



GÉOSTRATÉGIQUES N° 45

Publication trimestrielle de l'Académie de Géopolitique de Paris

LE YÉMEN

VICTIME COLLATÉRALE DE LA CRISE SYSTÉMIQUE ARABE



CONSEIL SCIENTIFIQUE

Président : Ali RASTBEEN

Fondateur et président de l'Académie de géopolitique de Paris

Jean-Paul BLEDE - Université Paris IV Sorbonne

Thierry COVILLE - Professeur à Negocia

Recteur Jean-Pierre DOUMENGE - CNRS - Université de Montpellier

Recteur Gérard-François DUMONT - Université Paris IV Sorbonne

Hall GARDNER - Université américaine de Paris

Zalmi HAQUANI, Professeur à l'Université de Caen

Edmond JOUVE, Université Paris DESCARTES

Fereydoun A. KHAVAND - Université Paris V

Yves LACOSTE - Université Paris VIII

Le Général (cr) Henri PARIS - Président de Démocraties

COMITÉ DE RÉDACTION

Christophe RÉVEILLARD - Université Paris IV Sorbonne - Collège interarmées de Défense

Roger TEBIB - Centre d'Études de Défense et de Sécurité civile

Mohamed TROUDI - Université Paris XII - Val de Marne

CHERCHEURS ASSOCIÉS

Latifa BOUTAHAR - Fatima DAHMANI - Colline FERRO - Mohamed Larbi HAOUAT

CARTOGRAPHIE

Philippe TORRES - Professeur de Relations Internationales - ENSOA

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

Houshang HASSAN-YARI - Professeur et Adjoint spécial du Recteur du Collège militaire royal du Canada pour liaison nationale et internationale

Ahmed NAGHIBZADEH - Professeur de Sciences Politiques, Université de Téhéran - Iran

Directeur technique : **M. FERDOSI**

Directeur de publication : **Ali RASTBEEN**

Publier dans *Géostratégiques*

- Le comité de rédaction sollicite des articles rédigés en français selon les instructions du protocole de rédaction ci-dessous. La revue ne publie que des textes inédits, qui ne sont pas sous évaluation par une autre revue. Tout article soumis qui ne correspond pas suffisamment aux exigences critiques et linguistiques et au protocole de présentation de la revue sera renvoyé à son auteur(e) pour modifications avant d'être évalué. L'accord éventuel de publication peut être subordonné à des modifications sur le fond ou sur la forme. Lorsqu'un article est accepté pour publication dans la revue, l'auteur(e) est informé(e) par une lettre signée par le directeur des publications.

Le contenu des textes publiés et l'exactitude de leurs références bibliographiques sont de la responsabilité exclusive des auteurs, et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. Toutefois, les droits de traduction, de reproduction et d'adaptation sont réservés pour tous pays (code de la propriété intellectuelle).

- Les articles soumis pour publication dans la revue peuvent être envoyés par courrier électronique à la rédaction de *Géostratégiques*: strategique@wanadoo.fr. Les articles doivent être inédits, l'auteur s'engage à conserver l'exclusivité de son texte à *Géostratégiques*, et la revue ne permet pas d'y faire figurer des articles déjà parus ailleurs.
- Les articles ne dépassent pas 40 000 signes (espaces et notes compris), doivent être accompagnés d'un résumé en français et en anglais de 5 lignes au maximum. Les règles de mise en forme des références bibliographiques sont celles en usage à l'Imprimerie nationale (cf. *Lexique des règles typographiques*). La rédaction signale aux jeunes chercheurs (doctorants et post-docs) qu'une attention toute particulière est réservée à leurs envois.

SOMMAIRE

LA CRISE YÉMÉNITE AU SEIN DE L'ÉCHIQUIER ARABE.....	5
Ali RASTBEEN	
DAECH, YÉMEN ET MOYEN-ORIENT	15
Général (2S) Henri PARIS	
GUERRE AU YÉMEN, QUELLES EN SONT LES VÉRITABLES CAUSES ?	25
Olivier HANNE, Thomas FLICHY DE LA NEUVILLE	
YÉMEN, THÉÂTRE D'OPPOSITION DES PUISSANCES RÉGIONALES	35
Youssef HINDI	
YÉMEN. ERREUR STRATÉGIQUE DE L'ARABIE SÉOUDITE ET FAUTE CONTRE LE BERCEAU DE L'ARABISME	43
Colonel Alain CORVEZ	
LES ASPECTS JURIDIQUES DE L'INTERVENTION MILITAIRE AU YÉMEN.....	47
Elie HATEM	
L'INTERVENTION SAOUDIENNE AU YÉMEN ET LE DROIT INTERNATIONAL.....	63
Pierre-Emmanuel DUPONT	
LA DEMANDE D'HADI D'UNE INTERVENTION SAOUDIENNE AU YÉMEN SE FONDE-T-ELLE SUR UNE BASE CONSTITUTIONNELLE OU LÉGITIME ?.....	71
Ali AL-YAQOobi	
« L'ARABIE SAOUDITE, PROCHAINE VICTIME DU RENVERSEMENT DU MONDE : VERS UNE GUERRE DE MILLE ANS POUR LA MECQUE ? »	83
Jean-Maxime CORNEILLE	
LES CRIMES DE GUERRE ET LA SITUATION HUMANITAIRE AU YÉMEN.....	109
Mohamed AL-SHAMI	
LE SILENCE DES OCCIDENTAUX FACE À LA GUERRE DE L'ARABIE SAOUDITE ET D'AL-QAÏDA CONTRE LA NATION YÉMÉNITE.....	115
Jean-Michel Vernochet	
YÉMEN : À QUAND L'« ARABIE HEUREUSE » ?	123
Claude DUVAL, Alexandra TRZECIAK	
LE ZAYDISM MOUVEMENT THÉOLOGIQUE ET POLITIQUE	135
Latéfa BOUTAHAR	
LE MOUVEMENT ANSAR ALLAH HOUTHY : QUEL PROJET POLITIQUE POUR LE YÉMEN ?	143
Fayçal JALLOUL	
DU YÉMEN À LA LIBYE : QUELLE SOLUTION AU CONFLIT LIBYEN ?	153
Rodrigue NANA NGASSAM	

L'ENTRETIEN DE GÉOSTRATÉGIQUES.....	167
Ambassadeur Michel RAIMBAUD	
UNE ÉVOLUTION POSITIVE DES CULTURES LIBÉRALES ET DES POLITIQUES DÉMOCRATIQUES DANS DES ÉTATS MUSULMANS DU MONDE MÉDITERRANÉEN	179
Roger TEBIB	
RECENSIONS	189
ADRESSES LIBRAIRIES.....	199
NUMÉROS PRÉCÉDENTS	200
BULLETIN D'ABONNEMENT	224

Ali RASTBEEN

Président de l'Académie géopolitique de Paris
et Directeur de la publication de la revue *Géostratégiques*



LA CRISE YÉMÉNITE AU SEIN DE L'ÉCHIQUIER ARABE

Depuis quelques mois, le Yémen est tragiquement en proie à une invasion militaire abusive organisée et mobilisée par l'Arabie saoudite, en privant la communauté internationale de son juste respect. Hélas en 1990, le Yémen s'oppose à l'intervention militaire occidentale dans le Golfe, et soutient officiellement Saddam Hussain : les conséquences socio-économiques sont désastreuses pour ce petit pays déjà pauvre – il s'y en suivit la guerre civile de 1994, qui ouvre la porte aux exploitations et invasions de l'extérieur. Alors dans tout ce chaos, où sont les instances internationales qui veillent à la justice, à la liberté et à la paix indispensables à la dignité et au développement humain ? Car c'est clair : le dialogue inter-yéménite est le seul moyen de sortir de la crise en formant un gouvernement d'unité nationale yéménite sans ingérence étrangère.

Since some months, Yemen is tragically prey to an abusive military invasion organized and mobilized by Saudi Arabia, and in depriving the international community of its just respect. Unfortunately in 1990, Yemen had opposed Western military intervention in the Gulf, and officially supported Saddam Hussain: the socio-economic consequences were disastrous for this already impoverished country – the civil war of 1994 ensued, and this opened the way to exploitation and invasion from the exterior. So in all this chaos, where are the international instances watching over the justice, liberty and peace indispensable to human dignity and development? Because it's clear: inter-Yemeni dialogue is the only way to defuse the crisis and form a Yemeni government of national unity without foreign interference.

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, le monde arabe est fragilisé par une forte vague de violences politiques et religieuses provoquant instabilité, incertitude et autres ravages. Les pays les plus touchés sont en proies à des invasions abusives en profondeur par des puissances extérieures non arabes et parfois arabes, en privant la communauté internationale de son juste respect.

Parmi ces pays ayant subi de tels bouleversements récents, l'Irak, la Syrie, la Libye et le Yémen. Ce dernier se trouve aujourd'hui cas-de-figure d'encore une guerre qui ne dit pas son nom.

Pour comprendre la situation géopolitique complexe de ce pays il faut l'appréhender au sein du jeu des puissances régionales et occidentales qui interfèrent plus ou moins entre elles et influent directement ou indirectement sur le destin de la région et du monde.

La géopolitique du Monde arabe

Il est intéressant, dans ce contexte, d'examiner les manœuvres stratégiques et les outils employés par les puissances régionales et mondiales pour affaiblir et déstabiliser les régimes en place au sein du monde arabe en vue de leur éclatement.

Le « monde arabe » tel qu'on le conçoit aujourd'hui s'est créé au déclin de l'Empire ottoman à la fin du XIX^e siècle, et avec la montée du nationalisme arabe au milieu du XX^e siècle¹. Le discours nationaliste arabe appelant à l'unification de ce « monde » n'a pas abouti à la naissance d'un « État-nation panarabe », mais à la mise en place d'une organisation internationale appelée : la Ligue arabe. L'intérêt de cette organisation est formel car ses membres composés de 22 pays le sont devenus grâce au fait que leur langue officielle soit l'arabe. Ce monde arabophone s'étend sur une superficie d'environ 13 millions de km², allant de l'océan Atlantique au Golfe persique. Il est situé au carrefour de trois continents (Europe, Asie et Afrique)².

Les villes historiques et pôles de civilisation et de puissance (Damas Bagdad et le Caire) sont aujourd'hui en déclin, rongées par les conflits pour les deux premières et supplantées par le dynamisme des pétromonarchies. La richesse pétrolière et gazière a assuré le leadership de l'Arabie saoudite et permis la montée en puissance du Qatar. Loin de servir l'intégration régionale, cette ressource se montre, au contraire comme un vecteur de confrontations interarabes. Or les tensions inhérentes à la quête de leadership expliquent en partie l'échec de la Ligue des États arabes dans l'atteinte de l'unité arabe³.

La représentation du monde arabe peut s'apprécier la à la fois de manière unitaire et plurielle. Le monde arabe peut être présenté comme un espace géoculturel et géopolitique cohérent, renforcé par une langue commune et une religion dominante. Mais en dépit de cela, il n'est pas tout à fait homogène, tant d'un point de vue culturel, ethnique, confessionnelle qu'économique et politique.

La majeure partie du monde arabe est gouvernée par des oligarques que le colonialisme et le néo-colonialisme ont contribué à mettre en place et à soutenir afin de garantir leurs propres intérêts. La longévité indéfinie des dirigeants en est la preuve, car avant le Printemps arabe et les événements qui l'ont suivi, Kadhafi est resté au

pouvoir de 1969 à 2011, Hafez al Assad de 1970 à 2000 succédé par son fils Bachar el-Assad, Moubarak de 1981 à 2011, Ben Ali de 1987 à 2011, Saleh de 1978 à 2012, sans aborder le cas des monarchies héréditaires.

Les problématiques qui secouent les politiques du monde arabe et leurs retombées intérieures et extérieures se traduisent souvent en problèmes de frontières. Or, les populations de la région sont mues par ce profond désir de droits de l'homme et de démocratie, même si cette volonté se traduit différemment dans chaque pays. En Égypte, en Tunisie, au Yémen et partout dans les autres pays arabes traversés par des troubles populaires, c'est cette situation, commune à toutes les couches sociales, qui a créé un mouvement unifié. Des jeunes défavorisés, des individus issus des classes moyennes, des diplômés au chômage se rencontrent dans une même aspiration : « la liberté et à la dignité ».

Les enjeux économiques, financiers et humains du monde arabe sont, de plus, assez importants pour que la gestion des oppositions passe très souvent par des voies de pressions diplomatiques, économiques, financières, et terroristes, s'exerçant par des tiers plus ou moins intéressés, mais suffisamment puissants pour être à même de venir prêter main forte à tel ou tel partie en vue de faire basculer les équilibres⁴. C'est à travers une connaissance profonde des leaders et de leurs processus décisionnels personnels qui sont fonction de leurs caractères propres, et de leurs divers liens stratégiques que l'on puisse, en cas de déséquilibre, comprendre leurs différentes démarches de recherche des alliances et appuis nécessaires, ou d'exercice de pressions leur permettant d'atteindre un équilibre nouveau et, si possible, profitable.

Au-delà, les bouleversements du monde arabe s'inscrivent surtout dans une logique de remodelage du Grand Moyen-Orient afin qu'un nouvel ordre mondial, induit et subi, puisse voir le jour. Des zones conflictuelles majeures existent dans le monde arabo-islamique :

- L'Afrique du nord :

Il s'agit des pays de l'Union du Maghreb Arabe, auxquels s'ajoutent l'Égypte et le Sahara occidental.

- La zone persique :

À son extrémité orientale, le monde arabe se trouve confronté à son pire ennemi : musulman certes, mais viscéralement anti-arabe. Là encore, et on a pu le mesurer pendant dix ans, c'est plus au voisin iranien qu'au reste du monde que s'adressaient les efforts d'armement et l'effort nucléaire irakien. L'écrasement de l'Irak prive les Arabes d'un puissant bouclier mais ne résout en rien la problématique

d'affrontement régional. Celle-ci est au contraire compliquée par l'émergence du fait kurde et par l'entrée en scène de la Turquie qui a aussi une vocation régionale à faire valoir⁵.

- La Corne de l'Afrique :

À cheval entre problèmes arabes et africains, certaines situations s'analysent en problèmes de lisières du monde arabo islamique (Sud Soudan, Erythrée), d'autres sont liées aux problématiques ethniques typiquement africaines (Somalie, Djibouti, Ethiopie). Dans tous les cas, cependant, le fort taux d'islamisation de la zone implique un interventionnisme de puissances arabes situées plus au nord (Égypte, Libye, Arabie etc...) ou de rivaux des Arabes en quête d'alliances (Israël et Iran)⁶.

- Le levant :

Dans cette zone se pose le problème de la coexistence de minorités non musulmanes, parfois non arabes avec l'Islam suivant des frontières souvent floues. Les Chrétiens du Levant, les Druzes, les Alaouites de Syrie, les Kurdes, les Chiïtes du Liban, d'Irak, du Yémen posent des problèmes similaires. Le comportement des dirigeants syriens, le terrorisme, la faillite du pouvoir irakien et récemment la crise au Yémen en sont des exemples.

Se pose aussi la question du contrôle des eaux et de la position géostratégique qu'occupe le monde arabe à l'intersection de trois continents (Europe-Asie-Afrique) et surtout du contrôle des importantes réserves pétrolières, un enjeu de taille dans la rivalité entre Arabes, Persans et Turcs compliqué par les convoitises occidentales.

Le cas de la crise au Yémen

Depuis le mois de mars de cette année, le Yémen est transformé en théâtre de combats sanglants qui ont déjà causé de nombreuses victimes. Une guerre destructrice illicite est menée par l'Arabie saoudite et ses alliés occidentaux et arabes contre ce pays voisin, certes pauvre, mais important d'un point de vue géopolitique, ce qui justifie à leurs yeux de porter atteinte à son intégrité territoriale, d'y bafouer les principes élémentaires des droits de l'homme et de donner une occasion en or à la prolifération du terrorisme au sein de ce pays meurtri et même dans toute la région.

Au Yémen, les avancées des forces de l'armée yéménite et du mouvement Ansarallah, ainsi que le retrait des forces fidèles à Mansour Hadi, le Président démissionnaire en fuite, auraient provoqué l'Arabie saoudite à déclencher en réplique, le jeudi 26 mars, une opération baptisée « Tempête décisive » dont l'objectif déclaré

était l'anéantissement des Houthis et le retour du président démissionnaire Mansour Hadi au pouvoir. Mais cet objectif peut-il en dissimuler un autre ?...

Parmi les pays de la Péninsule Arabique, le Yémen autrefois appelé « Arabie heureuse », se distingue par plusieurs aspects importants. Tout d'abord il occupe une position géographique stratégique au carrefour de trois continents : l'Asie, l'Afrique et l'Europe et au carrefour sur la route commerciale entre l'Éthiopie et le monde iranien, ainsi qu'entre l'océan Indien et la mer Méditerranée.

Pour une superficie de 527 968 km², le Yémen compte presque autant d'habitants – 26 052 966 – que l'Arabie Saoudite – 30 770 375 km².

Ce pays fut une région florissante, car l'agriculture y était fertile. Or aujourd'hui les indicateurs de développement sont préoccupants et le Yémen serait parmi les pays les plus pauvres non pas seulement de la région mais du monde tout en étant le deuxième pays arabe le plus peuplé de la péninsule après l'Arabie saoudite. Sa population comporte près de 50 % d'analphabètes, et au moins 35 % de la population active est frappée par le chômage.

Les troubles politiques exacerbent la pénurie (rupture des approvisionnements en tout genre, spéculation,...).

Encore, ses modestes revenus pétroliers qui assurent 70 % des ressources du pays vont en s'amenuisant, au fur et à mesure que les gisements s'épuisent.

Toutefois le Yémen maintient par son attitude politique, l'unique démocratie de la péninsule, permettant notamment aux femmes de voter depuis 1970, droit alors inexistant dans les pays du Golfe.

Après l'unification de l'année 1990 du Nord et du Sud du pays, le multipartisme politique est effectif, la liberté d'expression est totale, tout comme la liberté d'association. Toutefois, la pratique démocratique est soumise aux initiatives du président : la durée des mandats, les membres des cabinets, le commandeur des armées,... En dépit de quoi la communauté internationale estime que le Yémen est en train de réussir sa transition et sa démocratie, notamment par rapport aux autres pays de la péninsule.

La récente offensive saoudienne contre les groupes *Houthis*, serait sous prétexte que « le gouvernement yéménite leur a demandé d'intervenir contre les rebelles chiïtes », alors que le peuple yéménite toutes tendances confondues protestait massivement contre ce gouvernement illégitime.

Qui sont les *Houthis*?

« *Houthis* » est une récente appellation désignant les partisans de *Zaid Ibn Ali* (les *Zaydites*) qui gouvernaient le Yémen dès 898. Or une partie des enseignements religieux dans lesquels s'inscrivent les convictions *zaydites* se trouve chez les *Sunnites* et non chez les *chiïtes*. Car les *Zaydites* ne se conforment pas à tous les grands principes *chiïtes*, par exemple ils ne croient plus au besoin de la présence d'une autorité religieuse *chiïte* centrale pour tous les *chiïtes* du monde, ils estiment que chaque pays peut élire un imam pour sa propre communauté.

C'est avec la création de la république arabe du Yémen en 1962, que le pouvoir de l'Imamat des *Zaydites* a connu sa fin, suivie éventuellement par l'appellation « *Houthis* » désignant les partisans de *Hussein Badreddin Al-Houthi*.

Autrefois, les *Zaydites* combattaient les troupes égyptiennes de Nasser avec l'aide militaire saoudienne et étaient les principaux alliés de la monarchie saoudienne contre le nationalisme arabe de Nasser. Or les *Houthis* ont très peu changé depuis les années 60 dans leurs croyances religieuses, alors que les intérêts et alliances saoudiens ne sont plus du tout les mêmes, voilà un point de désaccord fondamental.

Hélas plus tard dans l'année 1990, le Yémen s'oppose à l'intervention militaire occidentale dans le Golfe, et soutient officiellement Saddam Hussain : les conséquences socio-économiques sont désastreuses pour ce petit pays déjà pauvre : quelque 900 000 Yéménites installés dans divers pays du Golfe sont refoulés sur leurs terres d'origine. L'équilibre politique fragile est maintenant brisé, facilement exploitable de l'extérieur. Il s'en suivit la guerre civile de 1994.

Avec Al-Qaïda installé fermement dès les années 2000 au Yémen en y faisant sa base arrière centrale pour toute la péninsule, depuis l'année 2001 ce pays fait aussi l'objet d'une attention particulière de la part des États-Unis et de leurs alliés, notamment du fait des attentats du 11 septembre 2001.

Ces éléments confondus par les convoitises de l'Arabie Saoudite et de leurs alliés ont fourni les acteurs de la révolution yéménite de 2011, dont les buts étaient⁸ :

- la chute du régime oligarchique oppressif d'une famille unique,
- la construction d'un état civil démocratique,
- adapter l'enseignement national aux besoins et aspirations du peuple,
- une structure économique nationale n'écartant aucun citoyen,
- une armée nationale moderne qui serve la nation,
- et garantir l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

L'attaque militaire récente par l'Arabie saoudite contre le Yémen suit celles perpétrées en 2009 et 2010 et qui ont d'une part fait 1 600 000 victimes, d'autre part abouti au retrait des troupes saoudiennes.

Cette guerre est devenue un cas de figure à part, aucun principe ni valeur militaire international n'y trouvant son compte.

Mais au-delà des prises de positions diplomatiques et des déclarations verbales des responsables politiques, qui sont les vrais antagonistes de la crise actuelle au Yémen et quels sont leurs motivations ?

Dans cette récente offensive, l'Arabie saoudite a dès le début mobilisé 150 000 militaires et 100 avions de combat, les Emirats arabes unis ont engagé 30 avions de combat, Bahreïn et Koweït 15 appareils chacun et le Qatar, dix. En plus de ces pays du Golfe, voisins du Yémen, l'opération mobilise d'autres pays alliés de l'Arabie saoudite comme l'Égypte, la Jordanie, le Soudan, le Pakistan et le Maroc. La Ligue arabe a exprimé son soutien total à la coalition.

À côté de cela, ce sont des centaines de milliers d'enfants yéménites qui subissent les effets ravageurs de ce conflit. L'UNICEF confirme que durant la même période de temps, au moins 140 enfants ont été recrutés par des groupes armés, tandis que 23 hôpitaux ont été attaqués et 30 écoles ont été endommagées ou occupées par les parties au conflit.

La guerre au Yémen vise aussi à détruire les infrastructures du Yémen et surtout son armée et ses alliances.

Cette guerre, de par la configuration géographique, est donc une guerre géopolitique. L'Iran et l'Arabie saoudite, déjà en confrontation religieuse ouverte depuis des siècles, s'opposent maintenant au Yémen, surtout que celui-ci peut inquiéter le passage d'une partie importante du commerce mondial dont 40 % de l'exportation pétrolière des pays du Golfe.

Les alliés de l'Arabie saoudite sont uniquement motivés par l'opportunisme financier et géopolitique sans appréciation des droits des Yéménites. Ces alliés sont la Jordanie, l'Égypte, les Emirats arabes unis, le Qatar, le Bahreïn, la Turquie, le Pakistan, le Soudan, le Maroc et les différents mouvements de frères musulmans derrière lesquels se trouvent évidemment les États-Unis, qui aux cotés de certains pays européens comme l'Angleterre et la France ont augmenté leurs ventes d'armes dans la région.

Si l'on examine la situation, au Yémen, entre janvier et mars 2015, on observe que le mandat du Président Mansour Hadi s'est achevé en février. Or, celui-ci démissionna de son poste en janvier, avant de se réfugier à l'extérieur du pays : ce serait alors un président contesté, démissionnaire et en exil qui aurait demandé une intervention militaire étrangère... non pas à l'Organisation des nations unies dont le Yémen est membre, mais à l'Arabie saoudite, pays répressif, en matière de droits de l'homme et qui n'expose à ce jour aucun plan de paix clair pouvant prendre le relais d'une intervention militaire.

L'objectif saoudien dans leur soutien au président Hadi est double : d'un côté, prévenir l'arrivée au pouvoir yéménite d'un régime politique hostile à la politique régionale de la monarchie saoudienne et, de l'autre, maintenir son voisin à l'arrière de l'Arabie saoudite sur le plan géopolitique...

Si le droit international admet qu'un pays extrémiste et totalitaire vienne imposer son « aide » à un autre pays en difficulté, il est pertinent de se demander sur quels critères est fondée l'intervention militaire du Conseil de Coopération du Golfe et de leurs alliés, au Yémen⁹.

Il est clair que le bien-fondé de la guerre imposée au peuple yéménite reste encore à démontrer, de même que sur quelle résolution de l'ONU – en l'absence d'un gouvernement légitime, à Sanaâ – Riyad, a pu mener ses frappes militaires incessantes contre des cibles civiles, au Yémen, pays dont la situation nationale relève alors d'une anarchie de seigneurs de guerre ! En fait, dès lors qu'il n'existe plus d'administration, que l'armée est désorganisée, dans l'incapacité d'accomplir sa mission de défense, qui, au Yémen, est, donc, habilité à prendre des décisions, au nom de l'État¹⁰ ?

Aussi, les autorités yéménites, ne contrôlaient plus le Yémen, ne représentaient plus leur peuple, et donc n'avaient plus de légitimité, si ce n'est celle que lui accorde le soutien des habituels, responsables directs et/ou indirects, des situations chaotiques, en Libye, en Syrie, en Irak et ailleurs, avec le soutien multiforme – logistique, renseignement, livraisons d'armes – par les États-Unis et certains pays occidentaux.

De fait, beaucoup d'incohérences sont relevées, dans la manière dont laquelle le cas du Yémen a été traité, singulièrement, par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui semble donner quitus à ceux qui veulent remodeler [par la force] le Moyen-Orient.

Alors, avant de tenter de trouver des solutions à cette crise depuis l'extérieur au Yémen, qui ne promet que d'autres bouleversements pour le monde arabe, il

paraît clair, que le dialogue inter-yéménite est le seul moyen de sortir de la crise et de rétablir la paix et la stabilité : la formation d'un gouvernement d'unité nationale est nécessaire pour représenter le Yémen devant les instances internationales et sans aucune ingérence étrangère.

Alors dans tout ce chaos, il convient de se demander où sont les instances internationales qui veillent à la justice, à la liberté et à la paix, éléments indispensables à la dignité humaine, au sein de toutes les nations ?

Notes

1. Jean-Christophe Victor, *Mondes arabes - Le Dessous des cartes*, 10 septembre 2011.
2. Assemblée nationale, rapport n° 2191.
3. Youssef Courbage, Emmanuel Todd, *Le rendez-vous des civilisations*, Éditions du Seuil, coll. « La république des idées », 2007.
4. UNESCO, *Les politiques culturelles au Maghreb*, Paris, UNESCO, 2007.
5. Bélich Nabli, *Comprendre le monde arabe*, Armand Colin, 25 sept. 2013.
6. M'hamed Zriouli, *Monde arabe: gouvernance démocratique et développement sociale durable*, Eds. Okad, 2003.
7. Faïçal Jalloul, *Le mouvement Ansar Allah « El Houthiste » quel projet politique pour le Yémen ?* Géostratégiques, Juillet 2015 n° 45.
8. Maggy Grabundzija, *Yémen : Morceaux choisis d'une révolution*, mars 2011- février 2012, L'Harmattan.
9. Ali AL-Yaqoobi, *Y a-t-il une base constitutionnelle ou légitime à la demande, faite par Hadi, d'intervention saoudienne au Yémen?* Géostratégiques, Juillet 2015 n° 45.
10. Elie Hatem, *Les aspects juridiques de l'intervention militaire au Yémen*, Géostratégiques, Juillet 2015 n° 45.

Général (2S) Henri PARIS

Président de DÉMOCRATIES



DAECH, YÉMEN ET MOYEN-ORIENT

La péninsule arabe, après des dizaines d'années de calme, devient une région où règne la plus absolue confusion du fait d'un Yémen en perpétuelle guerre civile. L'Arabie saoudite, prenant la tête du Conseil de coopération du Golfe, intervient au Yémen, y compris avec des troupes au sol.

La confusion gagne le Moyen-Orient où Daech, l'État islamique, prétend ressusciter le califat sur les territoires syriens et irakiens. S'y ajoute un contexte international des plus troublés.

Le Conseil de coopération du Golfe, les Français et les Américains et 20 autres États forment une coalition en lutte contre Daech, sans pouvoir éteindre leurs contradictions. La majeure est l'attitude vis-à-vis de Bachar al-Hassad contre lequel la France maintient une opposition intransigeante, bien qu'il soit opposé à Daech. Seuls les Iraniens matérialisent leur aide par l'envoi de troupes au sol.

The Arabian Peninsula, after decades of calm, has become a region where reigns the most absolute confusion because of a Yemen in perpetual civil war. Saudi Arabia, taking the lead of the Gulf cooperation council, has again intervened militarily in Yemen, including with ground troops.

In the Middle-East, Daesh, the Islamic State is creating confusion, claiming to be resuscitating the Caliphate on Syrian and Iraqi territories. All this in a most troubled international context.

The Gulf Cooperation Council, the French and the Americans and 20 other States are forming a coalition against Daesh, but contradictions persist. The main attitude concerns Bachar al-Hassad against whom France maintains an uncompromising opposition although he too struggles against Daesh. Only the Iranians materialize their aid with ground support troops.

AU DÉBUT DES ANNÉES 2010, le monde arabe fut secoué par une série de troubles dont l'épicentre se situait en Tunisie. De proche en proche, l'agitation gagna tous les pays arabes.

La péninsule arabe ne pouvait rester à l'abri des troubles qu'occasionna le printemps arabe. Ces troubles n'y atteignirent pas une densité comparable à ceux qui déferlèrent sur la Tunisie, l'Égypte et la Syrie, mais il fallut qu'en 2011, l'Arabie

saoudite dépêcha des troupes pour ramener le calme à Bahreïn sous peine de contagion de l'insurrection qui tirait son origine tant de sources sociales que d'une opposition entre une forte majorité chiite – 60 % des 790 000 habitants – et la minorité sunnite. La direction du pays est assurée par des sunnites. À part donc des troubles au Bahreïn, rapidement matés, l'ensemble de la péninsule arabe ne connut qu'une faible agitation, à l'exception du Yémen, déjà en état d'insurrection chronique.

La raison originelle de ces troubles, un incident mineur en Tunisie, donna lieu à une insurrection, le Printemps arabe qui de proche en proche gagna tout le Maghreb et le Moyen-Orient. La raison en était des problèmes sociaux et tribaux. D'aucuns réclamaient un système politique démocratique, d'autres élevaient des revendications religieuses. Parallèlement, des organisations terroristes, la plus connue étant Al-Qaïda qui préexistaient, se développèrent sur ce terreau fertile, s'en prenant non seulement aux Européens, mais aussi aux dirigeants arabes. Seule la stricte observation des principes religieux issus du Coran et de la Charia étaient susceptibles de juguler la corruption, mal endémique qui rongait tous les gouvernements arabes et s'opposait au développement social. L'analyse du mal, la corruption, était assez juste. Le remède était plus discutable, car sa revendication aboutissait entre autres, à l'instauration d'un califat. Cela revenait à l'intégration de la Charia dans le système gouvernemental. La séparation des pouvoirs religieux et politiques disparaissait. Somme toute, toutes choses étant égales par ailleurs, il s'agissait d'instaurer un pouvoir imprégné de la foi sunnite à l'instar de l'Iran qui lui, s'était doté d'un pouvoir qu'imbibait le chiisme. C'est la raison de l'apparition de l'État islamique qui le dispute au Printemps arabe qui se veut démocratique.

Le dernier califat avait été dirigé par la Turquie et avait été aboli en 1918 par Mustapha Kémal, Atatürk, devenu président de la République à la suite d'un coup d'État qu'il avait monté pour renverser le sultan, commandeur des croyants et souverain temporel autant que spirituel. Mustapha Kemal estimait que ce régime était responsable de l'arriération de la société turque et de son gouvernement. Le califat, *Daech*, a ainsi été restauré le 29 juin 2014, par Al-Baghdadi, successeur d'Al-Zarkaoui, à la tête d'un mouvement révolutionnaire particulièrement rigoriste, âpre, violent et antioccidental. À titre d'exemple, *Daech* s'était livré, en 2015, lors de la prise de Mossoul, à la destruction du musée au motif qu'il s'agissait d'idoles. Qu'importe que ce soit des œuvres d'art ! L'importance historique, artistique et ethnologique était alors secondaire.

L'agitation avait gagné, entre autres, le Yémen où elle se doublait d'une guerre civile intertribale depuis une trentaine d'années. Et comme il se doit, à cette guerre

civile se mêlait une intervention étrangère, tant des Américains que des Saoudiens prenant la tête du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). Cette intervention armée revêtait l'aspect d'une première innovation car si les Saoudiens étaient déjà intervenus militairement, c'était bien la première fois, qu'entraînant le CCG en tant que tel, ils se lançaient dans une lutte armée massive, après leur intervention à Bahreïn qui, de fait, n'était qu'une opération minimale de maintien de l'ordre, un ordre troublé par une minorité chiite se drapant des couleurs de la démocratie. En l'occurrence, les Saoudiens intervenaient au sol en riposte à des attaques prononcées par les insurgés zaïdites et à partir du ciel par des bombardements.

Le CCG venait ainsi en renfort d'attaques américaines par drones qui avaient frappé Nasser Al-Ansi en avril 2015 à Moukalla avec d'autres combattants. Nasser Al-Ansi avait revendiqué l'attaque contre *Charlie Hebdo* au nom d'Al-Qaïda dans la Péninsule arabique (AQPA). Il avait, par ailleurs, porté l'entière responsabilité de l'exécution de Luke Somers, journaliste américain et de Pierre Korkie, Sud-Africain, tous deux détenus comme otages.

Après une analyse de la situation politico-militaire qui régit le Yémen et le Moyen-Orient l'examen portera sur les enjeux, objet de la lutte à laquelle se livrent les différentes factions, aussi bien dans la péninsule arabique qu'au Moyen-Orient. Un essai de prospective conclura l'étude.

Situation géopolitique du Yémen

Le Yémen unifié offre une surface sensiblement égale à celle de la France continentale. Il est peuplé de 26 millions d'habitants en 2012, égaux pour moitié entre sunnites chafistes et chiïtes zaydites. L'immense majorité du pays est désertique. Cependant, les ressources pétrolières sont prometteuses, découvertes datant des années 1980 et attirant bien des convoitises. Le Yémen du Nord et celui du Sud sont unifiés par des accords signés en 1990, avec pour président Ali Abdallah al Saleh, président d'un parti d'inspiration marxiste, le « Congrès populaire général ». Cette unification, réalisée à la suite de longues guerres civiles, n'est cependant que de façade. Depuis 2004, le pouvoir central est confronté à une rébellion zaïdite, une branche modérée du chiïsme qui se différencie des chiïtes duodécimains iraniens mais en reste proche. Elle est implantée dans le nord et le nord-ouest du Yémen. Dans le sud sunnite, s'ajoute à la guerre religieuse une répression des mouvements sociaux à l'encontre des sunnites, ce qui favorise un courant séparatiste. L'instabilité chronique du pays le conduit à être en proie à une guerre civile permanente. Aucune solution n'apparaît. Le président Al-Saleh, pourtant zaïdite, est détrôné à

son tour, au profit d'Al-Rabbo Mansour Hadi, zaïdite lui aussi, au pouvoir donc en juin 2015, mais pour combien de temps ? La guerre civile oppose les zaïdites prenant la dénomination de leur premier dirigeant Hussein Al-Houthi, abattu en 1997, Houtis.

Les salafites et les wahhabites sont venus ajouter à la confusion par leurs interventions armées. AQPA est venu insérer une dose de confusion supplémentaire. Les Houtis, du nom de leur premier dirigeant, s'appuient sur les tribus chiïtes du sud de l'Arabie saoudite et n'ont pas hésité à porter la guerre sur le territoire saoudien. De fait, le pays est le théâtre d'une guerre par procuration entre Saoudiens et Iraniens. Chacun des camps soutient matériellement les siens, notamment par des envois d'armement. Les Américains, en soutien des Saoudiens et en opposition aux Iraniens, ne sont pas en reste. L'aviation et l'artillerie navale saoudienne ont pris pour cible le port d'Aden en mai 2014.

Cette région du globe offre essentiellement l'intérêt, par la base et le port d'Aden, de commander le détroit de Bab el Mandeb, avec Djibouti, c'est-à-dire les débouchés de la mer Rouge. L'Arabie saoudite a entraîné dans le conflit, à ses côtés, le CCG qui comprend l'ensemble de la péninsule arabique à l'exception du Yémen.

Le Conseil de coopération du Golfe

Ce Conseil (CCG) regroupe six pétromonarchies de la péninsule arabique : l'Arabie saoudite, Oman, le Koweït, les Emirats arabes unis (EAU) Bahreïn et le Qatar. Cela représente 49 millions d'habitants en 2015.

Le CCG a été créé le 25 mai 1981, sous l'impulsion de l'Arabie saoudite et la pression des États-Unis, dans le but officiel de conforter la stabilité sociale, économique et politique des six pays membres et donc de la Péninsule.

Le secrétaire général de l'organisation, à la tête d'un secrétariat très restreint est choisi parmi les six membres du CCG avec une priorité pour l'Arabie saoudite, ce qui souligne sa prééminence. Un sommet annuel réunit les chefs d'État. C'est à ce sommet, à Ryad, qu'est invité pour la première fois, en mai 2015 un étranger, occidental de surcroît, François Hollande, président de la République française. Existe également un conseil des ministres des Affaires étrangères.

Le Yémen, malgré ses demandes, a été écarté du CCG car il était le siège d'une instabilité sociopolitique chronique contre laquelle, très exactement, la création du CCG cherchait à se défendre. Plusieurs autres raisons militaient en faveur de sa création. Les régimes monarchiques des États-membres demandaient à être

préservés, de même que leurs intérêts vis-à-vis du conflit irano-irakien, quel qu'en soit le vainqueur. Par ailleurs, il était prévu de conduire une politique commune au sein de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP). Une vision politique devait éclore, ce qui présupposait l'existence d'une force armée commune, qui en 2015 reste un vœu pieux, de même que l'élaboration d'une monnaie commune sur le modèle de l'Union européenne.

En revanche, une intervention militaire au Yémen entrerait parfaitement dans le cadre politique du CCG. En prit la tête l'Arabie saoudite, ne serait-ce que parce qu'elle était un but de l'attaque des Yéménites houtis. Les essais de coopération militaire ne sont pas allés plus loin. Un accord de sécurité intérieure a été signé en 1982 à la suite d'une tentative de putsch à Bahreïn (déjà) en 1981. Au niveau militaire, les forces armées de l'ensemble agencent, depuis 1983, des manœuvres communes annuelles, *Bouclier de la Péninsule*. Le sommet politique, au niveau suprême, est organisé annuellement dans chacune des capitales et ordonnance ces manœuvres, ainsi que les interventions projetées.

Les forces constituant *Bouclier de la Péninsule* forment une « force de déploiement conjointe » dont le quartier général a été implanté en Arabie saoudite, à Hafar al-Batin. Son commandement est saoudien, ce qui souligne derechef la prééminence de l'Arabie saoudite dans l'organisation. En arrière-fond se tient un état-major américain, ce qui ne manque pas de causer des grincements de dents. Mais en 2015, il faut bien s'incliner devant la puissance que représente la 5^{ème} flotte américaine, dont le cœur d'action est situé dans le golfe arabo-persique. Sa base a d'ailleurs été transférée de l'Arabie saoudite au Qatar.

Autre base primordiale, tenue par les Occidentaux, Abou Dhabi, aux EAU, par les Français.

Il n'en demeure pas moins que les forces des États du CCG ayant participé au conflit contre l'Irak étaient regroupées au sein des *Joint Forces Command East* et des *Joint Forces Command North* en compagnie d'autres alliés, dont les forces françaises, lors du premier conflit contre l'Irak.

L'harmonie ne règne pas au sein du CCG. L'Arabie saoudite y joue un rôle dirigeant. C'est ce qui explique l'échec de la création d'une monnaie commune. Les autres États craignant, par trop, que l'Arabie saoudite ne joue un rôle trop directoirel. Dans sa lutte contre les Houtis yéménites, l'Arabie saoudite joue un rôle essentiel tant au plan militaire que diplomatique, en envoyant des forces à la frontière yéménite, livrer combat aux Houtis. Par ailleurs, elle conduit la CCG derrière elle.

Les principes développés par le CCG sont d'étrangler la sédition houtie au Yémen, tant parce qu'il y est opposé au plan religieux et social que parce qu'il est allié à l'Iran chiite, l'ennemi abhorré depuis 1979 et même avant. Le ciment de cette alliance est la lutte contre l'ennemi commun qu'est *Daech*.

Dans sa croisade, l'Arabie saoudite avec le CCG sont arrivés à attirer différents pays arabes dont, notamment, le Maroc qui y a perdu un avion en mai 2015, lors de la campagne de bombardements contre les positions houties. C'est dans cette option que la France est invitée au sommet du CCG.

Par ailleurs, le CCG s'écarte de la politique américaine, souhaite de longue instance, dont le poids était jugé trop pesant, voire dictatorial ainsi que le discours trop moralisateur à l'égard des droits de l'homme, appliqués à la politique interne. L'Arabie saoudite, dans cette ronde, mène le rôle dirigeant.

La France est un allié tout trouvé. Elle souhaite conclure des marchés avec l'Arabie saoudite pour redresser une balance des paiements extérieurs, déficitaire en permanence. Il s'agit aussi d'effacer l'effet pernicieux financièrement que représente le refus d'une vente déjà conclue avec la Russie de deux bâtiments *Mistral*, bâtiments de Projection et de Commandement (BPC). Il est maintenant nécessaire de payer le dédit et le remboursement à la Russie, sans compter l'altération des relations diplomatiques. La France, à ce sujet, a dû céder à la pression des États-Unis, conduisant les alliés de l'OTAN, surtout les Polonais qui n'étaient pas en reste. Réponse du berger à la bergère, les Russes refusent au président Hollande, venu négocier de la dette à Moscou, toute revente des *Mistral* dont la marine française n'a pas l'usage dans ses plans. Le refus de vente se base sur une clause de non-réexportation, classique dans les marchés d'armement.

En revanche, la France compte à son actif la concrétisation de la vente de 24 avions *Rafale* au Qatar, au détriment du concurrent américain, pour quelque six milliards d'euros. Les Français espèrent ajouter à ce contrat réalisé, une dizaine d'autres commandes d'un montant au moins similaire.

À ce volet économique antiaméricain, s'ajoute la politique française au Moyen-Orient non exempte de contradiction. La France maintient une position intransigeante à l'égard de Bachar al-Hassad en Syrie et des dirigeants iraniens.

La France se situe rigoureusement contre Bachar al-Hassad, refuse tout compromis avec lui et même toute négociation dont le premier article serait son départ. En cela, elle diffère des États-Unis qui ont changé leur fusil d'épaule devant la hantise de l'instauration d'un califat islamique dirigé par le calife al-Baghdadi, un véritable

épouvantail dont Washington n'a pris que très tard la mesure. Et pourtant, Paris évalue bien le danger de l'instauration de *Daech*.

Dans cette option, Paris est farouchement opposé à Moscou qui soutient Bachar al-Hassad, en nourrissant la même crainte à l'égard d'un nouvel État islamique, susceptible d'entretenir à terme tous les terrorismes caucasiens. Pékin est en retrait, mais partage la position russe. Les Chinois sont opposés aux séparatistes, tant tibétains qu'ouïghours, ce qui entraîne une politique opposée à tout islamisme. Les alliés de l'OTAN se gardent bien de prendre parti : une opposition envers les États-Unis leur paraît être une initiative trop forte, rompant une politique quelque peu craintive à l'égard de Washington. Seule l'Allemagne pourrait rejoindre la France, si elle abandonnait, cependant, sa politique de compromission au Moyen-Orient. Washington, dans son renversement des alliances, va jusqu'à armer les peshmergas qui représentent une force valable opposée à *Daech*, le califat, mais aussi à Ankara. Une vieille exécution entretenue entre les Turcs et les Kurdes amène les prises de position pour ou contre *Daech*, d'autant plus qu'Ankara a adopté une politique islamiste modérée. Cependant, en ce qui concerne les Kurdes, les Turcs sont unanimes dans une opposition qui confine à une haine tenace, dont découle une opposition à la politique américaine.

La France, pourtant, dans ce cas de figure, fait cause commune avec les États-Unis, dans son opposition désormais virulente contre la Turquie, l'allié d'hier au sein de l'OTAN.

Cependant, la France nourrit un autre sujet de discorde avec les États-Unis, sujet qui la range aux côtés du CCG : la politique vis-à-vis de l'Iran.

Les États du CCG ont la hantise d'une puissance iranienne trop importante. Que Téhéran se dote de l'arme nucléaire serait un désastre ! L'option est partagée par la France qui défend du bec et des ongles le traité de non-prolifération (TNP). Il y a donc accord avec le CCG et les États-Unis. Il en découle que toute négociation avec l'Iran passe par le respect absolu du TNP, avec une limitation numérique des centrifugeuses et la mise en place des équipes *ad hoc*, avec leur matériel d'inspection du Centre de l'Énergie Atomique (CEA). Les Américains, dans la négociation, seraient moins rigoristes, ce qui promet la possibilité d'un accord. De là proviendrait une conséquence que la CCG estime presque aussi funeste. En effet, le terme exigé par l'Iran en échange de l'abandon de son programme nucléaire (pour combien de temps et sous quels aspects ?) serait la levée des sanctions. En sus d'un renouveau de son économie, l'Iran, en toute première option, exigerait le dégel de 120 milliards de \$ qui lui reviendrait, entreposés dans le système bancaire contrôlé

par les Américains. Ce flot de devises serait au moins partiellement déversé afin de soutenir les houtis au Yémen et *Daech* dans sa lutte au Moyen-Orient.

Les Français sont moins obsédés par le problème, parce qu'il les concerne moins à terme immédiat et qu'ils n'ont pas la même vision planétaire que les Américains. Ils n'en sont pas moins inconscients de leur dogme qui les tient prisonniers. Les Français veulent le respect absolu du TNP sans concession.

Quant aux pétromonarchies, la solution qui leur convient est le maintien du *statu quo*. Toute autre solution leur est défavorable. Elles sont donc opposées à tout compromis qui aurait l'accord des Américains et elles rejoignent les Français. Se trouve ainsi expliqué un raidissement vis-à-vis des Américains et un terrain commercial d'entente avec les Français.

Leur dilemme conduit les pétromonarchies à se rapprocher des Français pour faire pièce aux Américains. Effectivement, elles n'ont pas voix au chapitre des négociations avec l'Iran. Les seuls à l'avoir sont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (États-Unis, Grande-Bretagne, Chine, France, Russie) auxquels s'ajoute l'Allemagne. Donc, au cas où les États-Unis, vraisemblablement, estimeraient nécessaire un compromis, quel qu'il soit, qui lèverait ou adoucirait les sanctions, il serait intéressant d'avoir pour allié la France afin de contrer Washington. Le minimum à atteindre est de durcir le compromis afin que les sanctions ne soient pas entièrement levées. La solution optimale, dans le cas d'un compromis avec les Iraniens, serait une levée, aussi mineure que possible des sanctions, contre une assurance inhibant toute fabrication d'une arme nucléaire. Dans cette option, le CCG a besoin de la France, ne serait-ce que parce qu'il n'a pas voix au chapitre des négociations.

Les pétromonarchies, et derrière elles, les Occidentaux, ont bien conscience à terme d'un compromis pouvant aboutir à l'obtention par les Iraniens de l'arme nucléaire. Les Américains n'en sont que moyennement meurtris : il leur en coûtera un effort supplémentaire en matière d'armement antinucléaire, de missiles antimissiles, afin de contrer les systèmes iraniens. En revanche, d'un mal survient souvent un bien. Washington n'aura qu'à ramasser les fruits de sa politique qui feront de lui les arbitres du Moyen-Orient.

Dans toute étude s'impose une conclusion. Celle-ci s'attache à une prospective.

Le très médiocre équilibre qui existait au Maghreb et au Moyen-Orient, au sein d'une communauté musulmane, l'*Ouma*, de quelque 1 milliard 400 000 millions de croyants, a été rompu en 2015.

L'acteur de la rupture est *Daech*.

La raison de la rupture est l'in vraisemblable corruption qui ravage les milieux dirigeants gouvernementaux arabes, et plus généralement musulmans.

Il faut comprendre : les peuples en ont assez et le *net* leur permet la connaissance et les moyens de la contre-attaque. Déjà dans les États du CCG, il est question d'établir une conscription. En 2015, les pays du CCG en sont encore à des armées de mercenaires, peu instruits et surtout peu motivés. Il leur faut revoir leur copie d'évidence, au moins quant à la motivation.

Ne peut durer encore bien longtemps le système de familles princières, comptant une centaine de membres se partageant un amas d'or provenant des revenus du pétrole et nourrissant de quelques prébendes des nationaux, tout en stipendiant un clergé autochtone, un tel système reposant sur un inégalitarisme flagrant. Ne peut pas plus durer le système d'une main d'œuvre servile, nombreuse, étrangère, payée relativement à bas coût, mais renvoyée *de jure* à sa misère originelle au bout de cinq ou six ans de manière à éviter des troubles sociaux massifs.

Quant à la stabilité politico-sociale dans la région, il ne peut en être question tant que *Daech* poursuivra son succès.

Il est clair que *Daech* dans un horizon à court terme organisera son emprise sur les territoires conquis en Syrie et en Irak, puis à moyen terme, augmentera son empire sur l'ensemble de la Syrie et de l'Irak, c'est-à-dire à l'horizon de 2020. Par la suite, *Daech* s'en prendra à la Palestine, à l'Égypte et au Maghreb. Pour peu que *Daech* hérite des armements nucléaires que l'Iran aura mis au point, il deviendra un acteur redoutable avec lequel les Russes, les Chinois et les Occidentaux, conduits par les Américains, devront compter. Les perspectives de conflits armés prennent corps dès 2017.

Les grands perdants dans cette aventure sont les Français, à moins qu'ils ne trouvent les termes d'une négociation avec les Russes et les Chinois. Un choix stratégique primordial se présente aux parties prenantes : qu'elles reconnaissent avoir quelques intérêts communs, mais surtout un adversaire mortel et identique dans le terrorisme matérialisé par *Daech*. La mise au point d'une stratégie commune exige des compromis, donc des concessions.

Le 2 juin 2015, la coalition des 22 États réunis contre *Daech* tient ses assises à Paris et met à nu les contradictions qui surgissent à la suite de la défaite irakienne à Ramadi, à quelque 150 km au nord-ouest de Bagdad dont la route est ainsi

ouverte. Le Premier ministre irakien Abadi se plaint de la coalition et, surtout, de son manque d'aide. Les Américains sont les plus réticents car ils estiment que les forces irakiennes, chiïtes, sont gangrénées par la corruption. Par ailleurs, en accord avec les Français et les autres membres de la coalition, ils se refusent à envoyer des troupes au sol. Ils se contentent de bombarder à outrance les positions de *Daech*. Les Français mettent le comble à la contradiction, car à l'inverse des Américains, ils se refusent à toute négociation avec Bachar al-Hassad, bien que ce dernier entraîne la Syrie contre *Daech*.

En revanche, Téhéran prend parti sans ambages en envoyant des troupes au sol à l'aide de la Syrie de Bachar-al Hassad. C'est ce que confirme, le 1^{er} juin 2015, le général Ghassem Soleimani, le chef de la force Al-Quods, en charge des opérations extérieures iraniennes. Quelque 10 000 hommes sont ainsi acheminés à Damas par un mini-pont aérien. Le lendemain, le président iranien Hassan Rohani précise rester au côté du gouvernement et du peuple syrien, jusqu'au bout du chemin, tandis que les Russes envoient des signes d'éloignement.

L'imbroglie provoqué par *Daech* n'est pas à la veille d'être levé.

Olivier HANNE

Professeur associé à Saint-Cyr Coëtquidan



Thomas FLICHY DE LA NEUVILLE

Professeur à l'Ecole Militaire de Saint-Cyr



Présentation et introduction par Ugo Feracci

Saint-cyrien et consultant au sein du cabinet Frost&Sullivan



GUERRE AU YÉMEN, QUELLES EN SONT LES VÉRITABLES CAUSES ?

L'objet de cet exposé est donc de tenter de réduire l'incertitude et le brouillard dérobant à nos yeux l'avenir à court et moyen terme du Yémen. Premièrement, une analyse de l'espace, tant physique que civilisationnel, sera l'occasion de présenter les disparités Nord/Sud du Yémen. Dans un deuxième temps, le chemin vers l'islamisation du Yémen qui n'interviendra qu'au IX^{ème} siècle, est un pan de l'histoire complexe et structurant qu'il s'agira d'aborder.

On découvrira alors les relations particulières entretenues avec la Perse, ou bien encore les turbulences économiques traversées par un pays riche. Le chiisme fait l'objet d'un troisième développement afin de couvrir la période allant de 897 à 1839. Durant cette partie, c'est l'évolution du Yémen chiite qui doit retenir l'attention : ses dynamiques et les obstacles à son expansion. Enfin, une partie dialectique opposant la théorie dichotomique –que celle-ci soit une partition Nord/Sud ou bien une partition Sunnisme/Chiisme – et la théorie tribale ou identitaire mettant en jeu plusieurs acteurs fait office de conclusion et ouvre un débat.

Il est alors bienvenu de tenter de répondre aux questions suivantes :

- L'Iran est-il véritablement la clé du conflit ?
- Quelle place pour l'Etat Islamique dans la guerre au Yémen ?
- Quelle stratégie l'Arabie Saoudite devrait-elle adopter vis-à-vis du Yémen ?
- Le pétrole joue-t-il un rôle important dans la crise au Yémen ?
- Quelle attitude pourrait adopter la communauté internationale ?
- Quelle attitude devrait-elle adopter ?
- Enfin, cette guerre est-elle au cœur de la problématique orientale du XXI^e siècle ou bien n'est-elle qu'un de ses épiphénomènes, un de ses dommages collatéraux ?

The object of this exposé shall therefore be to attempt to reduce the incertitude and the mist that steals from our sight Yemen's short and long term future. First, an analysis of space, as much physical as civilizational, shall be the opportunity for presenting Yemen's North-South contrasts. Second, the road to Islamization of Yemen that set out only in the IXth Century is one side of the complex and structuring history that it is question of reviewing.

One shall then discover particular relations entertained with Persia, or even the economic turbulence ruining an otherwise rich country. Shiism shall be the object of a third subject development in order to have covered the period going from year 897 to 1839: in this part it's the evolution of Shiite Yemen that shall have to retain our attention: its dynamics and the obstacles to its expansion. Finally, a dialectic section opposing dichotomous theory – whether this be a North/South partition or a Sunni/Shiite partition – and tribal or identity theory implicating several actors shall officialise as conclusion and lead to debate.

So it will be welcome to attempt to answer the following questions:

Is Iran really the key to the conflict?

What place for Islamic State in the Yemen war?

What strategy should Saudi Arabia adopt with regards Yemen?

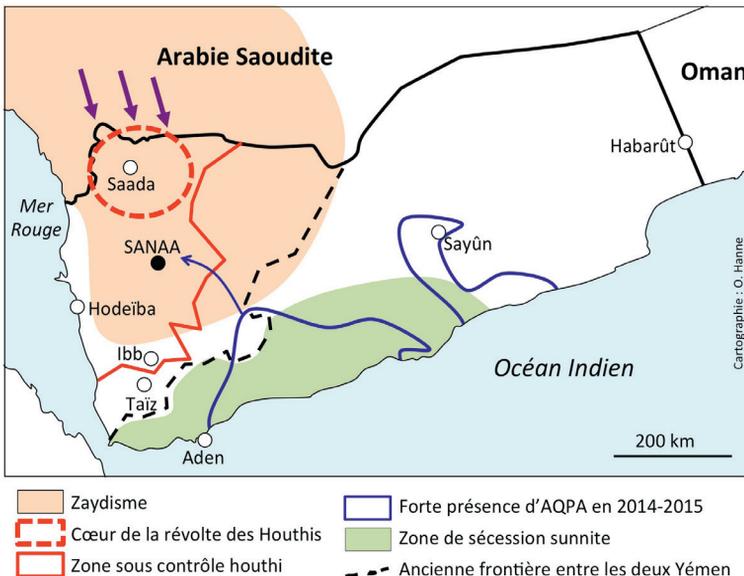
Does petrol play an important role in the Yemen crisis?

What attitude could the international community adopt, and/or what attitude should it adopt?

Is this war at the heart of 21st Century Western problematics or is it but one of its epiphenomena, one of its collateral damages?

UN GRAND NOMBRE D'INFORMATIONS relayées par les médias sont depuis quelques mois disponibles sur le Yémen. Le Yémen, qui n'avait fait parler de lui qu'épisodiquement ces dernières années – souvent à l'évocation d'Oussama ben Laden – est plus que jamais en 2015 au centre des attentions. En effet, une guerre se déroule sur le sol Yéménite et ses implications sont pour le moins complexes et inquiétantes. Quelles sont les véritables causes de cette guerre ? C'est à cette question qu'il semble primordial de pouvoir répondre. S'il s'avère possible de déterminer avec précision et subtilité les causes de ce conflit, alors, anticiper ses conséquences sur la région et sur les relations internationales sera peut-être un peu moins hasardeux. L'objet de cet exposé sera donc de tenter de réduire l'incertitude et le brouillard

dérobant à nos yeux l'avenir à court et moyen terme du Yémen. Premièrement, une analyse de l'espace, tant physique que civilisationnel, sera l'occasion de présenter les disparités Nord/Sud du Yémen. Dans un deuxième temps, le chemin vers l'islamisation du Yémen qui n'interviendra qu'au IX^e siècle, est un pan de l'histoire complexe et structurant qu'il s'agira d'aborder. On découvrira alors les relations particulières entretenues avec la Perse, ou bien encore les turbulences économiques traversées par un pays riche. Le chiisme fera l'objet d'un troisième développement afin de couvrir la période allant de 897 à 1839. Durant cette partie, c'est l'évolution du Yémen chiite qui devra retenir l'attention : ses dynamiques et les obstacles à son expansion. Enfin, une partie dialectique opposant la théorie dichotomique – que celle-ci soit une partition Nord/Sud ou bien une partition Sunnisme/Chiisme – et la théorie tribale ou identitaire mettant en jeu plusieurs acteurs fera office de conclusion et ouvrira un débat. Il sera alors bienvenu de tenter de répondre aux questions suivantes : L'Iran est-il véritablement la clé du conflit ? Quelle place pour l'État Islamique dans la guerre au Yémen ? Quelle stratégie l'Arabie Saoudite devrait-elle adopter vis-à-vis du Yémen ? Le pétrole joue-t-il un rôle important dans la crise au Yémen ? Quelle attitude pourrait adopter la communauté internationale ? Quelle attitude devrait-elle adopter ? Enfin, cette guerre est-elle au cœur de la problématique orientale du XXI^e siècle ou bien n'est-elle qu'un de ses épiphénomènes, un de ses dommages collatéraux ?



Espace physique et civilisationnel

Le Yémen, un haut-pays privilégié par les conditions naturelles

Si la situation géographique a jamais pu déterminer le destin d'un peuple, c'est au Yémen que cette influence s'est faite particulièrement sentir. Qu'on imagine en effet une région montagneuse de la zone aride, très accidentée et difficile d'accès, jouissant d'un excellent climat à cause de l'altitude, et d'un sol fertile, arrosé par les pluies de printemps et d'été. Le Yémen est une île de verdure au milieu d'un océan de sable et de rocailles. Sur ces hauts plateaux, un peuple audacieux a su exploiter admirablement les conditions géographiques. Le Yémen se présente pour l'essentiel, comme un ensemble de hautes terres qui s'élèvent en direction du Sud jusqu'à 3 760 m. Tout ceci n'aurait qu'un intérêt secondaire si le Yémen ne se distinguait par son climat : le haut pays reçoit des précipitations inhabituelles dans le reste de la péninsule, à la fois par leur abondance et par leur répartition saisonnière. On comprend donc les avantages dont jouit le haut pays : climat, richesse du sol sur roche mère volcanique, et donc richesse du potentiel biologique, autant de conditions qui sont remplies pour qu'une population abondante s'y soit constituée, beaucoup plus dense que dans le reste de la péninsule.

Une civilisation urbaine qui s'oppose aux bédouins

L'Arabie du Sud était parvenue au VI^e siècle avant J-C à un haut degré de civilisation comme en témoignent son écriture et ses monuments. La population construisait des barrages et avait atteint un grand raffinement artistique dans la statuaire. Les habitants policés des royaumes du Sud avaient un genre de vie très différent des Bédouins du Nord. Cultivateurs et citadins, formant des États policés aux structures complexes, dotés de techniques perfectionnées, les Sudarabiques appelaient Arabes uniquement les pasteurs nomades du Nord et du Centre. Eux mêmes parlaient une langue sémitique proche mais différente. Grands bâtisseurs, ils avaient érigé des temples, construits des forts, édifié des palais et rendu la vie au désert grâce à d'importants ouvrages d'art. Tandis que le Sud de l'Arabie connaissait un haut degré de civilisation, le reste de la péninsule arabique, hormis les régions influencées par les méridionaux, était plus ou moins livré au bédouinisme. Cent ans avant l'Islam, deux civilisations dominaient encore l'ensemble de la péninsule arabique, représentées essentiellement d'un côté par des fermiers et des commerçants, de l'autre par des nomades qui avaient su exploiter les étonnantes possibilités du dromadaire. Ces deux types de populations étaient souvent en conflit, notamment en raison de la disparité des intérêts économiques.

Le chemin vers l'islamisation

Un rôle d'intermédiation commerciale entre l'Inde et la Méditerranée

Placé au carrefour des routes commerciales, à l'extrémité sud-ouest de l'Arabie, le Yémen saute par dessus les obstacles naturels pour jouer à l'intermédiaire entre l'Inde et la Méditerranée, deux mondes aux richesses multiples et complémentaires, dont il est séparé par la mer d'Oman, l'Erythrée, jadis la terreur des navigateurs et le Rub al-Khâli, vaste étendue désertique hostile à l'homme et quasiment impénétrable. Les anciens Yéménites surmontèrent ces difficultés et détournèrent ainsi, à leur profit, une partie d'un vaste courant d'échange, parmi les plus importants du monde antique. Amenés par bateau dans les ports de l'Arabie du Sud, les marchandises en provenance de l'Inde étaient dirigées par caravanes vers le golfe arabo-persique, la Babylonie, la Syrie et l'Égypte. De très gros bénéfices étaient ainsi réalisés, auxquels s'ajoutaient les gains résultant de l'exportation de produits locaux très recherchés : encens, myrrhe et aromates. Devenus riches et prospères, les anciens Yéménites travaillèrent à améliorer leur niveau de vie et surtout à développer l'agriculture en exploitant au maximum la possibilité de leurs terres arables. C'est ainsi qu'ils créèrent de gigantesques terrasses aux flancs de leurs montagnes, maîtrisèrent l'eau, et rendirent la vie au désert, grâce à d'imposants ouvrages d'art. La célèbre digue de Ma'rib, qui défia le temps pendant plus de mille ans, témoigne à la fois du génie Yéménite en architecture et de leur préoccupation majeure de revivifier le désert. Ces Yéménites étaient fortunés lorsque leur souveraine, la fameuse Balqis, reine de Saba rendit visite à Salomon, lui offrant selon la Bible, de l'or en énorme quantité, des pierres précieuses et des charges d'aromates. Ce récit nous permet de nous faire une idée de la richesse fabuleuse de ce royaume. Les anciens Yéménites avaient par conséquent édifié leur fortune et leur puissance sur le commerce, en exportant leurs propres produits, jadis très recherchés et en exploitant judicieusement la position géographique de leur pays, par lequel transitaient les richesses de l'Inde et de la Méditerranée. Ensuite, ils surent donner un essor prodigieux à l'agriculture en multipliant les terrasses et en gagnant de grands espaces sur le désert. Enfin, ils étaient en relation avec l'ensemble de la péninsule arabe, pour les besoins de leurs trafics qui se faisait surtout par caravane.

Le déclin du royaume du Sud

Comment expliquer qu'une langue de culture, parlée par des hommes policés parvenus à un degré avancé de civilisation ait été finalement submergée et vaincue par une langue de pasteurs ? L'invasion linguistique s'est opérée pacifiquement à la

faveur du déclin du royaume du Sud. Au VI^e siècle, la Perse, soucieuse de chasser les Abyssins du Yémen, alliés de Byzance, son ennemi héréditaire, avait contribué militairement à la lutte yéménite pour la libération nationale. La disparition de son protégé Dhi Yazan lui fournit le prétexte d'une nouvelle intervention armée. Ainsi, à la veille de l'Islam, le Yémen n'était plus qu'une dépendance de la Perse, administré par des gouverneurs persans.

L'Islam bédouin s'empare de la richesse humaine et matérielle du Yémen

Avec la bédouinisation de l'Arabie l'unification culturelle des Arabes était virtuellement atteinte. Il ne leur manquait qu'une personnalité marquante. Ce fut Mahomet. Après avoir conquis le Yémen, une double ligne politique guida la politique de Mahomet : gagner la région la plus riche, la plus peuplée et la plus civilisée de l'Arabie, et patrie d'origine des Médinois, à la cause de l'Islam, et s'assurer, d'autre part le contrôle d'une des artères principales du commerce international, par laquelle transitaient les produits de l'Inde. La conversion du Yémen à l'Islam ne fut ni spontanée, ni totalement désintéressée. Les Yéménites jouèrent toutefois un rôle majeur dans la conquête arabe : l'Arabie du Sud fut en effet le grand réservoir d'hommes dans lequel l'Islam puisa tout au long de son histoire. La conséquence est que le Yémen se vida progressivement de ses habitants. Un Yémen religieusement et politiquement divisé, la mainmise de l'étranger, abyssin ou persan, c'est à cette situation qu'avait mis fin, du vivant du Prophète, la conversion à l'Islam du gouverneur sassanide Badhân (628), entraînant officiellement celle du pays entier. Cela signifiait aussi la prédominance des Arabes au sein de l'Empire des Califes. Ainsi semblait devoir s'effacer la spécificité du Yémen dans un espace religieux, culturel et politique au sein de l'Islam. Pourtant, dès la fin du IX^e siècle, en 897, un descendant d'Ali profita de la situation chaotique qui régnait au Yémen pour établir sa capitale dans le nord du pays à Saada. Ainsi, à la différence du reste de la péninsule et de la majorité du monde arabe, le Yémen devint chiite au moins dans le haut pays. Sous les Omeyyades, le commerce connut un grand essor. Grâce à l'activité maritime, Aden devint le grand entrepôt des marchandises en provenance de l'Inde et de l'Afrique orientale. Une classe bourgeoise sut profiter de la *pax islamica* pour reprendre à son compte le rôle d'intermédiaire jadis joué par les Sabéens.

Les évolutions du Chiisme au Yémen

Le zaydisme au Yémen

Le zaydisme est, à l'origine, une secte fondée par Zayd ibn Alî, membre de la parenté du Prophète, qui s'est séparée des chiites vers 740. Le groupe considère

comme les chiïtes que le pouvoir califal – l'imâmât – doit aller à un descendant de Alî et de Fâtima, tout en défendant la nécessité d'un consensus autour de la désignation de l'imâm, théorie proche du sunnisme. Ils assurent surtout que le pouvoir légitime doit être défendu par la force, voire pris par les armes et l'insurrection. Leur état d'esprit les poussait donc facilement dans les révoltes et l'organisation de coups de main. La doctrine zaydite fut théorifiée par Yahyâ ibn al-Husayn al-Hâdî qui devint émir du Yémen (897-911), et y implanta le zaydisme. Ce courant n'est donc pas réductible au chiïsme « classique », c'est-à-dire duodécimain, majoritaire en Iran ; il serait plutôt une sorte d'intermédiaire théologique entre sunnisme et chiïsme. En outre, cette doctrine n'est pas unique dans le pays, puisque l'est et le sud sont sunnites de rite shâfiite, tandis que le sultanat d'Oman voisin est ibadite et l'Arabie Saoudite hanbalite, deux mouvements intégrés au sunnisme.

Les divisions dynastiques

Après l'islamisation, qui prit trois siècles, le Yémen se retrouva sous la domination de petites dynasties successives professant le zaydisme : les Yufrides (847-997), les Nadjâhides (1021-1156), les Suhayhides (1047-1138), les Zurayides (1080-1173). Chacune était portée par un groupe tribal particulier et s'appuyait sur une région du sud de la péninsule. Leur unité était assurée par le zaydisme, de sorte que les Suhayhides, installés à Sanaa, prêtèrent allégeance aux Fâtimides du Caire, eux aussi chiïtes. Ils s'opposèrent violemment aux Nadhâhides qui dominaient la Tihâma. Le système politique était contrôlé par les shérifs, c'est-à-dire des membres de la haute aristocratie et des chefs de clan qui mettaient en avant leurs origines mecquoises et leur proximité généalogique avec le Prophète. Le chiïsme partagé n'évitait nullement les conflits violents entre groupes tribaux, ainsi au XII^e siècle pour le contrôle de Sanaa.

La lutte pour l'indépendance

En 1173, les troupes de Saladin, notoirement sunnites, envahirent le Yémen, brisèrent les dynasties locales. Cette fragilisation des petits émirats chiïtes de la région facilita la domination des Rasûlides (1228-1454), considérée comme l'apogée du Yémen avant l'occupation ottomane à partir de 1516. Mais les Turcs n'exercèrent qu'un contrôle nominal et composèrent avec les imâms zaydites qui menèrent la résistance pendant un siècle. En 1629, les zaydites prirent Sanaa, renversèrent les armées ottomanes et instaurèrent un système politique fondé sur l'imâmât zaydite.

En confiant le gouvernement du pays à une succession d'imâms, les Yéménites renforçaient la place et l'autorité du pouvoir religieux, sans pour autant empêcher les tentatives de coup d'État et les querelles entre prétendants à l'imâmât. Sous l'imâm al-Mutawakkil (1644-1676), le pays connut un nouvel essor en conquérant l'Hadramaout, mais la puissance ottomane, forte de son armement et profitant d'une vacance dans l'imâmât, parvint à occuper à nouveau le Yémen en 1872. Les révoltes zaydites et la désignation d'imâms résistants ne purent rien faire contre l'hégémonie turque. En 1918, la défaite ottomane rendit au Yémen son indépendance sous le contrôle de l'imâm Yahyâ, qui isola le pays et le maintint dans le sous-développement. Son assassinat en 1948 amena au pouvoir son fils, personnage violent et autoritaire, qui ne parvint jamais à s'imposer à Sanaa et dut s'effacer dans la cité de Taïz. À sa mort en 1962, l'armée, influencée par le nationalisme arabe et Nasser, prit le pouvoir et abolit l'imâmât.

Analyse de la partition et analyse tribale

Les deux Yémen

Dès le XIX^e siècle, le Yémen fut coupé en deux : au nord l'État-imâmât, et au sud la colonie anglaise structurée autour du port d'Aden et conquise dès 1839. En 1962, la proclamation d'indépendance de la République Arabe du Yémen ne concernait que la partie Nord, laquelle entra aussitôt dans une période de guerre civile, marquée par les intrusions militaires de l'Égypte et de l'Arabie Saoudite. En 1978, Ali Abdallah Sâlih devint président de ce Yémen du Nord et garda le pouvoir jusqu'aux événements de 2011-2012. Le Yémen du Sud, lui, quitta le giron de la Grande-Bretagne en 1967 et s'orienta progressivement vers un système marxiste proche de l'URSS. Pourtant, dans les deux pays, des campagnes populaires militaient pour la réunification, processus rendu possible par la chute du Mur, Moscou ne pouvant plus soutenir la partie Sud.

En mai 1990, les deux Yémen furent officiellement rassemblés, mais c'est le président Sâlih qui devint le chef d'État du pays réunifié, mettant ainsi aux commandes du Yémen toute l'oligarchie du nord. Dès lors, les tensions ne cessèrent d'être exacerbées et débouchèrent sur une nouvelle guerre civile en 1994.

Une fracture religieuse ?

Le conflit actuel ne peut être réduit à une fracture chiites/sunnites. Celle-ci existe bien sûr, mais le zaydisme est un courant du chiisme qui ne se réduit pas au

groupe majoritaire duodécimain tel qu'il existe en Iran. Certaines tribus yéménites sont elles-mêmes partagées entre shafisme et zaydisme, or l'appartenance tribale l'emporte bien souvent sur l'aspect confessionnel.

Les houthis, qui mènent la révolte au Yémen depuis 2014, représentent un tiers de la population, qui est d'abord sunnite shafite. La milice houthie fut fondée par Hussein al-Houthi, après l'indépendance du Nord en 1962, afin de garantir que la fin de l'imamat ne sonnerait pas celle du zaydisme et de l'ancienne culture tribale. Il fallait préserver la vénération des familles aristocratiques qui avaient donné les principaux imâms au pays. Le président Sâlih dut longtemps composer avec la milice, mais l'influence diplomatique des États-Unis après le 11 septembre 2001 et la « guerre contre le terrorisme », auquel participait officiellement Sâlih, brisèrent l'unité de façade entre le gouvernement et les élites zaydites. Hussein al-Houthi fut même assassiné en 2004 à l'initiative de Sâlih. Or, l'influence grandissante chez les sunnites yéménites du wahhabisme saoudien, des Frères musulmans et du salafisme d'Al-Qaïda remit en cause les équilibres religieux traditionnels. Les élites shafites et le sud du pays se rallièrent progressivement à l'islamisme mondial et à l'idéologie revancharde de Ben Laden, dont la famille était originaire du Yémen.

Le Yémen entre Houthis, Al-Qaïda et l'Arabie Saoudite

Alors que les zaydites dominaient politiquement le Yémen du Nord depuis mille ans, ils craignirent de perdre leur ascendant politique face au dynamisme d'al-Qaïda et de l'Arabie Saoudite voisine. Sâlih de son côté se savait menacé par les États-Unis qui voulaient démocratiser le régime à la faveur du Printemps arabe. Oubliant les tensions récentes avec la milice houthie, Sâlih décida de la soutenir pour conserver le pouvoir face à Al-Qaïda et Washington. Mais il fut évincé en 2011 et remplacé par Abd Rabo Mansour Hadi, un sunnite favorable à l'Arabie Saoudite. C'était la victoire politique du projet américano-saoudien. Les shafites du Sud s'emparèrent donc du gouvernement à la place des zaydites. Aussitôt ceux-ci lancèrent une révolte qui leur permit de prendre Sanaa en mars 2015, la capitale se situant dans la zone zaydite.

Le pays se déchira. L'ancien Yémen du Nord passa entièrement sous contrôle des Houthis. Le gouvernement sunnite se rapprocha de Riyad. Mais les shafites eux-mêmes virent d'un mauvais œil ces liens hétérodoxes au sein du sunnisme avec Riyad, dont la confession est hanbalite, et non shafite. La soumission aux Saoudiens leur paraissait scandaleuse. Un courant sécessionniste donc se constitua dans le sud, désobéissant au gouvernement central. La branche locale d'Al-Qaïda

en profita pour prendre pieds dans la partie Sud, sous le nom d'*Al-Qaïda dans la Péninsule arabique* (AQPA). Les États-Unis, qui craignaient la présence d'AQPA, organisation contre laquelle ils multiplièrent les assassinats par drones, laissèrent faire les Houthis dans l'espoir qu'ils briseraient le jihadisme. Mais l'année 2014 ayant vu le retour de l'Iran sur la scène internationale, les Américains identifièrent dans les Houthis une cinquième colonne chiite en Arabie, alors que les liens politiques et militaires entre zaydites et iraniens n'étaient nullement avérés. Ils changèrent brutalement leur fusil d'épaule pour soutenir les salafistes et autorisèrent Riyad à intervenir militairement au Yémen contre les Houthis.

Tous unis contre les Houthis

L'aspect confessionnel du conflit est donc réel mais beaucoup plus complexe que le manichéisme chiites / sunnites rabâché dans les médias. Les deux camps en présence ont eu pourtant tout intérêt depuis un an à s'identifier progressivement à une confession reconnue de l'islam, les Houthis au chiisme duodécimain, les Yéménites du Sud au sunnisme hanbalite, les uns pour obtenir l'aide de l'Iran, les autres pour avoir celle de l'Arabie Saoudite, d'AQPA, voire de l'État islamique. Mais si les médias iraniens se scandalisent du sort réservé aux Houthis, ils ne pourront pas leur venir en aide en raison de l'éloignement de ce théâtre de guerre et parce que les houthis ne contrôlent aucun port où débarquer des armes. De l'autre côté, les médias de Daech ont pris fait et cause pour la guerre faite contre les Houthis, tout comme les États-Unis.

Sur le plan médiatique, les adversaires de ces derniers ont tout fait pour les identifier à un chiisme révolutionnaire et violent, pour mieux les associer à l'Iran et au danger qu'il représente. Les acteurs de ce plan de communication sont les États-Unis et l'Arabie Saoudite. À la haine anti-iranienne s'est ajoutée chez ces derniers une sympathie naturelle pour les sécessionnistes radicalisés du Sud, proches du wahhabisme, voire d'AQPA. Riyad continue donc son jeu trouble de séduction des salafistes les plus dangereux de la planète.

Youssef HINDI

Ecrivain politique



YÉMEN, THÉÂTRE D'OPPOSITION DES PUISSANCES RÉGIONALES

Anticiper l'évolution de la situation calamiteuse actuelle au Yémen, nécessite une étude de sa situation régionale, et une appréciation avisée de l'échiquier géopolitique global. Effectivement, le Yémen comme d'autres petits pays « en voie de développement » devient une arène d'interaction de forces plus conséquentes que lui.

To anticipate the evolution of Yemen's current calamitous situation necessitates a study of its regional situation, and a well-informed appraisal of the global geopolitical chessboard. In effect, the Yemen, like other small countries "on the way to development" has become an interaction arena for powers that are more consequent than it.

COMPRENDRE LA SITUATION AU YÉMEN et anticiper les conséquences de son évolution à l'échelle régionale nécessite de faire un *zoom* arrière sur le Proche-Orient ; de la même façon, la confrontation des puissances régionales au Yémen, si l'on y est attentif, offre une clef de compréhension quant à l'avenir de cette région.

Sous un certain angle, le conflit en cours au Yémen nous en dit plus sur la situation géopolitique régionale que sur celle du Yémen même. La crise actuelle au Yémen étant la miniaturisation de l'échiquier géopolitique du Proche-Orient, impliquant d'un coté l'Arabie Saoudite – avec Israël et les États-Unis en maîtres d'œuvre – et de l'autre, l'Iran et ses alliés, ainsi que la Russie en arrière-plan.

La principale motivation de l'agression de la coalition « otanesque » arabe menée par l'Arabie Saoudite est la suivante : ramener le Yémen dans le giron atlantiste, voire sioniste, de la même manière que les saoudiens l'avaient fait – avec entre autres le Qatar – au Bahreïn, en écrasant la révolte de 2011 qui menaçait le régime, dont le renversement était vu d'un mauvais œil par les États-Unis qui possèdent une base militaire sur l'île.

En effet, depuis le début des années 2000, le Yémen connaît une révolte qui s'est transformée en révolution populaire en 2011 et qui est menée par l'organisation houthie *ansaru lah*, contre laquelle luttent les États-Unis et l'Arabie Saoudite, usant d'armes comme les drones mais aussi et surtout d'outil tel Al-Qaïda, dont la présence au Yémen, à l'instar de Daech en Irak et en Syrie n'est pas fortuite. En effet, dans le cadre géopolitique particulier du Moyen-Orient, le terrorisme joue une double fonction :

- la première est celle d'agent corrosif menaçant l'intégrité nationale, comme en Irak et en Syrie, et rendant difficile, voire impossible, la reconstitution d'un État homogène sur le plan territorial. Comme au Yémen, où Al-Qaïda empêche la progression de la révolution menée par *ansaru lah*.
- la seconde fonction consiste à servir de prétexte aux coalitions atlanto-israéliennes, pour faire reculer l'armée régulière syrienne face à Daesh ou encore affaiblir la rébellion au Yémen.

L'action de la coalition arabe est conforme aux « relatifs » intérêts géo-énergétiques américains dans la région, ce qui explique en grande partie le silence des États et des médias occidentaux sur l'agression contre le Yémen, comme ce fut le cas lors des tueries au Bahreïn.

Du point de vu saoudien, il est vital d'empêcher que la révolution yéménite n'aboutisse totalement. Ceci aurait un effet de contagion dans le royaume saoudite, qui menace déjà d'imploser, non seulement en raison des luttes de pouvoir au sein de la famille régnante, mais aussi par la nature profondément tribale de l'Arabie qui menace de ressurgir.

La révolution yéménite représente un danger pour la famille Saoud, qui redeviendrait ce qu'elle fut avant d'avoir conquis l'Arabie : une tribu parmi d'autres. Nous pouvons ainsi, d'ores et déjà, anticiper l'éclatement en sous-régions tribales de l'Arabie.

Les deux principales puissances qui s'affrontent au Yémen sont l'Arabie Saoudite et l'Iran qui soutient *ansaru lah*. Leur confrontation au Yémen entre dans le cadre de l'échiquier géopolitique moyen-oriental, en particulier en Syrie, où Assad, l'allié de l'Iran (et de la Russie), aidé par le Hezbollah, est aux prises avec Daesh, que l'Iran combat directement en Irak.

Si l'Arabie Saoudite perd le contrôle de Daech, l'on ne doit pas cependant surestimer l'autonomie de ce pseudo « État islamique », qui, par ailleurs, pourrait – dans le cadre du redécoupage du Moyen-Orient – être dirigé contre le royaume

saoudien, par le Nord, et ainsi précipiter la chute de la famille royale et l'éclatement du pays. C'est une hypothèse plausible que l'on peut éventuellement intégrer à notre analyse prospectiviste.

Les saoudiens ont certes avancé un pion au Yémen, mais en abaissant leur garde. Une occasion pour l'Iran qui, par le bras d'*ansaru lah*, pourrait leur infliger un échec cuisant, qui redessinerait la carte de l'Arabie et par suite redéfinirait les rapports de forces dans tout le Proche-Orient.

Nous assistons à une fin de partie entre l'Iran et la gérontocratie wahhabite, dont cette dernière ne sortira pas indemne. Ce qui rend fébrile Israël, pour qui l'Arabie Saoudite est un pion important dans le bras de fer qui l'oppose à l'Iran. L'état hébreu est allé jusqu'à menacer publiquement d'offrir l'arme nucléaire à son allié saoudien, et ce quelques semaines avant le largage par ce dernier – ou par un de ses alliés – d'une bombe dont certains scientifiques affirment qu'elle est à neutron¹ sur la population civile yéménite.

Cette fin de partie saoudo-iranienne devrait, en toute logique, conduire à terme à un affrontement entre l'Iran et Israël, l'Arabie Saoudite ne jouant jusqu'ici que le rôle de second couteau au profit de l'État hébreu.

D'ici là, il est à prévoir que le chaos se répandra plus encore dans la région, notamment après l'implosion du régime saoudien ; conséquence ou cause d'une possible guerre civile et/ou tribale dans le futur ex-royaume wahhabite.

Du Yémen à la Syrie, en passant par l'Irak, le feu se répand. Or, une lecture exclusivement géopolitique ne nous permet pas de saisir la signification profonde des événements, leur aboutissement et leur sens historique. S'essayer à un exercice de prospective géopolitique implique de revenir aux causes de la déstabilisation de cette partie du monde musulman.

L'intervention américaine post 11 septembre en Afghanistan, puis la guerre contre l'Irak en 2003, ont ouvert la voie à ce qui a suivi quelques années plus tard, à savoir l'hémorragie terroriste qui a terminé ce que le « printemps arabe » a commencé.

Cette subversion du monde musulman par la guerre et le terrorisme est la concrétisation du « plan Bernard Lewis » élaboré entre 1975 et 1978 et du « plan Oded Yinon » datant de 1982. Ces deux plans, ne formant qu'un seul et même projet, visaient à subdiviser les pays musulmans, et plus particulièrement le Proche-Orient, en petits États ethno-confessionnels. L'éclatement des États étant la condition préalable à leur division, le plan Lewis/Yinon prévoyait d'y parvenir en provoquant des

conflits intercommunautaires ; à quoi s'ajouterait la stimulation de mouvements séparatistes et la création d'états autonomes comme le Kurdistan ou le Baloutchistan.

La finalité du plan Oded Yinon est l'établissement du Grand Israël d'après les frontières bibliques : du Nil à l'Euphrate. L'expansion de l'État hébreu n'étant possible que par la préalable dislocation de tous les États environnants et la création d'un foyer de purulence qui justifierait à terme une grande guerre de conquête territoriale sous le prétexte d'une guerre défensive et de la stabilisation de la région.

Oded Yinon était un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères israélien ; il a rédigé en 1982 le plan pour le Moyen-Orient appelé "*A Strategy for Israel in the 1980s*"² (« Une stratégie pour Israël dans les années 1980 »). Après avoir dressé un état du monde musulman du Maroc à l'Afghanistan – en prenant soin pour chacun de ces pays de tracer les lignes de fractures ethnico-religieuses – établit les objectifs que doit se fixer Israël de la manière suivante :

- Il commence par la Palestine et écrit : « Après la Guerre de Six Jours, nous aurions pu nous préserver de tout conflit amer et dangereux si nous avions donné la Jordanie aux palestiniens vivant à l'ouest du Jourdain. En faisant cela, nous aurions neutralisé le problème palestinien auquel nous faisons face aujourd'hui ».

- En ce qui concerne le Sinaï, il écrit que « récupérer » la péninsule du Sinaï avec ses ressources (pétrole) est une priorité politique pour Israël qui a été obstruée par l'accord de paix de Camp David (1978).

Yinon précise que l'Égypte doit procurer un prétexte à Israël pour qu'il puisse occuper une nouvelle fois le Sinaï. Je pense que dans un avenir plus ou moins éloigné, la présence de groupes terroristes dans le Sinaï pourrait offrir ce prétexte.

Il décrit l'Égypte comme un cadavre et ajoute que l'objectif politique d'Israël est d'exploiter le « fossé » existant entre chrétiens et musulmans pour diviser l'Égypte en deux régions géographiquement distinctes.

Yinon précise que l'éclatement de l'Égypte provoquerait aussi l'éclatement de la Lybie et du Soudan ainsi que d'autres pays plus éloignés de l'Égypte ; selon une sorte d'effet domino.

- Puis, il décrit le plan pour ce qu'il appelle *Le Front de l'Est*. Il explique que la dissolution du Liban en cinq États servira de précédent pour tout le monde arabe, incluant l'Égypte, la Syrie, l'Irak et la Péninsule arabique. Il écrit que : « La dissolution de la Syrie et de l'Irak en régions ethniques ou religieuses comme au

Liban, est le premier objectif d'Israël sur le front de l'Est dans le long terme, tandis que la dissolution de la force militaire de ces états sert de premier objectif sur le court terme ».

À l'heure actuelle, l'état irakien n'existe plus, le pays est dans une situation chaotique et est occupé par un état créé de toute pièce : Daech.

La Syrie, qui tient encore debout tant bien que mal, fait face à un problème dont l'origine est évidemment la même. D'ailleurs, il écrivait au sujet de la Syrie qu'elle devra être divisée de la manière suivante : « Il y aura le long de sa côte un état chiite alaouite, un état sunnite dans la région d'Alep, un autre état sunnite à Damas hostile à ses voisins du nord et les druzes qui vont installer un état, peut être dans notre Golan et certainement dans le Hauran et dans le nord de la Jordanie. Cette situation sera la garantie de la paix et la sécurité dans la région sur le long terme, et cet objectif est déjà à notre portée aujourd'hui. »

- À propos de l'Irak, Yinon écrit sans ambiguïté : « L'Irak, riche en pétrole d'un côté et déchirée de l'autre, est garantie en tant que candidate comme cible d'Israël. Sa dissolution est même plus importante pour nous que celle de la Syrie. Sur le court terme c'est la puissance irakienne qui constitue la plus grande menace pour Israël. Une guerre Iran-Irak fera éclater l'Irak de l'intérieur avant même qu'il soit possible d'organiser un front large contre nous. Toute sorte de confrontation interarabe nous assistera dans le court terme et nous raccourcira le chemin pour le plus important objectif de démembrement de l'Irak comme en Syrie et au Liban. En Irak, la division en provinces ethniques et religieuses est possible comme en Syrie durant la période ottomane ».

Pour donner un autre exemple de cette stratégie israélienne nous citerons Ze'ev Schiff, le correspondant militaire du journal israélien *Haaretz* – et qui était un des plus grands spécialistes en Israël dans ce domaine – qui écrivit : « Le mieux qui pourrait arriver pour les intérêts d'Israël en Irak est la dissolution de l'Irak en un état chiite, un état sunnite et la séparation de la partie kurde » (*Haaretz*, le 02/06/1982).

- Le plan pour la Jordanie selon Yinon est le suivant : « La Jordanie est une cible stratégique immédiate dans le court terme mais pas pour le long terme, parce qu'elle ne constitue pas une vraie menace sur le long terme après sa dissolution, la fin du long règne du roi Hussein et le transfert de pouvoir aux palestiniens dans le court terme ».

Le « problème » palestinien pour Israël, ne se réglera que par le transfert de la population palestinienne vers la Jordanie (et la population de Gaza vers le Sinäï),

ce qui passera par la chute de la monarchie jordanienne au profit du Hamas-Frères Musulmans. C'est dans cette perspective que nous pouvons comprendre les bombardement régulier à 2 ou 3 ans d'intervalle sur la population de Gaza, le but étant de les pousser vers la Jordanie et/ou le Sinäi.

Ceci apparaît clairement lorsque Yinon écrit : « Il n'y a aucune chance que la Jordanie continue d'exister dans sa présente structure sur le long terme, et la politique d'Israël, qu'elle soit en paix ou en guerre, devrait aller dans la direction de la liquidation de la Jordanie sous le présent régime et le transfert de pouvoir à la majorité palestinienne. »

Oded Yinon ajoute que la population juive doit être moins dense en Israël ; qu'est-ce que cela implique ? Premièrement, l'expulsion de la population palestinienne et deuxièmement, l'expansion du territoire israélien *au-delà du Jourdain*, comme l'écrit Yinon, pour pouvoir disperser la population israélienne.

Le 28 septembre 2013, le *New York Times* a publié une « nouvelle » carte du Moyen Orient correspondant au plan Oded Yinon. Cette carte était titré « *How 5 Countries Could Become 14* »³ (« comment 5 pays peuvent devenir 14 »).

Je tiens à préciser que le plan Oded Yinon préconisait aussi l'éclatement de l'Arabie Saoudite en sous-région tribale ; ainsi il écrivait : « La Péninsule arabique entière est candidate à la dissolution en raison de ses pressions internes et externes, et la chose est inévitable, spécialement en Arabie Saoudite. Indépendamment du fait que ses ressources pétrolières restent intactes ou diminuent dans le long terme, les fractures internes et les ruptures sont une évidence et un naturel développement à la lumière de la présente structure politique ».

Les dirigeants saoudiens semblent ignorer l'existence de ce plan, alors qu'ils sèment le chaos près de leurs frontières et dont ils subiront sans nul doute le contre-feu. En tentant d'éteindre ce feu révolutionnaire yéménite qui menace de se répandre en Arabie, les Saoud ne font que l'alimenter, et accélère ainsi l'écroulement de leur maison d'ores et déjà en ruine.

Nul besoin de préciser que la déstabilisation de la péninsule arabique aurait des répercussions considérables sur l'économie mondiale, avec des réactions en chaîne d'une grande ampleur, en particulier en Europe.

Le déclenchement de la guerre en Irak fut la première étape de ce grand redécoupage du Moyen-Orient, qui n'est, si l'on se place sur le plan historique, que la suite logique du premier découpage que la région a subit après la guerre de 14-18,

conformément aux accords secrets *Sykes-Picot* datant de juin 1916, entérinant la négociation d'octobre 1915 entre McMahon et Hussein, le Chérif de la Mekke.

Le redécoupage du Moyen-Orient qui est en cours est la conséquence, non de l'influence du *lobby* pétrolier américain, mais de celui du *lobby* pro-israélien sur la politique étrangère américaine (je renvoie ici aux travaux des deux éminents universitaires américains Stephen Walt et John Mearsheimer). Ajoutons que Bernard Lewis, idéologue détenteur des nationalités britannique, israélienne et américaine, qui est bien implanté au sein de l'*establishment* étasunien, joua un rôle important dans le déclenchement de la guerre contre l'Irak en persuadant Dick Cheney, alors vice-président des États-Unis, de se prononcer en sa faveur.

Toutefois, il reste une puissance régionale qui n'a pas été atteinte par ce plan de redécoupage, c'est l'Iran, qui, à défaut de pouvoir jouer un rôle de stabilisateur dans la région, représente un mur pour lui-même limitant l'expansion apparemment inéluctable du chaos. À la suite ou durant l'éclatement de l'Arabie Saoudite qui pourrait résulter de la guerre au Yémen, l'affrontement des deux puissances régionales, Israël et l'Iran, pourraient bien entraîner les puissances mondiales – les États-Unis et la Russie, ainsi que leurs alliés – dans un affrontement dépassant de loin le seul Proche-Orient.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le *lobby* pro-israélien milite aux États-Unis simultanément en faveur d'une guerre contre l'Iran et d'un changement de régime (à défaut de celle-ci). Par une politique subtile, les dirigeants iraniens – tout particulièrement l'Ayatollah Khameneï (je renvoie à mon analyse dans mon livre *Occident et Islam*) – l'Iran à su maintenir, avec la Russie, la menace à bonne distance. L'allié Russe met à l'abri l'Iran d'une attaque directe des États-Unis ; Israël qui en a pleine conscience pourrait, le cas échéant, forcer la main des Américains en prenant l'initiative seul d'une guerre contre l'Iran. La réplique des Iraniens – qui possèdent des missiles supersoniques que le dôme de fer israélien n'est pas en mesure d'intercepter, à quoi il faut ajouter les missiles défensifs S-300 russes livrés à l'Iran – frapperait Israël en plein cœur. Dans ce cas de figure, les États-Unis seraient contraints d'entrer en guerre aux côtés de leur pesant allié, et la Russie s'interposerait très certainement, menant ainsi à une conflagration à l'échelle mondiale.

Le monde devrait être plus attentif à l'évolution de la situation au Yémen et plus largement à celle du Proche-Orient car l'Histoire nous a appris que le destin de l'Humanité et celui de cette région sont intimement liés. En 1905, l'écrivain palestinien de confession chrétienne, Negib Azoury, écrivait à ce propos : « Deux

phénomènes importants, de même nature et pourtant opposés, qui n'ont encore attiré l'attention de personne, se manifestent en ce moment dans la Turquie d'Asie : ce sont le réveil de la nation arabe et l'effort latent des Juifs pour reconstituer sur une très large échelle l'ancienne monarchie d'Israël. Ces deux mouvements sont destinés à se combattre continuellement, jusqu'à ce que l'un deux l'emporte sur l'autre. Du résultat final de cette lutte entre ces deux peuples représentant deux principes contraires, dépendra le sort du monde entier. Ce n'est pas la première fois, du reste, que les intérêts de l'Europe dans la Méditerranée sont agités dans les pays arabes ; car ce territoire, qui met en communication trois continents et trois mers, a été, à des époques différentes, la scène où se sont déroulés des événements politiques ou religieux qui ont renversé le cours des destinées de l'univers ».

Nous sommes assurément à la veille d'un grand renversement à l'échelle planétaire. La confrontation géopolitique des puissances régionales et mondiales au Proche-Orient et ailleurs, notamment en Ukraine, n'est qu'un des effets apparents des bouleversements profonds provoqués par des mouvements historiques sous-terrain – une étude détaillée sur ces mouvements est présentée dans mon ouvrage *Occident et Islam* (septembre 2015) – qui ont mué durant de longs siècles.

Notes

1. D'après Deff Smith, qui est physicien nucléaire et ancien inspecteur de l'AIEA, la bombe larguée au Yémen serait une bombe à neutron. Voir : <http://reseauinternational.net/une-bombe-a-neutron-larguee-au-yemen-par-un-avion-israelien-aux-couleurs-saoudiennes/>
2. Paru en hébreu dans *KIVUNIM, A Journal for Judaism and Zionism* ; Issue N°, 14-Winter, 5742, February 1982, Editor : Yoram Beck. Editorial Committee : Eli Eyal, Yoram Beck, Amnon Hadari, Yohanan Manor, Elieser Schweid. Published by the *Department of Publicity/The World Zionist Organization*, Jerusalem. Edité en français par les éditions Sigest en 2015.
3. Voir : http://www.nytimes.com/interactive/2013/09/29/sunday-review/how-5-countries-could-become-14.html?_r=0

Colonel Alain CORVEZ

Conseiller en stratégie internationale



YÉMEN. ERREUR STRATÉGIQUE DE L'ARABIE SÉOUDITE ET FAUTE CONTRE LE BERCEAU DE L'ARABISME

Le 26 mars dernier, profitant de la turbulence et du désordre internationaux dans le monde, l'Arabie Saoudite s'est permise d'envahir militairement son voisin le Yémen, ce sans consulter les autorités internationales ... à ce jour ! Où allons-nous ? La réponse : il n'y a pas de solution à l'horizon, que l'on sache.

Last March 26th, profiting from international commotion and disorder throughout the world, Saudi Arabia allowed itself to invade militarily its neighbour Yemen, without having consulted the international authorities as of this date! Where are we headed? The answer: for now, there seems to be no solution in sight.

LE 26 MARS DERNIER, en déclenchant des frappes aériennes meurtrières sur le Yémen, sans l'autorisation d'aucune organisation internationale et même, selon toute vraisemblance, sans en référer à son grand allié d'outre-atlantique, l'Arabie Séoudite a entamé une agression contre un pays membre de l'ONU qui n'a déclenché aucune dénonciation du viol du droit international dans le camp atlantique, alors que la Russie et la Chine ont attiré l'attention du Secrétaire Général de l'ONU sur les dangers et les drames que ces frappes aériennes décidées unilatéralement provoquaient.

Les États-Unis, mis devant le fait accompli, ont dû rapidement réagir en soutenant leur allié mais le général Lloyd Austin, chef du commandement central à Washington, reconnaissait fin mars qu'il ne connaissait pas les buts de guerre ni les cibles à atteindre. C'est dire qu'il avait juste reçu l'ordre de soutenir l'opération

mais qu'il n'y avait aucun plan préétabli. Depuis, le soutien américain se limite à du renseignement, faisant contre mauvaise fortune, bon cœur, pour ne pas perdre la face. Il est clair qu'au moment où ils sont prêts de signer un accord avec l'Iran, ils veulent, là encore, assurer leurs alliés du Golfe, et sans doute aussi Israël, qu'ils ne les abandonnent pas.

Mais tous les experts stratégiques savent que ces frappes qui détruisent l'infrastructure d'un pays pauvre, tuant des civils innocents, privant les populations des moyens élémentaires de vivre, notamment de l'eau en détruisant des barrages, ne mèneront à rien et qu'elles ne font que faciliter la tâche d'Al Qaïda qui avait été chassé de nombreuses positions par les rebelles. La guerre que voudrait faire l'Arabie, avec le soutien de ses alliés du GCC, pour remettre au pouvoir son protégé qu'elle accueille chez elle, Abed Rabo Mansour Hadi, ne peut être gagnée que sur terre, ce qu'elle est incapable de faire. D'autant plus que des révoltes à l'intérieur de ses frontières la menacent désormais.

Les rebelles Houthis alliés de l'ancienne armée du Président Saleh, qui avait accepté de se retirer du pouvoir, dans la foulée des révoltes arabes initiées en 2011, avec un compromis politique, ont montré qu'ils savaient faire la guerre et possédaient des chefs aux connaissances stratégiques sans commune mesure avec leurs opposants. Les bombardements des provinces frontalières au sud de l'Arabie, d'ailleurs historiquement contestées, qu'ils ont déclenchés en représailles aux frappes aériennes sont efficaces et les seules frappes aériennes n'en viendront pas à bout.

L'Arabie veut voir dans les Houthis des chiïtes d'Iran, ce qui est totalement faux, mais elle reprend ainsi le discours de Netanyahu à Washington, pour caricaturer son action comme une défense des sunnites de la péninsule contre les ambitions iraniennes, alors que ce conflit n'a rien à voir avec une rivalité religieuse.

Les négociations engagées à Genève ont peu de chances d'aboutir à un accord tant que l'Arabie restera sur sa position pourtant intenable longtemps, surtout si la situation sur le terrain se détériore et si les États-Unis devaient les ramener à la raison. Elle ne peut pas gagner cette guerre qui résulte des rivalités internes à la famille royale et ne s'en sortira qu'humiliée mais après avoir commis des crimes contre un pays qu'elle a agressé parce qu'elle se sent acculée du fait de la distance prise par son grand allié depuis 1945. À partir du 30 juin, si l'accord nucléaire avec l'Iran est signé, les forces en présence ne seront plus les mêmes au Moyen-Orient.

Le Moyen-Orient est à feu et à sang par la volonté des puissances sunnites dirigées par l'Arabie Séoudite qui entretiennent la mouvance terroriste qui a pris

l'ampleur qu'on connaît avec Daesh par leur volonté de détruire un soi-disant arc chiite qui les menacerait. Tous les spécialistes savent que la Turquie, l'Arabie, le Qatar, avec la bienveillance des services américains et même leur aide, coopèrent pour financer et approvisionner les djihadistes dont ils approuvent le combat contre la Syrie de Bachar el Assad qu'ils ont décidé d'abattre parce qu'elle est le dernier rempart contre leur hégémonie régionale.

La Turquie joue un rôle déterminant de point de passage dans les flux de combattants et équipements sans laquelle leur approvisionnement serait bien plus difficile. Israël qui pense à tort que les islamistes ne le menacent pas – il est vrai que jusqu'à présent la stratégie de ces hordes barbares ne les cible pas – est partie prenante dans ces affrontements et a apporté son soutien militaire aux djihadistes en plusieurs occasions. Mais il est pourtant probable que si Damas tombait on verrait ces fanatiques changer d'attitude vis-à-vis de lui.

On assiste donc à une alliance entre l'Arabie et Israël, avec des réunions de coordination entre responsables des deux pays, les deux se sentant menacés par l'éloignement américain qui veut conclure un accord avec l'Iran et remettre ce pays à sa juste place de puissance régionale dans les équilibres du Moyen-Orient. Les deux s'entendent donc pour attaquer tout ce qui leur paraît être des alliés de l'Iran, la Syrie bien sûr mais aussi le Yémen. Pourtant l'Iran a toujours prôné une entente intelligente entre les sunnites et les chiïtes, au point que les responsables iraniens qui voulaient mettre en œuvre cette politique de réconciliation, toujours refusée par l'Arabie, ont été accusés de faiblesse.

Mais la nouvelle équipe dirigeante d'Arabie Séoudite a commis une erreur stratégique en attaquant le Yémen car elle ne peut gagner cette guerre : les frappes aériennes ne font que détruire l'infrastructure d'un pays pauvre, tuant de nombreux civils innocents parmi lesquels de nombreux enfants, mais ne peuvent vaincre l'organisation militaire rebelle bien mieux structurée et organisée qui porte même des coups à l'Arabie dans sa province sud, d'ailleurs revendiquée. Seule une force militaire importante sur le terrain pourrait l'aider à atteindre ses objectifs, à condition qu'elle soit entraînée à ce genre de combat et puissante, mais elle en est incapable, de même que ses alliés comme le Pakistan qui ne voudrait certainement pas se mettre dans ce piège.

Les négociations de Genève ne pouvaient qu'échouer. La seule issue honorable pour l'Arabie serait de reconnaître son erreur et d'accepter un compromis diplomatique. Mais elle ne semble pas être dans cet état d'esprit. Les États-Unis, ne doivent

pas apprécier d'avoir ainsi été mis devant le fait accompli au moment où ils veulent conclure un accord avec l'Iran. Les Séoudiens pourraient en subir les conséquences, d'autant plus que la Russie, la Chine, l'Inde condamnent cette guerre perturbante pour les équilibres mondiaux.

À la lumière de la guerre au Yémen que mène l'Arabie, une volonté internationale de combattre vraiment DAESH pourrait naître enfin autrement que par des mots et des frappes aériennes, mettant l'Arabie et la Turquie en face de leurs responsabilités. Car le fléau islamiste trouve aussi au Yémen une terre d'élection où il s'est emparé de portions importantes du territoire dans l'est.

Il faut donc souhaiter que l'erreur stratégique de l'Arabie permette aux puissances mondiales de regarder les choses en face : pour apaiser le Moyen-Orient, il faut combattre DAESH et ses commanditaires, c'est-à-dire remettre l'Arabie Séoudite, le Qatar et la Turquie à leur juste place qui est d'accepter les équilibres entre les nations et non les volontés hégémoniques. Ceci implique, évidemment, de reconnaître un état palestinien dans les frontières que l'ONU lui a prévu en faisant pression sur Israël pour qu'il cesse sa politique d'empiètements permanents et de négation des droits du peuple palestinien.

Elie HATEM

Avocat à la Cour, Enseignant à la Faculté Libre de Droit et d'Économie de Paris, Docteur en Droit



LES ASPECTS JURIDIQUES DE L'INTERVENTION MILITAIRE AU YÉMEN

Depuis le 26 mars dernier, l'armée saoudienne appuyée par des alliés régionaux envahit le Yémen, sans avoir consulté les autorités internationales. Elle bombarde villes et campagnes de ce pays voisin, provoquant des dégâts matériels et humains déplorés par de nombreux États et organisations internationales. Cette situation est considérée comme une flagrante agression au sens que le droit international public donne à ce type d'invasion. Les principes de la non-intervention et le non-recours à la force dans les relations internationales est un principe *ius cogens*. Sa transgression constitue une violation du droit international. Mais les grandes puissances permettent libre cours à l'Arabie Saoudite. Pourquoi ?

*Since last 26th March, the Saudi army supported by some regional allies is invading the Yemen without having consulted the international authorities. It is bombing cities and countryside of this neighbouring nation, provoking material and human damage deplored by numerous States and international organizations. This situation is considered as flagrant aggression in the sense that public international law gives to this kind of invasion. The principles of non-intervention and non-recourse to violence in international relations are of *ius cogens* standing. Transgression constitutes a violation of international law. Nevertheless the great powers leave Saudi Arabia in charge of the situation. Why?*

À L'INSTAR DE L'ARABIE SAOUDITE, le Yémen était une monarchie riche en histoire mais compliquée aux yeux des Occidentaux, en raison des spécificités de ses institutions politico-sociales¹. L'abolition de cette monarchie a conduit au partage de ce pays entre le nord et le sud² au prix d'une guerre civile qui perdura pendant

1. Pays musulman certes, proche des principaux lieux saints de l'Islam, ce pays a abrité des Juifs et des Chrétiens. La société yéménite est tribale. Chaque tribu est dirigée par un dignitaire et dotée d'une structure propre à elle. Plusieurs communautés voire rites musulmans y sont pratiqués, notamment les Houthis (du nom de leur dirigeant, Hussein Badreddin Al Houthi), les Zaïdites qui est une branche de l'Islam (les Zaïdites sont les adeptes de Zayd Ind Ali Assajad considéré comme le cinquième et dernier imam)...

2. Le nord prit le nom de République arabe du Yémen et le sud celui de République démocratique populaire du Yémen dotée d'un régime communiste.

plus de huit ans. Il a fallu attendre 1990 afin que les deux Yémen se réunissent, sous l'impulsion du Président Ali Abdallah El Saleh, pour constituer un état sous la forme républicaine, dénommé « République du Yémen ».

Cependant et malgré cette forme unitaire de l'État, le pouvoir central n'était réellement exercé que sur la capitale, San'aa ; les traditions tribales étant ancrées dans la société yéménite. Cette situation à laquelle s'ajoute la pauvreté de la large partie de la population rendait la maîtrise du pays difficile.

En 2009, à la veille du « Printemps arabe », une rébellion vit le jour, en particulier à Sa'da³, entraînant la population dans un surplus de pauvreté. Le 4 novembre 2009, l'Arabie saoudite intervint militairement sans pour autant réussir à stabiliser le pays. Deux ans plus tard, le fléau révolutionnaire provoqué par une propagande politico-médiatique, visant une large partie des pays arabes, entraîna ce pays dans une nouvelle déstabilisation. Face à cette situation⁴, le Président de la République, Ali Abdallah Saleh, quitta le pouvoir, le 23 novembre 2012. Son vice-Président, Abd Rabo Mansour Hadi, lui succéda. Il a été élu Président de la République, le 21 février 2012, par un processus électoral où il était le seul candidat. Mais ce nouveau Président ne réussit pas à endiguer les protestations populaires qui se sont accentuées. En janvier 2015, le Président Mansour Hadi démissionna. Il se réfugia à Aden avant d'aller en Arabie saoudite.

Le 26 mars 2015, appuyée par une coalition de pays⁵, l'armée saoudienne a entamé une série de frappes aériennes, entraînant des dégâts matériels et humains. Cette intervention militaire est dénommée « Opération Tempête décisive ». Elle est appuyée politiquement par les États-Unis et soutenue par Israël⁶.

Il convient d'examiner les aspects juridiques de cette opération eu égard aux principes et aux règles du droit international public.

Dans la mesure où cette intervention militaire a eu lieu à l'occasion d'un conflit interne au Yémen, il convient d'examiner sa légalité eu égard au principe de la

3. Province yéménite.

4. Cette situation se complique progressivement à l'instar de la plupart des pays arabes touchés par ce mouvement de déstabilisation. Le Président Ali Abdallah Saleh sera gravement blessé par un attentat. Obligé de quitter le pays pour se soigner à l'étranger, il regagna San'a mais la protestation a continué jusqu'à sa destitution.

5. L'Égypte, la Jordanie, le Soudan, le Maroc, le Pakistan, le Qatar, le Koweït, le Bahreïn et les Emirats Arabes unis (ces quatre derniers sont membres du Conseil de coopération du Golfe).

6. Les médias israéliens ont révélé que des dirigeants saoudiens et israéliens se seraient rencontrés à maintes reprises, depuis cinq ans, relativement à des questions sécuritaires et militaires, comprenant des rencontres entre des membres des services secrets de ces deux pays, notamment les anciens responsables respectifs de ces services, Amos Yaldin et Turki Al Fayçal (une rencontre qui a eu lieu à Bruxelles).

non-ingérence. Mais aussi, au-delà de cette considération, au principe du non recours à la force dans les relations internationales.

I. L'intervention au Yémen : une violation du principe de non-ingérence ?

L'intervention de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite au Yémen a eu pour objectif de défendre le Président démissionnaire, Mansour Hadi, et de s'opposer aux Houthis.

En effet, aussitôt l'opération « Tempête décisive » entamée, l'ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite à Washington a soutenu cette thèse, en affirmant officiellement que cette « opération vise à défendre le gouvernement légitime du Yémen et à empêcher le mouvement radical houthi (soutenu par l'Iran) de prendre le contrôle du pays ».

Il ne s'agit donc pas d'une guerre entre l'Arabie saoudite et le Yémen, ni de mesures coercitives urgentes prises par le Royaume saoudien et la coalition, sur lesquelles nous reviendront dans les développements suivants⁷, mais d'une intervention visant des groupes militaires yéménites dans un objectif de rétablir le *status quo* interne et favoriser la reprise du pouvoir du Président Hadi.

Il convient donc, à cet égard, de se référer à l'article 2 paragraphe 7 de la Charte des Nations Unies qui dispose : « *Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.* »

Cette disposition découle d'un principe *jus cogens*.

Elle est aussi le corollaire du principe du respect de la souveraineté interne des États⁸. Elle a été confirmée à maintes reprises par l'Assemblée générale des Nations Unies⁹ et par la jurisprudence internationale¹⁰.

7. Voir le paragraphe II.

8. Le respect de la souveraineté des États est l'un des principes les plus fondamentaux du droit international public. Le paragraphe 1 de l'article 2 de la Charte.

9. La résolution 2131 de 1965 (Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des États et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté) et la résolution 2625 (1970) qui dispose : « aucun état ni groupe d'états n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre état. En conséquence, non seulement l'intervention armée, mais aussi toute forme d'ingérence ou toute menace sont contraires au droit international ».

10. Nous nous limiterons à cet égard de citer deux arrêts célèbres de la CIJ : celui relatif à l'affaire du Détroit de Corou (1949) et de l'affaire opposant le Nicaragua aux États-Unis d'Amérique (1986).

Afin de mieux comprendre l'étendue de ce principe, nous reviendrons sur la définition du *jus cogens* avant d'examiner les dérogations au principe de la non-ingérence que le droit international public admet.

A. La portée du principe de la non-ingérence et de la non intervention eu égard au jus cogens

Le *jus cogens* est une norme impérative¹¹ qui s'impose à la communauté internationale dans son ensemble¹². Il s'agit de principes réputés universels et supérieurs en droit international public, auxquels même les conventions internationales ne peuvent déroger¹³.

L'article 53 de la Convention de Vienne du 23 mai 1969 contient la définition du *jus cogens* : « *Est nul tout traité qui, au moment de sa conclusion, est en conflit avec une norme impérative du droit international général. Aux fins de la présente Convention, une norme impérative du droit international général est une norme acceptée et reconnue par la communauté internationale des États dans son ensemble en tant que norme à laquelle aucune dérogation n'est permise et qui ne peut être modifiée que par une nouvelle norme du droit international général ayant le même caractère.* ».

Cette disposition, insérée dans cette convention relative au « droit des traités et leur conflit avec une norme impérative », nous conduit à évoquer un exemple pratique pour mieux comprendre l'étendue du *jus cogens* : il s'agit du conflit chypriote de 1974.

La République de Chypre fut proclamée en 1960, à l'issue de son indépendance de la Grande-Bretagne. Un an avant, une Constitution a été adoptée pour ce pays, en 1959. Elle a été accompagnée de deux traités qui forment, avec le texte de base, un bloc constitutionnel¹⁴. Il s'agit du traité d'alliance¹⁵ et du traité de garantie.

11. Les normes impératives se distinguent des normes obligatoires. Ainsi la violation d'une norme obligatoire met en cause la responsabilité d'un acteur du droit international public tandis que celle d'une règle impérative entraîne la nullité d'un acte international. Voir à cet égard : A. PELLET, Recherche sur les principes généraux du droit en droit international, Paris II, 1974. Voir aussi : K. MAREK, *Contribution à l'étude du jus cogens en droit international*, mélanges Guggenheim, p. 120.

12. Cette formulation semble exclure le fait que le *jus cogens* soit une manifestation directe du droit international. Elle évoque une solidarité et une unité de la Société internationale.

13. L'adage courant en droit anglo-saxon « *pacta sunt servanda* » ne peut ainsi y déroger.

14. L'article 181 de la constitution donne à ces deux traités une force juridique et les intègre au texte de base, sans écarter la possibilité de procéder à leur éventuelle révision ou amendement en vertu de l'article sus-visé et de l'annexe III de la constitution.

15. Il s'agit d'un traité d'alliance militaire signé entre Chypre, la Grèce et la Turquie, en vertu duquel les trois États signataires ont l'obligation de repousser toute attaque ou agression, « *directe ou indirecte, dirigée contre l'indépendance ou l'intégrité territoriale de la République de Chypre.* ».

Ces deux traités furent signés respectivement par la Grèce, la Turquie, la Grande-Bretagne et la République de Chypre. Ils ont pour objectif de garantir l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République chypriote¹⁶.

Le traité de garantie nous intéressera particulièrement en l'espèce.

Il s'agit d'un texte composé de cinq articles, signé par la Grèce, la Turquie, la Grande-Bretagne, d'une part, et la République de Chypre, d'autre part.

Dans son préambule, ce traité se veut garantir l'indépendance, l'intégrité territoriale et la constitution de la République de Chypre. Il établit des obligations mises à la charge des deux parties contractantes. D'une part, il exige du nouvel État de veiller au maintien de son indépendance, son intégrité territoriale, sa sécurité et le respect de sa constitution... D'autre part, il oblige les trois autres « puissances garantes » à reconnaître et à garantir l'indépendance, l'intégrité et la Constitution de Chypre mais aussi à renoncer à « *toute activité ou effort qui tend au démembrement de Chypre ou son union avec n'importe quel autre État* ».

Ce traité prévoit, en cas de violation de ses dispositions, que les trois « puissances garantes » s'emploient à se concerter entre elles, par voie de consultation, pour prendre les mesures nécessaires au respect du *statu quo* ainsi établi¹⁷. Au cas où les mesures prises ou l'action commune concertée n'est pas possible, chacune des trois puissances se réservera le droit d'agir pour rétablir le *statu quo ante*¹⁸.

En 1965, le Premier ministre grec, George Papandreou démissionna¹⁹. Une junte d'officiers renversa alors le pouvoir et provoqua l'exil du roi, Constantin II. Cette situation eût une répercussion sur Chypre, composée de deux communautés grecque et turque chypriotes.

Le 5 juillet 1974, la junte militaire grecque ordonna à ses officiers qui étaient présents à Chypre de faire marche vers le palais présidentiel, à Nicosie, afin de renverser le Président chypriote, Monseigneur Makarios. Des hostilités militaires

16. Le traité de Garantie ajoute la « sécurité » de l'île. Cette notion plus précise que les deux premières donne un alibi plus facile aux « puissances garantes » pour intervenir en vertu de ces traités pour rétablir « l'ordre ».

17. Il s'agit de l'article IV de ce traité dont il sera fait état dans les développements suivants.

18. La procédure d'intervention, en vertu de ce traité, comprend deux phases : la première consiste dans la consultation et la concertation entre les trois puissances pour rétablir le *statu quo*. Dans l'impossibilité de le faire, il pourra être procédé à la deuxième phase, celle de l'action unilatérale pour rétablir « l'état des choses ». La constitution ne détermine pas l'étendue de la concertation entre les parties ni celle du « droit d'action » unilatéral.

19. Bien entendu, à Athènes.

éclatèrent. Un gouvernement dit « de salut public » fut imposé à Nicosie par la junte et la présidence de la république confiée à Nikos Sampson²⁰. Écarté du pouvoir, Monseigneur Makarios s'adressa à ses compatriotes sur les ondes d'une radio clandestine et lança un appel aux instances internationales pour qu'elles ne reconnaissent pas le régime imposé par les colonels. Après sa fuite du pays, il s'est rendu à New York. Devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, il dénonça publiquement ce coup d'État et demanda de l'aide pour retourner au pouvoir.

Le 16 juillet 1974, le Conseil des ministres turc convoqua les deux Chambres de son parlement pour se réunir le 19 du même mois. Par ailleurs, le Premier ministre, Bulent Ecevit, et son ministre des affaires étrangères par intérim, Hasans Esat Isik, entrèrent en contact avec le Secrétariat des affaires étrangères britannique à Londres, dirigé par Leonard James Gallagher, pour trouver une issue à cette situation. Ces mêmes dirigeants turcs invitèrent la Grèce à se concerter avec eux. Mais cette dernière déclina cette proposition. Bulent Ecevit demanda alors à la Grande-Bretagne de procéder à des concertations entre les trois puissances garantes de Chypre pour engager la procédure d'intervention prévue par le traité de Garantie ou, si elle refusait, de laisser à la Turquie le soin de le faire unilatéralement²¹.

Le 20 juillet 1974, les unités navales aériennes turques débarquèrent à Kyrenia, au nord de Chypre, avec un couloir reliant cette tête à la capitale, Nicosie. Un communiqué du gouvernement turc fit savoir son intention de mettre en application l'article IV du traité de Garantie.

Cette opération a eu le mérite d'avoir fait échouer le coup d'État perpétré contre le Président Makarios. Néanmoins, entre le 30 juillet et le 9 août 1974, les hostilités se poursuivirent alors qu'une conférence se tenait à Genève pour trouver une issue pacifique à cette situation entre la Grèce, la Turquie et la Grande Bretagne. La Turquie accusa alors les Grecs chypriotes et les forces grecques de provoquer l'exode de 33 villages turcs chypriotes et de procéder à une purification ethnique dans le sud du pays. Ce prétexte conduisit la Turquie à intervenir militairement de nouveau, dès le 14 août 1974, en élargissant son secteur de contrôle de l'île (36 % du territoire de Chypre) et en repoussant, de ce fait, près de la moitié de la population (180 000 personnes) vers le sud de l'île.

Ces deux interventions turques opérées en vertu des dispositions de l'article IV du traité de garantie ont été considérées comme illégales.

20. Un ancien membre d'une organisation nationaliste pan-hellénique chypriote (EOKA), proche des Généraux grecs.

21. NEDJATIJJIL, *The Cyprus Conflict*, Nicosie, 1982, p. 48.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que la communauté internationale ont condamné cette intervention de l'armée turque. Il a été considéré que les dispositions de ce traité prévoyant une intervention sont contraires au *jus cogens*. Par conséquent, le traité de garantie pourtant engageant quatre États signataires a été invalidé.

Compte tenu de la gravité de cette situation, il a été avancé que l'intervention de la Turquie ne pouvait avoir lieu qu'à la demande explicite du gouvernement chypriote.

Cela nous conduit à examiner la légalité des interventions militaires à la demande des autorités légales d'un pays²².

B. L'intervention ou l'ingérence à la demande des autorités légales

À la lumière des développements précédents, dans quelle mesure une ingérence, de quelque nature soit-elle, peut-elle constituer une exception au principe de non ingérence²³ en droit international public ?

En règle générale, il est admis que l'intervention est licite lorsqu'elle est sollicitée par le gouvernement légitime d'un État.

En effet, chaque pays restant maître de ses alliances et titulaire exclusif des compétences exercées sur son territoire, il est naturellement libre de faire appel à un ou à plusieurs autres États pour intervenir sur son territoire, soit spontanément, soit en vertu d'accords préalablement conclus avec ce ou ces États.

Ainsi, le Yémen pouvait faire appel à l'Arabie saoudite où aux États avec lesquels il aurait conclu un accord à cet effet. Cette pratique est courante dans les relations internationales. Le droit international public admet la légalité (et la validité) des accords de défense internationaux²⁴.

Néanmoins et y compris dans ce cadre bien précis, les interventions à l'appel des autorités officielles peuvent s'avérer parfois illicites. En effet, ces sollicitations adressées dans des contextes de troubles internes, militaires ou constitutionnels, posent la question de l'effectivité et de la légitimité des autorités sollicitantes.

22. L'appel des autorités légales d'un pays à une autre puissance ou acteur international afin d'intervenir sur leur territoire national.

23. Le principe de non ingérence a une portée plus large que celui de la non-intervention qui suppose un acte qui peut être constaté d'une manière non équivoque.

24. À l'instar de l'OTAN, de l'ancien Pacte de Varsovie ou des accords de défense entre la France et certains pays africains, etc.

Plusieurs cas illustrent cette situation, à l'instar des interventions soviétiques en Hongrie, en 1956, et en Tchécoslovaquie ou encore en Afghanistan, en 1968. Pourtant, ces interventions revêtaient la forme de celles faites à la demande des autorités légitimes.

En Hongrie, l'ex-Union soviétique prétendait intervenir en vertu du Pacte de Varsovie, à la demande de Janos Kadar alors que la légitimité de ce dernier faisait défaut au moment où Imre Naguy était institué Président du Conseil.

En Tchécoslovaquie, l'ex-Union soviétique ainsi que ses alliés du Pacte de Varsovie (la Pologne, la Bulgarie, l'Allemagne de l'est et la Hongrie) sont intervenus à Prague, en prétendant répondre à l'appel de responsables locaux, alors qu'un nouveau Secrétaire général du Parti communiste tchécoslovaque (Alexandre Dubcek) et un Président de la République (Lutvik Svoboda) venaient d'accéder au pouvoir.

Dans l'ensemble de ces cas, l'intervention soviétique a été délégitimée en raison du manque d'effectivité des autorités sollicitantes.

Il convient donc de rapprocher ces cas à la situation au Yémen.

Nonobstant le contexte dans lequel le Président Abd Rabo Mansour Hadi est arrivé au pouvoir, ce dernier a démissionné de ses fonctions, le 22 janvier 2015. Après s'être réfugié à Aden, il est parti en Arabie saoudite.

Ayant perdu sa légitimité constitutionnelle depuis sa démission et se trouvant sur le territoire du pays qui a principalement procédé à cette intervention, le Royaume d'Arabie saoudite, il est difficile d'admettre la légalité d'un appel officiel, non équivoque et légitime, par le Président Mansour Hadi à l'Arabie saoudite.

Par ailleurs, au delà des interventions militaires, le principe de la non-ingérence qui a une portée impérative s'oppose à toute opération de quelque nature soit-elle.

En effet, en 1987, un colloque présidé par l'ancien Président François Mitterrand, tenu à l'Université Paris XI sous le thème « *Droit et morale humanitaire* », cherchait à faire admettre la possibilité de procéder à des interventions à caractère humanitaire ou, selon certains participants à ce colloque, d'« *humanité* »²⁵. Il s'agissait d'une

25. Ce colloque tendait à mettre en place la notion d'un « devoir d'ingérence », notamment d'ingérence humanitaire (ou selon certains auteurs qui ont participé à cette manifestation, d'humanité).

réflexion sur l'« assistance aux peuples victimes de catastrophes naturelles, industrielles ou politiques ».

Bien que l'ensemble des réflexions développées lors de cette manifestation ait permis l'émergence d'une exception au principe de non-ingérence, cadré par le Conseil de sécurité des Nations Unies²⁶, l'intervention militaire au Koweït a, de nouveau, permis de mettre en cause toute ingérence ou intervention qui ne respecte pas une procédure spécifique contrôlée strictement par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le principe de la non-ingérence étant notamment le corollaire du principe du non recours à la force dans les affaires internationales, il convient de rappeler l'étendue de ce principe et ses limites afin d'analyser la légalité de l'intervention de l'Arabie saoudite et de la coalition eu égard à ce principe.

II. L'intervention au Yémen et le non-recours à la force dans les relations internationales

L'article 2 paragraphe 4 de la Charte des Nations Unies rappelle et pose le principe du non-recours à la force dans les relations internationales. Ce paragraphe dispose : « *Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies* ».

Il convient d'examiner la portée de ce principe et de voir dans quels cas précis et sous quelles conditions il pourrait y avoir des exceptions.

26. Toute assistance humanitaire ne peut être possible qu'en accord avec l'État concerné. Cet accord devra être exprimé d'une manière légitime et non équivoque. A la demande de la France et à l'issue du colloque précité, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en 1988 une résolution relative à l'« *assistance humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre* ». Il s'agit de la résolution 43/131 qui insista alors sur l'accès aux victimes pour les organisations non-gouvernementales agissant dans un objectif strictement humanitaire. En 1990, une nouvelle résolution (45/100) est venue compléter la précédente, en prévoyant la mise en place de « *couloirs d'urgence humanitaire* ». Ces deux textes n'ouvrent toutefois qu'une brèche limitée dans la souveraineté des États : si ceux-ci sont invités à faciliter la mise en œuvre par les ONG de l'assistance humanitaire, notamment l'apport de nourriture, de médicaments et de soins médicaux pour lesquels un accès aux victimes est indispensable, le rôle premier des États concernés est réaffirmé et ceux-ci en vertu du principe de souveraineté qui est réaffirmé, peuvent toujours refuser de donner suite à ces résolutions.

A. La portée du principe du non-recours à la force dans les relations internationales

La disposition précitée de la Charte des Nations Unies²⁷ pose l'impératif du non-recours à la force dans les relations internationales, en allant au delà de la simple prohibition de la guerre²⁸.

La portée impérative de ce principe a, en effet, été confirmée par la Commission du droit international qui est un organe des Nations Unies, de codification des normes du droit international public. En effet, la Charte des Nations Unies a repris l'ensemble des traités internationaux prohibant la guerre en insistant, quant à elle, sur le principe du non recours à la force, incluant la prohibition de la guerre, des représailles ou de toute forme d'utilisation des armes. Elle en a fait une règle *jus cogens*²⁹ qui s'applique à tous les États qu'ils soient ou pas membres de l'Organisation des Nations Unies³⁰.

Le principe du non-recours à la force s'articule essentiellement autour de l'interdiction de l'agression qui a été définie par une résolution adoptée le 14 décembre 1974 par l'Assemblée générale des Nations Unies³¹. L'article 2 de cette résolution souligne que : « *L'emploi de la force armée en violation de la Charte par un État agissant le premier constitue la preuve suffisante à première vue d'un acte d'agression, bien que le Conseil de sécurité puisse conclure, conformément à la Charte, qu'établir qu'un acte d'agression a été commis ne serait pas justifié compte tenu des autres circonstances pertinentes, y compris le fait que les actes en cause ou leurs conséquences ne sont pas d'une gravité suffisante* ».

Néanmoins, il convient de souligner que seule la force armée inter-étatique est visée par les dispositions précitées de la Charte³², ce qui exclurait les guerres civiles.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la Charte des Nations Unies accorde au Conseil de Sécurité un rôle et des attributions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

27. Article 2, paragraphe 4 de la Charte.

28. La prohibition de la guerre a été clairement établie par le Pacte Briand Kellog, en 1928. Ce texte a confirmé cette notion qui préfigurait en droit international.

29. Le caractère *jus cogens* a été reconnu à ce principe par la Commission du droit international. Ibid.

30. Tous les pactes de sécurité collective reprennent ce principe.

31. Résolution 3314 (XXIX).

32. Voir supra, article 2, paragraphe 4 de la Charte.

L'article 24 paragraphe 1er de la Charte dispose à cet égard : « Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom ».

Il en découle une double attribution au Conseil : celle du maintien de la paix (avant tout risque de guerre) et celle de la sécurité collective (en cas d'agression).

L'article 39 de la Charte confère également au Conseil de sécurité le pouvoir de qualification de tout acte mettant en danger la paix et la sécurité internationales.

Cet article dispose : « Le Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises conformément aux Articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

Par conséquent, c'est le Conseil de sécurité des Nations Unies qui est habilité à qualifier tout acte illicite mettant en danger la paix et la sécurité internationales et à prendre les mesures adéquates pour le faire cesser, soit par des voies pacifiques en application des dispositions du chapitre VI de la Charte ou par des voies coercitives. Ces dernières caractérisent les exception que le droit international public tolère au principe du non-recours à la force.

B. Les exceptions au principe du non recours à la force et le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies

Le recours à la force peut être licite lorsqu'il est autorisé par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour maintenir ou rétablir la paix, conformément aux dispositions du chapitre VII de la Charte, ou en cas de légitime défense.

La Charte des Nations Unies, prévoyant et donnant la priorité au règlement pacifique des différends entre États, ce n'est qu'en cas d'échec de ces mécanismes mis en œuvre à cet effet que le recours aux modalités prévues dans le chapitre VII devient possible, en cas de « menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression ». Il s'agit donc de faire pression sur l'État ou l'entité qui a commis un acte internationalement illicite afin qu'elle modifie ce comportement.

Après avoir rappelé l'objectif de ces mesures et les faits générateurs susceptibles de les déclencher, le chapitre VII de la Charte accorde un rôle au Conseil de sécurité en la matière.

Ainsi, ce dernier, après avoir constaté l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression³³, peut inviter les parties intéressées à se conformer aux mesures provisoires qu'il juge nécessaires ou souhaitables afin d'empêcher la situation de s'aggraver ; décider en cas de défaillance dans l'exécution de ces mesures provisoires, d'autres mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée qui doivent être prises pour donner effet à ses décisions et inviter les membres des Nations Unies à les appliquer ; entreprendre toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité, avec une intervention internationale, s'il estime que les mesures sont inadéquates.

Avant d'arriver à cette dernière ultime solution³⁴ – celle de l'usage de la force qui est catégoriquement prohibé³⁵ –, le Conseil de sécurité a la possibilité de prendre des mesures diplomatiques ou économiques : embargos sur les exportations d'armes, gel des avoirs financiers, interdiction de voyager, embargos sur les échanges économiques, interruption totale ou partielle des relations économiques, des communications ferroviaires, aériennes, maritimes, postales, radios, rupture des relations diplomatiques, etc...

Dans le cas du Yémen, le recours au Conseil de sécurité afin de prendre de telles mesures à l'encontre des acteurs considérés comme susceptibles de menacer la paix et la sécurité régionales aurait été souhaitable. Ce n'est qu'en deuxième temps que le recours à la force pouvait avoir lieu, en application des dispositions de la Charte. Pour cela, le Conseil de sécurité a l'obligation de qualifier la situation : s'agissant d'une menace à la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression³⁶.

Ce n'est qu'à l'issue de cette qualification que le Conseil de sécurité prend les mesures nécessaires : provisoires, non-coercitives ou coercitives, mais encore des mesures dites d'habilitation.

En effet, en cas de menace à la paix, des mesures provisoires peuvent être entreprises pour empêcher une aggravation de la situation. La possibilité de la prise de ces mesures est édictée par les dispositions de l'article 40 de la Charte qui dispose : « *Afin d'empêcher la situation de s'aggraver, le Conseil de sécurité, avant de faire les*

33. Voir supra.

34. Cette solution découle notamment des dispositions de l'article 45 de la Charte. Elle vise à amener l'État qui commet un acte illicite à respecter la légalité internationale.

35. Voir supra. L'article 2 alinéa 4 de la Charte illégitime le recours à la force dans les relations internationales.

36. Il s'agit d'une gradation en fonction de la gravité du trouble manifestement illicite à la paix et à la sécurité internationales.

recommandations ou de décider des mesures à prendre conformément à l'Article 39, peut inviter les parties intéressées à se conformer aux mesures provisoires qu'il juge nécessaires ou souhaitables. Ces mesures provisoires ne préjugent en rien les droits, les prétentions ou la position des parties intéressées. En cas de non-exécution de ces mesures provisoires, le Conseil de sécurité tient dûment compte de cette défaillance ».

Par conséquent, si l'Arabie saoudite ou les pays voisins du Yémen considéraient qu'ils sont menacés par la situation qui surgissait dans ce pays, mettant en danger la paix et la sécurité régionale, ils devaient avoir recours au Conseil de sécurité.

Ce dernier a l'obligation de prendre des mesures aussi bien coercitives que non – coercitives. Ces dernières sont prises en application des dispositions de l'article 41 de la Charte³⁷ qui donne un pouvoir discrétionnaire au Conseil qui est habilité à sanctionner toute violation de la légalité internationale³⁸. Mais si ces mesures ne sont pas suffisantes, le Conseil pourra envisager des mesures coercitives. Ces mesures sont énumérées dans les dispositions de l'article 42 de la Charte³⁹. Il définit le système de la sécurité collective des Nations Unies.

Enfin, il faut aussi souligner que le Conseil de sécurité a le pouvoir de la contrainte militaire, en déléguant à des États membres l'application de décisions d'intervention du maintien ou du rétablissement de la paix, en application des dispositions de l'article 43 de la Charte⁴⁰. C'est dans ce cadre que le Conseil de sécurité pourrait autoriser une coalition militaire à intervenir sur le terrain, au Yémen.

37. Cet article dispose : « *Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les Membres des Nations Unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques.* »

38. Même en dehors de la menace. Le Conseil peut recommander mais aussi décider.

39. Article 42 de la Charte des Nations Unies : « *Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies* ».

40. Le paragraphe 1 de cet article dispose : « *Tous les Membres des Nations Unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales* ». Par ailleurs, l'article 45 de la Charte prévoit un contingent militaire permanent des États membres. Mais, malgré cette disposition, ce contingent n'a pas encore vu le jour.

Il en découle que toute intervention militaire ne peut avoir lieu qu'en ayant un recours préalable devant le Conseil de sécurité, y compris en cas de légitime défense individuelle ou collective⁴¹ car, en vertu des dispositions de l'article 51 de la Charte, « les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

En l'espèce, il n'existe pas d'attaque effectuée à l'encontre des pays de la coalition qui a procédé à l'opération « Tempête décisive » au Yémen, encore moins de proportionnalité de la riposte à une attaque, encore hypothétique.

Si ces pays se sentaient menacés par la situation au Yémen, il devaient porter cette affaire devant le Conseil de sécurité des Nations Unies afin que ce dernier prenne les mesures adéquates pour faire cesser le trouble dont ils prétendent qu'il porte atteinte à leur intégrité territoriale ou qu'il menace leur sécurité.

S'il est vrai que le Conseil de sécurité est un organe soumis aux aléas politiques⁴² et que les interventions illégales se sont multipliées ces dernières décennies dans le monde, il n'en demeure pas moins que la situation actuelle au Yémen constitue une violation des principes précités du droit international public.

La prise de mesures objectives par le Conseil de sécurité des Nations Unies est certes devenue désuète. Elle est hélas soumise à l'opportunisme politique⁴³

41. Voir les travaux consacrés à ce sujet dans les actes de ce colloque.

42. Il est vrai que la prise de décisions au sein du Conseil est l'otage du droit de veto exercé par les cinq membres permanents de cet organe. Par conséquent, l'adoption de résolutions, notamment celles qui décident de la prise de mesures, est le fruit de tractations politiques entre ces cinq pays. Cependant, après l'effondrement de l'Union soviétique, la Russie, héritière de ce dernier, était préoccupée par ses problèmes internes et n'a commencé à recouvrir sa puissance, notamment diplomatique et politique, que très récemment. La Chine misait sur son expansion économique et commerciale et craint, en faisant usage de son droit de veto, qu'on lui reproche des atteintes internes aux droits de l'Homme. La Grande Bretagne soutient traditionnellement les États-Unis pour constituer avec eux une puissance anglo-saxonne. Quant à la France, elle subissait la pression de ses partenaires avant de devenir totalement atlantiste depuis Nicolas Sarkozy. Par conséquent, les États-Unis se sont érigés comme une super-puissance, ce qui leur a valu le surnom de « gendarme du monde ».

43. L'embargo décrété contre la Libye à l'issue de l'attentat de Lockerbie l'avait clairement démontré. Cette mesure a été prise contre ce pays pour un acte de terrorisme imputé à deux de ses citoyens, avant même que la preuve de leur implication dans cet acte n'ait été prouvée. Et pourtant, la Libye avait demandé de déférer cette affaire à la CIJ afin qu'elle soit examinée et que les investigations puissent incriminer ou mettre hors cause l'État libyen. En cas d'incrimination de cet État, signataire des

comme le souligne l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, qui s'est soucié durant son mandat de Secrétaire général des Nations Unies de donner plus d'indépendance à cette organisation mondiale et la soustraire à l'hégémonie politique, notamment celle des États-Unis, ce qui l'avait empêché d'être re-élu Secrétaire général⁴⁴.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler à ce propos que les États-Unis ont toujours fait usage de leur veto au sein du Conseil de sécurité des Nations unies pour empêcher l'adoption de résolutions contre Israël, pays traditionnellement allié de Washington, malgré ses violations répétitives du droit international public et sa commission d'une série de crimes de guerre.

Ce sentiment d'injustice, ces « deux poids, deux mesures » instaurées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'impunité de certains pays à l'instar des États-Unis qui s'érigent le droit de dresser, par l'intermédiaire de leurs institutions internes (le Congrès et le Département d'État américain), une liste d'états « terroristes » alors qu'ils se permettent insidieusement d'alimenter les mouvements terroristes dans le monde, discréditent aussi bien le Conseil de sécurité que les Nations Unies.

Il ne nous échappera pas que, dans cette affaire, l'Arabie saoudite autant que le Yémen, ont été victimes d'une manipulation politique directe ou indirecte⁴⁵. Cette

conventions de Tokyo (1963), de La Haye (1970) et de Montréal (1971) -ces conventions prévoyant et sanctionnant le terrorisme contre les aéronefs-, la prise de sanctions aurait été parfaitement légitime. Or, sous la pression des États-Unis, le Conseil de sécurité des Nations Unies a court-circuité ce processus. La CIJ a été dessaisie au profit du Conseil de sécurité qui avait pris des sanctions mettant sous embargo la Libye durant plusieurs années. Malgré la demande officielle formulée par cinq grandes organisations régionales représentant la majorité des États membres de l'ONU (la Ligue arabe, l'Union du Maghreb arabe, l'OUA, la Conférence islamique, le Mouvement des non-alignés), ces mesures n'ont été levées qu'en 2003 lorsque ce pays a accepté d'imputer la responsabilité de ses représentants dans la destruction de l'appareil de la compagnie Panam au-dessus de Lockerbie, en Ecosse en 1988, ainsi que de l'appareil de la compagnie UTA, en 1989, au-dessus du Niger ; mais aussi son acceptation de payer une indemnité à chacune de ces compagnies.

44. En 1993, lors de l'opération de l'armée israélienne au Sud-Liban, appelée « raisins de la colère », au cours de laquelle l'armée du Tsahal a commis le massacre de la ville de Cana et bombardé des positions des Nations Unies, Monsieur Boutros Boutros-Ghali a tenu à condamner ces actes par écrit. Le Secrétaire d'État américain de l'époque, Madeleine Albright, l'interdit formellement de le faire et de se contenter d'une déclaration verbale. Son refus de se soumettre à sa demande lui a valu les foudres des États-Unis et la campagne du Secrétaire d'État américain afin de l'empêcher de briguer un second mandat. Monsieur Boutros-Ghali disait à ce sujet : « *les Américains ont voulu de moi un secrétaire. Je me suis érigé en général...* »

45. Par l'intermédiaire des services secrets ou d'une diplomatie parallèle.

déstabilisation risque de porter atteinte non seulement à l'Arabie saoudite mais également à sa sécurité dans la mesure où, à l'issue de ces opérations, la population yéménite plonge dans plus de misère, de régression, ce qui ouvre la porte à toutes les dérives. Par ailleurs, la proximité des frontières de ces deux pays et leur perméabilité notamment dans le désert risque de plonger cette région dans une série noire d'attaques militaires interminables.

Loin des considérations partisans, il convient de relever le caractère illicite de cette opération qui prend la forme d'une agression, à l'instar d'une multitude de situations similaires qui surgissent dans le monde en toute illégalité et impunité, ce qui met en cause l'existence même du droit international public dans la mesure où, pour que la règle de droit puisse réellement exister, elle devra être obligatoire et effective.

Pierre-Emmanuel DUPONT

Directeur du département de droit international public et de règlement des différends au London Centre of International Law Practice (LCILP) et chargé de cours à la Faculté Libre de droit et d'économie de Paris (FALCO)



L'INTERVENTION SAOUDIENNE AU YÉMEN ET LE DROIT INTERNATIONAL

Si l'on cherche à se prononcer sur la légalité, au regard du droit international, de l'intervention militaire dirigée par l'Arabie Saoudite au Yémen, il importe avant tout de qualifier les faits, en examinant la nature du conflit et les forces en présence. Il importe également d'examiner la justification juridique invoquée par les Etats participant à cette intervention militaire.

Pour justifier d'un point de vue juridique l'intervention militaire au Yémen, le Conseil de Coopération du Golfe a invoqué plusieurs arguments. Ceux-ci sont reflétés dans une déclaration conjointe de l'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis, de Bahrain, du Qatar et du Koweït en date du 26 mars 2015.

À la lecture de ce document, il apparaît que la justification de l'intervention militaire repose sur deux arguments distincts :

- 1) Il s'agirait pour la coalition arabe d'un cas de légitime défense (couvert par l'article 51 de la Charte des Nations Unies), mais plus précisément d'un cas particulier de légitime défense « collective » (une intervention « par invitation », ou intervention « sollicitée »), au profit du Yémen et de son gouvernement légitime, objet d'une « agression » et dont l'intégrité territoriale est menacée ; l'intervention serait ainsi justifiée en tant que réponse à la demande expresse formulée par le président Hadi le 24 mars 2015.
- 2) Il s'agirait également, pour l'Arabie saoudite en particulier, d'un cas de légitime défense préventive, celle-ci étant directement menacée par le déploiement des forces militaires des Houthis à proximité de ses frontières.

L'orateur s'est efforcé de déterminer la pertinence de chacune de ces deux assertions au regard des règles issues de la Charte des Nations Unies, à la lumière de la jurisprudence de la Cour internationale de justice et de la pratique étatique.

The next speaker was Pierre-Emmanuel Dupont, Director of the Department of Public International Law and of Dispute Settlement at the London Centre of International Law Practice (LCILP) and Official Lecturer at the FALCO, who examined The Questions of International Law Raised by the Saudi Invasion of Yemen.

If, in respect to international law, one seeks to pronounce oneself on the legality of the military intervention directed by Saudi Arabia against Yemen, it is of primary importance to qualify the acts by examining the nature of the conflict and the forces involved. It is equally of import to examine the juridical justification invoked by the States participating in this military intervention.

The regional authority known as the Gulf Cooperation Council (GCC) approved that several member-States invade Yemen militarily, upon the basis of several arguments invoked in the Common Declaration by Saudi Arabia, the United Arab Emirates, Bahrain, Qatar and Kuwait, made on 26th March 2015. Two arguments specifically authorize the armed invasion:

1) the invading coalition invoked self-defence covered by Article 51 of the United Nations Charter, but more precisely a particular case of "collective" self-defence (intervention "upon invitation", or "solicited" intervention) in favour of Yemen and of its legitimate government that had supposedly been "aggressed" and whose territorial integrity remained "threatened"; these arguments were justified by the aggressors, on the basis that on 24th March 2015 President Hadi had formally petitioned for the intervention.

2) there was also the element, invoked in particular by Saudi Arabia, of "preventive legitimate defence" because of direct threats by armed Houthi forces along Saudi frontiers.

I shall attempt to determine the pertinence of each of these two excuses, in the light of rules emanating from the United Nations Charter, from jurisprudence of the International Court of Justice.

SI L'ON CHERCHE À SE PRONONCER SUR LA LÉGALITÉ, au regard du droit international, de l'intervention militaire dirigée par l'Arabie Saoudite au Yémen, il importe avant tout de qualifier les faits, afin de déterminer le cadre juridique applicable. Il importe également d'examiner la justification juridique invoquée par les États participant à cette intervention militaire.

Concernant la qualification des faits, on se trouve en présence, au moins depuis la fin de l'année 2014 et l'offensive des Houtis qui a abouti en janvier 2015 à la prise du palais présidentiel et à la démission du président Hadi, d'une situation dans laquelle un gouvernement (celui du président Hadi) fait face à une rébellion armée qui a mis en place ce qui apparaît comme un « contre-gouvernement » (dirigé par le Conseil révolutionnaire Houti). Chacune des « parties » contrôle actuellement de fait une portion du territoire du Yémen, et y exerce les fonctions gouvernementales. Sous l'angle du droit international, cette situation doit être qualifiée de guerre civile, ou encore de « conflit armé non international »¹. Le droit international distingue en effet habituellement les conflits armés internationaux et les conflits non-internationaux.² On sait que les conflits armés non-internationaux sont régulés par l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949 et par le Protocole Additionnel II aux Conventions de Genève, et peuvent être définis de la façon suivante :

Un conflit armé non-international est une confrontation entre l'autorité gouvernementale existante et des groupes de personnes sujettes à cette autorité ou entre différents groupes dont aucun n'agit au nom du gouvernement, qui est menée par les armes à l'intérieur du territoire national et atteint la magnitude d'une confrontation armée ou d'une guerre civile.³

Cette définition est en consonance avec la notion de « conflit armé » utilisée par le Tribunal Pénal international pour l'Ex-Yougoslavie dans sa décision rendue dans l'affaire *Tadić* :

[U]n conflit armé existe chaque fois qu'il y a recours à la force armée entre États ou un conflit armé prolongé entre les autorités gouvernementales et des groupes armés organisés ou entre de tels groupes au sein d'un État.⁴

La conséquence principale de l'existence d'un conflit armé au Yémen, du point de vue du droit, est l'application du droit des conflits armés (ou droit international humanitaire), qui régit la conduite des hostilités par les différents belligérants.⁵

Ceci étant rappelé, il convient de se pencher sur les arguments invoqués par le Conseil de Coopération du Golfe pour justifier d'un point de vue juridique l'intervention militaire au Yémen. Ces arguments se trouvent synthétisés dans une déclaration conjointe de l'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis, de Bahrain, du Qatar et du Koweït en date du 26 mars 2015, donc au premier jour de l'intervention militaire de la coalition arabe.⁶

La déclaration se présente comme une réponse à la lettre du président Hadi adressée le 24 mai 2015 aux chefs d'État des pays du CCG, dans laquelle Hadi lance un appel, en invoquant (i) le principe d'auto-défense de l'article 51 de la Charte des Nations Unies⁷, ainsi que (ii) la Charte de la Ligue Arabe et (iii) le traité de défense conjointe arabe. L'appel lancé est un appel au soutien « par tous les moyens nécessaires », y compris « l'intervention militaire ».

La déclaration fait état en premier lieu de la nécessité d'une réaction face à un « coup d'État », et caractérise la situation ainsi créée comme comportant une « menace pour la paix et la sécurité internationales ». Sont également invoquées l'atteinte à la souveraineté du Yémen et à son intégrité territoriale, ainsi que le fait que les Houthis se sont rendus coupables d'une « agression ». Enfin, est soulignée l'intervention de forces étrangères dans le conflit.

Une dernière série d'arguments développés dans la déclaration concerne plus particulièrement l'Arabie Saoudite. Il est fait état de menaces contre le territoire de l'Arabie saoudite, causées en particulier par la présence d'armes lourdes et de missiles

à courte et longue portée aux mains des milices Houtis, et la conduite de manœuvres militaires par les Houtis non loin des frontières de l'Arabie saoudite. Tout ceci constituerait autant d'indices de l'intention des Houtis de procéder à des attaques contre l'Arabie Saoudite, et il est fait référence explicitement au précédent constitué par les affrontements survenus en novembre 2009 à la frontière saoudienne.

On voit donc d'emblée que la justification de l'intervention militaire repose sur deux séries d'arguments distincts :

1) Il s'agirait pour la coalition arabe d'un cas de légitime défense (couvert par l'article 51 de la Charte des Nations Unies), mais plus précisément d'un cas particulier de légitime défense « collective » (une intervention « par invitation », ou intervention « sollicitée »), au profit du Yémen et de son gouvernement légitime, objet d'une « agression » et dont l'intégrité territoriale est menacée ; l'intervention serait ainsi justifiée en tant que réponse à la demande expresse formulée par le président Hadi le 24 mars 2015.

2) Il s'agirait également, pour l'Arabie Saoudite en particulier, d'un cas de légitime défense préventive, celle-ci estimant être directement menacée par le déploiement des forces militaires des Houtis à proximité de ses frontières.

L'auteur va s'efforcer brièvement de déterminer la pertinence de chacune de ces deux assertions au regard des règles relatives à l'emploi de la force issues de la Charte des Nations Unies, à la lumière de la jurisprudence de la Cour internationale de justice et de la pratique étatique.

Légalité de la légitime défense collective (le cas de l'intervention par invitation)

On peut en effet chercher à fonder la légalité d'une intervention militaire dans une guerre civile sur le consentement donné par le « gouvernement » du pays où a lieu la guerre civile⁸. C'est l'argument qui avait été invoqué par les États-Unis pour se justifier du reproche d'avoir violé, par leur intervention au Vietnam, l'interdiction de l'emploi de la force. Nous autres Français avons une longue pratique de l'intervention « sollicitée » en Afrique, en particulier au Tchad et au Zaïre. On connaît également les cas des interventions de l'URSS en Hongrie en 1956 et en Tchécoslovaquie en 1968.

On estime habituellement que deux conditions doivent être remplies pour qu'une intervention « par invitation » soit régulière au regard du droit de légitime défense⁹ :

Premièrement, il faut que ce soit bien l'autorité gouvernementale légitime qui fasse appel à une assistance extérieure. En d'autres termes, lorsqu'on se trouve dans le cas où le gouvernement donnant une autorisation d'intervention immédiate se trouve déjà face à un contre-gouvernement rival, se pose la question de l'effectivité du gouvernement et celle de sa légitimité. La question de savoir si le droit de faire appel à une intervention étrangère bénéficie au gouvernement « effectif » (ce qui pose à son tour la question des critères de l'effectivité) ou au gouvernement « légitime », demeure une question controversée en droit international. On peut dire au regard de l'invitation lancée par le président Hadi qu'il existe au moins un doute sérieux, en droit, sur le fait qu'il représentait bien l'autorité gouvernementale légitime disposant du droit de faire appel à une puissance extérieure.

Deuxièmement, il faut qu'il y ait bien agression armée et non lutte de factions internes. Or, cette exigence pose également problème dans le cas du Yémen puisque le concept d'agression armée peut difficilement s'appliquer aux Houtis qui ne sont en aucun cas des agresseurs venant de l'extérieur mais une composante du peuple yéménite. La définition communément acceptée de l'« agression » en droit international¹⁰ est la suivante : « l'emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État »¹¹. Dans le cas qui nous occupe, y a-t-il emploi de la force armée par un État contre un autre ? C'est difficile à soutenir raisonnablement ; et l'on constate que la déclaration du CCG du 26 mars demeure très floue sur ce point et fait référence à l'intervention de « forces étrangères » sans plus de précisions et sans en apporter la moindre preuve documentaire.

Or, si l'agression n'est pas avérée, et si l'on se trouve dans une situation où le gouvernement (ou un contre-gouvernement, ou un gouvernement putatif) fait appel à l'aide d'un État étranger pour l'emporter dans une guerre civile, il est raisonnable de penser que l'on se trouve en-dehors du cadre où l'intervention sollicitée peut être admise, et qu'une telle intervention étrangère se heurte au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en même temps qu'elle viole le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures.

La question de la légitime défense préventive

Concernant l'argument selon lequel l'Arabie Saoudite en particulier se trouverait dans une situation lui permettant d'invoquer un droit de légitime défense « préventive », celle-ci étant directement menacée par le déploiement des forces militaires des Houtis à proximité de ses frontières, et leurs manœuvres militaires, il se heurte

au fait que, bien que la Cour internationale de justice n'ait pas eu jusqu'à ce jour à se prononcer sur l'admissibilité de la légitime défense préventive, il est communément admis que la légitime défense ne peut être invoquée qu'en cas de menace imminente d'agression¹². C'est dire que seule une légitime défense « anticipée » (et non « préventive ») face à une agression imminente, pourrait être admissible.

Existait-il, à la date du 26 mars 2015, une menace imminente d'agression, par les forces Houtis, du territoire de l'Arabie saoudite ? Au regard de la disproportion entre les forces en présence, cela paraît fort discutable. Les informations selon lesquelles, durant le mois de mai 2015, les Houtis auraient tiré des roquettes en direction du territoire saoudien sont-elles de nature à modifier cette conclusion ? L'auteur de cet article est loin d'en être convaincu, compte tenu des développements qui précèdent et en particulier des doutes sérieux qui pèsent sur la légalité de l'intervention saoudienne. Il faut par ailleurs rappeler que, s'il s'avérait que le gouvernement de Hadi n'était pas compétent pour solliciter l'intervention étrangère, ou qu'aucune agression extérieure n'avait eu lieu qui puisse justifier l'invocation de la légitime défense collective, alors l'intervention dirigée par l'Arabie saoudite pourrait être qualifiée d'emploi illicite de la force contraire à la Charte des Nations Unies, voire pourrait être qualifiée d'acte d'agression.

Notes

1. Sur la notion de conflit armé non international, voir notamment P. Daillier, M. Forteau et A. Pellet, *Droit international public*, Paris, L.G.D.J., 8^e éd., 2009, p. 1062 sq.
2. Sur la distinction, voir S. Vité, "Typology of armed conflicts in international humanitarian law: legal concepts and actual situations", *International Review of the Red Cross*, 2009, p. 69-94; P. Daillier, M. Forteau, A. Pellet, *Droit international public*, Paris, L.G.D.J., 2009, p. 1062 sq.; M. N. Shaw, *International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 1190 sq.
3. C. Greenwood, "Scope of Application of Humanitarian Law", dans D. Fleck (éd.), *The Handbook of International Humanitarian Law*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 54.
4. V. Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, *Le Procureur c/ Dusko Tadic*, 2 octobre 1995, §70.
5. Voir R. Kolb, *Ius in bello. Le droit international des conflits armés*, Bâle/Bruxelles, Helbing Lichtenhahn/Bruylant, 2009, pp. 156 sq. ; C. Greenwood, "Scope of Application of Humanitarian Law", in D. Fleck (éd.), *The Handbook of International Humanitarian Law*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 45-57; M. Sassoli, A. Bouvier et A. Quintin, *How Does Law Protect in War? Cases, Documents and Teaching Materials on Contemporary Practice in International Humanitarian Law*, Genève, Comité international de la Croix-Rouge, 2011.
6. Le document est reproduit dans son intégralité dans le journal *The National* (Emirats Arabes Unis), 26 mars 2015, disponible à <http://www.thenational.ae/uae/gcc-statement-gulf-countries-respond-to-yemen-developments#full>

7. Article 51, Charte des Nations Unies : « Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ». Sur le droit de légitime défense dans le système de la Charte des Nations Unies, voir en particulier P. Daillier, M. Forteau et A. Pellet, *Droit international public*, Paris, L.G.D.J., 8^e éd., 2009, p. 1037 *sq.*
8. Sur cette pratique et le droit applicable, V. en particulier C. Gray, *International Law and the Use of Force*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 80-88; également W. Wengler, "L'interdiction de recourir à la force. Problèmes et tendances", *Revue Belge de Droit International*, 1971, p. 401, en particulier, pp. 439 *sq.*
9. V. notamment P. Daillier, M. Forteau et A. Pellet, *Droit international public*, Paris, L.G.D.J., 8^e éd., 2009, p. 1043.
10. V. la Résolution 3314 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la définition de l'agression, 1974.
11. V. M. Kamto, *L'agression en droit international*, Paris, Pédone, 2010.
12. Tel était notamment l'avis formulé par le Groupe de personnalités de haut niveau, chargé par le Secrétaire général de l'ONU en 2003 de dresser un état des lieux du système de sécurité collective, formulé dans le document A/59/565, 2 déc. 2004, § 188-192 et § 53 des recommandations.

Ali AL-YAQOOBI

Avocat et docteur en droit public, Chercheur associé au Centre Michel de l'Hospital de l'Université d'Auvergne



LA DEMANDE D'HADI D'UNE INTERVENTION SAOUDIENNE AU YÉMEN SE FONDE-T-ELLE SUR UNE BASE CONSTITUTIONNELLE OU LÉGITIME ?

Au moment où le Yémen est devenu une arène de luttes pour l'influence internationale, demeure la question : Y-a-t-il une base constitutionnelle ou légitime autre sur laquelle pourrait s'appuyer l'Arabie saoudite pour justifier son intervention militaire massive au Yémen? Suivant élaboration des éléments de réponse disponibles, il ressort qu'à ce jour l'Arabie saoudite n'a pu exposer aucun motif régulier constitutionnel, régional ou international justifiant encore une intervention militaire de grande envergure contre son pays voisin.

At the time that Yemen has become an arena for international struggle, the question remains: Is there any constitutional or other legitimate basis that Saudi Arabia could cite in order to justify massive military intervention against Yemen? Based on the elements available, it is clear that to this day, Saudi Arabia has exposed no regular constitutional, regional or international reason justifying yet another massive armed invasion against its neighbouring country.

LE YÉMEN EST LE BERCEAU de l'une des plus anciennes civilisations du Proche Orient. Le pays est limité au nord par l'Arabie saoudite et Oman au nord-est. L'Erythrée et Djibouti lui font face de l'autre côté du Golfe d'Aden. Il est bordé sur les trois côtés par la Mer Rouge qui sépare le Yémen de l'Afrique de l'Est.

Environ 23 580 000 habitants vivent sur ses 485 000 km². Ils sont essentiellement des Arabes sunnites ou chiites zaïdis². Le Yémen par sa situation est un pays très important pour le commerce du pétrole par voie maritime. En effet il a la possibilité de bloquer l'un des trois détroits qui voient passer chaque jour 2/3 du pétrole mondial, Bab Al Mandeb, et le pays peut donc fermer l'accès à la Mer Rouge et au canal de Suez³.

« La révolution de la jeunesse yéménite » de 2011 et la cascade d'événements ultérieurs, dont la vaste offensive aérienne de l'Arabie saoudite, ont placé le Yémen au centre de l'attention internationale.

Au moment où il est devenu l'arène des luttes de concurrence pour l'influence internationale, demeure la question la plus importante : Y a-t-il une base constitutionnelle ou légitime à la demande, faite par Hadi, argument sur lequel s'appuierait l'Arabie saoudite pour justifier son intervention au Yémen ?

Pour asseoir notre réflexion nous allons d'abord parcourir l'histoire constitutionnelle du Yémen (I) puis analyser dans quelle mesure la demande de Hadi est légitime au regard des textes à portée constitutionnelle écrits après la révolution de 2011 (II).

L'histoire constitutionnelle du Yémen avant la révolution de 2011

L'histoire ancienne du Yémen commence à partir de la fin du deuxième millénaire avant notre ère. Il s'appelait suivant l'époque royaume de Saba⁴, de Qataban⁵, d'Hadramout⁶ et d'Himyar⁷.

Plusieurs régimes se sont succédés au Moyen Age tels l'État Ziyadid⁸, l'État Yufirid⁹, l'État de l'imamat Zaïdite¹⁰.

Le nord du Yémen a pris son indépendance par rapport à l'Empire Ottoman en 1918. Le royaume Mutawakilite Zaïdi a dominé ensuite jusqu'en 1962, date à laquelle il est devenu la République Arabe du Yémen. Alors que dans le sud le protectorat britannique a continué à s'exercer jusqu'en 1967. C'est alors qu'un régime de démocratie populaire s'est établi et a duré jusqu'en 1990. À cette date l'unité s'est faite entre le nord et le sud.

• La monarchie

En 897, l'imam Yahia bin Al-Hussein Al Zaïdi a fondé le royaume zaïdite qui a duré jusqu'à l'époque moderne. Cependant après une période de conflits régionaux pour savoir qui allait prendre le contrôle de cette région, l'Empire ottoman a envahi le Yémen, sans toutefois que l'imam soit évincé.

Les Ottomans ont régné sur le pays jusqu'en 1918, date à laquelle ils ont été expulsés par les Zaïdis. L'imam Yahia Hamideddin a régné sur le royaume Zaïdite Mutawakilite. Il est le premier gouvernant yéménite après l'indépendance par rapport aux Ottomans. Après sa mort en 1948, son fils Ahmed bin Yahia lui a succédé et a régné jusqu'en 1962.

Cette monarchie n'avait pas de constitution au sens où nous l'entendons mais elle avait, somme toute, une constitution non écrite basée sur des sources religieuses.

La monarchie Zaïdi a établi une période de stabilité et a travaillé à constituer une armée moderne durant les années trente du vingtième siècle. Des officiers sont partis se former à l'étranger.

Le problème le plus important qui s'est posé au royaume a été celui de ses relations difficiles avec l'Arabie saoudite laquelle lui a fait la guerre de mars à mai 1934. Les villes de Asir, Jizan et Najran dans le sud du Yémen ont été prises par les Saoudiens. Pour arrêter cette guerre, les Zaïdis ont accepté de signer l'accord de Taëf avec Ibn Saoud : l'Arabie saoudite pouvait « louer » ces villes moyennant une certaine somme, avec un renouvellement du traité tous les vingt ans¹¹.

Ces villes yéménites contrôlées par les Saoudiens seront plus tard en permanence des points de friction entre les Saoudiens et les Yéménites. C'est ce qui explique que les Saoudiens veuillent toujours interférer dans les affaires du Yémen et cherchent à le maintenir dans une certaine faiblesse : ils redoutent qu'un Yémen fort exige la restitution de ces villes.

L'autre défi intérieur auquel a dû répondre la monarchie zaïdite a été la « révolution de la Constitution » qui s'est terminée par un coup d'État le 17 février 1948 et qui aurait voulu rédiger une Constitution. Ce coup d'État a échoué, l'imam Ahmed Humaid al Din a reçu le soutien des tribus yéménites qui ont fait avorter cette révolution ainsi que celui de l'Arabie saoudite qui s'est investie dans cette lutte contre la Constitution pour des raisons idéologiques. Elle ne voulait pas une république à sa frontière.

• *La république*

Un coup d'État militaire contre le royaume Zaidite Mutawakilita du Yémen a eu lieu en 1962 et a fondé la République arabe du Yémen. Une guerre civile a suivi entre partisans de la monarchie et partisans de la république durant huit ans de 1962 à 1970.

Cette guerre civile au Yémen a pris une dimension internationale et le pays s'est transformé en arène de conflits entre les républicains soutenus par Gamal Abdel Nasser et les monarchistes soutenus par les Saoudiens. Nasser a désigné ce conflit comme étant celui « des réactionnaires détenteurs de gros moyens financiers », référence à l'Arabie saoudite, que, par ailleurs, il estimait être une des causes de l'échec de l'union de l'Égypte et de la Syrie (République Arabe Unie)¹².

À cette époque l'Égypte soutenait les mouvements d'émancipation par rapport à des régimes monarchiques des pays arabes dans une tentative d'exporter son expérience de 1952 contre la monarchie égyptienne. Gamal Abdel Nasser leur ayant envoyé le renfort d'environ 70 000 soldats, de violents combats ont eu lieu et se sont terminés par la victoire des républicains et la fin du siège de Sanaa par les monarchistes. La République arabe yéménite a été fondée au nord.

Depuis la chute de la monarchie, le Yémen a connu une grande instabilité. Plusieurs constitutions ont été publiées sans être appliquées. En 1963 une Constitution provisoire a été adoptée, puis en 1964 une Constitution permanente a été publiée. Un certain nombre de déclarations constitutionnelles ont vu le jour jusqu'au 28 décembre 1970, jour où la Constitution permanente a été publiée. Elle est restée en vigueur jusqu'à l'union du Yémen du nord et du Yémen du sud en 1990.

Nous venons de voir l'histoire du Yémen du nord mais en ce qui concerne le Yémen du sud, sous protectorat britannique, la guerre qui avait eu lieu dans les territoires du nord s'était étendue au sud, ce qui a conduit l'Angleterre à accorder l'indépendance à cette région et les troupes britanniques se sont retirées du pays en 1967.

Le 30 novembre 1967 la République populaire démocratique du Yémen a été fondée au sud et le 17 novembre 1970 sa première Constitution a été publiée. Le 14 novembre 1978 le parti communiste yéménite a été créé et il a adopté l'idéologie marxiste-léniniste avec un changement de Constitution.

• *L'unité entre le nord et le sud*

Depuis 1972 les négociations ont commencé pour rétablir l'unité entre les deux États yéménites. Le premier accord pour rétablir cette unité est celui du 28 octobre 1972 au Caire. Celui de Tripoli le 28 novembre 1972, celui de Koweït le 28 mars 1979 et celui de Taïzz (au Yémen) le 3 novembre 1989 se sont succédé. Enfin, après une déclaration de la République du Yémen, il y eut, le 22 avril 1990, l'organisation d'une période de transition au cours de laquelle le nord et le sud ont convenu de la création de la République du Yémen le 22 mai 1990. Cette réunion a publié le 22 mai 1990 une nouvelle Constitution¹³.

Si l'unité du nord et du sud Yémen a reçu la bénédiction des Républiques arabes comme la Libye, l'Irak et l'Égypte, il n'en a pas été de même de la part de l'Arabie saoudite qui a adopté à cet égard une position très négative. Elle a rejeté l'unité et encouragé la sécession du nord et du sud durant la guerre civile de 1994.

Après la fin de la guerre civile de 1994 et l'échec de la sécession du sud Yémen, la Constitution de 1991 a été modifiée pour tenir compte des développements politiques consécutifs à cette guerre. Le Conseil de la Présidence a été remplacé par un Président et un vice-président. L'accord entre les hommes politiques voulait que le Président soit du nord et le vice-président du sud. En 2001, à nouveau, la Constitution a été modifiée pour élargir les compétences du Président de la République et porter la durée de son mandat à sept ans. La mandature du Conseil des Députés est de six ans. Durant toute cette période le régime est devenu présidentieliste avec des caractéristiques totalitaires.

Malgré la domination du Président Saleh et de son parti (le Parti du Congrès général du peuple) sur la vie politique du Yémen, d'autres forces politiques importantes existent. Le mouvement Ansarullah (les Partisans de Dieu) basé essentiellement dans le nord est connu comme étant Houthi selon son fondateur Hussein Al Houthi, la direction et les membres appartenant aux zaïdis chiites, héritiers des Zaïdis qui ont dirigé le Yémen pendant des siècles. L'autre mouvement est celui des Frères Musulmans. Enfin le mouvement du sud. Il y a aussi d'autres partis politiques mais leur poids n'est pas très important.

Mais le Yémen connaît aussi la menace que représente Al Qaïda, en particulier dans la région des villes d'Hadramaout.

Textes à portée constitutionnelle après la révolution de 2011

À la suite des révolutions tunisienne et égyptienne, a commencé la révolution de la jeunesse yéménite contre le régime du Président Saleh. Le 11 février 2011 les manifestations étudiantes à l'Université de Sanaa ont pris de l'ampleur et sont descendues dans la rue en se dirigeant vers l'ambassade de Tunisie.

Devant la montée des mouvements étudiants et le début d'un affrontement avec les forces de sécurité qui soutenaient le Président, au pouvoir depuis 1978, celui-ci a annoncé qu'il ne briguerait pas un autre mandat et qu'il ne transmettrait pas le pouvoir à son fils. Mais ces annonces n'ont pas calmé les manifestants. Le 18 mars cinquante-deux civils sont tombés victimes des forces de sécurité.

L'Initiative du Golfe

Suite à la défection d'un certain nombre de membres de l'armée, le Président Saleh a accepté finalement de signer à Riyad, le 23 novembre 2011, « l'Initiative du Conseil de Coopération du Golfe » qui visait à résoudre la crise politique au Yémen.

Cet accord a été obtenu essentiellement par l'Arabie saoudite au nom du Conseil de Coopération du Golfe sans la participation du Qatar qui avait refusé.

La clause de cet accord était que le Président Saleh devait charger « l'opposition » de former un nouveau gouvernement composé pour une moitié des partisans de Saleh (le Parti du Congrès général du peuple et ses alliés) et pour l'autre moitié des opposants (le Parti de la Réunion conjointe, c'est-à-dire les Frères Musulmans, et ses alliés).

Ce gouvernement devait être formé dans les sept jours suivant la date à laquelle avait été confiée cette charge. Il devait préparer un climat de dialogue. Ensuite le Parlement yéménite devait voter une loi garantissant l'immunité du Président Saleh, et de ses collaborateurs, contre toute poursuite judiciaire visant les actions menées sous son pouvoir. Après l'adoption de cette loi le Président Saleh devait démissionner, le vice-président prenant son poste et appelant à des élections présidentielles dans les soixante jours. Le président qui serait élu chargerait un comité constitutionnel d'écrire une nouvelle Constitution à présenter au suffrage universel. Si la Constitution était adoptée, un calendrier des élections parlementaires devait être fixé pour constituer un nouveau parlement selon la nouvelle Constitution. Puis le président devait charger le chef de la majorité élue de former un gouvernement¹⁴.

Le Conseil de Coopération du Golfe, les États-Unis d'Amérique et l'Union Européenne devaient témoigner de la réalisation de « l'Initiative du Conseil de Coopération du Golfe ». La rubrique « mise en œuvre » était considérée comme un guide pour la période de transition¹⁵.

Les Nations Unies ont participé à l'application du processus en nommant Jamal Benomar, diplomate marocain, envoyé spécial du Secrétaire Général.

L'Initiative du Golfe a pratiquement remplacé, pour le Yémen, une Constitution provisoire après la révolution de 2011. En effet à l'article 4 de l'Appendice à l'Initiative du Golfe on peut lire : « L'accord de l'Initiative du Golfe et son Appendice remplacent toute disposition constitutionnelle ou légale préexistante, aucune de leurs dispositions ne peut être portée en appel ».

Alors se pose ici la question de savoir si un accord entre une partie des mouvances politiques d'un pays, signé dans un autre pays, a une valeur supérieure à la Constitution préexistante du pays et si cet accord peut être protégé de l'appel.

L'Initiative du Golfe a décrit les différentes étapes de la période transitoire : la démission du Président Saleh, la nomination de son vice-président Hadi au poste

de président, la charge confiée à l'opposition de former un « gouvernement d'union nationale ».

Elle a également donné l'immunité judiciaire au Président Saleh. Cette mesure de l'immunité a été contestée par la plupart des partis ayant fait la révolution, mais aussi par le Qatar qui était en concurrence d'influence sur les pays du printemps arabe avec l'Arabie saoudite.

Dans les faits, l'Initiative du Golfe n'a pas atteint ses objectifs. La raison la plus importante de l'échec de l'Initiative tient au fait qu'elle avait prévu le partage du pouvoir entre deux partis, le Parti du Président Saleh et celui de la Réunion Conjointe qui regroupait différents mouvements sous la bannière des Frères Musulmans. Dans une tentative pour maîtriser le résultat de la révolution, l'Arabie saoudite avait écarté les Houthis « Ansarullah » et le Mouvement du Sud qui étaient les principaux opposants.

Finalement l'Initiative du Golfe a renforcé la tutelle permanente de l'Arabie saoudite sur le Yémen. Le Président Hadi est devenu un instrument docile entre ses mains. Cette situation a favorisé la concurrence régionale sur le Yémen.

Cependant l'Initiative qui prévoyait la mise en œuvre de ses dispositions selon un calendrier précis n'a pu atteindre que quelques-uns de ses objectifs. Ainsi, le Président intérimaire, dont le mandat ne devait pas excéder deux ans, est toujours au pouvoir depuis trois ans.

L'accord de paix et de solidarité

Après cela le Yémen est entré dans une nouvelle étape, celle de l'accord de paix et de solidarité, signé le 21 septembre 2014, alors que les Houthis venaient, après des manifestations importantes, de prendre le contrôle de la capitale Sanaa.

La signature de cet accord par tous les partis du Yémen, les deux signataires de l'Initiative du Golfe et les autres, en présence du Président Hadi, du Président du Parlement, des conseillers du Président et du Secrétaire général adjoint des Nations Unies, sous le contrôle de Benomar, a signifié la « mort » de l'Initiative du Golfe.

L'accord de paix et de solidarité comprenait un certain nombre d'éléments, notamment l'obligation faite au Président de choisir des conseillers parmi les Houthis et dans le Mouvement du Sud. Il devait aussi charger le nouveau premier ministre de former un nouveau gouvernement, puis les conseillers qui avaient été choisis devaient présenter des candidats aux différents ministères. Le président devait,

parmi ces candidats, choisir le ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur, de la Défense et des Finances. Le Premier ministre devait choisir les titulaires des autres portefeuilles. Dans les trente jours un programme consensuel de gouvernement devait être établi pour permettre le dialogue national et dans les quinze jours après la signature de l'accord, le Président devait signer un décret élargissant le Parlement. Le Président devait superviser le comité de rédaction de la Constitution. L'accord comprenait également un volet économique. Le gouvernement devait faire appel à un comité d'experts en économie et en finances pour étudier la situation et développer un programme complet et détaillé de réformes. Il devait aussi augmenter le budget consacré à la santé et à l'éducation¹⁶.

Tous ces « beaux projets » sont restés lettre morte, ils avaient été prévus mais ne furent jamais réalisés quelle qu'en ait été la raison.

Après de longues discussions, le 7 novembre 2014 le Président Hadi a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement dirigé par Khaled Bahah. Mais ce gouvernement n'a pas été formé de tous les partis politiques, comme cela avait été convenu. Il était prévu la répartition suivante : 9 ministères pour la Réunion conjointe, les Frères Musulmans, et ses partenaires, 9 ministères pour le Congrès général du peuple, parti de Saleh, et ses alliés, 6 ministères pour le mouvement du Sud et 6 ministères pour les Houthis.

Cependant le Président Hadi a décidé qu'il voulait un gouvernement de « technocrates ». Le parti du Président Saleh n'a pas voulu participer à ce gouvernement en arguant du fait qu'il n'avait pas été consulté. Les Houthis, de leur côté, n'ont pas voulu y entrer non plus « car il comprenait des corrompus »¹⁷.

Auparavant l'Arabie était l'alliée du Président Saleh et elle avait fait six fois la guerre aux Houthis. Mais ensuite elle avait écarté Saleh. Elle avait donc des relations conflictuelles avec Saleh et les Houthis. Suivant le principe « l'ennemi de mon ennemi est mon ami », Saleh et les Houthis se sont retrouvés dans le même camp.

Le Yémen est alors entré dans une impasse. Les Houthis représentent une force importante et disposent d'une base populaire. L'armée les soutient à cause de l'impact de Saleh qui, chez elle, est encore fort. On peut dire que le Président Hadi est un président fantoche avec cependant une base populaire dans le sud, mais beaucoup moins importante que celle de Saleh et des Houthis.

Face à cette situation le gouvernement a démissionné le 22 janvier 2015. La démission du Président Hadi a suivi immédiatement, mais en fait il aurait déjà dû quitter le pouvoir qu'il détenait depuis trois ans alors qu'il avait été élu pour deux

ans. On en est donc à un vide politique au Yémen, la période de transition se solde donc par un échec.

Les Houthis ont annoncé, dans une déclaration qu'ils ont appelée « Déclaration Constitutionnelle » le 6 février 2015, la création d'un « Comité Révolutionnaire » composé des principaux partis du Yémen pour diriger le pays jusqu'à l'adoption d'une Constitution et l'organisation des élections.

Puis le Président a donné sa démission, il a quitté Sanaa pour aller dans le sud à Aden le 21 février et, arrivé à Aden, il a annoncé qu'il retirait sa démission et que les Houthis avaient fait un coup d'État. Après cela il est parti en Arabie saoudite où il réside actuellement.

Le 8 mars 2015 l'Arabie saoudite a invité les parties en conflit à venir à une rencontre à Riyad. Les Houthis ont refusé, non la rencontre mais le lieu où elle devait se tenir, au motif que l'Arabie saoudite, finançant Al Qaïda et Daesh dans le sud, n'était pas un lieu neutre. Ils voulaient que la rencontre se tienne à Oman, pays indépendant, ou dans un autre lieu comme Genève, sous la direction de l'ONU¹⁸.

L'Arabie saoudite a déclaré que le Président Hadi lui avait demandé une intervention militaire au Yémen contre les Houthis. Riyad a formé une alliance de certains pays pour bombarder le Yémen. C'est l'opération « Tempête décisive » commencée le 25 avril 2015.

L'Arabie saoudite est soutenue par d'autres pays. Ce faisant, ce soutien d'une guerre contre l'armée régulière du Yémen et les Houthis, opposés à Al Qaïda, apporte une aide indirecte mais réelle à Al Qaïda. Il y a là une incohérence de la politique contre le terrorisme.

Il est clair que l'ancien Président Hadi n'a pas un statut constitutionnel lui permettant de demander une intervention étrangère au Yémen. Il ne tire pas sa légitimité d'une Constitution mais d'un accord politique, sans valeur constitutionnelle, qui s'arroge le droit d'annuler les dispositions constitutionnelles précédentes (Constitution de 1990). Et dans l'accord lui-même le mandat de Hadi était fixé à deux ans et non trois ans au cours desquels la transition n'avait pas été assurée. De plus ni dans la Constitution de 1990, ni dans l'accord de l'Initiative du Golfe ne figure, bien sûr, la possibilité de demander l'intervention militaire de l'étranger contre une révolution intérieure.

Il y a plus de deux cents ans, le motif le plus grave de la condamnation du roi et de la reine de France, par le Tribunal Révolutionnaire, avait été leur demande de

l'aide étrangère pour juguler le mouvement révolutionnaire. Or, si Hadi a demandé l'aide de l'Arabie saoudite, c'est exactement la même situation, donc tout aussi condamnable que dans ce cas historique.

En fait, la politique de l'Arabie saoudite envers le Yémen n'a pas été une action positive. Elle n'a pas accueilli l'unité yéménite entre le nord et le sud, alors qu'elle a soutenu la guerre civile en 1994, en violation flagrante de la Constitution yéménite et de la légitimité constitutionnelle de ce pays, dans le but d'aider la sécession du sud, mais ses efforts ont été infructueux.

En ce qui concerne le respect de la légitimité constitutionnelle de Hadi, l'Initiative du Golfe établie par Riyad avait pour but essentiel de circonscrire la révolution yéménite. C'est pourquoi des acteurs importants n'ont pas été conviés à entrer dans le processus de transition mais les Frères Musulmans, qui sont les alliés de l'Arabie saoudite, ont été soutenus pour arriver au pouvoir.

Nous pouvons donc dire que la révolution yéménite n'est pas achevée. Les mouvements politiques de ce pays ont encore besoin de dialoguer dans un pays neutre comme prélude à la mise en place d'une nouvelle Constitution qui aura le soutien de la majorité du peuple yéménite et ouvrira une nouvelle étape.

Il est donc difficile de comprendre la stratégie saoudienne qui se bat contre l'armée yéménite, dont elle était l'alliée il y a peu de temps, et contre les Houthis zaïdis qui ont défendu le royaume zaïdi dans les années soixante contre Gamal Abdel Nasser, guerre qui a fait des milliers de morts parmi les soldats égyptiens à cause du soutien saoudien.

C'est une stratégie « à géométrie variable » motivée, suivant les circonstances, par des raisons religieuses ou idéologiques quand il s'agit de lutter contre des tendances démocratiques.

L'Arabie saoudite dans ses multiples interventions (tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, selon ses intérêts) agit comme si elle ignorait le principe de souveraineté des États voisins. Qu'il s'agisse de Bahreïn ou du Yémen, elle se donne le droit de régler les problèmes de ses voisins, en franchissant les frontières ou les espaces aériens dans des conflits intérieurs qui ne la concernent pas.

La situation actuelle du Yémen est tragique : l'attaque saoudienne a fait des milliers de morts et blessés yéménites¹⁹. Les conséquences humanitaires sont incalculables en terme de santé, logements, routes etc. La volonté de démocratie de la révolution yéménite a donc été écrasée par les intérêts de l'étranger proche.

Cette guerre défendrait la légitimité de Hadi... ? Ou est-ce plutôt une guerre menée par l'Arabie saoudite contre une révolution faite par des chiites Zaïdis qui pourraient devenir des alliés de l'Iran, comme les Saoudiens semblent le craindre? Quoi qu'il en soit, les souhaits du peuple yéménite ne sont pas pris en compte par tous ces acteurs étrangers au Yémen.

Notes

1. Le Petit Larousse illustré, 2013, Paris, p. 1896.
2. Les zaïdis appartiennent à une branche du chiïsme. Leur nom vient de celui de l'imam Zaïd, mort en 740, fils d'Ali Al-Sajjad, fils d'Hussein, fils d'Ali Bin abi Talib. Ils sont présents dans le nord du Yémen où ils sont majoritaires.
3. Par le détroit de Bab el Mandeb passent chaque jour 3 300 000 barils de pétrole soit 4 % de la demande mondiale et chaque année 11 000 navires c'est-à-dire 10 % du trafic du commerce maritime mondial. Bab el Mandeb est le troisième, après Hormuz et Malacca, en ce qui concerne la quantité de pétrole qui le traverse chaque jour. Le nombre d'îles dans les eaux territoriales du Yémen le long de la mer d'Oman renforce l'importance de ce pays. La situation géographique du Yémen en a fait une place stratégique. Ce qui a conduit à une concurrence régionale ou internationale pour le contrôler.
4. Le royaume « historique » de Saba date de -716 av. J.-C.
5. Le Qataban est un royaume yéménite antique centré autour de Timna.
6. L'Hadramaout est la région orientale désertique du Yémen.
7. Himyar est un royaume antique du Yémen qui connut son apogée au début du 1^{er} siècle.
8. La dynastie Ziyadid était une dynastie musulmane qui régna à l'ouest du Yémen à partir de 819 jusqu'à 1018 ayant pour capitale Zabid.
9. Les Yufirids étaient une dynastie islamique locale qui détenait le pouvoir dans la région montagneuse du Yémen 847-997.
10. Les Zaïdites, famille descendant du Prophète Mahomet, qui ont eu le pouvoir de 897 à 1962.
11. Voir l'article 22 du traité de Taëf de 1934.
12. BADR ALDAWLA Jamal, « Gamal Abdel Nasser et la guerre du Yémen », *La route pour le mouvement arabe uni*, disponible sur, <https://harakawahida.wordpress.com/2013/10/05/>.
13. Voir, ALEZZI Mutaher Mohammed Ismaël, *Le développement constitutionnel dans la République arabe de Yémen*, Damas, 1985.
14. Voir le texte complet de l'Initiative du Golfe, disponible sur, <http://www.aljazeera.net/encyclopedia/events/2014/12/2/>
15. Selon les dispositions de ce guide, le gouvernement de Hadi devait soumettre les forces militaires à une direction civile, voter une loi pour la justice dans la période de transition et réformer le système électoral et judiciaire. Il devait aussi organiser des élections générales en 2014 selon la nouvelle Constitution.
16. Voir le texte complet de l'accord de paix et de solidarité, disponible sur, <http://www.aljazeera.net/news/reportsandinterviews/2014/9/22>

17. Voir le Journal du Moyen Orient le 10 novembre 2014, disponible sur, <http://aawsat.com/home/article/218966>
18. Voir, «Quelles sont les conséquences du refus des Houthis d'aller à la Conférence de Riyad», *Al Jazeera*, le 14 mars 2015, disponible sur, <http://www.aljazeera.net/news/reportsandinterviews/2015/3/14>
19. 7 500 morts et blessés d'après le Centre Yéménite des Droits de l'Homme, rapport du 2 juin 2015.

Jean-Maxime CORNEILLE

Spécialiste du monde arabe et des implications géopolitiques
de l'histoire pétrolière



« L'ARABIE SAOUDITE, PROCHAINE VICTIME DU RENVERSEMENT DU MONDE : VERS UNE GUERRE DE MILLE ANS POUR LA MECQUE ? »

En examinant tout d'abord la rivalité entre les Saouds et l'Iran à travers une nouvelle guerre par procuration, l'on s'apercevra que se trouvent des deux côtés le même type d'extrémisme, historiquement installés tous deux par les anglo-américains et favorables aux intérêts d'Israël. La création préalable d'un État défaillant au Yémen, rendra possible ensuite une vision manichéenne du conflit et l'oubli d'une troisième voie religieuse saine, qui était précisément de nature à empêcher la balkanisation du Moyen-Orient.

En revanche les indices d'une recomposition du Moyen-Orient, passant par le lâchage de l'Arabie Saoudite au Yémen, ne peuvent se comprendre sans envisager le sabotage connexe des États-Unis : l'influence sioniste et néoconservatrice est en train d'ourdir délibérément la fin des États-Unis et ceci n'a rien de positif. Il s'agira alors d'écouter les observateurs initiés pour comprendre ce qui doit être sauvé face à cette dangereuse évolution, qui joue délibérément la stratégie du pire au Moyen-Orient...

Examining first of all the rivalry between Saudis and Iranians across a new "war by power of attorney", one perceives that on both sides are to be found the same types of extremism, historically installed by the Anglo-Americans and favorable to the interests of Israel. The prior creation of a lame-duck State in Yemen shall thereafter render possible a Manichean vision of the conflict, and the losing from sight of a healthy religious path, which was precisely of a nature as to prevent the Balkanization of the Middle-East.

On the other hand, indications of recomposition in the Middle-East, transiting by abandoning Saudi Arabia in Yemen, cannot be understood without contemplating interrelated United-States sabotage: the Zionist and neo-conservative influence is deliberately warping the end of the United-States, and that promises no good.

This then means listening to observers initiated to comprehend that which must be saved in the face of this dangerous evolution that for now is deliberately playing the strategy of the worst in the Middle-East.

IL EST BIEN DIFFICILE DE COMPRENDRE LA SITUATION YÉMÉNITE si l'on ne raisonne qu'à cinq ans. Or la leçon majeure de l'histoire pétrolière est qu'il faut plutôt penser l'évolution des événements « à cinquante ans »...

Cette évolution ne devient d'ailleurs compréhensible qu'en conservant à l'esprit deux dynamiques fondamentales de notre monde actuel. Premièrement, l'histoire du capitalisme « moderne », qui n'est rien d'autre que l'histoire de la captation monopolistique des matières premières stratégiques partout dans le monde, par des intérêts privés agissant bien souvent sous couvert étatique. Deuxièmement, l'histoire connexe et parallèle des déstabilisations d'État, afin avant tout de faciliter cette captation monopolistique des ressources, tout en garantissant des troubles internes au sein des États-«cibles» sur le temps long, ce qui permet de pérenniser les mêmes rapports de domination internationaux...

Afin d'éclaircir la situation au Yemen, et de tenter d'identifier les intérêts et dynamiques en jeu, nous évoquerons dans un premier temps la rivalité entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, à travers une nouvelle guerre par procuration : ceci impliquera d'étudier le sens de la glorification des conflits inutiles, que les médias « modernes » n'aident pas à clarifier... car tout est fait pour oublier que dans l'histoire pétrolière ces deux pays (Arabie et Iran) furent avant tout des otages, non des États souverains. Puis nous verrons que la vision manichéenne du monde, depuis surtout les attentats du 11 Septembre 2001, conduit à créer des pôles d'instabilités localisés et contaminant des zones entières du globe. La question du seul but à terme devra être posée : celui d'une situation de guerre perpétuelle au Moyen-Orient, après avoir ruiné artificiellement toute possibilité de syncrétisme religieux empêchant de fait des guerres religieuses.

Dans notre se seconde partie, nous aborderons les indices conduisant à voir dans les événements actuels au Yémen, le « lâchage » en cours de l'Arabie Saoudite. Un changement dont nous ne mesurons pas encore les conséquences... surtout parce qu'il est assorti d'une démolition parallèle des États-Unis. Ainsi nous verrons dans un premier temps les indices de ce qui nous apparaît constituer un net renversement des alliances américaines, en faveur de l'Iran et contre les Saouds. Puis nous nous attacherons à comprendre ensuite que ce renversement d'alliance est en fait associé à un changement de nature des États-Unis d'Amérique. Car cette double dynamique conjointe conduit à un renouvellement du vieil « Arc de Crise » britannique, incitant les différents belligérants à s'épuiser mutuellement, quels que soient les changements apparents des gouvernements. Mais l'évolution au sein des États-Unis conduira aussi à se demander si c'est bien encore Washington qui

décide, ou bien plutôt New-York (les milieux financiers) et surtout Tel-Aviv. Or dans cette dynamique du pire, nous verrons que personne n'a rien à gagner, sauf à servir la pire vision du monde possible qui n'attirera que du malheur partout, y compris pour Israël.

La conclusion permettra de comprendre l'enjeu majeur, qui sera celui de la balkanisation globale du Moyen-Orient : nous envisageons même à ce titre une possible situation « à l'irlandaise » pour la Mecque, qui permettrait de perpétuer une guerre interne à l'Islam (entre chiïtes et sunnites), potentiellement pour mille ans...

I. La rivalité Saoud-Iran à travers une nouvelle guerre par procuration...

Comprendre la situation au Yémen nécessite de prendre du recul, au-delà du conflit allégué et médiatiquement « présenté » comme confrontant avant tout « des sunnites d'un côté, des chiïtes de l'autre » : si nous pesons bien les choses, et à condition de n'avoir pas oublié l'Histoire « réelle » (tant de l'Arabie Saoudite que de l'Iran), nous nous apercevons que se trouvent des deux côtés le même type d'extrémisme, s'exprimant dans le contexte d'un État défaillant, le Yémen.

Deux points doivent alors être développés ici : d'une part la glorification des conflits inutiles, et d'autre part l'exportation d'une vision manichéenne du monde comme vecteur de guerre perpétuelle.

A. La glorification des conflits inutiles

Au Yémen, nous avons d'un côté « l'intrus » iranien : les vieux briscards de la révolution iranienne désireux de pousser leurs feux... par le biais de milices chiïtes supplétives (« proxy fighters »). Mais il faut d'abord bien garder à l'esprit que le Shah d'Iran (comme Mossadegh avant lui¹), fut renversé par une collusion pétrolière anglo-américaine qui mit à sa place le régime le plus obscurantiste possible en Iran (1979)², grâce à nombre de complicités naïves partout en Occident³. Cependant après trente ans d'exercice du pouvoir et dix ans de menaces israéliennes, l'Iran a retrouvé une certaine sagesse qui n'est certainement pas celle des Saouds...

1. « Iran: la CIA a bien renversé Mossadegh » (Le Figaro, 19 août 2013).

2. Nous n'aurons malheureusement la confirmation de ce point que plus tard, l'époque étant encore à la désinformation hollywoodienne : « *Argo* » : *Hollywood et la CIA au secours des prisonniers de la révolution islamique* » (Le Monde, 6 novembre 2012).

3. Pour un exemple remarquable, passé inaperçu : « *J'ai été agent de la Révolution iranienne* » (Eva Darlan, actrice française, Paris Match, 29 décembre 2014).

De l'autre côté l'Arabie Saoudite⁴ : une faction sunnite de l'Islam qui n'est en fait qu'une variation sur le thème du même extrémisme qui a historiquement amené la révolution en Iran : le wahhabisme. Le contexte saoudien est d'autant plus intéressant que le jeune et nouveau souverain saoudien Salmane vient de réaliser une petite révolution de palais au bénéfice du clan Soudeiri, connu pour être le plus fanatique, et dont nous connaissons déjà le prince Bandar aux bien troubles liaisons...

Ainsi nous trouvons une confluence de deux extrémismes (Iran et Saouds), qui furent historiquement des opérations de déstabilisation anglo-américaines nourries afin de brider tant l'Iran que l'Arabie... Or il se trouve que par un « heureux » hasard, ces deux extrémismes se rejoignent présentement au Yemen dans le cadre de la grande « guerre mondiale contre le terrorisme » (« *Global War on Terror* »). Il est cependant bon de rappeler que cette expression est et a toujours été par définition un oxymore : on ne fait pas la guerre contre des terroristes... on mène des opérations de contre-terrorisme, qui relèvent des Services spéciaux, de la contre-influence d'une part, et d'autre part de ce qu'en France on appelle les Renseignements Généraux (le suivi continu au plus près des populations, qui permet la contre-influence si nécessaire). Les opérations de police à proprement parler ne surviennent qu'en fin de course, et les opérations militaires antiterroristes relèvent non pas de la règle mais de l'exception : dans tous les cas, les interventions viriles et l'usage de la force ne surviennent qu'in fine seulement.

Un autre point d'arrière-plan mental concernant les États-Unis d'Amérique : la culture des « *Gun & God* » (« Dieu et les armes ») : la conquête de l'Ouest américain s'est globalement faite suivant une « philosophie » simple : « *si ça bouge on tire, si ça ne bouge pas on enterre* ». Voilà comment les États-Unis sont historiquement devenus une grande nation « craignant Dieu », en massacrant la nation amérindienne. Ainsi, le fanatisme religieux historiquement britannique (et sous-tendu par une vision messianiste de l'histoire d'inspiration éminemment juive), a conduit à une histoire peu reluisante mais qui a ensuite été mythifiée : les « *Gun and God* » ont donné des le genre cinématographique des « westerns » avec d'un côté les « gentils » cow-boys, et de l'autre les « méchants » indiens...

Mais rappelons-nous la leçon intemporelle des « *Règlement de comptes à OK Corral* »⁵ : le mercredi 26 Octobre 1881 à Tombstone (Arizona), eut lieu à 15h00

4. « *Saudi Arabia is training tribal fighters in Yemen as proxy battle with Iran heats up* » (Business Insider, 29 avril 2015),

5. « *Gunfight at the O.K. Corral* », western américain de John Sturges (1957), inspiré de faits réels.

une fusillade qui dura trente secondes tout au plus. Tous les protagonistes s'entre-tuèrent ou décédèrent des suites de leurs blessures : ainsi il n'y eut pas de gagnants, uniquement des perdants. Pourtant, l'image d'Epinal du Western nous en est restée dans une vision fantasmée, faite de fictions enjolivées, de récits héroïques... Hollywood a déformé cet incident au-delà de tout semblant de réalité.

Or la réalité concrète, c'est qu'« Œil pour œil et le monde deviendra aveugle » (Gandhi) : le vrai conflit c'est l'horreur et le chaos, mais il permet aussi d'entretenir une vision mythifiée des enjeux a posteriori, et de nourrir une propagande qui après coup, permettra aux sunnites comme aux chiites de nourrir leur conflit ancestral. Nous avons déjà vécu cela en Europe, entre la France et l'Allemagne ou mieux, dans les Balkans : « *les morts mettent plusieurs générations à pardonner* »...

Rajouter ensuite le contexte de zones qui n'ont pas connu d'État réellement stable durant des centaines d'années voire des millénaires... Ainsi le sujet n'est pas celui de savoir qui sont les « bons » ou les « méchants » : l'observateur averti reste perplexe face à ces logiques de conflit sans fin et un seul mot serait alors adapté : « Vendetta », assorties de son lot de razzia, les veilles pratiques locales d'une société sans État stable...

Aussi longtemps que l'on associera « les armes et Dieu », ceci perdurera : il serait pourtant grand temps de trouver Dieu ailleurs que dans la poudre à canon...

Mais la leçon est surtout que cette logique de « God & Gun », ne peut fonctionner qu'au service d'une vision étatiste, d'un projet de civilisation en fait : il s'agit de domestiquer la violence afin de la convertir en protection, permettant seulement dans un second temps de bâtir durablement... Voilà ici le rappel de la grande leçon de la présence française en Afrique du Nord : toute civilisation est par définition fragile, il faut deux mille ans pour la bâtir, quinze jours pour la perdre. Pourtant la France avait réussi dans cette entreprise : du Maroc à la Syrie, du Rwanda au Sénégal, et l'on vit par exemple des troupes coloniales noires se comporter de façon exemplaire en Syrie face aux troubles fomentés contre le Mandat français par les britanniques (après la Première guerre mondiale), pour des raisons avant tout pétrolières...

Mais depuis, tout à été fait oublier cette expérience de civilisation réelle que fut l'Empire français, héritier en ce sens des légions romaines : « *par le glaive* » certes, mais surtout « *par le soc* ». Les leçons intemporelles de Lyautey ou de Gallieni ont totalement été oubliées par les américains, mais il faut surtout se demander si le but n'est pas justement, la guerre perpétuelle plutôt que la civilisation...

Car si cette situation au Yemen ne doit pas durer, elle peut durer, comme nous allons le voir... Et alors il est impossible de comprendre la situation si l'on réduit l'analyse au seul Yemen...

B. La vision manichéenne du monde : la guerre perpétuelle comme but ?

Le problème est que les États-Unis sont devenus les « cow-boys » du monde entier, répandant⁶ partout la bonne parole « *par la poudre et par Dieu* » : Edward Saïd rappelait en 2003 qu'aucun empire n'a jamais prétendu combattre pour le mal⁷... Mais ce qui est pire, c'est que les États-Unis laissent partout des situations encore plus confuses après-coup, créant sans cesse des États défaillants sans avoir la moindre idée de comment arrêter ensuite ces guerres qui prospèrent en l'absence d'État stable. La seule solution trouvée, c'est de les terminer à grands coup de dollars, or la conséquence indubitable (des Balkans à l'Afghanistan...), est alors que les mafias remplacent partout les États...

La bonne question ici, serait de savoir si tout ceci est une logique américaine ou bien une logique mondialiste, et quel en est alors le but final.

Car pour l'instant la démolition du Yemen est permise grâce au bras armé américain, ou bien armant un supplétif comme l'Arabie Saoudite : l'Arabie Saoudite mène en effet aujourd'hui au Yemen une guerre « à l'américaine », c'est-à-dire une guerre de destruction délibérée des infrastructures civiles qui ne peut qu'engendrer le chaos par la suite. Or c'est de ce chaos que se nourrit le mondialisme ensuite : les États défaillants peuvent ensuite se voir imposer absolument toutes les mesures possibles, n'ayant plus les moyens réels de leur propre *souveraineté*. Et si en plus ils sont intérieurement déchirés par des guerres intestines, plus aucun espoir n'est alors permis pour la population, et c'est un cycle de guerre potentiellement interminable qui s'amorce...

Cependant il faut bien comprendre ce contexte yéménite réel qui est imparfaitement rendu par les médias occidentaux fonctionnant de façon binaire (« gentils » et « méchants »). Là encore, il est bon de se demander quelle stratégie sur le long-terme cela sert-il.

Ainsi durant la guerre du Sa'dah (2004 – 2011), de nombreux efforts médiatiques ont été menés afin de faire absolument passer les milices Houthistes et le

6. Le terme anglais serait « pervasive » : à la fois permanent et invasif, « *qui se fait sentir partout* ».

7. « *Preface to Orientalism*. » (Edward Saïd, *Al-Abram*, 7–13 Août 2003).

courant Zaydite au sein du Yémen, comme devant être nécessairement considérés comme « la main de l'Iran » au Yemen⁸.

Or de même qu'en Amérique Latine (mais aussi en Afrique ou ailleurs...), nous avons déjà connu bon nombre de chefs charismatiques suspicieux face aux menées anglo-américaines, artificiellement « repeints en rouge » (« *red-hairing* ») afin de les faire passer pour communistes puisque n'étant pas absolument convertis au merveilleux capitalisme « moderne » anglo-américain... De même ici, nous devons nous méfier de toute présentation médiatique raisonnant en termes de « bons » et de « méchants ».

Car dans le contexte hystérique de l'après 11 Septembre 2001, et surtout après 2004-2005 jusqu'aux soi-disant « printemps arabes » (2011, il est bon de remarquer le parallèle avec les dates de la guerre du Soudan), tout a été fait pour présenter les milices yéménites zaydites et Houthisistes comme des « alliés de l'Iran ». Or la réalité concrète sur le terrain était plutôt celle d'un syncrétisme religieux entre chiïsme et sunnisme au sein du zaydisme, en tout cas à des relations poreuses entre les deux communautés, des mariages mixtes, en tout cas tout autre chose qu'une lutte inéluctable⁹.

Nous disons que ce point était à la fois du plus grand intérêt pour le dialogue interne au monde musulman, et qu'en même temps il est une des causes lourdes de la démolition actuelle du Yemen : il faut rappeler que la démolition artificielle de la Yougoslavie par l'OTAN a été motivée par le fait d'empêcher toute possibilité de « troisième voie » viable entre capitalisme et communisme. Or à cette logique de « balkanisation » au Yemen s'ajoute une volonté délibérée et actée par les milieux sionistes, de ruiner toute possibilité d'une entente pacifique entre les différents courants religieux musulmans : il s'agit bien de créer les conditions, au Yemen, en Syrie comme dans tout le Moyen-Orient, d'une fracture multiple permettant de balkaniser toute la région à partir de critères tribaux et religieux¹⁰.

Partant de là, tout État montrant que ces luttes ne sont pas une fatalité, a vocation à être démolit. La Syrie et le Yémen sont deux exemples de premier plan, mais il faut bien comprendre que : de même que le morcellement artificiel des

8. Pour une rare analyse mesurée dans une source française, voir : « *Retour des chiïtes sur la scène yéménite* » (Monde Diplomatique, Laurent Bonnefoy, novembre 2014).

9. Voir sur ce point l'intervention de Faïçal Jalloul au même colloque sur « Le Yemen en Guerre », et l'article correspondant dans cette même revue.

10. Lire absolument sur ce point : « *Le Plan Sioniste pour le Moyen-Orient* » (Oded Yinon, nouvellement disponible en français, Sigest, 2015).

Balkans servait la suprématie de l'OTAN en Europe et l'absence de souveraineté européenne réelle, de même cette situation yéménite sert un plan similaire : il s'agit d'une volonté de balkanisation délibérée de tout le Moyen-Orient, qui servira massivement au final à faciliter la domination sioniste locale bien plus que les États-Unis en tant que nation.

En ce sens, nous allons évoquer plus loin la démolition de la nation américaine par ses propres élites, et il nous faut comprendre alors une logique de la plus extrême perversité : nous est proposée à présent comme solution la version « modernisée » du « *Gun & God* » à l'américaine : « sécurité nationale », « liberté », « démocratie ». Sans jamais évoquer les bonnes questions : comment on est-on arrivé là ?

Cette dynamique est spécialement vraie depuis le 11 Septembre 2001, mais correspond en fait à la réactualisation de la mise en garde formulée par le président Eisenhower (1960) face aux menées internes au sein des États-Unis, alliant le « MILIC » (Complexe Militaro-Industriel, CMI) et les intérêts les plus bellicistes des États-Unis¹¹ : spécialement la curieuse alliance messianiste entre les sionistes et les chrétiens protestants américains nantis du même messianisme déviant. De nombreux lanceurs d'alertes américains envisagent ou accusent directement des intérêts en apparence américains, mais bien souvent traîtres et surtout sionistes, allant au final contre la nation américaine.

Nous citerons ici les déclarations de Steven Kelley, ancien cocontractant privé avec la CIA, confirmant que les États-Unis « *ont créé l'État islamique pour le bien d'Israël* », afin de nourrir une « *guerre sans fin* » au Moyen-Orient qui rendrait les pays qui en sont victimes, incapables de résister à Israël. Le but étant également « *d'assurer un flux constant de commandes pour le CMI* », « *ce qui rapporte beaucoup d'argent aux sénateurs qui poussent à ces guerres* »¹², tout en confirmant que de nombreux combattants locaux sont directement stipendiés par le Pentagone (ce que l'on savait en fait depuis quelques temps)... Des combattants qui grossissent ensuite bien souvent les rangs des différentes factions locales et deviennent autant d'électrons libres pour démolir plus encore la région¹³.

Ainsi la démolition délibérée du Yémen en frappant ses infrastructures civiles (comme auparavant en Serbie, Irak, Libye, Syrie, la liste n'est pas exhaustive...),

11. Voir sur ce point le remarquable documentaire « *Why we Fight* » (Eugene Jarecki, 2005).

12. Ce que racontait le documentaire « *Why we Fight* », précité.

13. « *ISIL completely fabricated enemy by US: Former CIA contractor* » (28 août 2014, Press TV, repris par des sources anglo-saxonnes).

entraînera comme conséquence inéluctable le désespoir de la population, qui va subir de plein fouet l'arme de la faim à laquelle la vulnérabilité du Yémen était déjà grande. Viendra ensuite l'inévitable règne des mafias¹⁴ qui ne manqueront plus jamais de chair à canon locale : ainsi « Daech » comme « Al Quaida » ne sont d'ores et déjà qu'une mafia locale, vaguement colorée d'un Islam plus que douteux.

On oublie que l'opération saoudienne fut annoncée depuis Washington : c'est l'indice difficilement contestable de ce que l'opération était initialement cautionnée par Washington¹⁵. Du reste les soldats américains avaient quitté le Yémen un mois avant¹⁶, les journalistes pensant à un « coup dur pour Washington » qui se « *servait du pays comme base contre al-Quaida* ». Nous y voyons plutôt un autre indice qu'il s'agissait de laisser faire le « sale boulot » par l'allié saoudien...

Tout ceci nécessite de prendre comme tel le « conte de fées » (Storytelling) raconté par les médias occidentaux quant au terrorisme local, au-delà des retournements d'alliance que peu d'observateurs comprennent : lorsque progressivement l'on est parvenu à faire passer Al-Qaida pour l'allié idéal face à la Syrie (puis aujourd'hui à Daech), c'est une logique orwelienne qu'il faut bien comprendre. La meilleure reconnaissance « officielle » de cette cause commune entre Al-Quaida et les intérêts anglo-américains, provient du très influent *Council on Foreign Relations* (CFR)¹⁷, vantant l'*afflux des djihadistes apportant « discipline et ferveur religieuse, l'expérience du combat en Irak, le financement par des sympathisants sunnites dans le Golfe et, plus important encore, une efficacité meurtrière. En bref, l'ASL a aujourd'hui besoin d'Al-Qaïda*¹⁸ ».

Ces liaisons dangereuses sont également confirmées par la « lanceuse d'alerte » Sibel Edmonds qui publie ses mémoires¹⁹ : son travail au FBI (lié à ses origines iraniennes) lui ayant permis d'établir sans doute possible le lien entre la terreur d'un côté, la solution en terme d'influence anglo-américaine de l'autre. Ces élé-

14. Nous connaissons déjà le Captagon dans les Balkans, le Qat au Yémen, le Captagon a fait à présent son apparition en Syrie et le Qat se répandra lui aussi...

15. « *L'Arabie saoudite annonce avoir lancé une opération militaire au Yémen* » (I-Télé, 26 mars 2015).

16. « *Les soldats américains quittent le Yémen* » (Le figaro, 22 mars 2015)

17. « *Al-Qaeda's Specter in Syria* » (CFR, 6 août 2012), sous la plume de Mohamed Mahbub Husain, musulman prétendument soufi ayant produit des écrits importants quant au fondamentalisme sunnite et aux jeux d'intérêt au Moyen-Orient.

18. Rare article en français : « *Bienvenue à l'émirat islamiste au Moyen Orient* » (08 août 2012, Jean-Paul Baquiast, Mediapart)

19. « *Classified Woman* », 2012.

ments n'ont quasiment reçu aucun écho dans nos médias occidentaux, pourtant elle accusait directement l'Administration américaine de haute trahison et de dissimulation [« *cover-up* »]²⁰. Ce qui confirmerait donc cette *idée* tout à fait « orwellienne »²¹ : « la “*guerre contre la terreur*” a changé, sans qu'un américain sur mille ne s'en aperçoive : *Al-Quaida est devenue l'alliée des États-Unis*²² ! » On comprend d'ailleurs pourquoi au passage les syriens surnommaient al-Quaida : « al-CIA »...

De fait Daech et al Quaida sont alliés sur le terrain contre le Yemen, et l'Arabie Saoudite facilite délibérément les choses : l'exemple du bombardement systématique des ports et aéroports sauf celui d'al Mukalla, où précisément les djihadistes d'al Quaida avaient pris leurs quartiers. De même le bombardement délibéré par l'Arabie Saoudite des mosquées de fiefs Houthistes. Rappelons encore que les Frères musulmans sont illégaux en Arabie Saoudite, mais pas au Yemen aux yeux de la même Arabie Saoudite... Ce qui fait que les Houthistes et Zaydites vont se retrouver pris entre deux feux et radicalisés face aux Saoudiens et à leurs alliés, et n'auront plus de choix autre qu'une radicalisation chiite pro-iranienne. De même pour les populations qui ne sont jamais du côté des extrémistes, mais que l'on peut les désespérer artificiellement de façon à ce qu'elles n'aient plus d'autre choix²³...

Pire, la stratégie du pire devient bien réelle lorsque l'on a vu déployée sur le terrain une arme nucléaire tactique, vraisemblablement une bombe à neutron (rayonnement renforcé)²⁴. Il fut dit alors qu'elle avait certainement été lancée depuis un avion F-16 israélien maquillé aux couleurs saoudiennes, puisque les saoudiens n'ont pas de F-16, alors qu'au moins deux furent abattus localement au Yemen. Mais nous envisageons aussi une autre hypothèse qui aurait une toute autre signi-

20. Elle a d'ailleurs créé le groupe des « lanceurs d'alerte pour la sécurité nationale ». Il est très vraisemblable que si elle n'a pas été assassinée, c'est qu'il existe aux États-Unis la même lutte d'influence au sein des milieux du renseignement qu'en France ou en Allemagne [voir aussi note n^o188 page 41]. Aux États-Unis c'est une lutte qui date de la fracture entre F.D. Roosevelt, évoquée par Eisenhower, puis postérieure à Kennedy.

21. Référence à l'épisode prémonitoire du livre « 1984 » (« *Nous avons toujours été en guerre avec l'Estasie* »...) où les alliances sont renversées et toute information relative à la situation antérieure effacée aux yeux du public...

22. « *The "War On Terror" Has Changed, and Not One In 1,000 Americans Has Noticed* » (Blog du *Washington Post*, 31 July 31, 2012).

23. Voir notre intervention annexe au colloque sur Radio Sputnik.

24. « *Saudis Have Israel Nuke Yemen for Them* » (Gordon Duff and Jeff Smith, Jeff Smith étant ancien inspecteur pour l'AIEA, *Veterans Today*, 21 mai 2015). Il faut avoir aussi en mémoire que les États-Unis furent accusés d'avoir fait usage d'une bombe à Neutron sur l'aéroport de Bagdad en 2003 (« *US accused of using neutron bombs* », *Al-Jazeera*, 9 avril 2007).

fication : celle d'une bombe iranienne déployée à l'occasion de cette « guerre par procuration », et qui serait un message tout à fait direct adressé à Israël. Cette thèse n'engage que nous, elle nécessitera évidemment une attention particulière pour être confirmée dans le futur.

Notre dernier point d'arrière-plan est certainement une clé de compréhension majeure pour comprendre la situation Yéménite : l'histoire des manipulations et autres déstabilisations britanniques récurrentes au Moyen-Orient.

Pour un exemple récent, rappelons qu'en 2005, des S.A.S. (Forces Spéciales britanniques) furent capturés par la police iraquienne de Bassorah (Irak) déguisés en miliciens chiites, tirant sur des civils sunnites, et disposant d'un véhicule bourré d'explosifs... le but de ce genre d'opération étant de dresser durablement sunnites contre chiites... Or les vétérans de l'Empire français se souviennent de telles déstabilisations qui peuvent être trouvées dans de rares sources françaises anciennes²⁵. Mais voici donc un exemple concret, actuel, de la façon dont sont démolis ces états et leurs tissus sociaux : les populations prises en « feu croisé » entre tous les extrémistes possibles, préalablement agités par de telles opérations noires (« barbouzeries », dirait-on en français...).

Or il se trouve que les États-Unis ont repris à leur compte ce grand savoir-faire britannique consistant à aiguillonner les « filières » terroristes selon leurs intérêts, afin de servir leur politique séculaire de l'« Arc de crise » britannique. Concrètement nous parlons ici de la Balkanisation de l'Eurasie, la « constante » de Mackinder²⁶.

Ainsi, si l'on espère rechercher une cohérence dans les alliances des États-Unis, elle est illisible : au Yemen dans la situation initiale au Yemen, les États-Unis étaient les alliés des Saouds contre l'Iran, puis en sont venus à traiter localement les manifestations les plus grossières d'al Quaida²⁷ ou de Daech. Parallèlement l'Iran est au côté de la Syrie²⁸ dans la guerre inique que les États-Unis lui ont indirectement déclarée (au côté des britanniques et des israéliens...) : une guerre hybride croissante

25. Pour un exemple : « *L'Intelligence Service, machine de guerre au service de la City* », J.M. Rochard, Editions de France, 1941).

26. « *The Geographical Pivot of History* » (Sir Halford Mackinder, 1904).

27. Par exemple, l'Armée américaine est parvenue à tuer Nasser Al-Wahishi, chef local d'al Quaida, même si l'implication américaine n'est officiellement pas certaine (« *Yemeni al Qaeda chief killed in U.S. bombing* », Reuters, 16 juin 2015)

28. « *Iran Spends Billions to Prop Up Assad* » (Bloomberg, 9 juin 2015) évoquant des milliards de dollars iraniens pour soutenir Bachar al-Assad (d'après l'ONU et d'autres experts. Estimation au-delà des estimations américaines).

ayant évolué d'un printemps arabe à une démolition pure et simple grâce à des combattants étrangers importés... Pourtant les États-Unis combattent aux côtés de l'Irak en Irak, un autre État défaillant ramené à l'âge de pierre, et devenu un désert livré aux luttes intestines.

Ainsi la seule clé de lecture réellement tenable est celle d'une volonté délibérée de balkanisation globale de la région, outre le contrôle traditionnel des pétroles²⁹. Mais parallèlement, deux types d'indices se dévoilent : d'une part le rapprochement des États-Unis avec l'Irak (qui ne serait pas une mauvaise chose si les intentions étaient claires...), d'autre part des scandales majeurs aux États-Unis qui n'annoncent rien de bon pour la nation américaine...

Et à ce propos il faut faire une mention spéciale pour le film « *Soldat Bleu* » (Ralph Nelson, 1970) : le premier western où la cavalerie américaine n'était pas montrée sous un angle héroïque, mais au contraire comme des barbares lâches et sanguinaires génocidant les amérindiens, femmes et enfants compris³⁰. Or le contexte de ce film antimilitariste était celui de la guerre du Viet Nam... et de scandales (Massacre de Mỹ Lai, 16 mars 1968) qui indignèrent l'opinion américaine...

« Soldat bleu » est ainsi un point de repère majeur pour comprendre la démolition des États-Unis que nous sommes en train de vivre : de même que la guerre du Viet Nam fut basée sur une arnaque financière peu connue et permit surtout un affaiblissement majeur de la confiance des États-Unis en tant que nation³¹... de même les scandales que nous vivons aujourd'hui même au Moyen-Orient vont contribuer à l'affaiblissement final des États-Unis. Or il n'y a pas de quoi se réjouir, mais plutôt en se rappelant du bon mot de Woody Allen (« *J'aime beaucoup la cérémonie des Oscars à Hollywood. C'est la plus grande fête juive du monde* »), de se demander quels intérêts pourraient alors bénéficier de l'affaiblissement des États-Unis...

II. Le Lâchage de l'Arabie Saoudite au Yémen... et le sabotage connexe des États-Unis.

Il s'agira ici de comprendre les indices d'un lâchage prochain de l'Arabie Saoudite par les anglo-américains qui la soutinrent historiquement, mais dans le

29. Voir sur ce point « *Les projets secrets pour le Yémen* » (F. William Engdahl, *Voltaire.org*, 27 mars 2011)

30. D'après les faits réels du massacre de Sand Creek (Colorado, 29 novembre 1864).

31. Voir sur ce point majeur : « *Pétrole, une guerre d'un siècle* », (W. Engdahl, Edit J.C. Godefroy, 2007, p.134).

cadre d'un simple « changement dans la continuité » permettant de balkaniser à peu de frais la région.

Ceci ne peut être compris sans envisager la nature néfaste des forces puissantes pervertissant les États-Unis et oeuvrant pour la démolition du Moyen-Orient, et la lutte d'influence au plus haut qui est féroce à l'heure actuelle pour tenter de sauver la République américaine...

A. Le renversement des alliances en faveur de l'Iran contre les Saouds

Dans la situation Yéménite initiale (avril 2015), l'Arabie Saoudite a initialement massé des troupes et des matériels, dont il est largement pourvu par le CMI depuis des années...

La nouveauté majeure (mai 2015), c'est que l'assaut militaire saoudien a été enrayé par une remarquable confluence des intérêts économiques et politiques américains, russes et chinois, qui ont tempéré la tentative saoudienne comme cela ne s'est jamais vu : tout s'est passé « en coulisses » selon les vieux principes de la Realpolitik, et l'on a fait comprendre à l'Arabie saoudite en termes non équivoques, qu'elle échouerait dans sa guerre contre les supplétifs iraniens au Yémen.

Cela ne veut pas dire que la guerre ne perdurera pas, mais surtout que des indices majeurs d'un retournement majeur contre l'Arabie Saoudite se dévoilent, au-delà de ce revers diplomatique contre Ryad : tout à coup les médias occidentaux semblent découvrir que l'Arabie exécute des condamnés ou commet d'autres atrocités au quotidien, qui étaient déjà racontées par le Renseignement français en 1930, avant même l'établissement officiel de l'Arabie Saoudite³². De même que l'«État Islamique» commence du reste exactement pareil que les Saouds wahhabites, avec les mêmes exactions... Il est alors nécessaire de se rappeler que le wahhabisme ne doit sa puissance qu'à son instrumentalisation historiquement anglaise dans la conquête des pétroles de Mésopotamie contre les ottomans et les allemands, et que l'Arabie saoudite a été soutenue aussi longtemps qu'elle était « utile »...

D'autres indices affleurent, comme les fuites et désertions massives de soldats saoudiens : notoirement incompetents, mais ils peuvent aussi y avoir été incités, sentant le vent tourner ou même plus certainement attirés par de meilleurs salaires en rejoignant d'autres factions... stipendiées par le Pentagone ? La palme du meilleur indice revient au Nouvel Observateur : « [Français] *Hollande, l'ami normal des*

32. « *Le Turban Vert* » (Xavier de Hauteclouque, 1930, réédition Energeia, 2013).

parrains du djihadisme » (4 mai 2015). Les médias français redécouvrent la roue, des faits connus depuis les années 1920, pourtant il y a ne serait-ce qu'un an, un tel titre relevait du « conspirationnisme »...

Jusqu'ici, tempérer les saoudiens est indubitablement une bonne chose, cependant ce fut après le déclenchement de l'opération et les plus gros dégâts faits par les saoudiens, qui entretemps ont redoublé de vigueur et comprennent en fait qu'ils se battent d'ores et déjà pour leur survie... Car entretemps la situation a évolué : les États-Unis et l'Iran se sont enfin rapprochés avec la négociation d'un accord nucléaire, après plus de trente cinq ans de froid « officiel ». La question est donc de savoir qui, à présent, déstabilise le Moyen-Orient : quel est le sens de toute cette affaire ?

On ne pèse pas encore ce que cela signifie, mais nous disons que les extrémismes des deux bords vont servir de « carburant » pour alimenter le feu et pousser à la balkanisation du Moyeu-Orient, qui peut aller très loin. Il faut surtout replacer cet étonnant « chassé-croisé » entre les Sino-russes face aux anglo-américains d'une part, l'Arabie Saoudite face à l'Iran d'autre part, et L'État Islamique en trouble fête :

Dans la situation initiale, « historique », l'Empire britannique puis les États-Unis soutenaient l'Arabie Saoudite, et sabotèrent l'Iran du Shah... pour se plaindre ensuite en apparence de la révolution iranienne qu'ils avaient pourtant eux-mêmes créés... Sur la période récente (2001-2015), Israël mit la pression sur l'Iran, Israël et l'Arabie Saoudite ayant d'ailleurs contribué à la puissance nucléaire Pakistanaise³³... Tandis que jusqu'à une date récente la Russie et la Chine ont soutenu l'Iran³⁴ contre la « Communauté Internationale » (c'est-à-dire avant tout la Grande-Bretagne, les États-Unis et Israël, suivis par quelques autres).

Sauf qu'aujourd'hui, c'est un nouveau renversement d'alliance dans la grande tradition britannique, que les États-Unis mènent en faveur de l'Iran. Peu de gens en comprennent le sens, puisqu'il est double et qu'il faut avoir une longue mémoire historique pour le comprendre :

Premièrement, il faut aussi rappeler par analogie le retournement britannique de la Serbie (située sur la route du Bagdad-Bahn) avant 1914. Il est ainsi possible

33. Rappelons qu'au Pakistan d'Ali Bhutto avait été refusé l'atome civil... pour voir ensuite donner l'atome militaire au général Zia juste après... Cette logique de tension n'a rien de sage, il s'agit plutôt d'une stratégie de la tension délibérée contre l'Iran et l'Inde...

34. "Seized Chinese Arms Raise Concerns In Iran" (NY Times, 3 mars 2013).

de voir les anglo-américains tenter de reprendre pied sur la route de la soie en Iran, afin d'espérer pour jouer les trouble-fête dans le projet Sino-Russe.

Parallèlement, le second point s'inscrit dans la logique de « désordre maximum » au Moyen-Orient : on ne se rend pas encore compte que la « mise en place » de l'État Islamique se fait de l'exacte même façon que celle de l'Arabie Saoudite il y a quatre-vingts ans, et annonce le sort futur des Saouds... Mais pour le comprendre, il nous faut avoir en « arrière-plan mental » l'histoire de l'Empire britannique d'une part, du Moyen-Orient d'autre part, qu'il est bon d'illustrer par l'exemple d'un « changement dans la continuité » typiquement britannique : en 1958, l'Iraq de Nuri al-Saïd vécut une révolution violente, une sorte de « printemps arabe » avant l'heure lorsqu'un obscur groupe d'« officiers libres » lui succéda (général Kassem, Colonel Aref), inspiré officiellement par Nasser.

À l'époque tout le monde croit que la rue s'est soulevée et que l'Irak va devenir enfin progressiste, démocratique, etc... Mais ce sont les britanniques qui tirent leur épingle du jeu, grâce à leur légendaire savoir-faire subversif : ainsi un spécialiste britannique du Foreign Office révélera à l'époque aux français, que « *nous nous faisons des illusions et qu'il ne s'agissait en Irak que "d'un changement de personnel gouvernemental"* »³⁵.

C'était en effet une opération de contre-feu face aux nassériens, mais aussi face aux américains (rivaux historiquement des britanniques dans la course aux pétroles) : les lendemains qui chantent sont vite déçus, et vint surtout ensuite une phase de « contrecoups » très significative, qui doit être comprise comme une « signature » des déstabilisations artificielles dont les conséquences sont autres que celles au début les plus apparentes. En effet, une fois le succès populaire oublié, c'est dans un second temps que tous les éléments « moteurs » des révolutions (dans leur aspect fondé, légitime, de contestation sociale par exemple...) sont ciblés : les vrais réformistes finalement ralliés à ce mouvement de synthèse furent épurés, les partis réformistes disloqués, en utilisant spécialement l'arme religieuse : ce fut en effet la fin d'un certain libéralisme religieux en Irak et le début d'une propagande coranique d'une vigueur auparavant inconnue.

Là encore, la mémoire de l'Empire français permet de suspecter une méthode typiquement britannique d'après trois éléments :

35. Cité par Pierre ROSSI (Politique étrangère N°1 - 1961 - 26e année pp. 63-70), l'une des rares sources françaises intéressantes entre 1958 et 1963, dont de larges pans sont ici commentés.

- l'exploitation d'une situation intenable où l'on use des hommes de paille jusqu'à la corde (hier al-Nursi, aujourd'hui les Saouds, indéfendables dans leur jeu trouble au soutien des terroristes, mais agissant sur ordre...). Ce piège consistant d'ailleurs à créer la détestation des dirigeants actuels pour ensuite créer l'assentiment d'un peuple à un « printemps arabe » mené par un homme ou parti nécessairement « providentiel » se retrouvera est également une constante quasi-systématique de l'activisme subversif mondialiste.
- les réels mouvements réformistes (et souvent nationalistes) pris de vitesse ou laissés en marge de cette révolution artificielle...qui sert ensuite à « brûler » ces mêmes réformistes : achetés, évincés, mis en prison ou assassinés...
- l'utilisation délibérée des factions religieuses les plus obscurantistes pour prendre les réformistes intelligents entre deux feux : entre le nouveau pouvoir artificiel et la pression sociale religieuse qui nivellera l'intelligence par le bas : le nationalisme progressiste cédant face à un Coran entre des mains extrémistes. Ces développements étant du reste accompagnés d'assassinats ciblés contre les meneurs incorruptibles afin de garantir un climat de peur...

Deux clés de compréhension sont donc nécessaires pour comprendre la situation, nous l'avons vu : le lâchage des Saouds et le renversement des alliances anglo-américaines d'une part, mais aussi le « conte de fée » (storytelling) du terrorisme maniés par ces mêmes Saouds pour déstabiliser la région, nécessitant d'appeler la pénétration iranienne dans cette même région. La situation est d'ailleurs bien ironique comparée à l'absurde guerre « imposée » entre l'Iran et l'Irak (1980-88), et pourtant il convient d'en voir une actualisation rampante dans la situation actuelle, qui servira à épuiser les deux parties de nouveau.

Sauf qu'à travers l'intervention Sino-russe dans le conflit yéménite, il faut rajouter un dernier élément de fond qui est majeur : le narratif sino-russe d'une nouvelle route de la soie à travers l'Eurasie. C'est une promesse nouvelle jamais vue depuis cent ans, à laquelle pourront être intégrés tous les pays qui le souhaitent, et impliquant tous les investissements en infrastructures requis pour mettre en valeur le monde. Ainsi plusieurs pays musulmans sont concernés (Asie Centrale, Turquie, Pakistan), mais aussi ceux directement menacés au Moyen-Orient (Jordanie et Égypte...), ont compris qu'il s'agissait de travailler de concert : un renversement pacifique du monde semble possible.

En ce sens, c'est la réaffirmation des principes de base que la Chine a embrassé en même temps que l'Amérique les perdait : les avantages « théorique » retirés du

capitalisme étant supérieurs à ceux de la guerre³⁶. Il était d'ailleurs inconcevable auparavant pour d'anciens pays communistes comme la Russie et la Chine d'exceller sur le plan économique : c'est là la manifestation du « bridage par l'idéologie » qu'ils ont subi face à un monde Anglo-Saxons triomphant³⁷...

Mais plus important encore : c'est le changement complet de paradigme dans la méthode de résolution des conflits, en même temps que la renaissance des vraies constantes géopolitiques : la puissance emporte des responsabilités, non pas de démolir les pays tiers à grand coups de « *Gun & God* », mais au contraire de veiller à ce que des conflits sporadiques ne viennent pas miner l'entièreté du projet...

C'est la leçon qui semble avoir été retenu d'un précédent historique : la façon dont le « modèle allemand » (pré-1914³⁸), fut démolé à partir des manipulations britanniques dans les Balkans... Ce qui a permis de généraliser au monde le capitalisme « moderne » à l'anglaise (« *acheter pas cher pour vendre cher* »), alors qu'il est structurellement générateur de guerres et de crises... La grande leçon de cette démolition du modèle allemand, c'est donc que l'hégémonie implique la prévention des conflits.

Et la nouveauté c'est qu'une masse critique potentiellement inexpugnable (d'un point de vue des intérêts anglo-américains) est susceptible de changer le monde à présent : nourrie de l'expérience historique, elle peut ouvrir une vraie période de développement à venir qui serait en quelque sorte la « revanche du modèle allemand »... à condition de ne pas laisser s'embraser des zones entières (Syrie, Yemen) ou de laisser se faire retourner des pièces du « grand échiquier » eurasiatiques (Iran) en faveur des fauteurs de guerre anglo-américains ou israéliens, qui pourraient

36. Un parallèle qui ne manque pas de sel : la devise de l'armée Patton en Allemagne était : « don't add to the mess » (« ne pas rajouter des troubles aux troubles »). Une devise totalement oubliée des États-Unis aujourd'hui, et ce sont les russes (avec la Chine en soutien) qui poussent aujourd'hui de toutes leurs forces pour éviter un embrasement du monde...

37. Des indices notables montrent qu'après la Russie, la Chine se débarrasse à son tour du communisme. Voir par exemple le dernier film de Jean-Jacques Annaud : « *Le dernier loup* » (réalisé avec le soutien des autorités chinoises, alors que ce même réalisateur avait été interdit de tournage en Chine après avoir réalisé « Sept ans au Tibet », sur l'invasion communiste du Tibet) : y est montré pour la première fois un commissaire politique détestable et l'absurdité des idées communisme n'apportant que de la destruction au nom du progrès idéologique...

38. Modèle allemand, de racines américaines, le modèle d'économie physique américaine ayant lui-même des racines européennes, notamment franco-italiennes. Il s'agissait avant tout de la quintessence de l'idéalisme européen servi par une vision étatiste synchronisant les intérêts privés plutôt que dominés par eux...

vouloir faire jouer à l'Iran un jeu bien spécifique, comme l'Angleterre auparavant avec la Serbie de 1914...

Sauf qu'un dernier point doit être éclairci : l'ambiguïté du rôle américain et la question de ces fauteurs de guerre localisés aux États-Unis, qui mettent délibérément en danger le monde autant que la nation américaine...

B. Le changement de nature des États-Unis et la volonté de guerre perpétuelle

Ce n'est pas l'Amérique en tant que nation, mais ce sont les intérêts privés américains qui ont nourri le développement de la Chine communiste (comme de l'URSS auparavant) : par des transferts de technologies, des débouchés massifs sur le marché américain (délocalisations...), et parallèlement à la création artificielle de la faiblesse économique américaine. Aujourd'hui les États-Unis perdent à la fois leur puissance et leur tissu économique, tout en prétendant encore à une hégémonie militaire partout : c'est l'Empire romain et sa fin inévitable.

Mais nous oublions aujourd'hui que la jeune République américaine initiale a été historiquement la « nation à abattre » depuis sa naissance, du point de vue du capitalisme « moderne » épicerie alors à Londres... Précisément parce qu'elle allait engendrer d'autres modèles économiques alternatifs comme le « modèle allemand » : c'est là une histoire dramatiquement oubliée aujourd'hui parce que les États-Unis ont été « retournés » puis démolis en 3 dates : 1804 (assassinat d'Alexander Hamilton, créateur de la banque nationale par opposition à la banque privée monopolisant la monnaie), 1913 (création de la FED, cartel de banques privées se voyant octroyer le monopole de l'émission de monnaie), et 1957 (le tournant post-industriel des États-Unis³⁹)...

Au Yémen d'ailleurs, des indices graves et nouveaux du flottement de la puissance américaine ont été constatés, spécialement l'évacuation des ressortissants américains qui fut menée par les russes... ce que les citoyens américains n'ont pas manqué de relever : « *où était l'US Navy ?* »⁴⁰.

Le fait est qu'aujourd'hui les États-Unis sont gouvernés par des incompetents et épaulés par des alliés immatures, injustement riches (comme les saoudiens ou les Emirats Arabes Unis...) qui, de bluff en fanfaronnades, d'inadéquation en incompetence... amènent le pire. Comparés aux dirigeants Sino-Russes, les États-Unis

39. Voir sur ce point « *Pétrole une guerre d'un siècle* » (W. Engdahl, précité).

40. « *Les Américains coincés au Yémen portent plainte contre le Département d'État* » (SputnikNews, 13 avril 2015)

sont gouvernés par des personnels mis en causes à un niveau criminel bien au-delà de ce qui pourrait être reproché à Vladimir Poutine ou au Président Xi : les familles Bush et Clinton en sont la caricature pathétique : une absence totale de vertus, ce que l'on appelle des sycophantes, c'est-à-dire des flatteurs sans vertus gagnant les faveurs d'un système qui conduit délibérément les USA à la ruine. Et la façon dont sont cooptés et portés médiatiquement Jeb Bush comme Hillary Clinton en vue de la prochaine élection, illustre à merveille une constante : pour qui le comprend bien, le Système capitalisme « moderne » a besoin de ses Caligula ou Néron... Ils ruineront la République américaine par leurs forfaitures, mais il faut bien garder à l'esprit que les mêmes conséquences avec dix ans de décalage surviennent en France : en 2003 nous nous moquions des guerres de Bush Jr, aujourd'hui nous les faisons...

Nombre d'éminents lanceurs d'alertes américaine parmi les plus initiés aux arcanes du pouvoir dénoncent tout cela. Parlons ici du Dr. Steve Pieczenik, quasiment inconnu en France, qui est pourtant l'un des meilleurs connaisseurs de l'appareil d'État américain : serviteur de cinq Présidents américains, juif de famille partiellement catholique, il est avant tout un ardent patriote américain⁴¹, violemment antisioniste et d'un courage rare puisqu'il dénonce les plus grosses manipulations des sionistes⁴² et de leurs relais néoconservateurs au plus haut de l'Administration américaine...

Ainsi en avril 2002, il annonçait que Ben Laden était « déjà mort depuis des mois » (certainement en décembre 2001) du syndrome de Marfan (maladie génétique), que le pouvoir américain l'annoncerait au moment politiquement opportun⁴³. Il confirme ceci en mai 2011⁴⁴ (après l'opération officielle anti Ben Laden), évoquant un gros mensonge cautionné par Obama, en lien notamment avec les amiraux McRaven, Mullen, les civils Leon Panetta et John Brennan (DCI, Directeur de la CIA). Il rajoute que les attentats du 11 septembre 2001 ont été organisés par le gouvernement américain lui-même, impliquant George W. Bush, Dick Cheney, Donald Rumsfeld, Condoleezza Rice, Stephen Hadley, Elliott Abrams, Paul Wolfowitz et de multiples autres complicités. Pieczenik se déclarait

41. La comparaison serait pertinente avec les français juifs « napoléoniens » en France.

42. Par exemple Ron Dermer, né américain mais ambassadeur d'Israël aux États-Unis et grand ami de Benyamin Netanyahu, incompétent mais militant aux États-Unis pour la stratégie du pire au bénéfice d'Israël...

43. Alex Jones Show, 24 avril 2002.

44. Alex Jones Show, 3 mai 2011.

d'ailleurs prêt à témoigner devant une Commission *ad hoc* du Congrès et de donner ses sources au plus haut de l'État américain.

Il faut bien comprendre que Pieczenik fut à la base expert en opérations psychologiques (Psy-Ops) et contre-terrorisme, et sait de quoi il parle et sa carrière fut exemplaire. Ainsi lorsqu'au-delà d'une incompétence jamais vue au sommet des États-Unis, il évoque toute une coterie de sociopathes narcissiques et de menteurs pathologiques non qualifiés pour gouverner l'Amérique... qu'il rajoute que le « sociopathe Obama » a usé de tromperie pour être élu et continue de tromper le peuple américain, risquant ainsi une révolution violente... Le propos n'est pas anodin.

Or, plus de treize années après ces prédictions du Dr Steve Pieczenik, Seymour Hersh publie son rapport sur la mort de Ben Laden⁴⁵ : le même journaliste lauréat du prix Pulitzer, qui avait révélé le massacre de My Lai pendant la guerre du Vietnam, et avait aidé à rendre public le scandale d'Abu Ghraib en Irak. Or cet article est un « exocet » contestant la version officielle de la Maison Blanche et sa vision propagandaire⁴⁶, confirmant que l'administration Obama a menti sur de nombreux points entourant le raid des Navy SEALs supposé avoir tué Oussama Ben Laden... Les réactions fébriles de la Maison blanche, les mêmes d'ailleurs qui s'étaient manifestées lors du retrait des premières photos grossièrement fausses de Ben Laden Mort en 2011, nous semblent illustrer à merveille la fin des États-Unis tels que nous les connaissons...

Un point parallèle doit être évoqué quant au programme américain d'assassinats ciblés par drones : il est étonnant de voir la presse américaine retrouver son intrépidité et son lustre perdu depuis longtemps. Ainsi en est-il du New York Time⁴⁷, dénonçant le mensonge sous-jacent, la distorsion des faits et le contexte de trahisons politiques au sein de l'Administration Obama.

Car il convient de rappeler que le « lauréat du Prix Nobel de la Paix Obama », a admis que sous son égide étaient tués des civils innocents grâce à un programme

45. « *The Killing of Osama bin Laden* » (Seymour Hersh, *London Review of Books*, 21 mai 2015). Notons que c'est une source anglaise qui est utilisée comme vecteur, relayée par le Huffington Post : « *Seymour Hersh's Bin Laden Raid Bombshell Draws White House, Media Pushback* » (Michael Calderone, 11 mai 2015 ; *version française 12 mai 2015* : « Mort de Ben Laden : Qui est Seymour Hersh, l'ancien journaliste star qui accuse Obama? »).

46. Dont Hollywood a produit une version mythifiée : « *Zero Dark Thirty* » (Kathryn Bigelow, 2012).

47. Trois articles de Scott Shane (« *The Moral Case for Drones* », NY Times, 14 juillet 2012), « *Election Spurred a Move to Codify U.S. Drone Policy* » (24 Novembre 2012), « *Drone Strikes Reveal Uncomfortable Truth: U.S. Is Often Unsure About Who Will Die* » (23 avril 2015).

non autorisé d'assassinats ciblés au Pakistan, au Yémen et en Somalie... L'illégalité de ces procédés est totale, et se double d'une privatisation de l'usage de la force prodigieusement néfaste pour les États-Unis en tant qu'État : c'est tout un ensemble d'agents opérationnels sous-contractants de la CIA qui bénéficient de fonds publics virtuellement illimités, et cette sous-traitance est menée à travers des sociétés privées secrètes utilisant des soldats américains des Forces spéciales déguisés en « contractors » civils puis réintégrés ensuite dans l'Armée : un mépris absolu des lois de la guerre, et surtout un « business » qui en dit long sur la déliquescence des institutions américaines.

Ces articles du NYT sont factuels : ils ne font que rapporter les déclarations et événements impulsés par la Maison Blanche, et l'interprétation des propos d'Obama qui relèvent de l'aveu pur et simple : l'acquiescement de l'illégalité totale de ses décisions qui tuent des civils. Pieczenik, docteur en psychiatrie conclue qu'« *Obama, se comporte comme tout bon sociopathe et tueur de masse, qui ne peut généralement pas se retenir de confesser ses péchés* », le Président allant jusqu'à évoquer sa « *méfiance* » face à la tentation de puissance que les drones offrent aux décideurs : pour « *résoudre les problèmes de sécurité vexants* »⁴⁸...

Si ce n'est pas un aveu de culpabilité... Rappelons que Nixon et Clinton ont été menacés d'impeachment pour moins que cela ! Mais tout ceci a été escamoté par John Brennan sous la forme d'un déni stratégique, et servi il faut bien le dire par une totale omerta médiatique.

Or le fait est que les États-Unis sont menacés, détournés par des dirigeants corrompus, des représentants inertes et des institutions dysfonctionnelles. Il lui reste encore les valeurs qui l'ont faite, mais un duel entre les meilleurs à la base et les pires aux commandes rappelle réellement la fin de l'Empire romain. C'est une pathocratie (gouvernement par des psychopathes) qui s'est installée sous nos yeux : trois Administrations incompétentes fossoyeurs de l'Amérique se sont succédées (depuis Clinton et Sandy Berger), avec tout une brochettes de néo-conservateurs théoriciens de la « Suprématie » américaine (Stephen Hadley, Paul Wolfowitz, Frank Fukuyama...), qui en sont en fait les fossoyeur pour le compte des intérêts sionistes. Et aujourd'hui, Obama en tant que création de la CIA de bout en bout, et d'autres enfants de chœur comme Brennan, affirmant que les programmes de drones ne servent à « *prévenir les complots opérationnels contre les États-Unis et contrer les « réseaux terroristes » qui « ciblent les États-Unis* ».

48. « *Election Spurred a Move to Codify U.S. Drone Policy* » (NYT, 24 Novembre 2012, précité),

La réalité, c'est que la CIA et les intérêts privés gravitant autour d'elle, inutiles et excessivement coûteuses, sont devenus un cancer rongant la République américaine : lorsque des civils n'ayant aucune expérience opérationnelle sont fascinés par le pouvoir que donnent les technologies militaires de pointe et sont poussés au pire par un Système qui s'en nourrit, la situation est dangereuse.

Pourtant face à eux il existe un parti interne de patriotes américains, spécialement au sein de l'Armée, dénonçant ces saboteurs fauteurs de guerre qui amèneront à la fois Guerre générale au Moyen-Orient et à la guerre civile aux États-Unis : « *Le temps est venu d'arrêter la CIA constamment inefficace et de permettre à l'Armée américaine de travailler sans entrave par incompetence civile* »⁴⁹, d'autant plus que cette guerre des drones n'amène que le ressentiment des populations, et ce n'est pas un hasard si un attentat (fin 2014) toucha la base américaine d'Al-Anad, justement connue pour ses drones⁵⁰...

Le point nodal et l'enjeu le plus important de toute cette histoire en cours, dont le Yémen n'est qu'une des pièces de puzzle, est illustré avec courage par S. Pieczenik, qui rencontra en 1999 Shahabzada Yaqub-Kahn⁵¹, qu'il connaissait bien auparavant. Celui-ci l'avait alors averti que l'ISI, la CIA, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis et d'autres organismes (spécialement le Mossad), allaient être impliqués dans « *une tentative visant à "créer une perturbation mesurée [calibrée]" à la fois aux États-Unis et au Moyen-Orient* »⁵².

Pieczenik ne comprit pas tout de suite l'importance de ce qu'il lui avait été dit, mais remarqua comme anormal l'afflux de cocontractants privés de la CIA amenés au Pentagone. Puis survint le 11 Septembre, et Pieczenik (qui avait été impliqué dans la campagne de Bush Jr) sut immédiatement quelles étaient les responsabilités. Il resta à l'écart, emmagasinant suffisamment d'information par de nombreux collaborateurs apeurés des néoconservateurs, pour rendre public dès avril 2002 le fait que le 11 Septembre n'avait été qu'une mise en scène...

Aujourd'hui (2015), c'est cette même trahison secrète qui continue au plus haut de l'appareil d'État américain, et une guerre contre une terreur artificielle qui va

49. S. Pieczenik, précité.

50. « *Al Qaeda allies target U.S. forces in rocket attack on Yemen base* » (CNN, 11 décembre 2014).

51. Ancien général de l'armée pakistanaise, impliqué dans le Renseignement (ISI), et un excellent ambassadeur aux États-Unis. « *Prince, Soldier, Statesman Sahabzada Yaqub Khan, Columnist M. ZAFAR is inspired by Col Qayyum's tribute to Lt Gen SAHABZADA YAQUB KHAN to add to it* » (Defence Journal, Pakistan, Octobre 2000).

52. Blog du Dr. Steve Pieczenik, 26 Novembre 2012, précité

amener la fin des États-Unis tels que nous les connaissons : par exemple il serait bon de se demander si le jour même des attentats de Boston (15 avril 2013), n'aurait pas été rendu un rapport bipartite du Congrès américain qui incriminait tous les responsables américains pour crime de guerre, y compris Obama au même titre que Bush Jr, dans le cadre de cette « guerre contre la Terreur »⁵³ : c'est vrai qu'il aurait fait « mauvais genre » de voir un prix Nobel de la paix conduit dans un procès du même type que celui de Nuremberg contre les dignitaires nazis...

Or la menace pèsera avant tout contre le peuple américain : du Patriot act (26 octobre 2001) au National Defense Authorization Act (31 décembre 2011), l'inconstitutionnalité et le viol de la séparation des pouvoirs⁵⁴ semblent pouvoir aller jusqu'à une soviétisation totale des États-Unis. Le récent exercice « Jade Helm 15 », manœuvre militaires sur le sol américain (9 états) supposée durer trois mois (15 juillet-15 septembre 2015), habituant les américains à une présence militaire dans la rue et ciblant l'éradication des militants locaux (« *homeland eradication of local militants* »... Sic). Malgré les dénégations voulant faire passer toute question honnête pour une « théorie de la conspiration »⁵⁵, doutes soulevés sont nombreux⁵⁶ quant à une intimidation bolchévique du peuple américain « *par le choc et par la peur* ».

Et cette situation ne nous dit rien de bon pour la nation américaine⁵⁷...

Conclusion

Ce qu'il se passe au Yémen et la mise en échec de l'Arabie, la nouvelle alliance américano-iranienne... va amener un nouveau mouvement de balancier qui peut être très néfaste pour le Moyen-Orient. Nous considérons ainsi que les Saouds vont être inexorablement sacrifiés et remplacé par l'État Islamique, qu'il soit renommé ou pas.

53. « *The Unintended Consequences of the Boston Massacre* » (Blog de S. Pieczenik, 16 avril 2013) ; « *U.S. Engaged in Torture After 9/11, Review Concludes* » (Scott Shane, New York Time, 16 avril 2013).

54. « *Homeland Battlefield Act Portion Found Unconstitutional by a Judge* » (Michael McAuliff, Huffington Post, 16 mai 2012)

55. « *Conspiracy Theories Over Jade Helm Training Exercise Get Some Traction in Texas* » (*New York Times*, 8 mai 2015).

56. « *Why Operation Jade Helm 15 is freaking out the Internet — and why it shouldn't be* » (*The Washington Post*, 31 avril 2015).

57. Entrevue de S. Pieczenik au Alex Jones Show, 2 juin 2015.

Mais nous craignons en plus une situation « à l'irlandaise » pour la Mecque, d'après des précédents ayant conduit la France à se méfier des manœuvres de déstabilisations anglo-américaines...

Donner la Mecque aux Chiïtes semble bien improbable aujourd'hui, mais au demeurant pas beaucoup plus que de la confier à une tribu bédouine anonyme comme les Saouds, n'ayant absolument aucune légitimité religieuse sur ces lieux saints.

Surtout, le précédent de la stratégie de contre-insurrection en Irlande du Nord, nous conduit à envisager sérieusement cette hypothèse qui serait le début d'une guerre de mille ans au sein de l'Islam...

En Irlande du Nord a en effet été mise en œuvre une stratégie de neutralisation de la résistance irlandaise face à l'Armée britannique d'invasion : le Renseignement britannique parvint à subvertir la raison centrale du conflit (l'occupation d'une nation souveraine par une nation voisine en position d'agresseur) et de faire croire que le conflit résultait plutôt avant tout de divisions ethniques et religieuses à l'intérieur de la communauté de l'Ulster⁵⁸. Le mode opératoire standard fut de créer des institutions *ad hoc*, favorisant précisément ces divisions religieuses (des autorités protestantes face à une population catholique...) puis de provoquer ensuite sciemment des divisions dans la société nord-irlandaise afin de faire passer la guerre de l'IRA contre une occupation étrangère, pour un conflit avant tout « religieux »⁵⁹. Le but ultime étant de refuser aux insurgés de la première heure (l'IRA) toute occasion de présenter leur résistance à l'occupation britannique comme un droit fondamental (tel que défini par la convention de Genève), et de se voir reconnaître ainsi « de droit » en tant que résistance « légitime ».

Au vu du précédent cité en Iraq plus haut (les SAS britanniques capturés par la police irakienne), il apparaît tout à fait plausible qu'en Iraq ait pu précisément se développer la même « *stratégie de contre-insurrection* » : de nombreux doutes ont été émis quant aux origines réelles de ces actions, pointant notamment des escadrons de la mort sous supervision américano-israélienne, travaillant à partir du Ministère de l'intérieur iraquien⁶⁰ : chose époustouflante à première vue, mais très commune

58. « *Guerre spéciale en Europe: Le laboratoire irlandais* » (Roger Faligot, Flammarion, 1992).

59. « *In memoriam Paul Brennan, Mélanges* » (Paul Brennan, Presses Universitaires du Septentrion, 2004, p.247) ; « *Le conflit en Irlande du Nord* » (Paul Brennan, Presses Sorbonne Nouvelle, 1985, p.53). Remarquons l'homonymie avec l'actuel directeur de la CIA John Brennan.

60. « *Iraq Begins to Rein In Paramilitary Force* » (Washington Post, 14 mai 2006).

si l'on s'en réfère à la chronologie d'actions similaires depuis l'après-Seconde guerre mondiale⁶¹.

Le but peut ainsi avoir été triple : diaboliser et démoraliser une « véritable » résistance, dresser durablement les différentes communautés les unes contre les autres, et légitimer la présence militaire anglo-américaine en Iraq.

La stratégie visible au Yemen illustre le règne à venir des forces supplétives : l'Arabie Saoudite et ses sbires d'al Quaida remplacés par l'État Islamique, démolissant toute la région de façon plus efficace que les forces américaines, qui ne servirent qu'à créer les États défailants incapables de résister à ces forces artificiellement créées.

Au final, nous maintenons que le Yemen est la dernière victime en date de la seule constante lisible dans la stratégie anglo-américaine et israélienne, est la division maximum de toute la région en accord avec les visées historiques du sionisme⁶².

« *Quo usque tandem, Catilina... ?* »

61. Par exemple ce que l'on a appelé la « *Stratégie de la tension* » en Italie.

62. Cf : « *Le Plan Sioniste pour le Moyen-Orient* » (Oded Yinon, précité).

Mohamed AL-SHAMI

Journaliste yéménite et président de l'Alliance internationale pour la défense des droits et libertés



LES CRIMES DE GUERRE ET LA SITUATION HUMANITAIRE AU YÉMEN

Les définitions et traitements des crimes de guerre aujourd'hui appuient sur les terribles expériences des deux grandes guerres mondiales ainsi l'exploitation depuis de nouvelles armes et technologies dans les conflits. En association il faut expliciter les éléments constitutifs d'une situation humanitaire, éventuellement ravagée par un conflit armé. L'une des dimensions extrêmement graves du cas actuel du Yémen, c'est que ces deux aspects ne sont toujours pas assez bien traités par les instances internationales, on peut croire que les puissances compétentes veulent que l'Arabie Saoudite et ses alliés en la matière se partagent le Yémen, qui lui tient à son identité très ancienne et ancrée, et dispose d'encore des alliés compétents. L'organisation des Nations Unies décrit la situation au Yémen, de catastrophique. Diverses organisations internationales la décrivent comme dangereuse, tragique et criminelle. Mais à ce jour le calvaire des Yéménites n'est pas terminé, aucun programme de paix n'ayant été approuvé de part et d'autre.

Defining and processing war-crimes today leans on the terrible experiences of Two World Wars and the exploitation of new weapons and technologies in conflicts. In association with this idea, one must also discern clearly the constitutive elements of a humanitarian situation, especially one that is ravaged by armed conflict. One of the extremely serious dimensions of today's Yemenis that these two aspects have still not been processed well by the international courts, to the extent that one can believe that the competent authorities want Saudi Arabia and its allies to share up Yemen, which in turn still cherishes its particularly ancient civilization, and still has competent allies. The United Nations Organization claims the Yemen situation is catastrophic; various international organizations describe it as dangerous, tragic and criminal. But to this day the Yemenites' ordeal is not over, no peace program having yet been approved by both sides.

JE VAIS ABORDER DEUX AXES IMPORTANTS si ce n'est les plus importants qui ne sont pas traités de manière suffisante à savoir les crimes de guerre et la situation humanitaire au Yémen.

L'Intervention militaire saoudienne au Yémen

D'abord il faut décrire l'intervention militaire saoudienne au Yémen. Selon la caractérisation du droit international et d'après les dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies qui dispose « *toute intervention militaire doit passer par le Conseil de sécurité de l'ONU* » ce qui ne s'est pas fait pour l'intervention au Yémen. Cela amène donc à considérer cette intervention militaire saoudienne au Yémen comme un crime et une agression flagrante sur la souveraineté d'un Etat et d'un peuple.

Les crimes de guerre commis par l'agression saoudienne au Yémen

Nul n'ignore les graves crimes qui se sont produits durant la Seconde Guerre mondiale et les nombreux procès de criminels de guerre qui ont eu lieu plus tard.

Cependant, cette opération a rencontré beaucoup de difficultés et d'obstacles, ce qui a conduit à la poursuite des violations graves des droits de l'homme lors de conflits internationaux et internes notamment celles qui ont eu lieu à la fin du siècle dernier où il s'est produit des crimes et des actes de génocide, ce qui a conduit la communauté internationale à appeler à la poursuite de leurs auteurs. Cela a conduit à l'établissement, à cet effet, d'un tribunal spécialisé appelé la Cour pénale internationale à La Haye. Et en dépit de la présence de cette instance, l'application de la peine était et demeure l'un des problèmes les plus complexes en raison de nombreux facteurs parmi lesquels les positions politiques des grandes puissances, en particulier les États-Unis d'Amérique et l'impact de son hégémonie sur le Conseil de sécurité, ce qui rend de le renvoi ou l'application de la peine sur les auteurs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité soumise à des considérations politiques plus qu'à considérations juridiques.

Le crime de guerre dans le droit pénal international:

Définition du crime de guerre : c'est tout acte émanant de personnes civiles ou militaires appartenant à l'une des parties en conflit, contre des personnes ou des biens des membres de l'ennemi, publics ou privés pendant le conflit armé. Ces actes constituent une violation flagrante des lois et coutumes de guerre des conventions internationales, qui ont établi des règles de la guerre notamment :

- * Le Traité de Paris 1856
- * La Convention de Genève de 1864
- * Les deux Conventions de La Haye de 1899 et 1907

* Les quatre Conventions de Genève de 1949

* Les deux Protocoles additionnels de la Convention de Genève de 1977

Deuxièmement : les éléments constitutifs du Crime de guerre. Il se compose de plusieurs éléments et de deux conditions :

1. Le fait d'être en guerre. Ce qui est le cas au Yémen.
2. Le fait de commettre l'un des actes proscrits par les lois et coutumes de la guerre. Ce qui a été mentionné précédemment.

A. L'élément matériel : parmi les actes matériels les plus importants qui constituent un crime de guerre

- Les infractions graves aux Conventions de Genève ;
- L'homicide intentionnel ;
- Le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter gravement atteinte à l'intégrité physique ou à la santé ;
- La destruction et l'appropriation des biens de l'ennemi.

B. L'élément moral:

L'Appréciation du critère de l'intention générale suffit pour la commission du crime. L'intention générale peut être révélée par la connaissance et la volonté.

C. L'élément International

Un conflit armé entre deux ou plusieurs États menaçant la paix et la sécurité internationales.

Pour ce qui concerne le Statut de Rome (le Statut principal de la Cour pénale internationale), les articles 5 et 8 sont consacrés aux crimes de guerre. Il est énoncé à l'article 8, les actes qui constituent un crime de guerre, et ils sont spécifiques aux violations de chacune des quatre Conventions de Genève et des deux protocoles additionnels de ces conventions.

Les crimes de guerre et de génocide contre l'humanité, commis par l'agression saoudienne au Yémen

Grâce à ce qui a été dit et élaboré conformément aux lois et conventions internationales, et si l'on appliquait ces textes sur ce qui se passe au Yémen nous pourrions considérer que nous sommes clairement face à une situation de commission de

crimes de guerre et de génocide menées par l'Arabie saoudite au Yémen, et ce pays doit être poursuivi et jugé.

Le Royaume d'Arabie Saoudite a ainsi mené le 26-3-2015 une guerre directe sur la République du Yémen en lançant des offensives aériennes quotidiennes et continues et en imposant un blocus aérien et maritime complet du Yémen. La majorité des zones urbaines peuplées par des civils ont été bombardées sans le moindre égard pour eux. Ce qui a contraint des millions de civils Yéménites à vivre sous la menace des bombardements ciblés et a transformé la majeure partie de leurs zones en zones dangereuses.

504 communautés résidentielles ont été bombardées et 4 898 maisons dont 129 ont été entièrement détruites sur les têtes de leurs habitants. Ont été également ciblés 857 installations civiles et institution du service public, 51 hôpitaux et établissements de santé, 23 mosquées et 155 établissements d'enseignement, dont trois 3 écoles complètement bombardées, des camps de réfugiés, des réservoirs de médicaments et de nourriture des routes, des sites archéologiques et des cimetières.

Le Yémen à été bombardé à l'horizontal et à la verticale.. 15 stations de transformation et de production d'électricité et de gaz de ville, des stations d'essence, des locomotives de transport de blé, de farine et de nourriture, des instituts, des facultés et des établissements d'enseignement dont certaines ont été bombardées alors que les étudiants étaient dedans, comme ce qui est arrivé à la Faculté de médecine de l'Université de Hodeidah. Les ports commerciaux vitaux, des aéroports civils, 32 installations et usines commerciales civiles des réservoirs alimentaires, 92 marchés populaires, 11 établissements médiatique, 55 ponts, des places publiques, 10 avions civils, des fermes, des élevages de volailles, des stations, des tours et des centres de communication, des clubs sportifs et des installations des jeunes, des jardins et des parcs sont autant d'exemples sur les cibles bombardées.

Selon le dernier rapport de l'UNICEF, on a recensé 2 288 personnes tuées, dont 279 enfants et 9 755 blessés dont 402 enfants.

Et de notre côté, à l'Alliance internationale pour la défense des droits et libertés, nous avons mis en garde contre la poursuite des bombardements des civils et avons exigé une enquête internationale urgente en considérant que les agissements de l'Arabie Saoudite constituent une violation grave des droits de l'Homme et ont atteint le stade de crimes de guerre et de génocide contre l'humanité.

Amnesty International à de son côté publié un certain nombre de rapports qui ont également souligné les violations et les crimes commis par l'aviation saoudienne en bombardant le camp des réfugiés des Nations Unies dans la zone Al mazrak

du gouvernorat de Hajjah causant ainsi quarante morts. Amnesty International a déclaré dans la conclusion de son rapport qu'il fallait enquêter sur les frappes aériennes brutales sur le Yémen qui ont causé des centaines de morts parmi les civils. L'organisation « Oxfam » agissant dans le domaine de l'aide internationale a quant à elle, rapporté que l'une des frappes aériennes a ciblé l'un de ses entrepôts de fournitures humanitaires sans qu'il n'y ait aucun objectif militaire clair dans le voisinage de l'entrepôt. Récemment l'UNESCO a condamné les bombardements de l'aviation saoudienne sur la vieille ville de Sanaa qui est, une zone civile et est considérée patrimoine mondial vieux de 2 500 ans et ce bombardement a été précédé par cinq autres sur des sites archéologiques qui ont été détruits.

La liste des crimes de l'agression saoudienne est longue et multiple et nous envisageons de publier prochainement un rapport détaillé car nous travaillons au sein de l'Alliance internationale pour la défense des droits et libertés sur la collecte et la documentation de ces crimes et la préparation d'un fichier intégré pour le présenter devant la cour pénale internationale pour demander d'enquêter et de poursuivre les auteurs de crimes. Nous espérons que des juristes et les militants puissent nous aider à obtenir justice.

La situation humanitaire au Yémen

Derrière l'agression saoudienne et à travers le blocus aérien et maritime que ce pays a imposé sur le Yémen depuis le début de l'agression, la situation est catastrophique et extrêmement dangereuse et en détérioration continue à ce jour. Cela a engendré le déplacement de plus de trois millions de personnes. Selon le rapport de l'UNICEF, plus de 80% de la population souffre d'une grave pénurie de fournitures de médicaments, de nourriture, d'eau potable et d'énergie. Plus de deux millions et demi de personnes dont 15 000 enfants souffrent de malnutrition, et nous pensons que le nombre est beaucoup plus élevé que cela.

Il ya aussi un manque total d'opération chirurgicale en raison du manque des outils et des médicaments qu'elles nécessitent. Aussi plus de 53 centre de dialyses ont été fermés causant la mort de plusieurs personnes.

Les Nations Unies décrit la situation au Yémen à cause du blocus, de catastrophique. Diverses organisations internationales la décrivent comme dangereuse et tragique.

Le blocus a aussi bloqué 10.000 yéménites qui se trouvent coincés au niveau des aéroports du monde et qui veulent revenir au Yémen mais sans aucun moyen d'y parvenir.

Jean-Michel VERNOCHET

Ecrivain, politologue



LE SILENCE DES OCCIDENTAUX FACE À LA GUERRE DE L'ARABIE SAOUDITE ET D'AL-QAÏDA CONTRE LA NATION YÉMÉNITE

Face à l'horreur qui saisit depuis quelques mois le Yémen, les occidentaux laissent faire – et sous une censure honteuse et d'une extrême gravité – la coalition arabe approuvée par les Etats-Unis. En effet, le Yémen, déjà piégé par sa guerre civile idéologique mais prétextée confessionnelle qui perdure, est aujourd'hui le théâtre d'une part du conflit qui oppose les milices chiites houthis d'Ansar Allah aux troupes wahhabites de Daech et d'Al-Qaïda, d'autre part l'exploitation de cette guerre chaotique par des puissances extérieures que l'on méconnaît à cause de la censure. Aucune possibilité de joyeux dénouement n'est exposée de part ou d'autre.

In the face of the horror that for some months grips Yemen, the Western nations – exploiting a shameful censorship of extreme gravity – leave in charge the Arab coalition approved by the United States. In effect, the Yemen, already trapped in its ideological civil war though some claim it's confessional, is today the scene, on the one hand of the conflict opposing the Houthi AnsarAllah Shiite militia against the Daech and Al-Qaida Wahhabi troops, and on the other the exploitation of this chaotic war situation by external powers remaining unidentified because of censorship. None of the sides has yet exposed any possibility of a joyous outcome.

COMME L'EXPRIMAIT L'EN-TÊTE DU COLLOQUE organisé par l'Académie géopolitique de Paris, « Le Yémen subit une guerre effroyable qui ne dit pas son nom. La majeure partie de l'Armée et de la population yéménite subit actuellement les effets dévastateurs de bombardements de grande ampleur et de tous les effets d'un embargo économique et stratégique. Le rationnement en nourriture, médicaments et biens de première nécessité est une réalité quotidienne pour les civils des grandes villes et des villages du pays. La censure de ces faits d'une extrême gravité ».

Une chape de silence couvre la guerre du Yémen

Comme cela est si bien dit dans les quelques lignes qui précèdent, « le Yémen subit une guerre effroyable qui ne dit pas son nom » ! Guerre d'autant plus effroyable que ces événements sont l'objet dans la presse internationale, comme de la part des chancelleries occidentales, d'une « censure d'une extrême gravité ». Censure implicite *qui ne dit pas non plus son nom*. En conséquence de quoi, c'est toujours avec un peu d'émerveillement que l'on relèvera à propos des guerres qui font rage au Proche-Orient, les différences de traitement de l'information selon les cas. Ainsi avons-nous tous été témoin de l'émoi qui s'est emparée des médias quand les troupes de l'État islamique, Daech, se sont approchées puis emparées des élégantes ruines de Palmyre. Ou lorsqu'il s'est agi d'Hatra, au sud de Mossoul, ou du monastère de Mar Benam à proximité de Karakosh au nord de Mossoul (Mar Benam contenait l'une des plus riches bibliothèques syriaques au monde), détruit à la mi-mars par l'État islamique...¹ ou encore du sanctuaire arménien de Deir Ez-Zor dépositaire des archives de l'holocauste de 1915, mémorial annihilé un mois plus tard, en avril, dans l'indifférence la plus absolue. Il faut d'ailleurs chercher longtemps sur le site *Google* pour trouver trace de ces exactions principalement révélées par le discret truchement des réseaux sociaux. Dans la pratique ces informations n'ont fait qu'effleurer les couches les plus superficielles et les plus averties de l'opinion. Et il en va de même au Yémen où les équipes occidentales de télévision ne se bousculent pas. Car nous avons, à l'évidence, avec le conflit yéménite, une sorte d'angle mort de la géopolitique, une zone d'ombre à peine imperceptible aux yeux non avertis, toujours en marge des péripéties affectant la Fédération mondiale de football... un point aveugle dont ni le traitement par les médias, ni le volume ne peuvent à aucun moment se comparer à ceux consacrés aux naissances princières.

Pour illustrer les carences de l'information – défaillances la plupart du temps assurément délibérées – nous avons pris trois exemples significatifs parmi beaucoup d'autres dans les zones de conflit d'Irak et de Syrie, mais c'est parce que ces exemples sont *a priori* caractéristiques d'une attitude générale... L'omerta n'est en effet rompue que lorsque des actes criminels affectent le domaine archéologique et patrimonial universel. Faits dont la gravité exclut d'être intégralement passée sous silence. De la même façon le conflit yéménite – autrement oublié – a été fugacement évoqué ces jours derniers en raison des bombes que l'aviation de Riyad a larguées sur un quartier de Sanaa inscrit à l'inventaire de l'Unesco parmi les trésors architecturaux de l'humanité². Un épisode déplorable qui a traversé l'espace médiatique à la vitesse d'un météore. Fait qui a fortiori n'a suscité aucune indignation

intempestives chez ceux qui s’effrayaient hier encore de l’avancée de l’État islamique au milieu des champs de vieilles pierres. Il est vrai qu’un voile pudique – ignorant les morts et les dévastations – entoure les événements du Yémen depuis l’ouverture de ce nouveau front de guerre.

La guerre oubliée

Reste à dire ce que la presse tait avec beaucoup de constance. À chacun, autant que faire se peut, de reconstituer les parties manquantes du *puzzle*, de trouver les pièces absentes pour cause de défection médiatique. *A minima*, il suffit de prendre un peu de hauteur, d’élargir l’horizon critique à l’ensemble des champs de batailles du Proche Orient et à partir de là des lignes directrices commencent à se dessiner assez nettement.

En premier lieu notons que la dynastie des Séoud est engagée – avec des armes et des équipement américains – simultanément sur plusieurs champs de bataille : Irak, Syrie, Yémen, y poursuivant des objectifs géopolitiques qui lui sont propres, mais qui doivent cohabiter et se concilier avec ceux plus spécifiques de ses alliés américains et israéliens. Sous cet angle le Yémen est un magnifique cas d’école mettant crument en évidences les forces géopolitiques à l’œuvre dans la Péninsule arabe. Alors que voyons-nous après avoir écarté l’habillage médiatique travestissant et trahissant sans vergogne la triviale réalité... ne serait-ce que par *omission*, défaut d’information ? Nous constatons que l’intervention séoudite ne vise qu’à briser la résistance anti Daech et anti al-Qaïda. Un tâche qu’accomplit de la même manière la Turquie au nord du Croissant fertile. Ceci revient à dire qu’au Yémen comme sur le front de guerre syrien, le parrain officiel – cependant caché aux yeux des opinions occidentales – des mouvements et des armées takfrites n’est autre que Riyad allié de Washington, de Tel-Aviv³... et de Paris. La boucle est bouclée. Remarquons que ce ne sont ni le ministre de la défense séoudien, le prince Mohammed ben Salmane, ni le Roi Salman Ben Abdel Aziz qui ont annoncé l’entrée en guerre de Riyad au Yémen, mais le représentant de la monarchie à Washington. Un fait parlant en soi.

Une guerre internationale présentée comme une guerre civile

Bref, que dissimule le travestissement et pire, l’occultation de ces événement par la presse euratlantiste. Le Yémen est aujourd’hui le théâtre d’une guerre qui opposent les milices chiïtes houthis d’Ansar Allah aux troupes wahhabites de Daech et d’Al-Qaïda dans la Péninsule arabe (AQPA)... dont les médias – toujours

eux – évitent prudemment d'évoquer trop précisément les exploits sanguinaires et surtout, les soutiens logistiques ! Parce qu'enfin il faut regarder les choses en face : le potentiel offensif de l'État islamique surpasse de loin, de très loin celui dont devrait normalement disposer des milices combattantes même abondamment nanties des pétrodollars tirés des trafics illicites de brut via la Turquie⁴.

Aujourd'hui Daech contrôle de vastes territoires couvrant plusieurs de dizaines de milliers de kilomètres carrés, la moitié du territoire syrien et un tiers de l'Irak. Zones qu'il parvient non seulement à défendre militairement, tout en disposant des moyens nécessaires à une efficace administration des zones occupées ainsi que de leurs populations, et cela tout en poursuivant par ailleurs des offensives à large échelle. Dans ces conditions comment Daech assure-t-il la satisfaction de ses besoins logistiques, tant civils que militaires ? Des questions sans réponse qui ouvrent d'intéressantes perspectives transposées au conflit yéménite. Or celui-ci devrait s'éclairer d'un jour nouveau si l'on précise que les ravitaillement logistiques en Irak et en Syrie proviennent de deux côtés : au Nord, de la Turquie islamo-kémaliste, pilier oriental de l'Alliance atlantique, et au sud-ouest, via la Jordanie et l'Arabie, ces deux grands alliés des États-Unis⁵. Il est loisible d'imaginer l'importance des convois quotidiens requis pour maintenir le niveau de belligérance des troupes de Daech et d'al-Nosra à un tel étiage depuis un an. Notons au passage que de fortes quantités d'armes ont été acheminées vers les lignes de front qui ont été prélevées dans les arsenaux de l'ex Jamahiriya libyenne ou abandonnées par l'Otan après la chute du régime en octobre 2011, armes expédiées en Turquie puis en Syrie pour enclencher l'actuel conflit international sous couvert de guerre civile⁶. La guerre contre Kadhafi aura au moins servi à cela : faire la guerre à Damas⁷.

Une guerre idéologique et non confessionnelle

Maintenant, *a contrario* de ce que déclarent les grande presse occidentaliste officielle et officieuse, précisons que les *rebelle*s houthis ne sont pas mus *a priori* par des mobiles confessionnels, mais seraient davantage motivés par l'intérêt national. Les chiïtes houtis, autrement appelés *zā'idites*⁸, représentent environ 33 % des 25 millions de yéménites et se veulent en effet d'abord *panarabes*, ce qui leur permet de bénéficier du soutien ou de la sympathie d'une forte portion de l'armée nationale, de la Garde républicaine et de certaines tribus sunnites. Fait qui explique en outre leurs succès militaires. Nous devons à ce sujet observer que le régime séoudien s'efforce de partout d'effacer les derniers vestiges du nationalisme arabe qu'incarne encore peu ou prou au Yémen l'Ansar Allah, au Liban le Hezbollah et en Syrie, le

Baas. Le Proche-Orient étant le théâtre d'une confrontation où depuis 1945, deux idéologies, le sionisme et le wahhabisme, se sont liguées pour venir à bout des nationalismes arabes⁹. Ce à quoi elles sont déjà parvenues en Irak et en Libye, et partiellement aujourd'hui en Syrie et au Yémen.

Dans cette occurrence, le royaume séoudien a, au cours de l'histoire récente, souvent témoigné du souci constant d'isoler et de brimer, les zaïdites, autant pour leurs tendances nationalistes que pour leur confession jugée mécréante au regard du fanatisme wahhabite. L'Arabie a ainsi financé au cours de ces dernières années la construction de quelque 5 000 mosquées à travers le pays. Lieux de cultes où se sont développées l'intolérance religieuse et une défiance intercommunautaire inconnue jusqu'alors au Yémen.

Toujours dans le même ordre d'idée, lors des « Printemps arabes », les Séoud par le truchement de l'*Initiative du Golfe*, s'étaient employés à organiser un renouvellement du pouvoir, lequel devait s'accompagner et justifier d'un redécoupage administratif du pays. Restructuration dont la finalité était la marginalisation politique des zaïdites. Ceux-ci se sont donc insurgés contre le projet et c'est seulement lorsque la situation a évolué en leur faveur, que Riyad s'est vue contrainte de se démasquer et d'entrer en lice [lorientlejour.com7mars15].

Il est clair que l'« Opération Tempête décisive » lancée par Riyad le 26 mars 2015 avait pour objectif principal d'écraser les zaïdites d'Ansar Allah [*Ansarullah*] afin notamment de les empêcher d'atteindre Aden et le détroit stratégique de Bab el-Mandeb. Détroit qui, à l'instar de celui d'Ormuz sur le Golfe, constitue l'un des points ultra névralgique du transit pétrolier mondial [opex360.com23mars15]. Car si Bab el-Mandeb tombaient aux mains d'Ansarullah, une lourde hypothèque se mettrait alors à peser à la fois sur les flux pétroliers et sur la production du royaume soit 10 millions de barils/jour. Surproduction qui a eu pour effet de *casser* les cours mondiaux du brut et dont on sait les effets délétères sur les économies de la Russie et de l'Iran. Nous commençons ici à entrevoir que les enjeux liés au conflit yéménite débordent largement le cadre strictement régional et vont jusqu'à s'inscrire dans le cadre d'une nouvelle confrontation Est/Ouest.

Une guerre contre l'Iran et la Russie

En ce qui concerne l'Iran, il est effectivement question de réduire son influence régionale et la lutte contre Ansar Allah en est l'un moyen... Au même titre que la prise de Mossoul par Daech le 10 juin 2014, il s'agit de briser l'*arc chiite* et d'abord

l'axe reliant Téhéran à Beyrouth via Bagdad et Damas. Ajoutons que de ce point de vue le Yémen peut être considéré comme la première victime de l'accord relatif au programme nucléaire iranien en cours de négociation entre Washington et Téhéran. Accord qui doit, ou devrait, être finalisé avant le 30 juin. Un accord dont évidemment ni Riyad ni Tel-Aviv ne veulent à aucun prix.

Pourtant à la veille du Jeûne du ramadan, les dirigeants séoudiens, malgré leur puissance de feu et leur suprématie aérienne, se voyaient contraints d'admettre l'échec de leurs opérations « Tempête décisive » et « Retour de l'espoir », cela malgré trois mois de pilonnages intensifs et de destructions massives. Pour *sauver la face* des dirigeants wahhabites, le Secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, a dû voler au secours de Riyad en réunissant à Genève une seconde conférence de dialogue inter yéménite... Sans qu'au départ Ansar Allah y ait été invité sous la pression des séoudiens qui considèrent la milice houthie comme « négligeable »... quoique celle-ci ait conquis la majeure partie du pays, soit six provinces du sud et du centre du pays et qui avancent au centre-est dans les sanctuaires d'Al-Qaïda... après avoir accessoirement abattu trois aéronefs de la coalition, un hélicoptère de combat Apache, et deux chasseurs bombardiers, l'un soudanais, l'autre marocain¹⁰. Au final Les pourparlers de Genève organisés sous l'égide des Nations unies sont achevés le 19 juin [Reuters] sans qu'aucun accord n'ait été trouvé.

Une dernière remarque. Cette conquête par les Houthis de la presque totalité du territoire yéménite aurait dû en principe permis, en l'absence d'intervention de la coalition conduite par Riyad, d'éradiquer al-Qaïda particulièrement actif au Yémen. Une ingérence par voie de conséquence, éminemment révélatrice des véritables buts de guerre séoudiens, ceux-ci apparaissant comme étant en totale contradiction d'avec la participation du royaume à la prétendue coalition anti État islamique pilotée par Washington. Une intervention au Yémen au demeurant soutenue par une Résolution du Conseil de sécurité du 14 avril 2015 à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG)¹¹, mais présentée par la Jordanie [R2215/16 - Chapitre VII de la Charte des Nations Unies], qui a rendu licite au regard du droit international des bombardements massifs et ravageurs sous couvert « d'un arrêt des combats applicable à toutes les parties » leur enjoignant fermement de cesser « toute nouvelle action unilatérale ». On voit immédiatement le danger que représente ce type de situation et la facilité avec laquelle se trouve désormais détournée la légalité internationale depuis le précédent libyen, au profit de jeux et d'enjeux géopolitiques régionaux et globaux, cela sans que les médias ne daignent en souffler mot. Le silence en pareil cas devenant une arme de guerre parmi beaucoup d'autres.

Notes

1. *The Indépendant* 21 mars 2015.
2. nytimes.com/2015/06/13
3. Une rencontre entre responsables israéliens et saoudiens, sur la menace du nucléaire iranien, s'est tenue jeudi 4 juin à Washington, quelques semaines avant la date butoir des négociations entre Téhéran et les 5+1, [i24news.tv4juin15]. La rencontre israélo-séoudienne intervient alors que l'Iran a évoqué le même jour de « *progrès importants* » dans la rédaction de l'accord final. Plusieurs sources *diplomatiques* indiquent que depuis l'accès au trône de Salman Ibn Abdelaziz, cinq rencontres auraient eu lieu sur le sol américain entre séoudiens et israéliens. Selon la chaîne israélienne "Channel 10" le Roi Salman entendrait établir des relations permanentes avec l'État sioniste. L'armée israélienne apportant son appui à Ryad dans la guerre du Yémen ainsi qu'en Syrie et au Liban où les séoudiens soutiennent ouvertement les groupes salaf-wahhabites [jeune-independant.net6juin15].
4. Le pétrole de Daech est destiné au marché international, selon l'agence turque *Anadolu news*, ce que confirme Jana HybasKova, ambassadrice de l'Union européenne en Irak en déclarant lors d'une session du Comité des Affaires étrangères du Parlement européen que certains pays de l'Union européenne achètent du pétrole à « l'État islamique ». Jordanie, Turquie et Kurdistan seraient les premières filières par lesquelles le pétrole de Daech serait revendu à des pays tels la France [leblogfinance.com2sept14]. De façon cocasse, l'information a mis en peu plus d'un an à atteindre les parlementaires hexagonaux dont certains demandaient récemment [12juin15] la création d'une commission d'enquête parlementaire, « *une instance à caractère judiciaire* », pour que toute la lumière soit faite quant *nos achats* de ce pétrole mêlé de sang humain.
5. *New York Times* 24 mars 2013 « Arms Airlift to Syria Rebels Expands, With Aid From C.I.A ». Environ 20 % des munitions utilisées par Daech proviennent de fabricants liés aux États-Unis. En sus d'importantes quantités d'armes usinées en Russie sous la marque Wolf sont en fait distribuées par les Américains aux pays alliés du Proche Orient [huffingtonpost.fr10oct10]. « *Les combattants du PKK l'avaient dénoncé sans être pris au sérieux par la communauté internationale. À ce jour, la preuve est là : des photos de livraison d'armes à Daech par la Turquie viennent d'être publiées* » [mediapart.fr30mai15]. Le quotidien turc «Cumhuiyet» sur des livraisons d'armes aux rebelles islamistes organisées par les Services de renseignements en 2014 a déclenché en Turquie une violente polémique... d'après l'Institut des statistiques turc [TÜİK], Ankara aurait livré 47 tonnes d'armes à la rébellion syrienne entre juin et mi-décembre 2013. Pourtant selon le Directeur de recherche au Centre français de recherche sur le renseignement, Alain Rodier dès 2013 « ce sont 400 tonnes d'équipements militaires qui sont entrés en Syrie depuis le territoire turc ». On peut imaginer la suite.
6. wordpress.com/2015/06/12
7. Le 12 août 2012 un rapport de la DIA [Défense Intelligence Agency] – récemment publié – avait anticipé et inclus dans leurs prévisions géopolitiques la création d'une "principauté salafiste" s'étendant de la Syrie à l'Irak : « L'Occident, les pays du Golfe et la Turquie soutiennent l'opposition ... [et] la possibilité d'établir un émirat salafiste officiel ou pas, dans l'est de la Syrie (Hasaka et der Zor), et c'est exactement ce que veulent les forces qui soutiennent l'opposition, ceci afin d'isoler le régime syrien »... envisageant de cette manière le futur Daech comme un atout stratégique américain.

8. Les Zaïdites ne se rencontrent plus de nos jours qu'au nord Yémen où ils sont majoritaires. Ils sont l'un des rameaux du chiisme pour lesquelles Zaïd est le Cinquième et dernier Imam à la différence des chiites duodécimains qui attendent le retour du Douzième Imam [souvent identifié au Christ] à la fin des Temps. En matière de théologie et de droit leur doctrine se rapproche de celle des sunnites malékites, leur *fiqh* [jurisprudence chariatique] étant proche du rite hanafite. En quelque sorte ce sont les plus sunnites des chiïtes.
9. Thèse développée dans *Les Égarés*, Sigest, 2013.
10. lorientlejour.com23mai15.
11. Le Conseil de coopération des États arabes du Golfe Arabique, créé en 1981 à l'initiative de Washington et présidé par les Séoud, regroupe les six pétromonarchies du Golfe persique : Arabie, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats arabes unis et Qatar.

Claude DUVAL

Avocat spécialisé en droit des relations internationales et ancien fonctionnaire international à la Banque mondiale



Alexandra TRZECIAK

Consultante en politique internationale du développement ; anciennement, responsable de la division des politiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE et fonctionnaire internationale à la Banque mondiale



YÉMEN : À QUAND L'« ARABIE HEUREUSE » ?

Le Yémen, qui fut un temps appelé « Arabie heureuse », est en passe de rejoindre la cohorte des États faillis. La mise en place d'un ordre politique robuste, qui lui éviterait un sort aussi funeste, est-il encore envisageable ?

Yemen, once known as the « Happy Arabia », is on the verge of becoming yet another failed State. Is it too late for the establishment of a robust political order to prevent such a disastrous fate?

LE YÉMEN, PRIS COMME EXEMPLE EMBLÉMATIQUE de la nécessité de construire un ordre politique en accompagnement de toute politique de développement significative, fait régulièrement la une des journaux : en effet, il est en bonne voie pour rejoindre la cohorte des États que le démembrement guette, à l'instar de l'Irak, de la Syrie, de la Somalie ou de la Libye. Or, ce pays fut, un temps, surnommé « Arabie heureuse » car il se situe dans l'une des zones les mieux irriguées de la péninsule arabique, comme en témoigne le barrage de Marib construit en 750 av. J.C., barrage qui, au dire des mémorialistes de l'Antiquité, pouvait être comparé aux... Sept merveilles du monde. De surcroît, cette Arabie heureuse a longtemps rayonné le long des rivages de la Mer Rouge allant même à étendre son influence civilisatrice au cœur du territoire éthiopien : c'est toute la saga du Royaume de Saba.

À l'heure où ces lignes sont écrites, le Yémen ne saurait recevoir le qualificatif de « heureux », ni être un modèle de civilisation à émuler, tant il est défaillant.

Avant d'évoquer plus avant la situation de ce pays, un bref rappel des conditions historiques qui ont permis le prodigieux essor économique et social de l'Occident n'est pas inutile car c'est souvent à l'aune de cet essor que s'apprécient les politiques de développement conduites dans le reste du monde.

Ordre politique en Occident

L'idée de permanence, de stabilité (et c'est tout le sens originel du terme d'État) d'une unité politique sur un territoire donné a pu s'inscrire dans la réalité des pays du Nord, tout d'abord, grâce à la mise en œuvre de fonctions dites régaliennes visant à l'édictation de normes (législation, réglementation), à la sanction de ceux qui les méconnaissent (justice, police), ainsi qu'à la mise en œuvre d'une diplomatie et d'une force armée.

Dans un deuxième mouvement, l'élargissement de l'intervention de l'État à l'éducation, la santé et à tout un ensemble de services publics et d'activités économiques a permis de renforcer cette inscription de la permanence d'une unité politique dans une réalité géographique.

Parallèlement, le financement de ces fonctions a impliqué, bien évidemment, que des ressources fussent prélevées sur la collectivité nationale par le biais de l'impôt dont la légitimité s'est assise progressivement dans les populations concernées.

Soulignons, enfin, que la permanence de cette unité politique s'est forgée au cours des siècles – et c'est toute l'importance du temps long – en s'appuyant tant sur un socle religieux (la chrétienté, prise dans ses différentes Eglises) que sur une politique de la langue (langue commune de pouvoir imposée, dans chacun de ces pays, par une instance centrale pour asseoir son autorité sur tout le territoire et gommer les particularismes locaux).

N'oublions pas, pour aussi paradoxal que cela puisse paraître à première vue, que le binôme chrétienté/ langue commune de pouvoir a été renforcé, dans son influence, par la conduite de guerres entre les principaux États européens ; c'est ici que se marque la pertinence du fameux aphorisme de Charles Tilly : « L'État fait la guerre et la guerre fait les États ». En effet, la conduite de la guerre, en permettant de dépasser les divisions subalternes à l'intérieur d'un pays donné et en forçant la Société à se discipliner, a contribué à forger un fort sentiment de destin commun indispensable à la robustesse de l'État.

De la combinaison de tous ces facteurs, est né le phénomène de nation, phénomène nécessaire à la mise en place d'institutions étatiques qui, à leur tour, conditionnent et accompagnent tout développement économique et social cohérent.

Telles sont les éléments caractéristiques des pays du Nord qui font partie, en quelque sorte, de l'ADN constitutif de leurs populations. Au regard de ce modèle dit « westphalien » pris comme paradigme, un certain nombre de pays s'apparentent à des cas désespérés.

Un tel état de choses ne laisse pas de surprendre car, dans certains de ces pays, ne font assurément pas défaut les richesses naturelles (singulièrement le pétrole et/ou les ressources hydriques nécessaires à la mise en œuvre d'une agriculture commerciale) : pourtant, à suivre une certaine vulgate, qui a encore cours malgré son caractère réducteur, ces richesses constitueraient le point de départ, le socle même de tout décollage économique et social qui fasse sens.

Ainsi, dans une perspective marquée du sceau de l'« économisme », tant la rationalisation de l'agriculture en Angleterre au XVIII^e siècle (en créant des surplus agricoles commercialisables) que l'exploitation du charbon en Europe et en Amérique du Nord au XIX^e siècle (mettant à la disposition des activités industrielles une énergie abondante et bon marché) permettraient, à elles seules, de rendre compte du fait que ces sociétés sont parvenues à échapper à l'économie de subsistance : rappelons que, depuis la nuit des temps, ce genre d'économie fut le lot commun de la grande majorité des populations de ces pays et, plus généralement, de l'humanité.

Autrement dit, une fois l'accumulation primitive du capital amorcée (dont la cause toute première échappera toujours à l'analyse mais où le hasard a certainement joué un rôle prépondérant), la résultante en serait une possibilité d'accumulation continue du capital autorisant des investissements dans le développement économique et social, selon un processus itératif maintenant bien compris et balisé.

C'est pourquoi, dans le droit fil du discours du 20 janvier 1949 d'Harry Truman qui appelait à aider les pays sous-développés, les premières politiques préconisées portaient sur un investissement massif de façon à sortir ces pays de leur sous-développement : or, dans des pays tels que l'Irak ou la Libye le manque de capitaux à investir n'est manifestement pas le sujet le plus brûlant à traiter et ne l'a jamais été depuis les années 1970 qui ont vu les cours du pétrole littéralement crever tous les plafonds !

Par ailleurs, à l'examen des indices de développement humain (notamment en matière de santé ou d'éducation) publiés par le PNUD à partir des années 1990, l'Irak, la Syrie et la Libye ne sont pas les plus mal lotis sans être à la hauteur, toutefois, de ce que laisseraient espérer les atouts naturels dont ils sont dotés (soulignons que ces indices permettent de prendre en compte toute une batterie de mutations

positives qui induisent des transformations de « destruction créatrice », marqueurs caractéristiques d'une société qui se développe réellement).

En définitive, l'« économisme » ne saurait tout expliquer car il est trop réducteur : un autre facteur est primordial, celui de l'établissement d'institutions étatiques robustes. À ce propos, notons incidemment que, lorsque les pays de l'OCDE ont entrepris, dans les années 1960, de se lancer dans des politiques de développement à l'intention des pays du Tiers-Monde, ils ont oublié que ces pays n'avaient pas connu le même développement institutionnel que le leur : 75 ans de colonisation (conférence de Berlin de 1885/indépendances des années 50/60) ne pouvaient pas remplacer les siècles de maturation qui ont été nécessaires à la mise en place de l'État de droit, des élections libres, etc., bref des conditions minimales pour que puissent être menées des politiques de développement qui fassent sens. Ils ne se sont pas non plus interrogés sur l'effet souvent inhibant de la colonisation sur les peuples de ces pays.

Où nous mène cette esquisse de l'évolution de l'ordre politique et des paramètres gouvernant l'établissement d'une nation ?

Chiffres et traits saillants relatifs au Yémen

Quelques chiffres et traits saillants méritent d'être rappelés pour mettre le problème en perspective.

Sur un territoire de 527.970 km² vit, en 2014, une population de plus de 26 000 000 d'habitants ce qui donne une densité de 40 habitants au km², avec un âge médian de 18 ans : en 1950, elle n'était que de 4 300 000. Cette population comprend plus de 40 % d'habitants de moins de 15 ans dont seuls 50 % sont alphabétisés ; le secteur agricole représente moins de 9 % du PIB tout en employant plus de 60 % de la population active ; en raison (pour partie) de cette structure agricole archaïque, la sous-alimentation chronique atteint 32 % de la population ; le pourcentage d'habitants de la population urbaine vivant dans des bidonvilles flirte avec les 80 %.

Quant à la condition féminine, notons que 14 % des filles sont mariées de force avant l'âge de 15 ans et 52 % avant celui de 18 ans, que les mesures discriminatoires et la violence envers les femmes sont régulièrement dénoncées par des ONGs de renom telle que « Human Rights Watch » et que seulement 50 % des femmes de plus de 15 ans savent lire et écrire alors que le pourcentage pour les hommes frise les 85 %.

En se tournant vers le rapport du PNUD de 2014 portant sur le développement humain, il appert que le Yémen se classe à la 154^e place sur les 187 pays recensés et qu'il est le seul pays arabe, avec un indice de 0,500, à être classé dans la dernière catégorie de développement humain alors que l'indice moyen, pour l'ensemble des États arabes, est de 0,682.

De tels chiffres signent clairement un état... « avancé » de non-développement, dans un contexte d'explosion démographique. Ce que confirme une récente étude de l'OCDE qui considère que le Yémen (et huit autres pays) sur cinquante États fragiles peut être compté parmi les plus vulnérables dans toutes les dimensions de la fragilité : la violence, la justice, les institutions, les fondements économiques et la résilience.

Dans un autre registre, si l'ensemble de la population est de souche arabe pratiquant la même langue, elle se divise, au plan confessionnel, entre 55 % de sunnites et 45 % de chiïtes et ce clivage ne fait que s'accroître avec la guerre civile qui fait rage ; de surcroît, le phénomène tribal est encore très prégnant (avec près d'une dizaine de milliers de tribus dans tout le pays), ce qui signifie que les tribus sont imbriquées dans l'État et l'État dans les tribus, par là-même affaiblissant la notion et le sens de l'État ; enfin, rappelons que si le Nord du Yémen ne fut plus sous influence ottomane dès 1920, le Sud (Aden) demeura sous protection britannique jusqu'en 1967 en raison de l'importance stratégique que revêtent le Golfe d'Aden et la Mer Rouge pour le monde occidental.

Ces clivages et divisions du pays ne pouvaient pas, bien évidemment, favoriser l'émergence d'un sentiment national fort.

Aussi, inquiets de la fragilisation accélérée du Yémen, les six membres du Conseil de Coopération du Golfe (organisation regroupant des pays sunnites) ont lancé, en 2011, une médiation pour mettre fin à la crise politique au Yémen ; cette médiation a été suivie par la Résolution 2014 du Conseil de Sécurité ; pour finir, après les élections de février 2012, le Yémen a entamé, en mars 2013, un dialogue dit « Conférence de Dialogue National » qui visait à traiter des problèmes politiques essentiels. Ce dialogue, qui s'est conclu en janvier 2014, a été accompagné de nombreuses violences et manifestations et d'un appel à un recours aux armes pour assurer la protection de la population chiïte qui réside dans le Sud.

À la lumière de ce qui vient d'être esquissé, la cause toute première du non-développement marqué du Yémen ne peut être que recherchée dans la défaillance d'un ordre politique ne permettant pas d'intégrer l'ensemble de la population dans

un projet politique national mobilisateur, condition *sine qua non* d'un développement économique et social qui fasse sens.

Rappelons, pour mémoire, que le problème de la construction d'un ordre politique dans le monde arabe n'est pas une nouveauté.

Ainsi, dès les années 1940, des penseurs syriens chrétiens et musulmans estimèrent que, pour regrouper toutes les composantes d'une nation arabe ayant certes une langue commune en partage mais très divisée sur le plan confessionnel, il convenait de promouvoir un État laïc combinant le socialisme – c'est-à-dire la justice sociale – et le nationalisme arabe et, à cette fin, fondèrent un mouvement politique, connu sous le nom de Baas.

Ce mouvement (en intégrant l'ensemble de la population par le biais d'un discours commun qui se situait en dehors du champ religieux) domina la vie politique et permit d'assurer, dans le cadre de régimes autoritaires, l'unité tant de l'Irak que de la Syrie, respectivement de 1968 à 2003 et de 1970 jusqu'à nos jours. Or, sous nos yeux, le Baas se délite : à l'évidence, cette tentative a échoué, son « chant du cygne » appartient déjà au passé.

Toutefois, formuler un discours intégrateur et construire un ordre politique *ex nihilo*, tout en n'étant pas une mince affaire, n'est pas une entreprise impossible, comme en témoignent les exemples de l'Indonésie et de la Tanzanie, ainsi que l'explique Francis Fukuyama dans son dernier ouvrage.

Construction à marche forcée d'un ordre politique en Indonésie et en Tanzanie

Au tout début du XX^e siècle, l'Indonésie n'existe pas et n'a jamais existé : c'est seulement plus de 11 000 îles, une collection de petits sultanats, de tribus, etc. et des dizaines de dialectes qui varient d'île en île. Sous l'influence du colonisateur hollandais, commencent à pénétrer, dans une toute petite élite, les idées de nation, de marxisme, de socialisme, etc. importées d'Europe. À partir de 1927, Sukarno (et d'autres) conscient que, pour unifier le pays, recourir à l'islam c'était voir se dresser contre son entreprise les groupes chrétiens ou animistes et, en sens inverse, recourir au marxisme, qui nie le phénomène religieux (opium du peuple), c'était s'aliéner l'ensemble d'une population baignant dans la religiosité, commence à développer, en s'inspirant pour partie de la définition de la nation par Ernest Renan, un discours fédérateur, le Pancasila. Ce discours réconcilie toutes les religions pratiquées dans les 11 000 îles dans une sorte de monothéisme (assez similaire au

culte de l'Être suprême de la Révolution française), tout en prônant, pour tous les groupes ethniques présents dans le pays, une justice sociale inspirée du marxisme. Parallèlement, est formalisée et enseignée systématiquement une langue commune à toute l'Indonésie (Bahasa Indonesia), s'inspirant du Malais qui était la langue véhiculaire pratiquée par les navigateurs commerçant entre les îles indonésiennes. Enfin, Sukarno recourt, à partir des années 1950, à un régime très autoritaire pour mettre en musique son entreprise de construction *ex nihilo* d'un ordre politique englobant toutes les composantes religieuses et tribales du pays. Le bilan est globalement positif car, à partir des années 1990, le pouvoir central put mettre en œuvre une politique de décentralisation démocratique sans avoir à craindre un éclatement du pays.

Quant à la Tanzanie, elle n'existe pas non plus et n'a jamais existé au tout début du XX^e siècle : c'est alors une collection de plus de 120 ethnies et de dizaines de dialectes. Conscient de cet état de choses, le colonisateur allemand essaya timidement de mettre en œuvre une langue commune, le swahili (langue africaine très ancienne influencée par l'Arabe), qui était parlée par les navigateurs tout le long de la côte est-africaine. Cette tentative sera reprise et systématisée par Nyerere, à partir des années 1960, pour créer un lien entre les diverses ethnies par le biais d'une politique d'enseignement obligatoire de cette langue dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, est lancé, avec la déclaration d'Arusha de 1967, un « socialisme africain » (c'est-à-dire une politique de justice sociale) qui justifie et accompagne le quadrillage très autoritaire de tout le pays, un peu à la manière maoïste. Si le bilan de cette entreprise d'étatisation du pays, à ses débuts, est désastreux pour l'économie du pays, la naissance au forceps de la nation tanzanienne finit par se révéler positive, à partir des années 1990, lorsqu'une ouverture à l'économie de marché intervient parallèlement à l'ouverture politique. Depuis plus de quinze ans, la Tanzanie connaît un taux de croissance de 4 % dans un cadre politique stable, ce qui n'est pas le cas du Kenya voisin qui, après avoir connu des débuts bien plus prometteurs que la Tanzanie, est déchiré par des querelles interethniques susceptibles de menacer son existence même.

Contribution de la communauté internationale d'aide au développement à la construction d'un ordre politique au Yémen

Des travaux de l'OCDE portant sur le renforcement de l'État dans les situations de conflit et de fragilité, ne se dégage pas un optimisme démesuré en la matière car il y est souligné que « le renforcement de l'État est un processus profondément

politique...et avant tout un processus endogène » sur lequel la communauté internationale d'aide au développement a peu de prise. Quelles peuvent être les pistes à explorer pour tenter de rétablir les États faillis et consolider les États fragiles, singulièrement le Yémen ?

Sauf à se résigner à ce que l'aphorisme précité de Charles Tilly soit la seule voie ouverte aux pays du Sud pour se constituer en entités politiques soucieuses des besoins de leurs populations et de leur développement, comment aborder ce problème de l'instabilité et de la fragilité minant ces pays, de sorte que la solution y apportée ne soit pas repoussée... aux calendes grecques ?

Il convient, en premier lieu, de cerner et définir l'objectif désirable.

Il serait vain et déplacé de prétendre reconstituer dans les États fragiles ou faillis des États-nation de type « westphalien », une formule obsolète au regard de l'évolution du monde actuel. De plus, il ne semble pas certain que l'État moderne, défini comme un État bureaucratique fondé sur la légalité et la rationalité de type occidental, soit le seul modèle légitime et à recommander pour les États fragiles. En effet, si ce modèle peut sembler en principe désirable, en pratique il peut être perçu par les populations concernées comme imposé du dehors par les instances internationales / occidentales, et donc devoir être rejeté en tant que tel. Une des solutions désirables, en termes d'efficacité, serait plutôt de viser une formule pragmatique propre à satisfaire les besoins essentiels de la population du pays en question en accord avec ses traditions, à savoir un État équipé des outils nécessaires à l'action sans qu'il ne présente nécessairement tous les attributs institutionnels d'un État moderne de type occidental ; cet État *de facto* « souverain » serait un État dont la légitimité, la capacité, les institutions et les ressources résulteraient d'un processus politique endogène ayant négocié le « contrat social » et les attentes réciproques entre Société et État.

En second lieu, il est indispensable de rejeter toute approche standard (le « *one size fits all* »), dont sont friandes les institutions internationales, et d'ajuster soigneusement le diagnostic et les prescriptions à la situation réelle de chaque État concerné. La variété des situations parmi la cinquantaine d'États fragiles recensés qui regroupent plus de 1,5 milliard d'habitants, et des solutions possibles, couvre un large spectre, allant d'une absence d'État dans une société tribale élémentaire (ainsi, la Somalie ou la Libye), à un État archaïque *a minima* dans une société tribale structurée (ainsi, l'Afghanistan ou le Yémen), ou, à l'autre extrémité du spectre, à un État fragilisé par une agression extérieure et devant être reconsolidé dans un État de type moderne (ainsi, l'Iraq).

Finalement, doivent être sélectionnées, parmi les fonctions et capacités d'un État souverain résilient, celles qui constituent le noyau critique minimal à mettre en place dans un État fragile donné selon sa situation et les objectifs poursuivis. En effet, vouloir mettre en place simultanément les nombreuses fonctions de l'État souverain à un niveau opérationnel dans un État failli comme le Yémen est supposé le problème résolu, ce qui est vain. Une approche plus humble doit prévaloir : en faisant preuve de pragmatisme, il faut cerner précisément le noyau critique minimal qu'il convient de mettre en place en première instance et cela dépend, bien évidemment, du degré de fragilité ou de faillite de l'État considéré, ainsi que des objectifs à atteindre (qu'ils soient de nature sécuritaire, humanitaire, politique, etc.).

Pour rendre plus concret ce qui précède, rappelons ici que, à suivre les recommandations contenues dans un ouvrage datant de 2008, sous la plume d'Ashraf Ghani (qui préside, depuis 2014, aux destinées de l'Afghanistan et dont il peut être espéré qu'il est orfèvre en la matière) et de Clare Lockhardt, les fonctions ou attributs d'un État *de facto* souverain sont au nombre de dix et peuvent être répartis en quatre groupes :

1^{er} groupe – Sécurité et ordre :

- 1 – État de droit, établissant les droits de propriété, notamment les droits sur l'usage de la terre et des ressources naturelles.
- 2 – Monopole de la violence légitime (police, défense, justice) assurant les droits de propriété et le respect des engagements et obligations transactionnels.
- 3 – Contrôle administratif de l'exécution des tâches et de l'efficacité de l'exécution, par des fonctionnaires désignés par un processus perçu comme transparent et fondé sur le mérite et devant rendre des comptes.

2^{ème} groupe – Contrat social :

- 4 – Définition et désignation, selon un processus inclusif et participatif accepté par la société et ses groupes constituants, des droits et obligations réciproques (le « contrat social ») entre la société et de l'État et d'un groupe reconnu et admis par tous pour exercer le pouvoir (une « élite » politique).

3^{ème} groupe – Promotion et protection des biens publics :

- 5 – Formation et préservation du capital humain (santé et éducation).
- 6 – Fourniture d'infrastructures pour les biens publics de base (eau potable, communications et transports, irrigation, etc.).
- 7 – Finances publiques, taxation pour la fourniture efficace de biens et services publics.

- 8 – Gestion des ressources et actifs de l'État (minéraux, espaces, concessions, etc.).
 - 9 – Formation d'une économie sociale de marché et création des biens publics sous-tendant son fonctionnement stable (régulation et contrôle des marchés, droit commercial, des affaires et de la concurrence, droits des travailleurs, mécanismes d'arbitrage, respect des contrats, etc.).
- 4^{ème} groupe –10– Reconnaissance et relations internationales.

Esquisse de priorités et séquence pour le Yémen

Ne sera retenu ici que l'objectif focalisé exclusivement sur le mieux-être de la population afin de la sortir, dans un avenir proche et maîtrisé, de la malédiction de la fragilité et de l'instabilité qui caractérisent ce pays, écartant ainsi toute considération de sécurité internationale. Dans une telle approche, le *minimum minimum* pourrait comprendre les attributs 1, 2, 5 et 6 afin d'assurer la survie physique et sociale de chaque individu. Assurer ensuite la durabilité et la résilience des structures institutionnelles ainsi mises en place demanderait la mise en place de l'attribut 4. Après un minimum de consolidation viendraient les attributs 3 et 7. Enfin, les besoins institutionnels du développement économique demanderaient la mise en œuvre des attributs 8 et 9 selon des processus progressifs qui exigent une prudence et une lenteur inhérentes à leur nature et... sous la férule d'un Homme Providentiel, avec tous les aléas que cela implique ?

Tel serait le chemin critique à explorer pour bâtir un ordre politique viable au Yémen, condition d'un développement économique et social cohérent de ce pays. La communauté internationale du développement pourrait y contribuer tout en devant être pleinement consciente, d'une part, des limites de ses possibilités d'action et, d'autre part, que le retour à l'« Arabie heureuse » n'est pas pour demain... ni que ce retour, quand bien même il adviendrait, ne sera pas nécessairement pérenne.

Bibliographie succincte

OCDE, *États de fragilité 2015 : Réalisation des ambitions de l'après 2015*, 2015.

Francis Fukuyama, *Political Order and Political Decay*, Profile Books Ltd., 2014.

PNUD, *Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*, Rapport sur le développement humain, 2014.

Claude Duval, Aleksandra Trzeciak, « Brève portant sur le conundrum syrien : pertinence de la notion de développement économique et social pour l'appréhender ? ». *Géostratégiques* n° : 37 (3^{ème} trimestre 2012).

OCDE, *Soutenir le renforcement de l'État dans les situations de conflit et de fragilité*, 2011.

Claude Duval, André Pertuzio, « Développement et pétrole en Afrique du Nord ». *Géostratégiques* n° 32 (3^{ème} trimestre 2011).

L'État en quête de légitimité, Editions Charles Léopold Mayer, 2010.

Claude Duval, François Ettori, « États fragiles ou... États autres ». *Géostratégiques* n° 25 (Octobre 2009).

Ashraf Ghani, Clare Lockhart, *Fixing Failed States. A framework for rebuilding a fractured world*, Oxford University Press, 2008.

Latéfa BOUTAHAR

Chercheuse associée à l'Académie géopolitique de Paris (AGP)



LE ZAYDISM MOUVEMENT THÉOLOGIQUE ET POLITIQUE

La guerre menée depuis quelques mois par le royaume saoudien moyennant une « coalition arabe » approuvée par les Etats-Unis contre le Yémen soutenu par l'Iran « pour des raisons humanitaires », n'a prévu aucun plan noble de paix ni de reconstruction humanitaire : il s'agit plutôt de domination religieuse et géostratégique obligeant les Yéménites à un esclavage géopolitique dans leur propre pays ravagé par la guerre civile incessante. Ne faut-il voir dans la révolte houthis une tentative de réhabiliter l'esprit zaïdite précieux aux Iraniens ? Le zaïdisme n'est-t-il pas une arme théologique contre le wahhabisme précieux à l'Arabie saoudite et à la Péninsule arabe en général ? Le problème de fond semble enraciné depuis des siècles.

The war waged since some months by the Saudi Kingdom leading an "Arab coalition" approved by the United States against Yemen supported by Iran "for humanitarian reasons" has foreseen no peace plan nor humanitarian reconstruction: it is rather a question of religious and geostrategic domination making the Yemenis geopolitical slaves in their own country that is ravaged by ceaseless civil war. Must one not see in the Houthi Revolt an attempt to rehabilitate the Zaïdi faith precious to Iranians? Isn't Zaïdism a theological weapon against the Wahhabism precious to Saudi Arabia and to the Arabian Peninsula in general? The problem seems rooted since centuries ago.

RAMIFICATION DU CHIISME, le Zaydisme est un courant de pensées dont les disciples suivent et voient en Zayd ben Ali as-Sajjad petit-fils d'al-Hussein et demi-frère de Mohamed al Bâqir, le Véritable Cinquième Imam «celui qui a fendu le noyau de la connaissance», empreinte son chemin et travail à asseoir les bases de ce qui deviendra l'imamisme, le courant, orthodoxe et majoritaire du chiisme».

Vénééré par les chiïtes pour son érudition et sa grande piété, les sunnites reconnaissent en lui le grand maître d'Abou Hanifa, le fondateur du rite sunnite du même nom. Or se détournant à son tour de toute activité politique, il aurait déconseillé à

son frère Zayd de se rendre à Kufa pour mener la révolte contre le calife omeyyade hicham ibn AbdelMalek. Zayd est alors confronté à un double défi :

- les pressions incessantes des partisans Alides pour la révolte contre une dynastie usurpatrice et tyrannique ;

- un frère qui a renoncé à toute implication dans l'action politique, est plongé dans la théorisation de l'imamisme et est déjà reconnu imam (guide au sens spirituel), empêchant ainsi toute autre prétention.

Pendant que Mohamed Al Baqir désigné Imam abandonne toute activité politique, se consacre totalement à la théorisation du culte du secret du message prophétique, Zayd verse dans le Mu'utazilisme auquel il va emprunter les méthodes d'argumentations rationnelles. Défenseurs de la transcendance divine que rien ne peut altérer, rejetant tout panthéisme consistant à identifier Dieu à ses émanations, les mu'utazilistes ont aussi adopté la théorie des cinq principes : l'unicité de Dieu, la justice divine, la menace et la promesse divine, la situation intermédiaire et le commandement du bien.

Zayd sera séduit par ces thèses et appellera le droit à la révolte armée comme condition pour la revendication de l'imamat. Toutefois ayant atteint une maîtrise avérée des sciences religieuses, on peut déjà prétendre à l'imamat. Le candidat doit se déclarer auprès des croyants en lançant un appel (da'wa) au jihad contre l'injustice.

La théologie politique du Zaydisme se présente comme une théologie du pouvoir qui opère une incursion rationnelle dans le chiisme. Sa conception de l'imam savant/ guerrier déconstruit l'imamisme, s'impose comme une critique rationnelle. Il paraît comme le premier schisme dans le chiisme ouvrant la voie à une réconciliation avec le sunnisme.

Ne faut-il voir dans la révolte houthie une tentative de réhabiliter l'esprit Zaydite ? N'est-t-il pas une arme théologique contre le wahhabisme ? Voilà un problème de fond qui persiste au Yémen depuis des siècles.

Baptisée « *tempête de fermeté* », la guerre menée par la coalition arabe pilotée par le royaume saoudien au Yémen et décidée de concert avec les États-Unis, est soumise – comme tous les conflits de cette région du monde – à une grille de lecture et d'analyse confessionnelles. En effet, le Yémen est divisé entre un nord chiite d'obédience zaydite et un sud sunnite chaféite ; le régime de l'ancien président Abdallah Saleh a mené de 2004 à 2010 six guerres contre les Houthis accusés de

vouloir rétablir l'imamat zaydite et servir de pion permettant aux iraniens d'agir par procuration.

La propagande médiatique pro-guerre dénonce la montée en puissance d'un Iran safavide aux ambitions hégémoniques dont le commandant des gardiens de la révolution, Mohamed Ali Jafar claironne que « *Téhéran contrôlait quatre capitales arabes* » (Beyrouth, Damas, Baghdâd et Sana'a) et conclut « *La question de qui doit diriger la communauté musulmane (oumma) ne se pose plus* ». La rhétorique des héré-siographes dénonce à l'envi, l'agression menée par les apostats » zaydites dirigés par les houthies « *Ansar Allah* ». Désormais, Le zaydisme prend part dans un conflit qui aggrave le clivage la fracture entre sunnisme et shiisme et relègue au dernier rang les analyses politiques et géopolitiques qui en découlent.

Toutefois, le zaydisme s'est historiquement tenu à l'écart d'un conflit confessionnel qui débute avec la mort du prophète et ne se terminât qu'aux alentours du XII^e siècle par la défaite des shiites. Il apparait dans l'histoire comme une doctrine de révolte qui avait inquiété le plus fortement le califat sunnite dès le VIII^e siècle. Ses tenants ont fait resurgir au grand jour l'opposition armée d'une fraction des Ahl Al Beyt (les gens de la demeure) au pouvoir dynastique omeyyade, et inspirer des soulèvements successifs, en Irak et au Iran. Le début du neuvième siècle verra la naissance d'un État Zaydite au Tabari tan et un autre au Yémen.

Qu'est ce que le Zaydisme ?

Ramification du shiisme, le Zaydisme est un courant de pensée dont les disciples suivent et voient en Zayd ben Ali as-Sajjad petit-fils d'al-Hussein et demi frère de Mohamed al Bâqir, le véritable cinquième imam qui clôt un cycle formé par :

- 1) Ali ben Abou talib
- 2) Al hassan, fils aîné d'Ali et de Fatima (624-669)
- 3) Alhussein, fils cadet d'Ali et de Fatima(626-680)
- 4) Ali Zayn al Abidin al-Sajjad fils d'Alhussein et de la princesse khoula, fille du dernier empereur sassanide Yezdejerd III.

À l'instar des autres branches du shiisme (Ismaélites et imamites ou duodécimains), Ils croient qu'Alî ibn Abî Tâlib était le meilleur des hommes à devoir succéder au prophète.

Le zaydisme s'annonce néanmoins dans des termes qui infusent dans le shiisme une teneur philosophico-politique et insufflent un nouvel élan à un dogme qui a rompu avec le temporel et s'est réfugié dans le quietisme après le drame de Kerbela en 680.

Ali Zin al Abidin (la parure des dévots et père de Zayd) qui y a assisté à la décapitation de son père, a pu mesurer le prix de la révolte contre la puissance omeyyade et la trahison des partisans Alides. Il ne prendra pas part au mouvement des pénitents (tawwabin) pour venger les morts d'un drame qui fonde la dramaturgie shiite.

Al-sajjad (celui qui est en constante prosternation) a renoncé à toute revendication politique inquiétante pour le pouvoir en place, conscient que l'idée d'un imam comme « être supérieur divinement inspiré » était une grande menace pour le pouvoir en place. Son excellence dans la science religieuse l'a érigé en autorité reconnue par les sunnites ; le recueil des ses invocations et oraisons la « Sahifa sajjidiya » a influencé aussi bien le shiisme que le soufisme.

À sa mort, son fils Mohamed « ALBaqir » « celui qui a fendu le noyau de la connaissance », empreinte son chemin et travail à asseoir les bases de ce qui deviendra l'imamisme, le courant, orthodoxe et majoritaire du chiisme. Vénéralisé par les shiites pour son érudition et sa grande piété, les sunnites reconnaissent en lui le grand maître d'Abou Hanifa, le fondateur du rite sunnite du même nom. Se détournant à son tour de toute activité politique, il aurait déconseillé à son frère Zayd de se rendre à Kufa pour mener la révolte contre le calife omeyyade hicham ibn AbdelMalek.

Zayd est confronté à un double défi :

- Les pressions incessantes des partisans Alides pour la révolte contre une dynastie usurpatrice et tyrannique ;
- un frère, qui a renoncé à toute implication dans l'action politique, plongé dans la théorisation de l'imamisme est déjà reconnu imam (guide au sens spirituel), empêchant ainsi toute autre prétention.

Il était temps pour les Alides, de poser les critères qui balisent la voie d'accès à la direction des musulmans. L'imam est mis au centre de la réflexion doctrinale, à ce personnage divinement inspiré et désigné, revient la mission de diriger l'humanité après la clôture de la prophétie.

La question d'accès à l'imamat va se poser comme le problème fondamental entre les imamites partisans d'une désignation par recommandation testamentaire

établie par le prédécesseur, et les zaydites pour qui, l'imam doit s'imposer par ses propres qualités et sa valeur personnelle. L'importance de cette différence de conception, ne peut être appréciée à sa juste valeur sans rappeler la place que tient la notion de l'imamat dans le credo chiite. Elle détermine, en effet, avec celles de la polarité – exotérique/ésotérique – toute sa philosophie.

La doctrine imâmite repose sur un axiome central : « *les Quatorze Impeccables* ». Le prophète Muhammad, sa fille Fatima et les douze imâms expriment la dualité du message coranique : ésotérique et exotérique. Si la mort du prophète clôt la prophétie législatrice, la révélation s'est poursuivie avec les imams.

Ali est le premier d'une chaîne qui ne sera fermée qu'après la disparition du 12^e imam. Il est considéré comme la face « *wajh* » par laquelle Dieu se révèle à l'homme et le détenteur d'une lumière qui perce le sens secret de la révélation.

« O gens ! Étudiez le Coran. Réfléchissez sur ses versets clairs et ne supposez pas la signification des versets ambigus. Car, par Allah, personne ne peut en expliquer correctement ses avertissements et ses significations, sauf moi et cet homme (à savoir, Ali) dont j'élève la main devant moi.

De qui je suis le maître, ALI est son maître. O Allah ! Aime ceux qui l'aiment. Sois hostile à ceux qui lui sont hostiles. Aide ceux qui lui portent secours. Abandonne ceux qui l'abandonnent. O gens ! Allah l'a nommé pour être votre Imam et votre gouverneur. Ses commandements doivent être obéis, sa parole est obligatoire et son ordre est obligatoire pour tous ceux qui croient en un Dieu unique. Maudit soit l'homme qui lui désobéit, et béni est celui qui le suit, et celui qui croit en lui est un vrai croyant. Sa Wilayah (croyance dans son Imam) a été rendue obligatoire par Allah, le Puissant, le Très-Haut (...).

Ces extraits du sermon prophétique à Ghadir Alkum constituent pour les duodécimains la preuve irréfutable qu'Ali est le messager de l'ésotérisme et le digne successeur du prophète.

Missionné par Dieu, Ali ben Abi Taleb désigna ses fils hasan et hussein comme continuateurs de la prophétie ésotérique. Il est aussi le sauveur, l'intercesseur des hommes auprès de Dieu. Celui qui n'a pas reconnu l'imam de son temps mourra comme un infidèle.

Tel est l'essentiel de la pensée imamite, qui n'atteint son plein développement qu'après la grande occultation du 12^e imam Mohamed Al Mahdi en 940.

Mais que représente le mouvement zaydite dont il convient de considérer la doctrine à la lumière de sa genèse ? Est-il une déconstruction de l'imamisme ?

C'est un mouvement qui surgit en plein temps de la dramaturgie chiite, il paraît comme son moment le plus fort par l'appel à l'action politico-militaire que l'imamisme s'emploie à enterrer. Dès sa déclaration, le zaydisme a dû se confronter à deux questions intellectuelles d'une grande complexité :

- l'élaboration de la doctrine imamite qui puise son pouvoir dans le secret du spirituel

- l'éclosion de l'école mu'utaziliste dont les idées secouent les fondements d'une pensée traditionnaliste et connaîtra son âge d'or sous le califat d'Alma'moun.

Pendant que Mohamed Al baqir désigné imam abandonne toute activité politique, se consacre totalement à la théorisation du culte du secret du message prophétique, Zayd verse dans le Mu'utazilisme auquel il va emprunter les méthodes d'argumentations rationnelles. Défenseurs de la transcendance divine que rien ne peut altérer, rejetant tout panthéisme consistant à identifier Dieu à ses émanations, les mu'utazilistes ont aussi adopté la théorie des cinq principes : l'unicité de Dieu, la justice divine, la menace et la promesse divine, la situation intermédiaire et le commandement du bien. La justice divine étant absolue, elle entraîne le libre arbitre de l'homme qui est seul responsable du mal qu'il pouvait être amené à commettre. S'il faisait le mal, il n'y avait ni pardon de Dieu ni intercession de la part du prophète. Quant au musulman qui commet une faute grave, s'il n'était pas exclu de la communauté il devait y être maintenu dans une position intermédiaire en attendant sa repentance.

Ces prescriptions doivent être observées par tous les musulmans à commencer par l'imam. Aussi l'imamat ne devait-il être confié qu'un croyant juste : la valeur personnelle tendait à devenir le fondement de l'imamat et la révolte est légitime contre un imam injuste. Zayd sera séduit par ces thèses et appellera le droit à la révolte armée comme condition pour la revendication de l'imamat.

La thèse centrale du zaydisme

En contraste avec la théorie imamite, on peut constater comment s'étant placé à un point de vue inverse, Zayd développe une thèse originale. S'il reconnaît que la succession au prophète revient indéniablement à Ahl Alby, il fonde – inspiré par l'idée mu'utaziliste du libre choix - l'imamat sur la valeur personnelle comme condition ultime à la « fonction ». Albaqir rencontre dans son frère un opposant

théoricien à ce point que l'on a pu parler du zaydisme comme credo inverse, ne reconnaissant l'imamat qu'aux plus méritants des deux branches hasanide et husaynide.

Quiconque répondant à la condition « des deux ventres », c'est-à-dire appartenant à la descendance de Ali et de Fatima, appelait à la révolte armée contre la l'injustice, ayant atteint une maîtrise avérée des sciences religieuses peut prétendre à l'imamat. Le candidat doit se déclarer auprès des croyants en lançant un appel (da'wa) au jihad contre l'injustice. Et si pour ses disciples Zayd mérite de devenir imam au lieu de son frère Mohamad al Baqir, c'est grâce à sa bravoure et sa révolte contre Hicham ben Abdel Malekh ; quatrième calife d'une dynastie usurpatrice, corrompue et tyrannique.

La candidature à l'imamat s'acquiert aussi par l'érudition. Le candidat doit passer un ikhtibar une sorte d'examen révélant ses connaissances religieuses permettant d'atteindre le niveau de Moujtahid : personne capable de produire un effort de réflexion pour interpréter le Coran et la Sunna et en déduire un jugement légal. L'érudition, le courage, la justice, la piété et l'ascétisme, sont des éléments indissociables d'un imam.

La théorie de fadil et Mafdul

Pragmatique, les théoriciens du zaydisme que ne reconnaissent aucune qualité prophétique aux imams, introduisent le concept original de : fadil (excellent) et mafdul (moins excellent).

Selon eux, la communauté peut s'elle le souhaite, accepter d'être dirigée par un imam moins méritant Mafdul malgré l'existence d'un fadil.

La communauté musulmane n'a-t-elle pas admis, tout en reconnaissant la supériorité de Ali, le califat des trois compagnons du prophète : Aboubak, Omar et uthman ?

Cette lecture zaydite des événements qui réconcilie le chiisme avec le sunnisme a produit un schisme au sein de la mouvance. Al Rafida (les désapprobateurs) quittèrent Zayd parce qu'ils refusaient de reconnaître la légitimité des califes précités.

Rien n'empêchait que deux imams, un guerrier et un savant, se manifestent au même temps en deux régions différentes et fussent tenus pour également légitimes et dont l'obéissance est obligatoire.

Le zaydisme s'est ramifié en trois branches

- la Djarudiyya : tire son nom de son fondateur Abou al jaroud ziyad ibn abi ziyad. Ses adeptes rejettent la théorie de fadil et mafdul et refusent de reconnaître la légitimité des compagnons du prophète. Ali est le seul imam légitime désigné. En ignorant sa désignation, la communauté a délibérément fauté.

- La sulaymaniya : L'imamat résulte d'une consultation (Choura) entre les gens disent les disciples de Sulayman ibn jarir. Il est donc permis de choisir un Mafdul malgré la présence d'un fadil. La communauté musulmane a certes commis une erreur en prêtant allégeance à Abou bakr et omar en la présence d'Ali. Toutefois, les efforts de réflexion motivant son choix l'ont sauvé de la perversion. Ibn jarir ne reconnaît pas, par contre, le troisième calife Outhman, il l'a même calomnié.

- La Sâlihiyya et la Batariyya : la première rassemble les disciples d'Al-Hasan ibn Sâlih ibn Hayy et la seconde ceux de Kathîr al-Nawâ al-Abtar, ils partagent la même conception de l'imamat que la Sulaymaniya de Sulaymân ibn Djarîr à la différence près qu'ils n'ont pas comme ibn jarir calomnié Uthmân). Selon eux Ali est le meilleur des hommes après le Prophète, il a, de son propre gré et pour préserver l'unité de la communauté musulmane, renoncé à un droit légitime à l'imamat au profit des autres compagnons du prophète. L'imamat ne peut revenir, selon cette branche, qu'à celui qui excelle dans l'érudition, et la bravoure.

La théologie politique du Zaydisme se présente comme une théologie du pouvoir qui opère une incursion rationnelle dans le shiisme. Sa conception de l'imam savant/guerrier déconstruit l'imamisme, s'impose comme une critique rationnelle. Il paraît comme le premier schisme dans le shiisme ouvrant la voie à une réconciliation avec le sunnisme.

Ne faut-il voir dans la révolte houthite une tentative de réhabiliter l'esprit Zaydite ? n'est-t-il pas une arme théologique contre le wahhabisme ?

Fayçal JALLOUL

Ecrivain et spécialiste du Monde arabe



LE MOUVEMENT ANSAR ALLAH HOUTHY : QUEL PROJET POLITIQUE POUR LE YÉMEN ?

Depuis quelques mois le Yémen se défend contre l'agression militaire par les Saoudis, qui à son tour est exploitée par des tiers profitant de la crise régionale. Mais quel est le projet des Yéménites pour le Yémen ? Contrairement aux accusations, le programme Houthi pour l'Etat et la société au Yémen ne comporte ni d'objectif monarchique, ni d'hégémonie iranienne conforme au système zaïdite : tout bonnement les Houthis veulent leur propre identité locale, nationale, régionale et internationale, et se distinguent en ce sens sur tous les plans - religieux, social, civil et autres. Ils veulent aussi la paix et la reconstruction. Par contre, les Ansarallahis ont été pris par le wahhabisme, et sont ainsi soutenus par les Saoudis et l'ancien régime yéménite. Les Ansarallahis voudront bien engager leur pays dans une économie de marché plus proche de la démocratie socialiste colorée par certains principes zaïdites. Donc il faut que ces partis dialoguent et soudent les liens, pour reconstruire et poursuivre le développement. Mais les forces extérieures vont-ils laisser faire ?

For some months, Yemen is defending itself against military aggression perpetrated by Saudi Arabia and exploited by other parties profiting from the regional instability caused by the war. But what is the Yemeni project for Yemen? Contrary to accusations, the Houthi program for State and society in Yemen has no monarchical objective, no desire of Iranian hegemony conform to the Zaidi system: quite simply, the Houthis want their own local, national, regional and international identity, and indeed distinguish themselves in this sense, religiously, socially, civilly, and other. They further want peace and reconstruction. On the other hand, the Ansarallahis have been taken over by Wahhabism, and are supported by Saudi Arabia and the former Yemeni regime. The Ansarallahis would like to engage a market economy closer to the socialist democracy coloured by certain Zaidi principles. Therefore, these parties must dialogue and weld relations, in order to reconstruct and pursue development. But will the exterior forces let them do so?

CONTRAIREMENT AUX CRITIQUES DONT IL FAIT L'OBJET, le programme *houthi* pour l'État et la société au Yémen ne comporte ni d'objectif monarchique, ni d'hégémonie iranienne qui rappellerait le régime zaïdi prè-républicain. Les Houthis

s'appuient sur leur propre identité locale, qu'ils veulent déployer au niveau national, régional et international. Quelle est l'histoire de la création de ce mouvement ? Et quel projet porte-t-il pour le Yémen aujourd'hui ?

I. L'environnement religieux yéménite à la veille de la création d'Ansar Allah

Le houthisme a vu le jour dans un environnement religieux très complexe. Il y a deux religions au Yémen : l'islam et le judaïsme. L'islam est la plus importante, même si le judaïsme fait partie intégrante de l'histoire de ce pays. La présence juive au Yémen remonterait à la conversion de certains rois d'Himyar après leur conquête du Yathrib, sous l'influence des rabbins de cette ville (l'actuelle Médine, aujourd'hui en Arabie saoudite). D'autres historiens pensent que le judaïsme fut imposé par la reine Bilqîs, convertie au judaïsme avec quelques tribus yéménites lors de son mariage avec le roi Salomon. Dans les années 1940, près de cinquante mille Juifs ont émigré en Israël lors de l'opération « Flying Carpet » : leur émigration devint constante durant toute la seconde moitié du XX^e siècle et est aujourd'hui minime. Les Houthistes ont expulsé certaines familles juives de leur région sous le prétexte de la promotion de films pornographiques. Le Yémen ne comprend aujourd'hui pas plus d'une centaine de Juifs, ce qui fait de l'islam la religion la plus importante. Les musulmans yéménites se répartissent en trois grandes communautés.

1 - Le shâfi'isme : les Shâfi'is, partisans de l'école sunnite shâfi'ie, majoritaires parmi les musulmans du Yémen, quoique l'absence de recensement religieux sur la base communautaire – interdit par l'État yéménite – ne permette pas d'avoir de données chiffrées. La figure tutélaire des Shâfi'is est l'Imam Mohammed Idriss Shâfi'i, l'un des fondateurs des quatre écoles sunnites. Il vécut dans la seconde moitié du VIII^e siècle et mourut dans la première moitié du IX^e siècle. L'Imam Shâfi'i a montré son attachement à l'Imam Zaid – fondateur du zaïdisme –, en publiant de nombreux poèmes faisant l'éloge de la famille du prophète Mohammed et surtout de Zaïd, son petit-fils. La tolérance mutuelle entre Shâfi'is et Zaïdis a permis une coexistence pacifique au Yémen pendant au moins mille ans et est toujours en cours aujourd'hui.

2 - Le zaïdisme : les Zaïdis se réclament de l'Imam Zaid Ben Ali et sont parfois qualifiés de chiïtes de quintet parce qu'ils reconnaissent cinq imams après Ali, dans la lignée du Prophète. Le zaïdisme diffère de la communauté duodécimaine par son adoption du principe de la révolution permanente menée contre le prince despote et injuste. L'imamat chez les Zaïdites n'est pas uniquement rattaché à la lignée

de l'Imam Hussein, il est aussi reconnu lorsqu'il est issu des enfants de son frère, Hassan. L'Imam zâidite doit être élu par les fidèles et doit être doté de quatorze qualités parmi lesquelles la bonne santé et l'esprit saint. Le zâidisme a prédominé au Yémen pendant onze siècles, fondé dans la ville de Saada, à l'extrême nord du Yémen, un bastion dont les Houthis sont originaires, ainsi que leur mouvement. L'Imam Hadi fut le fondateur d'une doctrine zâïdi portant son nom – Al Hadawîyya –, à la fin du X^e siècle. En 1962, la révolution républicaine mit un terme à l'imamat zâïdi. Un tiers de la population yéménite – estimée à 23 millions de personnes –, serait zâïdi, majoritairement d'obédience hadawie.

3 - L'ismaélisme : les Ismaélites se réclamant de l'Imam Ismaïl Ben Ja'far Sâdiq, le fils du sixième imam qui a fondé la doctrine Jaafari duodécimain au IX^e siècle. L'ismaélisme marque la deuxième grande scission duodécimaine après le zâidisme. L'histoire nous apprend que l'Imam Sâdiq désigna son fils Ismaïl, comme héritier, mais que, comme sa mort survint du vivant de son père, c'est Musa Al Kazim, son oncle, qui hérita de l'imamat. Les Ismaéliens sont ceux qui refusèrent de reconnaître la mort d'Ismaïl et l'imamat de son oncle, et qui demandèrent que ce soit le fils d'Ismaïl – Mohammad Ben Ismaïl –, qui soit nommé Imam. Les Ismaéliens sont également divisés en plusieurs courants, l'un d'eux installés au Yémen se nomme Al Bohara et sont appelés localement Al Makârîma. Il y aurait un million d'Ismaéliens au Yémen.

La répartition géographique montre une forte concentration de Zâïdites et d'Ismaéliens au nord du Yémen et de Shâfi'is au centre et dans le sud du pays. C'est dans ce cadre religieux que le mouvement Ansar Allah houthi a été fondé. Sa naissance est intervenue suite à deux révolutions qui ont secoué le nord et le sud du pays presque en même temps.

La première révolution eut lieu en 1962, quand un groupe d'officiers libres destituèrent l'Imam Bader Ben Ahmad Hamîd Al Dîn et renversèrent le système imamite en mettant à sa place un système républicain. Ce mouvement était sous l'influence des officiers libres de l'Égypte de Nasser. Les Républicains détruisirent les institutions zâïdies sans éliminer la doctrine de cette communauté, gravement marginalisée au sein du nouveau régime qui s'était donné le code de napoléon comme référence de gouvernement. Le système éducatif fut modernisé, le zâidisme en fut exclu. Une partie importante des sheikhs zâïdis adopta alors une fatwa réformatrice donnant à tout le monde la légitimité religieuse de devenir imam ou président, et plus uniquement les descendants du Prophète ou les hachémites, comme c'était le cas auparavant. Ces réformes, et beaucoup d'autres, ont menacé directement

l'existence du zaïdisme et poussé un certain nombre d'oulémas à réagir pour la sauvegarde de la communauté, dont Badreddine Al Houthi, père spirituel du mouvement qui porte le nom de sa famille. Pendant ce temps les Républicains ont fait du zaïdisme, en l'excluant, une sorte de « zombie »¹ et la cible d'attaques quotidiennes sous prétexte de combattre l'ancien régime.

La deuxième révolution eut lieu au sud du Yémen et fut dirigée contre les Shâfi'is. Les Républicains ont vaincu, lors de la guerre de libération, l'occupant britannique en 1967, mettant un terme à cent trente ans de domination coloniale sans interruption. Les vainqueurs d'obédience marxiste, une fois au pouvoir, abolirent les vingt-quatre petits sultanats conçus par les britanniques pour mieux dominer les Yéménites en les divisant, et mirent en place un régime de type soviétique. Ils livrèrent une bataille sans merci contre le clergé et brisèrent les infrastructures shâfi'ie. La religion en générale devint très marginale, réduite à la prière dans les mosquées. Le parti socialiste yéménite a ainsi élevé des générations loin du shâfi'isme devenu, au sud, également une sorte de « zombie ». L'unification du Yémen du sud et du nord en 1990 a réveillé quelques mouvements soufis dans le sud et permis l'organisation de certaines forces zaïdiées dans le nord. Mais on n'a pas vu de renaissance des communautés religieuses, sans conséquence majeures sur la nature du pouvoir qui restait loin des assises religieuses. Par ailleurs, la fusion des deux Yémen a été conditionnée par l'adoption du système démocratique, ce qui a permis aux partis politiques et religieux de fonctionner sur la base du pluralisme. Le mouvement des Frères musulmans est ainsi devenu la troisième force politique du pays, ainsi qu'un certain nombre de courants zaïdiés s'affichant sous différentes dénominations, y compris le parti Al-Haq dont fait partie Hussein Badereddin Al Houthi, le fondateur d'Ansar Allah, héritier du mouvement des « Jeunes croyants ».

II. Pouvoir unioniste et houthisme

La coexistence au sein du pouvoir unioniste entre le président Ali Abdallah Saleh nordiste et son adjoint sudiste Ali Salem Al Beyd, n'a pas duré longtemps. À peine installé à Sanaa en 1990, les deux Ali réagissaient à l'occupation du Koweït par l'armée irakienne en août de la même année en refusant de voter au conseil de sécurité de l'ONU la guerre internationale contre l'Irak. Le Yémen faisait partie du conseil de coopération arabe avec l'Égypte, la Jordanie et l'Irak. Ce conseil – et surtout Saddam Hussein –, protégea l'union fragile des deux Yémen, faite

1. Inspiré du concept de « catholiques zombies », élaboré dans Hervé LE BRAS et Emmanuel TODD, *Le Mystère français*, Paris, Le Seuil, 2013, 315 p.

contre l'avis des pays du Golfe et surtout de l'Arabie saoudite qui considérait Sanaa comme son arrière-cour. Le président Saleh sortit de cette guerre affaibli, surtout après la libération du Koweït et la défaite de son allier irakien. Son économie fut durement touchée par l'expulsion d'un million de travailleurs yéménites de l'Arabie saoudite. L'affaiblissement du pouvoir et la crise économique post guerre ont porté atteinte à la cohabitation entre les Ali et poussa les pays du Golfe à intervenir pour séparer de nouveau les deux Yémen, ce qui mena à la guerre de 1994, gagnée par Saleh, ses alliés salafistes shâfi'is, les Frères musulmans et certains groupes zaïdis.

Le butin de guerre des Salafistes était l'octroi de privilèges, notamment l'ouverture d'institutions religieuses, d'universités religieuses Al Iman et la désignation du sheikh Abdelmadjid Al Zendani comme membre du conseil présidentiel. Une alliance aussi étroite avec les sunnites était une première au Yémen et incommoda les zaïdites, toujours isolés et sanctionnés à cause de leur appartenance à l'ancien régime. La coopération de Saleh avec les Frères musulmans relève d'une méthode adoptée dès son arrivée au pouvoir à la fin des années 1970. À cette époque, il encourageait un certain Moqbel Al Wâdi'i, chef salafiste local converti au sunnisme après un long séjour en Arabie saoudite. Al Wâdi'i ouvrit une madrasa salafiste wahabite et prêchait contre les Zaïdis, considérés comme mécréants par ces sunnites rigoristes. La madrasa d'Al Wâdi'i se trouvait à Dammaj, au cœur du berceau zaïdi de Saada. Un certain nombre de moudjahidines y furent formés.

Le président Saleh n'avait rien à craindre du salafisme dont la doctrine ordonne l'obéissance à celui qui gouverne un pays musulman, au contraire du zaïdisme qui ordonne la révolution contre le prince despote, corrompu et injuste. D'autre part, le parti Al Haq, très populaire, avait réussi à mobiliser la rue yéménite zaïdie à partir d'un discours condamnant la marginalisation subie par sa communauté et appelant au soulèvement contre le dirigeant injuste. Saleh, souhaitant entraver la montée de ce parti, attira secrètement un groupe de dissidents parmi lesquels Hussein Badereddin Al Houthi qui appartenait aussi au Congrès général du peuple et qui devint son député dans la première législature poste unification. Le fondateur d'Ansar Allah appartenait à la « Jeunesse croyante », le mouvement fondé après l'unification du Yémen en 1990, avec la bénédiction du président Saleh et un financement direct de celui-ci. Badereddin Al Houthi voulait se rapprocher de l'Iran, force montante dans la région. Après la chute de Bagdad, l'alliance fonctionna car les Iraniens avaient aussi besoin d'un allié dans un pays occupant une place stratégique sur le détroit de Bâb Al Mandab. Ils n'avaient toutefois pas oublié

le rôle que Saleh avait joué en faveur de Saddam Hussein pendant les huit années de la guerre Iran-Irak (1980-1988).

Badereddine Al Houthi aurait abandonné Al Hadawīyya et adopté Al Jaroudia, de Aba Al Jaroudi, un personnage historique ja'afarite appelant ses partisans à combattre aux côtés de Zaïd et qui a fondé après un courant au sein du zaïdisme portant son nom. Al Jaroudi ne reconnaît pas les deux premiers califes Abou Bakr et Omar, au contraire de Zaïd qui les reconnaît en disant que son grand-père Mohammed avait choisi les deux comme ministres. Saleh ayant réussi la scission d'Al Haq, espérait affaiblir son concurrent le plus important parmi les Zaïdis et déclencher un conflit entre les Houthis et les Salafistes à Saada pour qu'ils se neutralisent mutuellement. C'est dans ce contexte qu'Ansar Allah est né pour répondre à certains défis fondamentaux.

1 - Le premier défi concerne le déclin du zaïdisme au Yémen, qui ne cesse de s'aggraver au fil des années. Le pays est dirigé par un président zaïdi « zombie » qui travaille dans le cadre du système républicain et applique des lois fondées par Bonaparte et non par l'Imam Hadi. Un certain nombre de tribus zaïdies du nord du pays se sont par ailleurs converties au shâfi'isme ou au wahhabisme pour obtenir le financement saoudien d'écoles à Saada. Les oulémas zaïdis se réclamaient de textes du passé alors que les jeunes étaient à l'écoute du mouvement « jeunes croyants », à la rhétorique moderne anti-traditionnelle. D'autre part, les Oulémas proches du pouvoir excluaient la lignée des hachémites – dont est issue la majorité des dirigeants zaïdis –, de toute prétention au pouvoir. Au début des années 2000, la place du sauveur du zaïdisme était vide et l'hachémite Hussein Al Houthi était là pour l'occuper.

2 - Le deuxième défi portait sur l'isolement accru de Saada, punie par l'État yéménite, sous-dotée en institutions du service public pour de nombreuses raisons : dernier bastion de l'ancien régime ayant combattu jusqu'à la fin, la ville continuait de protéger ses anciens partisans et avait refusé d'intégrer le système républicain. Autant de conditions très favorables à un soulèvement mené au nom du relèvement de la ville et du zaïdisme menacés.

3 - Le troisième défi porte sur la lutte contre l'anti-hachémisme résultant de la Révolution républicaine contre l'imamat et qui explique la présence massive d'Hachémites pauvres au sein d'Ansar Allah. La famille Al Houthi appartient à la dynastie Hachémite descendant du Prophète, ses membres en particulier et d'autres Hachémites en général, détiennent plus de 90 % des postes dans la direction

d'Ansar Allah. La délégation houthie choisie pour participer à la conférence de dialogue national de 2012 était formée de 99 % de Hachémites. La fatwa stipulant que les Hachémites n'ont plus la priorité sacrée de gouverner menaçait cette communauté dans son existence même.

4 - Le quatrième défi est lié à la Convention de délimitation des frontières entre le Yémen et l'Arabie saoudite en 2001. La frontière entre les deux pays s'étend sur 2000 kilomètres. Elle mit un terme à la coopération de l'Arabie saoudite avec les tribus yéménites héritières de l'ancien régime imamite. C'était une condition *sine qua non* à la signature de cet accord. La convention a divisé l'espace commun entre les tribus de Saada sur les deux côtés de la frontière et réduit la marge de manœuvre des tribus qui seront obligées de s'adapter au système politique de Sanaa, construit sur la base de leur exclusion. La destruction de l'espace naturel des tribus était aggravée par la volonté saoudienne de construction d'un mur de séparation à la frontière, rappelant le mur qu'Israël a construit en Cisjordanie et dans les territoires palestiniens occupés.

5 - Le cinquième défi est plus récent. Les partis politiques yéménites ont décidé, à la conférence du dialogue national de 2013, de mettre en place un système fédéral de six provinces. L'une consacrée au Zaïdis, était prévue sans accès à la mer, ce qui équivalait pour eux à la mort politique et économique.

6 - Le sixième défi a coïncidé avec deux événements majeurs. L'un, à l'extérieur : la libération du sud Liban de l'occupation israélienne en 2000 par le Hezbollah, formé d'un groupe de combattants similaire aux Houthis. La défaite d'Israël, la force militaire la plus importante au Moyen-Orient par une force chiite dirigée par un Hachémi – le Sayyed Hassan Nasrallah –, a encouragé les Houthis à suivre un même chemin. Le second événement est lié à l'ingérence des États-Unis dans les affaires yéménites sous le prétexte de la lutte contre Al-Qaïda ou de la surveillance de la bonne conduite démocratique du régime de Saleh. Ce fut une ingérence flagrante, qui souleva la colère de l'opinion publique, toutes sensibilités confondues, notamment les rebelles de Saada, fiers que leur région n'ait jamais fait l'objet d'une colonisation occidentale, déterminés à refuser le moindre diktat américain. À cette époque Hussein Al Houthi a lancé le fameux slogan « Mort à l'Amérique, mort à Israël, maudits soient les Juifs, victoire à l'islam », compatible avec les discours du président Saleh. Ce dernier s'était vivement opposé à la guerre américaine en Irak, mais avait dû se résigner après la chute de Bagdad. Les Houthis décidèrent, en 2004, de prononcer ce slogan au cours de prières en présence du président Saleh, dans la grande mosquée de Saada, l'empêchant de prononcer son discours. Cette

déclaration manifeste d'hostilité au président Saleh abouti à l'arrestation de centaines de Houthis et au déclenchement de la première guerre entre l'État et Ansar Allah.

Le facteur iranien

Si la formation d'Ansar Allah était une réaction à l'ensemble de ces défis, il reste à élucider le rapport des Houthis avec l'Iran. On attribue à tort la naissance et la réussite d'Ansar Allah à Téhéran et certains analystes vont très loin en supposant que les Yéménites ont été convertis à l'imamat duodécimain. En lisant attentivement les discours et les malazems de Hussein Al Houthi, on ne remarque pas de changements significatifs, en rupture avec la doctrine zaïdie. L'imam Khomaïni est parfois cité, mais seulement pour ses prises de positions politiques. Son frère et héritier Abdelmalek Al Houthi suit le même chemin. Cela étant, on ne peut pas exclure la conversion de certains jeunes zaïdis. De plus en plus de Houthis célèbrent, depuis peu, les fêtes duodécimaines de Achoura et du Ghadir, pour se rapprocher des Iraniens, comme le prêchait feu Badereddine Al Houthi. La coopération entre l'Iran et Ansar Allah semble donc surtout basée sur des considérations politiques et non confessionnelles : les deux sont d'ailleurs issus du chiisme et leurs différences religieuses sont minimales.

La guerre

Ansar Allah a rompu toute relation avec l'État à partir de l'incident de la mosquée de Saada en 2004, date de la première guerre de l'État contre Ansar Allah qui s'est terminée par la mort de Hussein Al Houthi. Cette mort ne mit toutefois pas un terme à la rébellion de Saada qui subit cinq guerres dont la dernière, en 2009, qui dépassa les frontières yéménites avec la participation de l'Arabie saoudite. Ansar Allah est devenu, après cette dernière guerre, une force régionale redoutable et c'est depuis cette position qu'il a participé au Printemps arabe et a renversé le président Saleh. Mais les alliés de la « Révolution yéménite » provoquèrent les Houthis par le projet de fédéralisme et ont par la suite perdu le pouvoir, aujourd'hui en grande partie dans les mains des Houthis. Ces derniers sont en train de le défendre contre la guerre menée par la coalition arabo-internationale.

III. Le projet politique houthi pour le Yémen

Ansar Allah n'ont pas élaboré un projet politique dans le sens moderne du terme. On sait plutôt ce qu'ils refusent : le rétablissement de l'ancien régime. Ils sont pour le maintien de la démocratie et de la république et ils rejettent le système

fédéral des six régions. Ils sont disposés à accepter un État de deux régions pour régler le problème des sudistes. Sur le plan social, ils ont remplacé le samedi comme jour de repos par le jeudi, tout en conservant le vendredi comme jour férié. Ils ont exigé que la musique soit baissée lors des mariages en public, et que soit respectée « la tenue légitime » dans certains endroits, surtout à Sanaa et dans les régions du nord zaïdi. Ils n'ont pas imposé le respect de la prière par la création d'une « police religieuse ». Il est peu probable que ces mesures dérangent l'Arabie saoudite, les zones sunnites du sud ou même les régions nordistes. Leur projet pour l'État repose sur leur adhésion massive aux différentes institutions et leur engagement direct dans l'exercice du pouvoir régional, ce que les Saoudiens refusent complètement.

Il est clair que les Ansarallahis aspirent à réinstaurer l'influence du zaïdisme au Yémen après avoir été menacés et marginalisés au cours de l'ère républicaine. Leur plan de développement économique est loin d'être révolutionnaire, leurs revendications se situent en général dans le domaine des services et des infrastructures, ce qui les distingue d'un projet d'économie islamique, comme le suggèrent leurs détracteurs. Ils aspirent à une intégration à l'économie de marché, teintée de socialisme. Les Houthis insistent sur la reconstruction de l'infrastructure de leur bastion à Saada, après de longues années d'isolement et de privations. Ils comptent d'autre part tolérer, dans leur bastion frontalier, les réseaux de contrebande avec l'Arabie saoudite. Ils rejettent le projet de provincialisation du Yémen car ils ont peur d'être isolés et craignent de se voir enfermés dans un territoire chiite montagnard sans accès à la mer. Toutes ces revendications sont lisibles dans l'accord de paix et de partenariat qu'ils ont signé avec le président Hadi et les partis du Yémen peu après leur prise du pouvoir à Sanaa, en septembre 2014.

IV. La politique étrangère

Dans le domaine de la politique étrangère, les Houthis sont proches de l'axe du refus et de la résistance englobant l'Iran, la Syrie et la résistance libanaise du Hezbollah. Cet axe prône la disparition d'Israël et trouve, dans Ansar Allah, un partenaire, sinon susceptible de participer à la guerre contre l'État hébreu, du moins disposé à fermer le détroit de Bab Al Mandab à la navigation israélienne comme ce fut le cas pendant la guerre de 1973. Le régime houthi fait peur à l'Égypte car s'il met définitivement la main sur Bab Al Mandab, il décidera du commerce transitant par le canal de Suez. C'est pourquoi l'Égypte soutient la guerre saoudienne contre le Yémen. Les Houthis suscitent l'inquiétude des Français et des Américains qui disposent de deux bases militaires dans le Djibouti voisin. Quant aux Saoudiens,

ils craignent que les Houthis, alliés de l'Iran, contrôlent Bab Al Mandab, la voie par laquelle leur pétrole est en partie exporté, alors que l'Iran contrôle déjà le détroit d'Ormuz par lequel transite une autre partie du pétrole saoudien. La guerre saoudienne contre le Yémen va déterminer le rapport de force autour de ces deux détroits stratégiques dans le Golfe et dans la mer Rouge. Enfin, les Américains ne veulent pas voir un régime portant le slogan « Mort à l'Amérique » contrôler le détroit de Bab Al Mandab à partir duquel ils espèrent déployer leur présence dans le Pacifique.

Le mouvement Ansar Allah se présente donc comme une force locale yéménite montante qui va faire revenir le zaïdisme réformé au pouvoir. Des changements majeurs dans la donne géostratégique de la Péninsule arabe, de la Mer rouge et de la Mer des Arabes sont donc à prévoir.

Rodrigue NANA NGASSAM

Docteur en Études Internationales à l'Université de Douala (Cameroun), chercheur associé au Groupe de Recherche sur le Parlementarisme et la Démocratie en Afrique (GREPDA) et chercheur associé à la Société Africaine de Géopolitique et d'Études Stratégiques (SAGES).



DU YÉMEN À LA LIBYE : QUELLE SOLUTION AU CONFLIT LIBYEN ?

La situation au Yémen s'apparente à celle de la Libye, plongée dans « une guerre effroyable qui ne dit pas son nom ». Depuis 2011, la Libye se trouve ainsi bien isolée, seul face à une crise politique sans précédent. La chute du régime de Mouammar Kadhafi, dont l'objectif était de permettre à la Libye d'entrer dans une nouvelle ère démocratique, a pris une trajectoire chaotique. Les luttes de reclassements engagés par les acteurs issus de l'insurrection y compris des États et des instances internationales qui veillent à la justice, à la liberté et à la paix dans le monde et qui ont décidé d'en finir avec le guide libyen, ont débouché sur une crise politique et sécuritaire avec des effets dévastateurs au delà d'un seul État. Face à ce chaos qui ne promet que d'autres bouleversements pour le monde arabe, il paraît urgent que le dialogue inter-libyen et même inter-yéménite, sans manipulation étrangère, sont les seules issues possibles pour sortir de ces crises et rétablir la paix et la stabilité.

The situation in Yemen is similar to that of Libya, immersed in «a terrible war that dare not speak its name.» Since 2011, Libya is thus well isolated, alone with an unprecedented political crisis. The fall of the regime of Muammar Gaddafi, whose objective was to allow the entry of Libya into a new democratic era came to a chaotic trajectory. The struggles reclassifications incurred by actors from the insurgency including states and international bodies that ensure justice, freedom and peace in the world, who have decided to end the Libyan leader have led to a political and security crisis with devastating effects beyond a single state. Faced with this chaos that promises only other upheavals in the Arab world, it seems urgent that the inter-Libyan dialogue and inter-Yemeni even without foreign manipulation are the only possible outcomes to emerge from these crises and restore peace and stability.

L'ÈRE KADHAFI SE CLÔT DANS LE FRACAS ET LE TUMULTE, loin de ce que les révolutionnaires de Benghazi avaient imaginés. La révolution jadis d'hier qui revendiquait démocratie et liberté n'est plus que l'ombre d'elle-même. Celle-ci a laissée la

place au spectacle des milices armées qui imposent leur loi et s'affrontent entre elles, l'implantation de mouvements se réclamant de l'islam politique, la dégradation des conditions de vie élémentaires, la destruction des classes moyennes, en passant par les velléités sécessionnistes comme celles de la Cyrénaïque, les représailles intertribales, les affrontements interethniques. Pourquoi ce changement politique a-t-il pris un tournant cruellement violent ? Ce chaos qui se prolonge avec des répercussions sur certains États africains est-il acceptable ? Le peuple libyen sera-t-il capable, par lui-même, de s'en sortir ? Cette étude analyse la situation dans laquelle se trouve le pays de Mouammar Kadhafi depuis les événements de 2011 tout en essayant de dresser des perspectives pour sortir de cette ornière.

La Libye dans la tourmente

« Que celui qui comprend quelque chose m'appelle ! », s'exclame un tag dessiné sur un mur de la capitale (Tripoli). Plus de trois ans après la chute du régime de Kadhafi en 2011, la situation reste totalement chaotique. La contestation de l'autorité étatique par des acteurs hétéroclites agissant pour des causes particulières et qui instaurent de fait des lieux de pouvoirs indépendants, ne fait qu'empirer et perpétue l'instabilité. Le pays est dans une impasse politique et institutionnelle, avec deux parlements (Tobrouk et Tripoli) revendiquant chacun la légitimité révolutionnaire et contestant l'autorité de l'autre. Sur le plan de la gouvernance et des liens entre politiques et militaires, les divisions persistantes entre forces islamistes et libérales bloquent les instances de transition. Le champ politique est grossièrement structuré autour d'une opposition entre « islamistes » et « nationalistes », mais reste marqué par la dimension communautaire et locale des acteurs. Pour Ali Bensaâd : « cette dualité recouvre la réalité des luttes de reclassement opposant nouvelles élites issues de la révolution et élites issues des notabilités déjà établies, dont une part s'est reconvertie à la révolution »¹.

Un clivage important existe entre certains éléments de l'armée et la multiplicité de pouvoirs locaux autonomes et concurrents, la justice est entravée : les assassinats de militaires, de policiers, de juges, de journalistes, et de personnes ayant participé de près ou de loin, à un poste politique ou administratif, au régime Kadhafi restent impunis² et entretiennent un climat de terreur au sein de la population et pour des groupes clefs dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme. À cela s'ajoute des fractures régionales aiguës par la dichotomie entre lieux de peuplement et pouvoir (Tripolitaine) et lieux de ressources (pétrole en Cyrénaïque, pétrole et eau dans le Fezzan) et la question des minorités longtemps marginalisées. Des divisions qui

posent le problème de l'autogestion des principales régions du pays, de la reconnaissance des identités et celui du partage de la rente pétrolière face auxquels certains groupes agitent des menaces de sécession (fédéralistes à l'Est, Touaregs et Toubous dans le Sud, Berbères en Tripolitaine). Cette réalité de terrain est à l'image de nombreux groupes qui entretiennent ce clivage : les milices et les brigades.

Les milices ont été impliquées dans les nombreuses violences qui ont émaillé la vie politique libyenne depuis la chute du régime de Kadhafi³. Celles-ci ont supplanté l'armée nationale ou tout au moins celle qui avait pris parti pour la Révolution. Le Conseil National de Transition avait chargé les ex-rebelles (Thuwar) d'assurer la sécurité du pays⁴. Mais les autorités ont complètement perdu le contrôle sur ces groupes hétéroclites, qui font régner une insécurité généralisée. Ils sont constitués en milices plus ou moins autonomes et de brigades qui se sont imposés comme des acteurs incontournables. Ces groupes revendiquent pour certains leur appartenance à une idéologie (islamisme, fédéralisme, etc.), à une personnalité, à une ethnie, à une communauté ou à une ville (Misrata, Zintan, etc.), d'autres sont constituées de réseaux criminels. Le désaccord entre ces différents groupes fait qu'ils se livrent à des combats fratricides pour l'occupation de points stratégiques ou symboliques⁵ ou encore à des affrontements ethniques. Si quelques-uns se sont déjà retirés, d'autres enfin se sont restructurées et sont bien armées et font régner leur loi dans l'ensemble des territoires où ils assurent le contrôle.

La chute du régime a également attisé les convoitises autour de la rente pétrolière et un certain nombre d'acteurs regroupés au sein de milices semblent avoir trouvé l'occasion de se substituer aux clans et structures – dont les comités révolutionnaires – associés à Kadhafi et qui tiraient profit de cette manne⁶. Des tensions et des luttes autour de la rente pétrolière opposent des milices armées et des tribus comme ceux de l'Est de la Libye qui revendique leur autonomie et sont à l'origine du blocage de certains terminaux pétroliers qui prive l'État de l'essentiel de ses revenus qui lui étaient fournis par le pétrole. Cette guerre pour le contrôle de l'or noir concerne aussi les fonds souverains créés par Mouammar Kadhafi grâce à l'argent du pétrole dont la Libyan Investment Authority (LIA) en est le plus important, avec des avoirs estimés en 2013 à 66 milliards de dollars. Un grand nombre d'acteurs qui maintient la Libye dans ce chaos désire s'approprier ce trésor pour le moment bloqué⁷. En attendant une éventuelle possibilité de reprise effective de sa capacité de production pétrolière d'avant la révolution, gage de sa reconstruction économique et sociale, l'insécurité persiste et menace la stabilité régionale malgré toutes les tentatives pour unifier et réconcilier tous les acteurs impliqués dans ce désordre libyen.

Un carrefour d'insécurité et de désordre

Le chaos actuel en Libye constitue une menace pour les Libyens eux-mêmes, mais aussi pour tous les pays voisins, y compris sur l'autre rive de la Méditerranée. Après quatre ans d'instabilité chronique et d'espairs déçus, la Libye est désormais un espace géographique de non-droit livré à des forces anarchiques. Si les réseaux criminels ne sont pas un fait nouveau dans la région, la disparition de l'État en matière de rétablissement de l'ordre, leur a permis de faire leur entrée dans la crise libyenne. Mais aussi, de pérenniser l'instabilité propice au développement de leurs activités car elle leur garantit une plus grande opacité de l'environnement dans lequel ils opèrent. Le pays est devenu ainsi un pôle pour les trafics en tous genres et une sorte de hub où les groupes terroristes de la région viennent s'approvisionner en armes sophistiquées et se réorganiser.

En effet, la Libye est le théâtre de trafics en tous genres caractéristiques des États Faillis⁸. D'abord le trafic d'armes, véritable marché à ciel ouvert⁹ qui provient des immenses stocks accumulés pendant les quatre décennies de l'ère Kadhafi, et ceux issus du soutien de la coalition internationale pour soutenir la rébellion durant la guerre civile, ainsi que le matériel récupéré auprès des formateurs étrangers comme des fusils d'assaut M4, des pistolets Glocks, des Hummers GMV, etc. Les circuits empruntés par ces armes sont divers mais certaines constantes peuvent être dégagées. Il existe des filières clandestines comprenant d'anciens militaires de haut rang, de contrebandiers, des intermédiaires ou encore d'anciens combattants de la révolution qui alimentent en armes à feu et munitions le grand banditisme et des cellules terroristes (Nord-Mali, Algérie, Tunisie et Égypte). Les camps du Front Polisario du Sud-est algérien, du sud de la Libye où les Toubous assurent la quasi-totalité du contrôle de cette zone, sont également des zones de transit vers l'Afrique occidentale Niger, Soudan, Nigéria et le Nord-Mali où les frontières sont les plus poreuses. L'immensité de la zone frontalière où les contrôles sont de toute façon difficiles, a permis ainsi le transfert d'armes (légères et lourdes) à des groupes terroristes et autonomistes touarègues tels le MNLA, le Mujao, AQMI au Mali et Boko Haram au Nigeria. Ce qui les assure une puissance de feu contre les armées régulières des États de la région incapable de contenir ce trafic.

À cela s'ajoute le trafic de stupéfiants comme la drogue ou le cannabis, dont l'accroissement de la porosité des frontières méridionales facilite le transit et la circulation. La contrebande des marchandises subventionnées a également pris une réelle ampleur en Libye. Le conflit armé libyen a non seulement inversé le courant d'échanges mais il a aussi créé une demande nouvelle pour des produits de base tels

que les denrées alimentaires, les fournitures médicales, les véhicules de transport etc. La contrebande concerne aussi le négoce informel d'articles d'usage (mélangeant produit licites et illicites) courant que l'on trouve sur tous les marchés des villes d'une même région. Le trafic d'essence et de gaz alimente aussi le marché noir. Depuis que certaines raffineries ont été détruites ou rendus inutilisables par les différentes milices qui s'affrontent pour le contrôle de la manne pétrolière, les problèmes d'approvisionnement des villes se font récurrents.

Par ailleurs, dans la Libye d'aujourd'hui, les droits des migrants, en particulier originaires d'Afrique subsaharienne, sont gravement bafoués. Et il ne s'agit pas d'une question marginale dans ce pays, tant par le nombre de personnes concernées que par la gravité des atteintes aux droits humains dont ils sont l'objet. Les témoignages sur la vie quotidienne sont tout aussi édifiants sur la xénophobie et l'intolérance à l'égard des migrants africains qui travail au noir dans ce pays. Pire encore, le pays est devenu un *hub* régional de travailleurs migrants clandestins en route vers les pays du Golfe et l'Europe. Des milliers de clandestins qui tentent de traverser la méditerranée empruntent aujourd'hui les côtes libyennes pour atteindre l'Europe en dépit des énormes difficultés que présente la traversée. Les milices sont impliquées dans ce trafic juteux¹⁰ et inhumain en connivence avec les passeurs et les membres de certaines tribus du sud et du sud-est libyen qui en ont fait un commerce. La principale route de la migration part de Koufra, dans le sud libyen, jusqu'à Ajdabiya. De là, les groupes se séparent : certains restent sur place tandis que d'autres partent vers l'ouest, à Syrte ou à Tripoli. Leur objectif est d'atteindre les villes portuaires pour embarquer vers Malte ou vers Lampedusa.

Le « printemps arabe » et l'État de non droit en Libye a également permis aux groupes terroristes locaux et régionaux de gagner en influence idéologique et en force matérielle, mais aussi d'avoir un nouveau refuge afin d'envisager leur repositionnement sur le continent. L'hypothèse de la constitution d'un nouveau foyer terroriste régional n'est pas sans fondement. De nombreux groupes terroristes chassés du Nord-Mali ont trouvé refuge en Libye. Au sud, dans cette zone grise qu'est le Fezzan, on ne peut pas dire combien ils sont, tout comme dans la Cyrénaïque, à Derna et à Benghazi, c'est très mouvant, mais on sait qu'ils viennent de partout : d'Algérie, du Mali, de Tunisie, d'Égypte. De même, l'État Islamique en Irak et au Levant (EIIL) étend sa toile en Libye en adoubant un certains nombres de franchises d'Al-Qaïda¹¹. L'expansion de cette organisation terroriste en Afrique où Boko Haram au Nigéria, les Soldats du Califat en Algérie et les djihadistes égyptiens de Ansar Beït al-Maqdess lui ont déjà prêté allégeance, atteste un re-basculement

du front du djihad vers le Maghreb et le Sahel, et probablement à terme vers l'Afrique de l'Ouest dans le cadre d'une jonction arabo-africaine des groupes locaux. Cela, sous le regard croisé des États de la région dépassé par les événements ou du moins, se neutralisant au nom de calculs étroits.

Le regard croisé des États de la région

Le chaos qui règne actuellement en Libye pose d'énormes problèmes sécuritaires, économiques et humanitaires dans la région. Or, si chacun des États est conscient des risques qu'il y aurait à laisser la Libye seule aux prises avec ses problèmes intérieurs, ou pire, à chercher à la déstabiliser davantage, l'absence d'une véritable confiance entre les différents États maghrébins mais aussi d'amorce d'une véritable coopération pour stabiliser la Libye se heurtent à des rivalités pour l'hégémonie régionale. Les relations entre la Libye et ses voisins ont été longtemps exécrables mais, la guerre en Libye a redessiné une nouvelle carte dans la région. Et il est intéressant d'observer l'état des forces et des jeux d'influence, qui émanent à la fois du Maroc, de l'Égypte et de l'Algérie.

En effet, l'effacement programmé de la Libye en tant qu'acteur régional majeur dans la zone maghrébine et sahélienne ouvre un large boulevard à un monopole stratégique quasi exclusif pour l'Algérie qui n'a jamais caché, depuis 1962, ses ambitions à l'égard de ces espaces, notamment le théâtre saharien. L'Algérie est extrêmement hostile à toute nouvelle intervention et privilégie plutôt la non ingérence. Car, si une nouvelle guerre est déclenchée, les djihadistes qui seront pourchassés en Libye devront trouver refuge ailleurs, et les Algériens craignent que cela se fasse sur leur sol. Ils considèrent la stabilité de l'ensemble de la zone de transition entre le Sahel et le Sahara comme une condition essentielle à leur sécurité intérieure. L'Égypte quant à elle, abat sa carte à travers l'un des principaux acteurs engagés dans la lutte contre l'islamisme radical et les groupes terroristes, le général Khalifa Haftar¹². De plus, en frappant la Libye suite à l'assassinat de vingt-un coptes égyptiens par Daesh le 15 février 2015, l'Égypte veut réaffirmer son statut de puissance dans la région. Le Maroc pour sa part, semble jouer la carte de la médiation sans prendre position et en essayant de convaincre les acteurs impliqués dans ce conflit de la nécessité d'une solution politique par le dialogue.

Outre ces activités militaro-diplomatiques qui se jouent en Libye, le problème de la coopération entre les pays du Maghreb accentue davantage un trou noir au niveau des frontières. Chaque État agit unilatéralement et se refuse travailler avec l'autre, ce qui favorise les trafics transfrontaliers (circulation d'armes, de capitaux

etc.) et la circulation des mouvements terroristes dans la région et dans le bassin sahélo-saharien. L'inaction de ces États favorise également l'État Islamique qui ne cesse de progresser dans la sous région et en Afrique de l'ouest suite aux ralliements d'organisations terroristes locales et de sympathisants décidés à en faire sien, son combat. L'assassinat de vingt touristes et un tunisien dans le musée du Bardo en Tunisie le 18 mars 2015 et les tous derniers attentats constituent un signe avant coureur et preuve que la barbarie de l'EI n'a plus de limite.

Qu'en est-il de la Ligue arabe, de l'Union africaine et de l'ONU ? Tout d'abord, l'Union africaine reste marquée par son laxisme habituel et son incapacité dont elle fait preuve à s'impliquer dans la résolution des conflits africains et notamment dans le conflit libyen¹³. Depuis le rejet de sa demande formulé auprès de l'ONU pour mettre en place, le plus rapidement possible, une force d'interposition, l'UA semble ne plus être intéressé par l'hydre libyenne. Elle préfère plutôt renvoyer la balle au camp occidental lui demandant de finir « le service après vente »¹⁴. La Ligue Arabe de son côté manque de légitimité et son échec sur la crise libyenne, syrienne et yéménite est à l'image de ses nombreux projets qui n'ont jamais abouti à des résultats tangibles. L'ONU à travers son émissaire en Libye, Bernardino León et sa Mission d'appui en Libye (Manul) intensifie son processus de réconciliation nationale des deux parlements rivaux sans succès. Si un accord est signé, rien ne prouve que celui-ci puisse empêcher une nouvelle guerre.

Le jeu des puissances de l'intervention en Libye aujourd'hui

La chute du colonel Kadhafi a rebattu la carte des influences et des ambitions géopolitiques au Maghreb¹⁵. Outre l'Algérie et l'Égypte qui intensifient des manœuvres et développent des dispositifs diplomatiques, militaires et subversifs afin de saisir l'opportunité géoéconomique que présente la Libye et de contraindre tant le Maroc que la Tunisie à rester à l'intérieur de leurs frontières et à ne surtout pas se mêler de ce qui se passe sur leur flanc sud, c'est l'implication des puissances étrangères externes dans ces jeux internes qui frappe. Ils sont nombreux qui désirent prendre pied dans cette nouvelle Libye et évolue au gré des ruptures et des opportunités et des événements qui secouent cette région. On observe que l'état des forces et des jeux d'influences proviennent tout d'abord des majors, ceux qui ont été au devant de la scène des opérations militaires contre Kadhafi (USA, France, Grande-Bretagne) suivis des puissances tierces (Turquie, Espagne, Italie) et les monarchies du Golfe comme les Emirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite et le Qatar.

C'est avant tout sur un intérêt géoéconomique que se fondent ces projections car, sur quelque zone de la planète ou des gisements pétroliers existent ou sont possibles et dont les avancées technologiques permettent d'en d'envisager bien d'autres, bien que nécessitant des investissements très coûteux, l'existence de conflits potentiels est un fait dont il faut avoir conscience¹⁶. La Libye, porte d'entrée vers le Sahel, est convoitée relativement aux enjeux énergétiques et miniers, aux enjeux d'influence économique et stratégique, et quant à l'accès aux ressources avérées et futures du flanc sud sahélien (bassin de Taoudéni qualifié de futur eldorado pétrolier et minier). Avec des réserves inégalement réparties sur le territoire et évaluée à 48,5 milliards de baril en 2013 (soit 2,9 % des ressources mondiales prouvées), la Libye attire les entreprises majeures dans le secteur énergétique ou pétrolier sur cette immense richesse que leur refusait Kadhafi.

Les monarchies du Golfe à l'instar du Qatar, des Emirats Arabes Unis ou encore de l'Arabie Saoudite à travers leurs associations caritatives interviennent aussi indirectement en Libye sous forme d'action humanitaire. Or l'aide de ces organisations islamiques fut elle de bonne foi alimentent des réseaux islamistes ou des milices fauteurs de trouble en Libye. Avec l'anarchie que connaît le pays aucun contrôle n'existe sur la provenance et la destination de cette aide. Il faut ajouter que certaines fractions militaires en Libye ont reçu, et reçoivent encore, des subventions de nombreux sympathisants individuels saoudiens, qataris et autres, lesquels ont parfois présenté leur versement comme motivés par la philanthropie. Une situation qui pose le problème de la transparence de cette aide humanitaire susceptible de financer le radicalisme et les djihadistes en Libye mais aussi favoriser une dérive ou une résurgence islamique dans le pays.

Enfin, l'acuité de la menace terroriste et l'extension de l'État Islamique au Maghreb et dans la région sahélienne accentue davantage une pénétration militaire sur la base d'opérations de nettoyage et de lutte contre le terrorisme. La guerre civile libyenne dont l'issue reste incertaine et avec des répercussions qui se font ressentir dans la région pourrait compléter cette stratégie. L'imbroglie libyenne constitue un élément significatif de déstabilisation du Maghreb et du Sahel profitable à une montée en puissance des groupes terroristes et de mouvements criminels. Le point d'appui libyen offrirait ainsi aux Occidentaux une porte d'entrée vers le théâtre sahélien et l'Afrique afin de lutter contre le terrorisme, sécuriser les approvisionnements en pétrole et minerais et contenir la Chine¹⁷. Ces objectifs qui semblent déjà prendre corps en Afrique avec la présence d'une multitude de dispositifs militaires français et américains, prévaudront quel que soit le caractère démocratique ou non du futur régime libyen¹⁸.

Avenir de la Libye : des perspectives difficiles

Pour que la construction de la nouvelle Libye puisse réussir, les libyens doivent dépasser les clivages qui les séparent et songer au devenir de leur pays¹⁹. La condition indispensable serait la mise en place d'une vision « démocratico-constitutionnelle » pour la Libye et accepter par les Libyens. Ce pourrait être un modèle parlementaire rompue à la rotation du pouvoir ou un modèle fédéral. Le système fédéral n'a pas seulement des vertus dans la gestion des relations entre les communautés et ses conséquences intra-communautaires peuvent être des plus intéressantes. Car la fédération transférerait des compétences et des ressources aux entités locales et serait un cadre protecteur dans un cadre régional pour les communautés. Mais pour réussir sa transformation, la Libye doit apaiser les craintes existentielles de ses différentes communautés au lieu de les nier sans tenir compte des réalités du pays.

L'autre point saillant pour éviter le morcellement ou le pourrissement de l'État serait d'en finir avec cette multitude de milices ou de brigades qui recouvre des réalités différentes et dont les objectifs sont divers. La question sécuritaire, dont les milices sont l'une des dimensions, est centrale, et cela pose le problème de leur désarmement, de leur démobilisation et de leur réintégration. C'est pourquoi, une véritable réforme du système de sécurité libyen s'impose afin d'en finir avec la situation périlleuse dans laquelle le pays se trouve. La mise en place des organes de sécurité contrôlés de manière démocratique et représentatifs à l'échelle nationale (soldats de l'ancien régime, milices, brigades) constitue aussi une autre hypothèse susceptible d'une part d'éviter le chaos. Car, la division et les différents antagonismes au sein des milices et brigades renforcent l'insécurité et éloignent la Libye vers le chemin de la paix. Ainsi, il s'agit de réconcilier les légitimités non dans une perspective exclusive et excluante, mais dans une dynamique inclusive et concertée, dénuée de toute considération partisane. C'est la seule issue possible qui pourrait permettre une jonction entre les différents acteurs locaux de la révolution et les extrémistes islamistes et de ce fait, permettre aux libyens de ne pas regretter Kadhafi.

Par ailleurs, l'Union africaine, l'ONU, les pays occidentaux et leurs homologues africains doivent changer leur attitude et mettre de côté leur divergence sur la Libye. La crise libyenne avec son impact sur les pays de la région et de l'Afrique subsaharienne impose des actions directes à moyen et à long terme. Il ne s'agit pas de s'engager dans une autre intervention qui pourrait avoir des dommages collatéraux importants et plus grave à l'échelle africaine, mais d'apporter des solutions concrètes par des moyens politico-diplomatiques. Certes, la présence militaire pourrait densifier et accompagner cet effort politico-diplomatique en comblant les

lacunes de la coopération et de la coordination sur le plan militaire et terrestre, mais elle ne constitue en aucun cas une voie salutaire et obligatoire. L'ampleur de la menace terroriste de l'EI qui menace l'unité libyenne et l'unité africaine dicte enfin une collaboration étroite entre les pays de la région, leurs pairs subsahariens et les partenaires occidentaux. Cela est à la hauteur de l'urgence et de l'impatience qu'attendent les libyens face aux innombrables défis de cette Libye en transition.

Conclusion

La crise libyenne a montré les limites du multilatéralisme et les désaccords qui caractérisent et entachent encore les relations entre l'Afrique et les pays occidentaux. La mort de Mouammar Kadhafi soulève aujourd'hui des passions et des débats à l'échelle africaine et même au-delà lesquels mettront du temps à se refermer tant que l'insécurité due à sa chute continuera de perdurer. Si la Communauté internationale s'accorde à dire que, l'intervention en Libye a été un succès, celle-ci a revêtu « un tournant incertain et douloureux »²⁰. Ainsi à la question où va la Libye ?²¹ Que tout le monde se pose aujourd'hui, peut-être certains répondront fallait-il tuer Kadhafi ?²²

Eléments de Bibliographie

- André Pertuzio, « Le pétrole et la géographie des conflits », in *La Géographie des conflits, Géostratégiques* n° 38, Paris, 2000, p. 21-27.
- Abderrahmane Mekkaoui, « Libye : la galaxie des extrémistes », in *Revue Défense Nationale, Tribune* n° 625, 20 mars 2015, p. 1-4.
- Ali Bensaâd, « Les trajectoires chaotiques d'une reconstruction étatique », in *Moyen-Orient* 25, Janvier-Mars 2015, p. 18-23.
- Angelia Sanders, *Unsecured Libyan Weapons: Regional Impact and Possible Threats*, Civil-Military Fusion Centre, janvier 2012.
- Compte rendu de mission d'évaluation auprès des belligérants libyens, « Libye : Un avenir incertain », *Cf2R-CIRET-AVT* Paris, mai, 2011, p. 1-44.
- Daveed Gartenstein-Ross & Nathaniel Barr, « Dignity and Dawn: Libya's Escalating Civil War », *International Centre for Counter – terrorism – The Hague (ICCT)*, Research Paper, February 2015, p. 1-58.
- Frederic Wehrey, « Ending Libya's civil war. Reconciling Politics, Rebuilding Security », *Carnegie Endowment for International Peace*, September 2014, p. 1-50.
- Martinez Luis, « Les usages mafieux de la rente pétrolière », in *Dossier La Libye révolutionnaire, Politique africaine*, Karthala, n° 125, mars 2012, p. 23-42.
- Mehdi Taje, « La réalité de la menace d'AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb », *Géostratégiques* n° 32, 3^e Trimestre 2011, p. 279-299.

- Michel Collon, *Libye, Otan et Mediamensonges. Manuel de contre-propagande*. Bruxelles, Investig' Action – Couleur livres, 191 p.
- Mohamed Faraj Ben Lamma, « La transition libyenne : tomber de Charybde en Scylla ? », *Revue Défense Nationale*, Tribune n° 568, 09 octobre 2014, p. 1-5.
- Moncef Djaziri, « Un tournant incertain et douloureux », in *Oasis* n° 4, décembre 2011, p. 44-49.
- Moncef Djaziri, « Les Défis économiques d'une société éclatée », in *Moyen-Orient* 25, Janvier-Mars 2015, p. 48-51.
- Moncef Ouannes, *Révolte et reconstruction en Libye. Le Roi et le Rebelle*, L'Harmattan, Paris, 2014, 206 p.
- Ping Jean, *Eclipse sur l'Afrique. Fallait-il tuer Kadhafi ?*, Michalon, Paris, 2014, 217 p.
- Roman David et Houda Mzioudet, « Personnel change or personal change ? Rethinking Libya's Political Isolation Law », *Brookings Doha Center – Center on Democracy, Development & The Rule of Law Stanford University*, Paper Series, n° 4 mars 2014, p. 1-26.
- Saïd Haddad, « La sécurité, « priorité des priorités » de la transition libyenne », *L'Année du Maghreb* [En ligne], IX | 2013, mis en ligne le 29 octobre 2013, consulté le 12 novembre 2014. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/1953> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.1953.
- Saïd Haddad, « Ordre et désordre. Milicien en Libye », *Moyen-Orient* 25, Janvier-Mars 2015, p. 24-29.
- Table ronde sur le thème « Où va la Libye ? », *Centre des Etudes Méditerranéennes et Internationales et la Konrad Adenauer Stiftung*, Tunis, le mercredi 24 septembre 2014, p. 1-21.
- Thabo Mbeki, « Union africaine : une décennie d'échecs », *Courrier international*, Paris, 27 septembre 2012

Notes

1. Ali Bensaâd, « Les trajectoires chaotiques d'une reconstruction étatique », in *Moyen-Orient* 25, Janvier-Mars 2015, p. 19.
2. Cet état de fait est l'une des conséquences de la loi d'exclusion politique, entrée en vigueur en juin 2013 et qui bannit toute personne ayant eu des responsabilités durant le règne de Mouammar Kadhafi. Roman David et Houda Mzioudet insistent sur le fait que cette norme ne fait renforcer les divisions et les conflits passés. Voir à ce sujet Roman David et Houda Mzioudet, « Personnel change or personal change ? Rethinking Libya's Political Isolation Law », *Brookings Doha Center – Center on Democracy, Development & The Rule of Law Stanford University*, Paper Series, n° 4 mars 2014.
3. Saïd Haddad, « La sécurité, « priorité des priorités » de la transition libyenne », *L'Année du Maghreb* [En ligne], IX | 2013, mis en ligne le 29 octobre 2013, consulté le 12 novembre 2014. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/1953> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.1953.
4. Les milices révolutionnaires se posent à la fois en concurrentes du pouvoir politique et de son bras armé tout en suppléant aux faiblesses du pouvoir dans le domaine sécuritaire. La question de leur démantèlement reste cependant la priorité des priorités car, elles contribuent à l'enracinement de l'insécurité que connaît le pays. Estimées à quelques centaines d'hommes au départ, les milices armées comptabiliseraient aujourd'hui d'après la Commission libyenne

- des affaires des combattants plus de 200 000 hommes. Voir à ce sujet, Saïd Haddad, « Ordre et désordre. Milicien en Libye », *Moyen-Orient* 25, Janvier-Mars 2015.
5. Les derniers affrontements en date ont commencé en juillet 2014, lorsque les miliciens de la ville de Misrata, alliés à une brigade islamiste dirigée par l'ex-parlementaire Salah Badi (Force *Fajr Libya*), ont tenté de prendre le contrôle de l'aéroport international de Tripoli, détenu par des miliciens de Zintan (de mouvance plutôt libérale) depuis 2011. Voir à ce sujet, Mohamed Faraj Ben Lamma, « La transition libyenne : tomber de Charybde en Scylla ? », *Revue Défense Nationale*, Tribune n° 568, 09 octobre 2014.
 6. Martinez Luis, « Les usages mafieux de la rente pétrolière », *Politique africaine*, Karthala, n° 125, mars 2012.
 7. Moncef Djaziri, « Les Défis économiques d'une société éclatée », in *Moyen-Orient* 25, Janvier-Mars 2015, p. 49.
 8. Moncef Ouannes, *Révolte et reconstruction en Libye. Le Roi et le Rebelle*, L'Harmattan, Paris, 2014, 206 p.
 9. Les nombreux arsenaux sans surveillance sont accessibles à toutes sortes d'affairistes : fusils d'assaut Kalachnikov, roquettes, mines, obus, armements chimiques, missiles sol-air Sam 7 dont la Libye possède 20 000 unités, et missiles SA-24 russes issus de la dernière génération de missiles aériens capables d'abattre des avions de chasse. Voir à ce sujet Angelia Sanders, *Unsecured Libyan Weapons: Regional Impact and Possible Threats*, Civil-Military Fusion Centre, janvier 2012.
 10. Ce trafic humain s'est transformé en une véritable industrie, brassant des milliards de dollars. Voir le compte rendu de mission d'évaluation auprès des belligérants libyens, « Libye : Un avenir incertain », *Cf2R-CIRET-AVT* Paris, mai, 2011, p. 15.
 11. Les villes de Derna et de Benghazi se sont transformées en de véritables foyers urbains où s'activent les islamistes les plus extrémistes dans les giron des partisans de la *Charia* (*Ansar Al-charia*) et ceux de l'État islamique (*Ansar Daech*), ou au côté du Conseil de la *Choura* de jeunes islamistes (*Chabab Al-Islam*). Ces groupuscules s'activent sous diverses appellations ; *Ansar Charia* à Benghazi et Derna, *Majliss Achoura* des révolutionnaires de Benghazi, la *Katiba* des martyres *Ra Allah Assahati* à Benghazi, la *Katiba* des martyres du 17 février à Benghazi, la *Katiba* des martyres d'Abou Salim que dirige Abdelkader Azouz à Derna, la *Jemaa* de l'unicité et du *djihad* qui s'active à Derna tout en multipliant les contacts avec divers groupuscules djihadistes dans d'autres contrées, les révolutionnaires de l'État islamique (*Daech*) à Derna et Syrte... Une galaxie au sein de laquelle naviguent d'autres groupuscules dont le degré de radicalisme les rapproche de certains groupes et les éloigne d'autres. Voir à ce sujet Abderrahmane Mekkaoui, « Libye : la galaxie des extrémistes », in *Revue Défense Nationale*, Tribune n° 625, 20 mars 2015, p. 1-4.
 12. Le Maréchal égyptien Abdel Fattah al-Sissi a appuyé l'opération Karama (dignité) du général Khalifa Haftar en mai 2014 dont le but était de combattre les islamistes en Cyrénaïque, à les retenir à l'est pour alléger la pression sur Tripoli, à protéger le gouvernement légal de Tobrouk, voire à reprendre Benghazi. Voir le Rapport de Daveed Gartenstein-Ross & Nathaniel Barr, « Dignity and Dawn: Libya's Escalating Civil War », *International Centre for Counter – terrorism – The Hague (ICCT)*, Research Paper, February 2015.
 13. Thabo Mbeki, « Union africaine : une décennie d'échecs », *Courrier international*, Paris, 27septembre 2012.

14. Lors du Forum international pour la paix et la sécurité en Afrique qui s'est tenu les 15 et 16 décembre 2014 à Dakar au Sénégal, les présidents tchadien, malien et sénégalais avaient exhorté les États occidentaux à « finir le travail » en Libye, devenue source de menaces pour tout le Sahel.
15. Michel Collon, *Libye, Otan et Mediamensonges. Manuel de contre-propagande*. Bruxelles, Investig' Action – Couleur livres, 191 p.
16. André Pertuzio, « Le pétrole et la géographie des conflits », in *La Géographie des conflits, Géostratégiques* n° 38, Paris, 2000, p. 26.
17. Mehdi Taje, « La réalité de la menace d'AQMi à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb », *Géostratégiques* n° 32, 3^{ème} Trimestre 2011, p. 289.
18. *Ibid.*
19. Voir le rapport de Frederic Wehrey, « Ending Libya's civil war. Reconciling Politics, Rebuilding Security », *Carnegie Endowment for International Peace*, September 2014.
20. Moncef Djaziri, « Un tournant incertain et douloureux », in *Oasis* n° 4, décembre 2011, p. 44-49.
21. Table ronde sur le thème « Où va la Libye ? », *Centre des Etudes Méditerranéennes et Internationales et la Konrad Adenauer Stiftung*, Tunis, le mercredi 24 septembre 2014.
22. Jean Ping, *Eclipse sur l'Afrique. Fallait-il tuer Kadhafi ?*, Michalon, Paris, 2014.

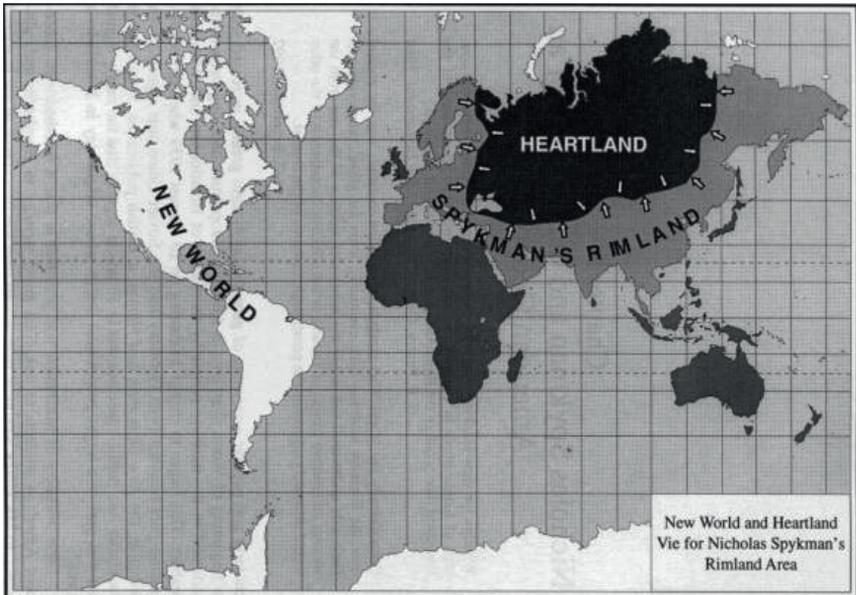
Ambassadeur Michel RAIMBAUD

Conférencier, Directeur de séminaire, notamment au Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques (CEDS-Paris), est ancien ambassadeur de France au Soudan, en Mauritanie, au Zimbabwe et ancien Directeur de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides. Il a notamment publié *Le Soudan dans tous ses États : l'espace soudanais à l'épreuve du temps*, Paris, Karthala, 2012 et *Tempête sur le Grand Moyen-Orient*, Paris, Ellipses, 2015. L'Ambassadeur Michel Raimbaud a bien voulu répondre aux questions de Géostratégiques.



L'ENTRETIEN DE GÉOSTRATÉGIQUES...

Géostratégiques : En parcourant votre dernier ouvrage, *Tempête sur le Grand Moyen-Orient*, on perçoit d'emblée votre volonté de dénoncer le remodelage du monde arabe et du monde arabo-musulman par une ou des puissances extérieures. Pouvez-vous nous décrire, succinctement, la vraie histoire des « révolutions arabes » qui en sont un des moyens ?



Michel Raimbaud : Élastique et extensible au gré des pulsions américaines, le « Grand Moyen-Orient » auquel George W. Bush voulait imposer la « démocratie » (de marché, sinon de bazar) à la mode texane, couvre à peu de choses près l'ensemble de l'univers musulman, de la Mauritanie à l'Indonésie, de l'Asie Centrale jusqu'au sud de l'équateur. Cette immense « ceinture verte », héritière reformatée du « *rimland* » des géopoliticiens anglo-saxons, encercle un « *heartland* » eurasiatique revisité, incluant l'espace continental russo-chinois, là où se trouveraient, toujours selon les géopoliticiens, les clés de la maîtrise de la planète. Au sein du Proche-Orient classique, berceau et cœur de l'Islam, l'Iran et la Turquie ont repris toute leur place, et il semble plus que jamais illogique de fragmenter le monde arabe comme le faisait la vieille école coloniale : Croissant fertile, Égypte/Soudan, Afrique du Nord, Golfe et péninsule, alors que ce monde arabe est la cible globale d'une entreprise systématique de « déconstruction », il faudrait dire de démantèlement. Vu sous l'angle géopolitique, le remodelage en question s'inscrit dans la stratégie de domination d'une puissance extérieure, les États-Unis, lesquels ont repris à leur compte le rêve impérial britannique du « diviser pour régner ». On évoque souvent par les temps qui courent les accords passés il y a un siècle à l'occasion du démembrement de l'empire ottoman, accords par lesquels Sir Sykes et Mister Picot prévoyaient le partage des dépouilles de « l'homme malade ». À propos, la France ne serait-elle pas sensible aux sirènes du « néo-colonialisme démocratique », espérant peut-être se retailler une zone d'influence en Afrique et dans le monde arabe, à l'ombre tutélaire de l'Amérique. Mais il y a un hic : l'idole du monde libre, protégée des conflits de la vieille Eurasie par la distance, ne peut songer à neutraliser le « *heartland* » si elle ne dispose pas, dans le « *rimland* » qui l'encercle, de relais puissants mais obéissants, de pions fantoches à manœuvrer ou de micro-clients sans consistance. À Washington, les néoconservateurs ont puisé dans les écrits de géopolitique matière à leur réflexion stratégique et dans l'évangélisme ou le pentecôtisme les références justifiant leur mission de domination. En 1991, la dissolution de l'URSS sonne la fin de la guerre froide et marque – on ne le sait pas encore – le début du « moment unipolaire américain » qui va voir s'instaurer l'hégémonie sans partage de l'Empire « le plus puissant ayant jamais existé dans l'histoire de l'humanité », lequel a vocation à régir le monde sous l'étendard du libéralisme triomphant et de l'Axe du Bien. La seule superpuissance survivante, victorieuse du communisme par KO technique de ce dernier, va vite apprendre à gérer son avantage. Dès 1991, l'Irak de Saddam Hussein, mis à genoux, sous sanctions et embargo, sert de hors-d'œuvre à l'ogre d'outre-Atlantique, qui se met ainsi en appétit. Durant la décennie 1991/2000, la Yougoslavie, ex-communiste, ex-non-alignée, terre d'influence russe et slave, servira

de champ d'expérimentation pour les techniques de démantèlement et de manipulation médiatique, par ONG, fondations et services secrets interposés. Ce sera bientôt le tour de la Somalie, du Soudan (d'abord pays à aider, puis à abattre), de l'Afghanistan (évacué par les Soviétiques dès 1989). Les meurtriers attentats du 11 septembre 2001 fourniront un prétexte idéal à l'Amérique de G. Bush pour contraindre les États à se soumettre (en ralliant l'Axe du Bien et la « communauté internationale ») ou à se démettre, relégués dans la géhenne des États voyous et parias. L'Irak de Saddam Hussein, agressé, envahi et démantelé, n'aura rien perdu à attendre : Saddam sera traqué et « capturé » comme une bête sauvage, jugé selon les règles tordues du droit justicier et exécuté en direct le jour de la fête musulmane. Le Soudan sera partitionné et le conflit du Darfour lancé à grand renfort médiatique pour maintenir la pression sur le futur ex-plus grand pays de l'Afrique et du monde arabe. Ce sera aussi le tour de l'Iran d'être harcelé pour ses ambitions nucléaires, nées au temps du Shah avec les bénédictions des Rumsfeld, Cheney et Wolfowitz. La Syrie sera mise en accusation par le « *Syrian Accountability Act* » qui met le jeune Bachar al Assad sous haute surveillance. Les « listes » de pays arabes et musulmans à abattre vont fleurir, sous divers formats : l'Égypte du vieux Moubarak n'y échappe pas, ni l'Arabie Saoudite, et ceci bien avant les « révolutions » de l'hiver 2010/2011. On pourrait citer aussi, car elles s'inscrivent dans la même veine, les « révolutions de couleur » de Géorgie et d'Ukraine destinées à provoquer la Russie de Poutine. Dans ce contexte, les « printemps arabes » ne sont qu'un épisode, le mieux synchronisé et le plus « ramassé », dans la saga de « déconstruction » du monde arabe et du monde arabo-musulman. L'une des innovations est la mise en évidence d'une alliance clandestine, puis avérée, puis affichée entre les puissances occidentales (États-Unis, France, Grande-Bretagne et autres) et les régimes sunnites radicaux du Moyen-Orient : Arabie Saoudite et Qatar wahhabites d'une part, et la Turquie islamiste d'Erdogan et Daoudoglu d'autre part. Le Conseil de Coopération du Golfe - outil anti-iranien - et la Ligue Arabe instrumentalisée par les islamistes se chargeront de parrainer l'assaut des djihadistes et autres terroristes sur les États laïcs, nationalistes, de style républicain, et les régimes impies de « l'arc chiïte », tandis que les Occidentaux assureront la couverture politique et diplomatique de la « communauté internationale » face à un camp de la résistance bientôt retranché autour de la Syrie, du Hezbollah, de l'Iran et soutenu par la Russie et la Chine. Les neuf ou dix guerres de Syrie constitueront les volets du conflit universel opposant les islamistes et le dernier carré du nationalisme arabe, l'Iran chiïte à l'Arabie wahhabite, la Syrie légale fidèle à Al Assad et une opposition « démocratique » dévoyée par le terrorisme et le djihadisme, complice de la Turquie néo-ottomane et acoquinée avec

Israël, le tout dans le cadre d'un affrontement gigantesque entre l'Ouest en déclin et des challengers russo-chinois appuyés par les BRICS... « Je ne vous comprends pas. Pourquoi donc tout ce ramdam ? » demandent avec une naïveté feinte ceux à qui on ne la fait pas. C'est pourtant tout simple : les Occidentaux et les islamistes nourrissent le même rêve de « déconstruction » du monde arabo-musulman, les premiers pour s'en assurer la maîtrise stratégique et y détenir le contrôle des ressources et des routes commerciales, les seconds pour installer sur les ruines et décombres des États à forte identité et vieille histoire leurs fameux émirats islamiques, voire même le pseudo-État Islamique dont Da'ech est le prototype actuel. Dans ces conditions, le chaos est une fin en soi qui satisfait au mieux les ambitions des uns et des autres. D'où l'Irak, l'Afghanistan, la Somalie, la Libye, l'Égypte peut-être, la Syrie, le Yémen, en attendant le tour de l'Arabie, qui viendra sûrement...

Géostratégiques : Quels sont les objectifs réels – mais dissimulés – des puissances tant locales, régionales que mondiales dans ce théâtre à l'hyper conflictualité permanente et entretenue (« chaos créatif ») ?

Michel Raimbaud : Les « révolutions » suivent un schéma assez uniforme, des incidents fondateurs émouvants, des cyber-résistants sympas qui s'effacent et passent la main à des islamistes rompus à la provocation et à la lutte subversive : l'objectif proclamé est d'abord de prendre le pouvoir au nom de la démocratie et des droits de l'homme. Il s'agit en fait de renverser ce pouvoir en place accusé de tous les vices et les crimes de la terre, de détruire l'État et ses institutions, à commencer par ses armées, afin de faire table rase et de planter le « décor » qui sied aux émirats d'un autre âge que nous voyons surgir de toute part et de nulle part.

Géostratégiques : Comment expliquez-vous que le pouvoir médiatique ait pu relayer en Occident les discours trompeurs des puissances en appliquant toutes les ressources de la méthodologie de la désinformation sans provoquer de réactions de rejet massif ?

Michel Raimbaud : Il y a belle lurette que les médias du *mainstream* disent et écrivent tous la même chose concernant les grands problèmes, spontanément respectueux d'un « consensus de Washington » élargi à toute la chose publique, nationale ou internationale, et relayant en chœur le discours trompeur des dirigeants occidentaux, eux-mêmes enfermés dans la bulle idéologique de la sacro-sainte « communauté internationale ». L'opinion peut dissenter jusqu'à plus soif de questions vitales comme l'allumage des codes en ville, la limitation de vitesse sur les routes, la maltraitance des poissons rouges, la nuisance des cloches des églises... Pour le

reste, vous tombez sous le coup de la loi dans une société judiciarisée qui ne rêve que de sanctions, de mise en examen et de contrainte par corps, qui prétend vous dicter ce que vous devez dire et penser, sous peine d'être « traité » de complotiste ou d'être « traité » tout court, on frémit de savoir comment. S'il y a un complot, c'est bien celui de ces médias désinformateurs, manipulateurs et mensongers, qui passent en sifflotant au milieu des tragédies et des massacres en feignant de ne rien voir, à part d'innocentes aspirations démocratiques. C'est en raison de cette désinformation et de ce lavage de cerveau quotidien et omniprésent, dont les médias, les politiciens et les « intellectuels » portent la responsabilité partagée que l'on ne peut percevoir aucun rejet massif, faute de canal pour l'exprimer. Mais, outre la bouffée d'oxygène qu'apportent les médias alternatifs, sur le web ou ailleurs, la réprobation de la population s'exprime par des voies détournées, allant de l'abstention massive aux élections à la déconfiture des organes de presse ou au contraste entre l'autosatisfaction des décideurs ou faiseurs d'opinion et la colère grandissante des opinions elles-mêmes. De la crise de Libye à la tragédie de Syrie, du borbier du Yémen à l'embrouillamini irakien en passant par l'arnaque du rêve européen des fascistes d'Ukraine, ou du Proche-Orient à l'Afrique, qui accorde encore du crédit à ce que nous racontent nos gourous de la politique et nos champions du bon droit ?

Géostratégiques : Comment peut-on expliquer la réussite apparente de l'instrumentalisation de l'islamisme politique (al-Qaïda/Daesh) ?

Michel Raimbaud : C'est sans doute le drame de l'islamisme politique d'avoir mis en évidence lors de ces « printemps » de malheur son absence totale de projet, national ou non, les obsessions habituelles (sur les femmes, le vêtement, l'alcool, les plaisirs de la vie) étant magnifiées par un traitement barbare des contrevenants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle *Al Qaida* et *Da'ech*, rivaux en cruauté, sont devenus les instruments privilégiés de cet islam politique illisible : il est vrai que les djihadistes ont emprunté à la révolution française la terreur comme seule méthode de gouvernement. Mais est-ce bien une réussite ? Certainement pas parmi les populations qui sont les victimes quotidiennes de leurs atrocités : mais auprès des médias, des intellectuels et des politiciens occidentaux, sans doute. À Paris, on cherche à rendre respectable Al Nosra, la filiale syrienne d'Al Qaida, pour justifier d'avoir dit de ses « gars » qu'ils « font du bon boulot » et convaincre bobos, gogos et zozos qu'il existe en Syrie une opposition « modérée », fût-elle djihadiste et terroriste, non pas seulement sur les bords mais dans ses profondeurs.

Géostratégiques : Un mot pour le cas spécifique de la crise aigüe au Yémen ?

Michel Raimbaud: La crise du Yémen représente avant tout un échec cinglant pour l'Arabie Saoudite. Celle-ci, qui considère « l'Arabie heureuse » comme son arrière-cour ou sa basse-cour, redoute depuis des lustres ce que l'on pourrait tramer entre Sanaa et Aden : par exemple revendiquer les trois provinces yéménites (Assir, Najran, Jizan) gobées en 1934 par les Al Saoud en vertu du traité de Taëf, ou fomenter la subversion parmi les émigrés omniprésents. Au total, les Yéménites sont bien plus nombreux que leurs riches et arrogants voisins du Nord. Comme si cela ne suffisait pas, beaucoup sont « chiïtes » : ils sont donc peu fréquentables, mais il faut bien faire avec. Le déchaînement de la coalition arabe formée par les jeunes princes trop pressés promus par Salman n'a fait que révéler l'impuissance de l'armée saoudienne et la vanité de ses extravagantes dépenses en armement américains (sans doute 90 milliards de dollars ces quelques dernières années). Bombarder tout ce qui bouge et de préférence les objectifs sans défense n'est pas un exploit militaire, surtout si le résultat politique n'est pas au rendez-vous. Le déluge de feu n'aura eu aucun effet sur l'avancée des « rebelles » houthistes vers le pouvoir et n'aura pas brisé la combativité des « Ansarullahis », sorte de Hezbollah de la Sud-Arabie. Le conflit aura en outre mis en lumière un fait gênant : la monarchie saoudite, soutenue discrètement par l'Amérique, se retrouve une fois encore dans le même camp que les terroristes d'Al Qaida et de Da'ech : ce n'est finalement pas si extravagant puisque les deux organisations terroristes sont des créatures de l'Arabie et de son parrain américain. Un fait intéressant : à force d'instrumentaliser le rôle des chiïtes, on aura découvert l'importance numérique de cette communauté au Yémen, jadis systématiquement passée sous silence : la question est seulement de savoir si elle représente le quart, le tiers ou la moitié de la population du pays. Il est donc peu surprenant que l'Iran ait pointé le bout de son nez, même si le contact est plutôt récent : Téhéran n'aurait-il pas eu besoin d'une monnaie d'échange dans la lutte d'influence qui l'oppose à l'Arabie en Irak et ailleurs au Proche-Orient ?

Géostratégiques : L'exception saoudienne est-elle appelée à perdurer ou la monarchie vit-elle comme certains le soulignent avec insistance, ses dernières années de stabilité ?

Michel Raimbaud : Du point de vue de la stabilité, l'exception wahhabite a son avenir derrière elle. Fondamentalement (si l'on ose dire), la stabilité de la monarchie saoudite tient au Pacte du Quincy, signé en 1945 pour soixante ans entre le Président Roosevelt mourant et le Roi Abdelaziz : l'Arabie assure l'approvisionnement de l'Amérique en pétrole, facturé et payé en dollars, et celle-ci garantit en contrepartie la stabilité du Royaume et de son régime. Le Pacte sera respecté contre vents et

marées durant soixante ans avant d'être renouvelé en 2005. Cependant, les vents se lèvent. Les États-Unis, qui redeviennent un grand producteur de pétrole, regagneront peut-être leur indépendance énergétique à bref délai. Il est sûr en tout cas qu'ils ne se sentent plus aussi dépendants de leurs partenaires wahhabites qu'ils l'étaient il y a quelques années. Il est patent également que les « révolutions » soutenues – c'est bien étrange et cocasse – par l'Arabie ont fait naître un certain désamour entre Riyad et Washington, le parrain américain semblant parfois un peu volage dans sa liaison avec les princes de l'or noir. Outre des différences d'appréciation au sujet de la guerre de Syrie, il y a la concurrence déloyale en termes d'affinités diplomatiques et de projets politiques d'avenir de la part d'Israël, de la Turquie – cela passe encore – mais également de l'Iran, le perfide ennemi perse et chiite courtisé de près par un Obama en quête de rapprochement : c'est intolérable...

Géostratégiques : Pouvez-vous expliquer le fait que l'un des objectifs assumés de l'islamisme est le nationalisme arabe, sa « déconstruction » ?

Michel Raimbaud : Le démembrement de l'empire ottoman, au terme de la Grande Guerre, marque la fin du califat et, pour la première fois depuis l'avènement de l'islam, la disparition de toute construction politique symbolisant l'Oumma musulmane et de toute dynastie dirigeante. Pour les Arabes la fin du califat peut être perçue de deux manières concurrentes. Pour les uns, la disparition de l'entité islamique est une tragédie, pour les autres, notamment les minoritaires (pas seulement les chrétiens), mais aussi pour une bonne partie des musulmans sunnites, l'émancipation de la tutelle turque après plus de cinq siècles d'oppression, est une aubaine historique que le mouvement national arabe va s'efforcer de capitaliser (premier congrès de la jeunesse arabe à Paris en 1914) et de canaliser vers la création d'un État dans lequel toutes les communautés religieuses seront traitées sur un pied de totale égalité (plus de dhimmitude). Pour l'islamisme, le but est de casser les vieux États multiconfessionnels tels que l'Irak ou la Syrie ou l'Égypte, pour ne conserver que des entités sunnites plus ou moins homogènes, donc débarrassées des minorités musulmanes et des chrétiens (les alaouites au « *tabout* » – le tombeau – et les chrétiens à Beyrouth, selon le slogan diffusé dès 2011 par l'opposition armée syrienne sous la coupe des islamistes). Cet objectif est en soi la négation du nationalisme arabe et implique sa « déconstruction ».

Géostratégiques : Où en est la politique arabe de la France et pensez-vous qu'elle puisse retrouver un jour la place éminente dont elle jouissait au sein de notre élite diplomatique et stratégique ?

Michel Raimbaud : En posant la question comme vous le faites, vous avez donné la réponse. Bien que certains aient mis en doute l'existence de la dite politique, la France a repris dans les années 1960, sous le règne du Général De Gaulle, le fil d'une vieille tradition d'amitié avec le monde arabe et/ou le monde musulman. Allant parfois jusqu'à des alliances de revers avec le « Grand Turc » contre telle ou telle monarchie européenne. La mise en place de ce qui est sans doute le pilier le plus audacieux de la stratégie d'indépendance nationale élaborée par le Général, a été rendue possible par deux coups d'éclat « révolutionnaires » : l'indépendance de l'Algérie en 1962 et le renversement d'alliance opéré en 1967 suite à la guerre des Six jours (la fin du partenariat stratégique avec Israël effaçant d'un coup l'effet désastreux de l'agression tripartite de Suez de 1956). Après bien des hauts et des bas, le dernier temps fort, le baroud d'honneur, intervient en mars 2003, avec le célèbre discours de Villepin au Conseil de Sécurité, lorsque la France s'oppose à toute résolution légalisant une intervention militaire contre l'Irak. La Russie sera oubliée, l'Allemagne pardonnée et la France punie (*dixit* Madame Rice). Chirac devra beaucoup ramener pour « effacer » cette hardiesse, faisant amende honorable aux dépens de la Syrie de (déjà) Bachar al Assad.

Ce sera ensuite la réintégration progressive au sein de l'OTAN et le « retour au bercail occidental » de Sarkozy : désormais l'atlantisme et le sionisme seront les deux mamelles de la diplomatie française. Le Quai d'Orsay sera plus ou moins maté et ses « arabisants » souvent priés d'aller servir en Colombie, à Oulan-Bator, ou en Macédoine. Le nouveau président précisera aux ambassadeurs arabes reçus à l'Élysée qu'il est un ami indéfectible d'Israël, ce qui évidemment jettera un glaçon dans le cocktail diplomatique... Pour retrouver un jour une place éminente, il faudra que les dirigeants de notre pays perçoivent plus finement les aspirations des peuples arabes et cessent de décider à leur place qui doit les diriger et qui n'a pas sa place dans leur avenir. Il faudra aussi qu'ils se résignent à ne plus choisir les terroristes modérés ou les djihadistes démocrates comme représentants exclusifs de tel ou tel peuple (syrien par exemple). Qu'ils évitent d'être fiers des chaos qu'ils ont largement contribué à créer dans tel ou tel ex-État (la Libye par exemple). Qu'ils consentent enfin à ne plus confondre les contrats de ventes de « Rafale » avec des traités d'amitié et de coopération.

Géostratégiques : La puissance russe est très présente sur le théâtre arabo-musulman, il suffit de rappeler son soutien au président syrien tout comme les relations nouées dès l'élection du nouveau président égyptien pour l'aider à diversifier son assise internationale. Comment voyez-vous le jeu russe aux Proche et Moyen-Orient ?

Michel Raimbaud : Le jeu de la Russie au Proche-Orient n'a rien d'occasionnel. Il s'inscrit dans une histoire russe profondément marquée – comme le rappellent volontiers ses dirigeants actuels – par la présence d'un islam endogène, qui s'est développé au fur et à mesure de la formation de l'État russe moderne et de l'extension de son espace. Contrairement aux anticipations de certains (ou certaines), c'est du fait de la défection de ses entités slaves que l'URSS a imposé et non pas d'un abandon de ses républiques musulmanes, ces dernières ayant pris leur indépendance sans l'avoir voulue, mises devant le fait accompli de la dissolution de l'Union Soviétique. Dans son format actuel, la Russie compte encore 18 % de musulmans, soit 22 à 23 millions de nationaux. Le second élément est lié à l'attachement traditionnel des pouvoirs russes aux minorités chrétiennes orthodoxes du Proche-Orient, depuis la Grande Catherine. Le rôle traditionnel que jouait la France de « protectrice des chrétiens » au Proche-Orient paraît bien endommagé depuis ces dernières années. Est-ce pour légitimer la revendication israélienne d'un « État juif » confessionnel qu'elle semble favoriser le départ de ces chrétiens vers le Liban (où ils n'ont peut-être pas envie d'aller) ou vers l'Europe, hospitalière comme on le sait ? Dès 2011, Sarkozy envisageait à Paris cette solution devant un patriarche maronite scandalisé... La Russie a trouvé dans le dossier syrien le véritable *starting-block* de sa renaissance politique de grande puissance, et Vladimir Poutine le sait. Bachar al Assad n'a pas été un vague obligé, mais un partenaire efficace qui a su tenir. Les deux hommes ont sûrement des atomes crochus. Le Kremlin ne peut perdre sur l'affaire syrienne sauf à renoncer à toutes ses ambitions : le reste est un songe de Fabius ou de Kerry.

Géostratégiques : Parallèlement vous faites le constat tout à la fois de victimes collatérales du chaos propagé par l'Occident lui-même, tel que le cours du pétrole, la valeur du dollar et le déclin de l'empire américain. Jusqu'où pensez-vous que cela deviendra inacceptable pour la « Communauté internationale » ?

Michel Raimbaud : Depuis deux siècles au moins (peut-être davantage), les Occidentaux se sont habitués à leur position hégémonique planétaire, s'estimant investis d'un pouvoir de droit divin, détenteurs de « la » civilisation et de la légitimité, leurs privilèges n'étant liés qu'à leurs mérites, et les « bavures » collatérales ne portant qu'une ombre mineure aux immenses bienfaits qu'ils prodiguent à l'humanité. Durant les deux décennies du moment unipolaire (1991/2001), ils en sont venus à s'identifier – eux, leurs États et le dixième de la population mondiale qu'ils représentent – à la « communauté internationale », en toute simplicité. Vous pensez bien que le cours du pétrole n'est qu'une arme défensive (moins il est cher et mieux ça vaut), que la valeur du dollar est une affaire de droit divin puisque « in

God we trust » et qu'il serait sacrilège de porter atteinte à son rôle de monnaie de réserve et de référence. Quant au déclin, l'Amérique est si grande et si bonne que le XXI^e siècle, à l'instar du XX^e, ne peut être qu'américain. Je ne suis pas sûr que les trois éléments que vous mentionnez résultent collatéralement du chaos, propagé par l'Occident certes, mais qualifié par les « penseurs » américains de chaos « constructif », ou « créateur » ou « innovateur ». Ce chaos ne serait-il pas plutôt une arme, d'ailleurs assez efficace en ce qui concerne la neutralisation des États de notre « *rimland* » mentionné plus haut, permettant d'exploiter du pétrole à bon marché tout en désorganisant le marché mondial et en cassant les ressources des États qui tentent de faire la loi, de préserver le rôle du dollar face aux tentatives de subversion monétaire, et d'empêcher la création d'États stables et puissants dans ce « *rimland* » islamique, selon la bonne vieille *doxa* géopolitique. A-t-on déjà vu des superpuissances hégémoniques s'éteindre dans leur lit et admettre de bon cœur leur déchéance ? Plutôt vindicative, la « communauté internationale » en déclin voit dans la baisse du prix du baril le moyen de casser les revenus de la Russie, de l'Iran, voire de l'Arabie, mais est trop aveugle pour voir l'impact de cette « mesure de rétorsion » sur la rentabilité de ses propres investissements dans le gaz de schiste ou les sables bitumineux. La « communauté internationale » ne saurait bien sûr accepter le déclin de l'Empire américain, c'est-à-dire son propre déclin, ni la déchéance de sa monnaie-fétiche, mais la communauté des nations trouverait-elle cette évolution si inacceptable ?

Géostratégiques : Comment voyez-vous l'évolution stratégique moyen-long terme de l'espace arabo-musulman ?

Michel Raimbaud :

Le monde arabe rassemble – selon les chiffres les plus récents – plus de 350 millions de personnes (hors diasporas) sur un territoire de plus de 13 millions de kilomètres carrés : c'est un ensemble géostratégique considérable. La floraison des revendications identitaires (kurdes, berbères, négro-mauritaniens, sud-soudanais) tient pour beaucoup à l'affaiblissement actuel des États arabes, soumis à la pression des islamistes et des occidentaux unis dans leur entreprise commune de « déconstruction », et à la déroute du mouvement national arabe. Le monde musulman regroupe environ 1,7 milliard de croyants, soit 23 % de la population mondiale. L'islam est en expansion et, paradoxalement, la violence des mouvements radicaux (djihadistes et terroristes) et la cruauté de leurs méthodes expéditives ne semble pas affecter son attractivité, notamment auprès de la jeunesse. Les mouvements d'allégeance à l'État islamique (*Da'ech*) touchent l'ensemble de la planète musulmane. L'avenir me

semble pourtant indéchiffrable et en tout cas incertain, car l'islam doit actuellement affronter la pire des catastrophes, résultant des ingérences occidentales mais également d'une lame de fond surgie des profondeurs de l'Oumma musulmane, plus précisément de sa majorité sunnite. Je ne suis ni voyant ni devin. J'ai pourtant une conviction intime : l'évolution dépendra de l'issue de la guerre de Syrie. Si la Syrie, forte de ses alliances, de l'adhésion de sa population et de la solidité de son armée, tient le choc, elle restera le phare de l'arabisme et constituera un pôle d'attraction pour les États qui ont échappé à la catastrophe et cherchent les voies et moyens de leur reconstruction (Égypte, Tunisie, Yémen, Irak ?). Je ne donnerais alors pas cher des régimes obscurantistes qui ont allumé et alimenté les révolutions chez les autres afin de les éloigner de chez eux. Le monde arabe est sans doute à reconstruire et il faudra lui donner de nouvelles bases : ce sera la vraie révolution. Si la Syrie tombe, l'Algérie, l'Iran, la Russie seront les prochaines cibles de l'Occident et de ses « alliés ». Tandis que l'Europe deviendra à son tour – on le voit d'ores et déjà – la cible des terroristes et djihadistes qu'elle a couvés. La guerre mondiale ne sera alors pas loin. Nous n'en sommes pas là, me direz-vous peut-être ? Mais nos dirigeants jouent avec le feu nucléaire avec une inquiétante désinvolture et un cynisme en béton. Isolés du réel par des cohortes de courtisans ignares et flagorneurs, ils continuent de *firter* comme si de rien n'était avec des organisations criminelles qu'ils veulent rendre respectables afin de parvenir à leurs fins. À en juger par une actualité sordide, il faudra payer le prix un jour ou l'autre. Que les responsables politiques assument ce risque est une chose. Qu'ils le fassent partager au pays dont ils ont la charge en est une autre...

Roger TEBIB

Professeur des universités



UNE ÉVOLUTION POSITIVE DES CULTURES LIBÉRALES ET DES POLITIQUES DÉMOCRATIQUES DANS DES ÉTATS MUSULMANS DU MONDE MÉDITERRANÉEN

Nous relevons actuellement une évolution positive des cultures libérales et des politiques démocratiques dans des États musulmans du monde méditerranéen. Il y a certes d'une part le réveil de l'islam, du nationalisme et des idées sociales, influé par les enseignements de liberté, d'égalité, de justice, et d'institutions représentatives telles qu'elles s'étaient développées en Europe depuis le XVI^e siècle. Or d'autre part cette évolution positive est bien instrumentée, dans des textes : Déclarations universelles, Constitutions nationales, Organisations et conseils régionaux et internationaux, et ainsi de suite, mais non sans le respect dû aux précédents instruments : le Coran, la Bible, les établissements et institutions (États, gouvernements, nations, universités, mosquées, symboles, ...). Effectivement, chaque État musulman actuel a son identité originale valorisante, fruit de sa région et de sa situation : la Turquie, le Maroc, l'Égypte, et autres ont tous leurs attaches distinctes sans lesquelles aucun développement n'est possible.

We note in recent times a positive evolution in liberal culture and democratic policies in the Mediterranean world's Moslem States. Certainly there is on the one hand awakening of Islam, of nationalism and of social ideas, influenced by teachings of liberty, equality, justice and representative institutions such as have been developed in Europe since the 16th Century. However and on the other hand, this positive evolution is well-instrumented, in texts: Universal Declarations, National Constitutions, Regional and International Organizations and Councils, and so forth, but not without the respect due to preceding instruments: the Koran, the Bible, establishments and institutions (States, governments, nations, Universities, Mosques, Symbols,...). Effectively, each current Moslem State has its own valuable original identity, fruit of its region and its situation: Turkey, Morocco, Egypt and others all have their distinct attachments without which no development is possible.

LA PENSÉE MUSULMANE ACTUELLE est faite de plusieurs éléments qui se combinent : réveil de l'islam, nationalisme, idées sociales, occidentalisme. Sous l'inspiration de l'Occident, les pays musulmans ont été influencés par les traditions de liberté, d'égalité, de justice, d'institutions représentatives telles qu'elles s'étaient développées en Europe depuis le XVI^e siècle.

Mais on constate une évolution chez les penseurs et hommes politiques maghrébins ou moyen-orientaux : au début, l'islam passait pour ne pas être opposé aux idées libérales humanitaires. Puis, on en vint à proclamer qu'il était leur incarnation dans la forme la plus haute et la plus parfaite.

Quoiqu'il en soit en 1981, une Déclaration Universelle des Droits de l'Homme était rédigée à l'initiative du Conseil Islamique pour l'Europe et proclamée le 19 septembre 1981, à Paris, au siège de l'UNESCO. Pour Salem Azzam, secrétaire général du Conseil Islamique, « cette présente Déclaration des Droits de l'Homme est le second document fondamental publié par le Conseil islamique pour marquer le commencement du XV^e siècle à l'ère islamique, le premier étant la « Déclaration Islamique Universelle » annoncée lors de la Conférence Internationale sur le Prophète mohammed et son Message, organisée à Londres du 12 au 15 avril 1980 ».

« Considérant que les moyens de subsistance économique surabondants dont la Miséricorde Divine a doté l'humanité sont actuellement gaspillées, ou inéquitablement ou injustement refusées aux habitants de la terre, précise le Préambule [...], en conséquence, nous musulmans [...] nous croyons dans une obligation d'établir un ordre islamique [...] où toutes les ressources économiques sont considérées comme des bénédictions divines accordées à l'humanité, dont tous doivent profiter conformément aux règles et valeurs exposées dans le Coran et la Sunna [...] ».

Et parmi les Droits inviolables et inaliénables de l'Homme de cet Ordre Economique et des Droits qui en découlent, la Déclaration affirme : « Les pauvres ont droit à une part définie de la prospérité des riches, fixées par la Zabat, imposée et collectées conformément à la loi ».

« Qu'afin de promouvoir le développement d'une économie équilibrée et de protéger la société de l'exploitation, les pratiques commerciales excessivement restrictives, l'usure, l'emploi de mesures coercitives dans la conclusion de marchés et la publication de publicités mensongères [...] ».

Il paraît intéressant d'étudier cette évolution sous trois angles : la formation éducative, l'économie et les idées politiques.

L'islam et l'éducation civique

L'éducateur doit montrer que l'islam est une religion mais aussi un système qui est très préoccupé par les choses de ce monde et leurs aspects politiques, économiques et sociaux, selon l'expression « *din ad dawla* ». On peut ramener à trois ces grands principes.

Le respect de l'autorité légale

Il faut obéir à Dieu et à son Prophète mais aussi à ceux qui détiennent le commandement. « Lorsque le chef d'État est bon, tout le reste est bon ». Par un système de hiérarchie descendante, c'est *l'imamat al Uzma'*, la chefferie suprême qui gouverne la *ûmmâ*, la communauté des croyants. « C'est pourquoi l'on trouve, principalement dans les traités de droit public, des sujets traitant des conditions d'élections ou de désignation du chef, de la nature des devoirs de celui-ci. Un chef musulman doit être obéi et il fait régner dans le monde, parmi la *ûmmâ*, les règles et les prescriptions qui lui sont données par Dieu ». (U. Vermeulen, *La notion de l'ordre public dans les sociétés islamiques*, De Boeck, 1990).

L'éducation et les institutions politiques

Depuis la mort du Prophète, l'islam a conservé ces principes et les discussions ou révoltes n'ont porté que sur les hommes à mettre au pouvoir. Depuis Ibn Khaldoun et Al Ghazali, les penseurs musulmans ont toujours dit qu'une éducation politique authentique doit trouver et mettre en œuvre les moyens pratiques de réfréner les instincts violents et mauvais qui accompagnent souvent les grandes crises politiques, alors qu'une longue période d'ordre et de paix sociale – comme celles des Umayyades ou des Abbassides – pouvait faire croire aux observateurs superficiels qu'ils étaient éteints.

Il y a ainsi chez tous ces penseurs le désir de promouvoir une éducation politique avec ses valeurs bien comprises : sens de la communauté, égalité sociale, liberté de pensée et d'expression.

La justice sociale

C'est le deuxième principe de l'Islam (*al adada al-id jtima'iya*). Toutes les prescriptions, de la religion au système économique doivent être vues sous cet angle car les croyants sont tous sur le même pied d'égalité. Que ce soit un Turc, un Arabe, un Africain ou un Asiatique, Dieu regarde uniquement la grandeur, la profondeur, l'intensité de leur piété. Sans justice sociale, il n'y a pas de régime islamique. La

religion, conçue et pratiquée dans sa vérité, doit refuser l'ordre établi des riches contre les pauvres, des puissants contre les opprimés.

Le maintien de l'ordre public

C'est la troisième idée centrale de l'islam (*an nizam l'amm*). Chaque musulman est considéré comme un gérant de Dieu sur terre qui doit veiller à ce que les règles divines soient bien appliquées. En ce qui concerne les minorités religieuses, la plupart des savants musulmans sont d'accord pour confirmer leur autonomie. « Un Exemple concret : dans un quartier où vivent les chrétiens, on peut avoir des cafés qui servent du vin, etc... Cela a toujours existé, il en était de même pour les juifs au Moyen-âge. On sait par exemple qu'en Espagne, à cette époque, dans les quartiers où habitaient les juifs, il y avait un agent juif, nommé par les chefs juifs ». (B. Lewis, *Le monde de l'Islam*, Elsevier éd., 1767).

Une philosophie musulmane de l'enseignement supérieur

Dans ce domaine, les spécialistes arabes ont fait des études qui peuvent aussi s'appliquer, *mutatis mutandis*, aux universités occidentales.

Une formation démocratique

L'Université n'est donc pas une tour d'ivoire, elle doit participer à l'histoire du pays. Elle doit aussi rayonner vers l'étranger par ses étudiants, ses conférenciers, ses publications. Son rôle est de préparer pour le pays une génération qui assumera ses responsabilités techniques, scientifiques, culturelles, sociales et politiques.

L'Égypte nous donne quelques exemples à ce sujet :

- introduction en 1963 d'une éducation militaire pour garçons et filles pendant la durée des études,
- depuis 1961, à l'université religieuse Al Azhar, développement d'une formation laïque : histoire, droit et philosophie,
- admission d'étudiants d'autres pays arabes et africains,
- amélioration des bibliothèques universitaires avec ouverture au public.

Université et vie nationale

L'enseignement supérieur doit aider à la réalisation de plusieurs progrès :

- relèvement du niveau de vie, en formant les spécialistes par un cursus professionnel ;

- recherche de qualités humaines de base et ouverture aux autres civilisations par l'enseignement de l'histoire, la connaissance de l'héritage culturel du pays, les relations internationales, économiques et sociales... ;
- communication de la science, abstraction faite des inventions pouvant aider au progrès matériel, car la recherche universitaire ne se ramène pas à un travail d'usine, bien que les résultats puissent ensuite être commercialisés. « On peut dire qu'une personne n'est pas digne d'entrer à l'Université si elle n'a pas quelque libre culture en elle qui lui fait aimer la vérité et l'amène à bien travailler pour son pays. L'Université doit tenir compte du fait que la vie nationale présuppose avant tout l'honneur (*karam*) de chaque membre de la nation »¹.

L'essence d'une université est d'être une image de la société et l'aliment de la vie nationale. Elle n'est pas une institution intellectuelle et morale empruntant des doctrines et des valeurs élaborées ailleurs. La science étant universelle, l'enseignement supérieur est capable de grandes réalisations en coopérant sur le plan international. Mais, pour la formation des étudiants, il faut aussi tenir compte de l'environnement du pays où ils seront des acteurs avec une part de responsabilités.

L'économie politique de l'Islam, un autre aspect du libéralisme

Le régime de la propriété a été profondément troublé par le grand mouvement d'expansion européenne, surtout à partir du XIX^e siècle et cela sous des formes diverses : relations diplomatiques, échanges commerciaux, influences culturelles, colonisation... Il en est résulté des modifications profondes selon les pays. « La Turquie et l'Égypte ont édicté des codes fonciers tout imprégnés de l'esprit des législations occidentales. Dans les pays de colonisation, on a supprimé toutes les dispositions de droit musulman qui entravaient l'acquisition des terres ; on a soumis les terres acquises à un régime foncier plus conforme aux besoins de l'économie moderne »².

C'est ainsi que réformateurs et musulmans modernistes adaptent aux données du monde contemporain les dispositions de la shari'a concernant la propriété. Il faut remarquer deux caractéristiques dans ce processus :

- Un attachement général au principe de l'intérêt public qui, sous certaines conditions, prévoit une limitation du droit de disposer librement des biens, à cause des « fonctions sociales » de la propriété.
- Des divergences quant aux applications pratiques :
 - Les néo-fondamentalistes s'intéressent surtout au droit usufruitier : une fois satisfaits les besoins individuels, l'usage de la propriété ne doit pas

nuire à l'ummâ. Sinon, les biens doivent être remis à l'État ou à une autre personne³.

- Les penseurs socialisants ajoutent que la propriété privée ne doit pas être utilisée comme moyen d'exploitation. Dans l'intérêt même de l'ummâ, la propriété doit devenir publique, surtout s'il s'agit de celle des moyens de production⁴.

La pensée politique musulmane contemporaine

C'est au Proche-Orient – Liban, Syrie, Irak et Égypte, en particulier – qu'il faut analyser l'écllosion de la pensée politique arabe contemporaine. Dans ces régions, la langue officielle était le turc, langue de cour et d'administration. Bien sûr, les ulémas connaissent l'arabe, qui reste la langue religieuse et celle des études théologiques. Certains lettrés connaissent aussi le persan. Les intellectuels vont lutter contre la décadence de l'arabe et lancer des plans audacieux de modernisation.

Tabtâwî et l'influence du système politique français

Ancien Azhariste, *Rifâ'a Tabtâwî* (mort en 1873) fit partie de la première mission scolaire égyptienne envoyée en France en 1826. Il en a laissé le souvenir avec son désir de vivre une vie solitaire ou sans restrictions. L'obéissance aux lois d'un pays civilisé ne constitue pas la négation de la liberté mais sa confirmation.

Au contraire, dans un régime despotique, l'obéissance tend à perpétuer la corruption et démoralise le corps politique. Aussi faut-il lutter contre toute tyrannie parce que contraire à la nature et à la raison. L'éducation, la promotion économique, le renforcement de l'industrie, l'aide à l'agriculture, le maintien de la sécurité qui inclut la protection de la personne et de la propriété, sont les fondements réels de la vie collective.

Shumayyil et l'influence de la Révolution Française de 1789

L'école de réforme constitutionnelle à tendance socialisante – Tabtâwî a fondé le socialisme égyptien – se développe dans les premières années du XX^e siècle avec le docteur *Shiblî Shumayyil*. La Révolution française dont il avait subi fortement l'influence, lui apparaît comme une simple étape dans le développement humain qui tend vers le socialisme.

Marrash et la défense de la liberté

En 1881, le Syrien *Marrash* publie *Forêt de justice*, une sorte de dialogue sur la liberté. L'auteur suppose un jugement : le royaume de l'esclavage, vaincu, est

poursuivi devant le tribunal de la liberté. Ouvrage optimiste, profondément influencé par la pensée et la culture françaises. On peut y lire : « Une liberté illimitée ne peut être atteinte ; toutes choses dépendent les unes des autres sont naturellement restrictives. »

Tâhâ Husayn et l'amour de la culture française

Historien, romancier et critique littéraire égyptien, *Tâhâ Husayn* fut profondément influencé par ses maîtres Gustave Bloch pour l'histoire romaine, Gustave Glotz pour l'histoire grecque et Emile Durkheim pour la sociologie.

Dès les premières applications qu'il fit des méthodes critiques enseignées à la Sorbonne et au Collège de France, il souleva des tempêtes de protestations émanant des ulémas : son livre *Fî l'-shir al djâhili* (de la poésie préislamique) fut retiré de la circulation.

Michel 'Aflaq et le mouvement d'unité arabe

Après des études en Sorbonne, ce responsable syrien devint l'un des principaux théoriciens du nationalitarisme arabe. Créateur du parti *bâ'ath*, dont l'objectif est la « résurgence arabe » Michel 'Aflaq se proposait de constituer une seule patrie arabe libérée de l'impérialisme.

Michel Kâmel et l'« alliance nationale » en Égypte

Nous retrouvons, *mutatis mutandis*, les mêmes conceptions chez ce penseur et homme politique venu à Paris pour se consacrer librement à ses activités de propagandiste du mouvement communiste arabe. La révolution, dit-il, nécessite actuellement la participation de larges masses populaires luttant d'abord pour l'obtention des libertés démocratiques et syndicales. C'est ainsi seulement « qu'on empêchera des petits groupes, des coteries, de « trainer » toute une nation derrière eux, afin de réaliser leurs intérêts étroits sous des mots d'ordre alléchants. Toute tentative pour empêcher la tutelle d'un certain groupe sur l'activité des masses ne peut qu'ouvrir le champ devant le sabotage de l'alliance révolutionnaire »⁵.

Kamâl Jumblât et la notion d'humanisme socialiste

Cet homme d'État libanais et d'origine kurde a fait des études de lettres et de philosophie à la Sorbonne avant de mener une carrière politique au service d'un pays qu'il voulait unifié, réconcilié et arabe à part entière. Jusqu'à son assassinat par des bandes en 1978, il apparaissait comme le modérateur du front national au Liban.

Pour lui, le socialisme est synonyme de justice, de fraternité et de liberté. C'est la même conception que celle de Jaurès, dont la carrière et la triste fin sont semblables à celles de Jumbilat.

En guise de conclusion

L'arabisme n'a pas conquis les peuples musulmans dont certains sont actuellement livrés à l'amertume, à la désillusion, à ce sentiment de regret que chantait Al Motanabi :

« Pour vous, demeures aimées, il est en nos cœurs des demeures,
Vous êtes vides, mais eux ne nous pas quittés.
Eux le savent, tandis que vous ne le savez pas... Ah ! Certes !
Entre les deux, c'est sur vous d'abord que l'on pleure, quand on comprend ».

Beaucoup d'intellectuels musulmans pensent qu'à l'idée de nation arabe, telle que la prônent les traditionalistes, doivent se substituer des nations historiquement constituées : Maroc, Égypte, Turquie principalement, avec des pôles d'attraction dans un domaine géographique où les relations culturelles et économiques ont existé depuis le Moyen-âge.

Le Maroc attire toujours la sympathie. Il le doit beaucoup à la beauté de sa terre, à la qualité de ses hommes et de ses femmes qui le servent avec passion et intelligence. Sa situation en fait, avec la péninsule luso-ibérique, un des bastions essentiels de l'Otan.

En prenant, l'*Égypte*, par exemple, une série de penseurs musulmans (comme El Hakim, Nagif Mahfouz, Mustapha Amin...) s'accordèrent sur les thèmes suivants : « L'Égypte a une civilisation plus ancienne que l'arabe, sa civilisation fait partie de la culture méditerranéenne, donc elle est plus attachée aux traditions gréco-romaines qu'aux valeurs arabo-islamiques. Les intérêts de l'État égyptien recouvrent ceux du monde islamique mais s'y opposent aussi parfois car l'existence historique de ce pays a commencé bien avant l'hégire.

La Turquie a pu constituer une république à partir des ruines de l'empire ottoman et conserver une place importante en Méditerranée et fait partie de l'Otan.

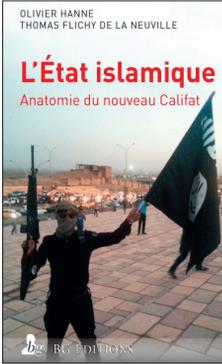
Quelques lectures

- Abdel-Malek (A.), *La pensée politique arabe contemporaine*, Seuil, 1970
- Anawati (G.C.), *Tendances et courants de l'islam contemporain*, Le Caire, 1950
- Arkoun Mohammed, *Islam, morale et politique*, Desclées de Brouwer, 1986
- Badie Bertrand, *Les deux États. Pouvoirs et société en Occident et en terre d'Islam*, Fayard, 1986
- Falsafa al-nushû 'wa l'irtqa*, Le Caire, 1910
- Iribarne Philippe d', « Islam et démocratie », in *Etudes*, avril 2015
- Lecref (J.), *Shibli Shumayyî*, « métaphysicien et moraliste contemporain », in *Bulletin d'études orientales*, fascicule 1, 1931
- Talbi M., *Plaidoyer pour un islam moderne*, Cérès/DDB, 1998
- Zouhir Obeidi, *La banque islamique : une nouvelle technique d'investissement*, Beyrouth, Dar Al-Rashad Al-Islamiya, 1988

Notes

1. C.K. Zurayk, *Mâ hiya al jami'a, Qu'est-ce que l'Université*, Le Caire, 1955.
2. M. Morand, *Introduction à l'étude du droit musulman algérien*, Alger, 1921.
3. Vt. S. Kutb, *La justice sociale islamique*, New York, 1970.
4. Vt. Mustafa Al Siba'i, *Al wadat al-kubra*, Damas, 1961.
5. Michel Kâmel, in revue *Al-Tali'ah*, n°5, mai 1969.

RECENSIONS



Olivier Hanne, Thomas Flichy de la Neuville,
L'État islamique, anatomie du Califat,
Bernard Giovanangeli, 2014

Publié également en Allemagne (*Islamischer Staat, Anatomie des Neuen Kalifats*, Vergangenheitsverlag, 2015), l'ouvrage des deux auteurs responsables d'enseignement aux Écoles militaires de Saint-Cyr-Coëtquidan est le meilleur ouvrage publié sur l'État islamique à ce jour tant en raison de la qualité des documents utilisés que du très haut niveau d'analyse des auteurs. Si l'État islamique ne se laisse pas facilement décrypter selon les auteurs, c'est que sa nature est double. Il se présente tout à la fois comme une construction politique et un rêve, celui de prendre une revanche sur les armées qui défirent le Califat abbasside au XIII^e siècle. Se posant en réaction au laïcisme baasiste et au piétisme shiite, l'État islamique prend la forme d'une surenchère religieuse. Il est soutenu par les puissances régionales qui ont intérêt à la présence d'un foyer d'instabilité entre l'Iran et la Syrie, tout en veillant soigneusement à éviter la propagation du chaos. Daesh demeure pourtant une construction fragile, fondée sur le jeu politique opportuniste des tribus. Ses chefs, qui sont pour la plupart des officiers irakiens déclassés utilisent l'organisation afin de poursuivre leur fin propre, celle de la reconquête du pouvoir. Il en ressort qu'il ne sera possible d'affaiblir Daesh, une fois ses soutiens financiers coupés, sans jouer sur les rivalités internes aux tribus. Les auteurs soulignent avec justesse que même s'il revendique l'effacement des frontières entre la Syrie et l'Irak, voire avec l'Arabie Saoudite, l'État islamique a bien pour spécificité de vouloir créer une construction territoriale stable. Pour l'Union européenne et les États-Unis, l'EI une hydre auto-générée de criminels et de fanatiques sans aucun rapport avec l'Islam apparue pour conquérir des intérêts pétroliers avec la complicité de jeunes gens embrigadés sur internet. De nombreux pays arabo-musulmans voient dans l'EI une créature américaine permettant de déployer le chaos au Moyen-Orient et ainsi mieux capter ses ressources. Les Iraniens voient en revanche l'État islamique comme une création visant à détruire le chiisme. Si les analystes ont du mal à poser une analyse rationnelle c'est que l'État islamique recouvre une double réalité. Il se

présente à la fois comme une construction politique et une représentation imaginaire. La disparition du dernier calife abbasside fit naître un rêve, celui de prendre une revanche sur les armées mongoles, persanes et chrétiennes qui avaient pris la ville califale. Ce rêve fut longtemps oublié, même par al-Qaïda. Il s'est aujourd'hui concrétisé. Les affidés de l'EI présentent le Califat comme le retour d'un sunnisme débarrassé du laïcisme et du baasisme, mais il faut également considérer que l'Irak étant détenteur de l'une des plus imposantes réserves de pétrole au monde, avec environ 143 milliards de barils, les compagnies chinoises (CPNC, Petro China et Sinopec) exerçaient un puissant lobby sur le pétrole irakien avant les débuts de l'attaque de l'État Islamique. Le conflit actuel menace clairement les immenses intérêts que la Chine a contractés depuis la fin de l'invasion de 2003. Profitant de la sous-exploitation de nombreux gisements, la Chine avait investi depuis 2008 des dizaines de milliards de dollars dans le pétrole irakien. En outre, 10 000 travailleurs chinois étaient présents sur les sites pétroliers irakiens. Devant l'escalade de la violence, la Chine se retrouve paradoxalement aux côtés de son principal concurrent économique sur le territoire irakien que sont les États-Unis. Ambitionnant d'ici à 2035 de capter 80 % du pétrole irakien, soit 8 millions de barils par jour, la Chine ne souhaite aucunement faire les frais d'une nouvelle guerre. Olivier Hanne et Thomas Flichy de la Neuville indiquent que pour l'État islamique, il s'agit de construire un État non de déstabiliser des États. Dès 2008, le mouvement opère une mutation stratégique dont le but est l'installation durable sur un territoire. L'EI veut promouvoir l'émigration dans la nouvelle terre sainte et le djihadisme de l'EI est parfaitement fidèle à la tradition médiévale sunnite, il a recourt aux recours aux attentats-suicides avec plus de pragmatisme qu'al-Qaïda en Irak. Les attentats se fixent plus souvent sur des cibles militaires, tandis qu'al-Qaïda cherche d'abord le nombre de victimes. Daesh se veut moderne, ouvert, enraciné et urbain, les cadres d'Al-Qaïda sont généralement issus des élites sociales de leurs pays, contrairement à l'EI où l'ascension est plus rapide, et la base plus populaire, l'État islamique a eu l'intuition que le monde de demain serait composé de nations. En renouant avec le passé, il a pris un temps d'avance. Les auteurs nous préviennent que s'il parvient à se pérenniser, malgré ses puissants ennemis et la fidélité incertaine des tribus sunnites, Daesh pourra quitter le stade du proto-État pour éclore enfin comme le premier système totalitaire islamique de l'époque contemporaine. La proclamation du califat, de même que la foudroyante réussite des membres de l'EI, apparaît comme la victoire des populations arabes sunnites, vaincues depuis cinq siècles. Cet avènement se présente comme la réponse à une humiliation. À la mort du prophète Muhammad, en 632, Abû Bakr prend le titre de *Khalifa*, « successeur ». Les soldats

de l'EI sont imprégnés de ce modèle médiéval. La résurgence du titre califal par l'État islamique est plus qu'un rappel, elle est un programme d'action politique assorti d'une légitimation religieuse puisque depuis l'effondrement du califat en 1258, le monde arabe sunnite semble avoir perdu la maîtrise de son destin. Sa violence se présente également comme la réponse désespérée à une stérilisation de l'innovation. Le sunnisme a en effet bridé l'innovation technologique. Dans son prône du vendredi 4 juillet, le « calife Ibrâhîm » expliqua pourquoi le djihâd était indispensable : « Les pires choses sont les nouveautés en religion, toute nouveauté est une innovation, toute innovation est un égarement... ». Les auteurs s'intéressent à Al-Baghdâdî, surnommé « le fantôme » (*al-shabah*), connu pour sa grande discrétion, qui se radicalise en prison et noue des contacts avec des proches du groupe d'Abû 'Umar. Sa libération en 2009 suscite bien des interrogations : pourquoi laisser partir un personnage déjà réputé comme dangereux ? Était-ce un geste d'apaisement du gouvernement ? Les États-Unis voulaient-ils s'en servir en Syrie contre al-Assad ? Son érudition religieuse, sa piété et surtout son intransigeance font de lui un chef redoutable. Intraitable dans ses actes, il empreinte aux chroniques médiévales les actes de cruauté qu'on lui prête et qui sont la marque des anciens califes : crucifixion d'opposants, lapidation d'une femme pour avoir ouvert un compte Facebook, exécution devant ses parents d'un adolescent s'amusant à se moquer du prophète. En voulant réunifier les musulmans, le calife Ibrâhîm a provoqué une nouvelle *fitna* au sein même de l'islamisme sunnite. Les auteurs évoquent également la publicité des exactions partie la plus glaçante et la plus connue de la médiatisation de Daesh. En s'adressant à ses adversaires, l'organisation les discrédite et crée une terreur qui précède son action militaire. Les moyens techniques utilisés relèvent d'une communication efficace dont la portée couvre tout le monde musulman. À côté, al-Qaïda paraît ringardisée. L'EI s'appuie en premier lieu sur les réseaux mondiaux de communication. Les campagnes hashtags sont particulièrement diffusées et la multiplication des sous-titres anglais sur les vidéos permet de s'adresser aux sympathisants non-arabophones. *Al-Djazeera* (chaîne qatarie) se présente comme une courroie de transmission de la communication de l'État islamique. En effet, en voulant le dénoncer, elle le sert indirectement. La plupart des réseaux sociaux utilisés par l'EI, Twitter, Facebook, ont un impact mondial et des failles légales sur lesquelles jouent les propagandistes. L'État islamique fonde ses revendications dans le *takfirisme*. Cette tendance médiévale est réapparue à la fin des années 1970, prônant non seulement un retour à l'islam des origines mais aussi une utilisation de la violence légale contre les *kufar*, les « infidèles » (*takfir* signifie « anathème »). La plupart des médias iraniens identifient les hommes de l'EI au courant

takfiriste, et l'IRIB, l'organe d'information officiel de Téhéran, ne les appelle que sous la formule : « les Takfiris de Daesh ». L'EI a, de toute évidence, déjà dépassé le seuil du crime contre l'humanité et imite, dans ses méthodes et ses objectifs, les meurtres de masse des Einsatzgruppen nazis en Ukraine et Russie : dans la province de Salah al-Dîn, des centaines de soldats de l'armée irakienne ont été exécutés, à genoux, d'une balle dans la nuque. C'est le principe même de la « Shoah par balle ». L'État Islamique dispose d'un nombre de combattants difficile à estimer car il est en constante évolution. Le chiffre le plus stable avant l'été 2014 s'élèverait à une dizaine de milliers d'hommes, dont 6000 pour l'Irak et 5000 en Syrie. Mais cette base se serait accrue jusqu'à 20 000 durant les grandes opérations de juin-juillet qui ont permis de libérer des prisonniers djihadistes dans le centre et le nord du pays. La moitié des combattants sont donc étrangers à la région. L'État islamique bénéficie depuis juin d'un afflux croissant de volontaires étrangers – environ 3000 – arrivant par la frontière entre la Turquie et la Syrie. Les candidats au djihâd viennent de l'ensemble du monde musulman, poussés par les succès de l'EI, ses vidéos et ses tracts. Au Pakistan et en Afghanistan, la popularité de l'EI augmente, d'autant que la structure de l'ancienne organisation des Talibans a été détruite. On se rallie désormais à l'EI. Les étrangers sont des Algériens, des Tchétchènes, des Saoudiens, des Tunisiens, des Libyens issus de l'implosion du pays après la mort de Kadhafi (août 2011). Engagés initialement pour le front syrien, ils sont passés en Irak avec Daesh. Enfin, l'EI profite d'un ou deux milliers de djihadistes européens, et même d'une poignée d'Américains. On compte autour de 900 Français, issus de l'immigration ou convertis. Par une résurgence de l'Histoire dont Daesh est coutumière, le Califat recrute ses mercenaires à l'étranger, exactement comme les Abbassides le firent à partir du IX^e siècle. Méfiants envers leurs troupes arabes, les califes prirent l'habitude de faire venir des esclaves turcs, islamisés et affranchis, puis des slaves et des grecs. Les objectifs sont Bagdad, Damas, Médine, les objectifs militaires de l'État islamique se présentent comme une remontée dans le temps, d'une capitale califale à une autre. Outre son recrutement, les succès militaires de l'EI tant en Syrie qu'en Irak s'expliquent par la surprenante quantité d'armement dont il dispose et qu'il présente fièrement lors de ses défilés à Raqqa. Daesh a récupéré de l'armée d'al-As-sad une trentaine de chars soviétiques T-55 ainsi que quelques T-72 dont l'usage est avéré. En outre, des véhicules blindés type Hummvees et MRAP ont également été pris au gouvernement irakien, ainsi que 52 canons M-198 de 155 mm, et, plus inquiétant, des missiles SCUD dont le nombre et l'état restent inconnus. Son arsenal comporte des missiles antichars guidés (TOW, Kornet, HJ-8) qui, avec des lance-roquettes antichars plus classiques (RPG-7, M-70 OSA), lui permet de lutter

efficacement contre les blindés syriens et irakiens. Enfin, l'EI aurait des missiles anti-aériens de courte portée en quantité inconnue (SA-18, SA-24, FN-6). Une question reste sans réponse, comment l'EI a-t-il pu s'emparer de 6 divisions dont 4 blindées sans coup férir ? Les auteurs soulignent que depuis l'été 2014, le trésor de guerre de Daesh serait passé de 800 millions à deux milliards de dollars, dont un milliard tiré du pétrole en Syrie et en Irak, 430 millions venant du pillage des banques de Mossoul et du Conseil provincial, 100 millions pour la fabrication de fausse monnaie et de billets dépréciés, et 40 millions du trafic d'Antiquités et d'œuvres d'art issues des musées irakiens. On ne sait combien rapporte l'esclavage. Sept cents femmes yézidiennes ont été payées 150 dollars « la pièce ». Le Califat est la plus riche organisation terroriste du monde. Pour se développer, l'État islamique peut surtout compter sur la manne pétrolière qui rapporte huit millions de dollars par mois. L'analyse géopolitique d'Olivier Hanne et de Thomas Flichy de la Neuville les conduit à affirmer que l'adversaire inconditionnel de Daesh est aujourd'hui le nouvel empire Mongol, cette alliance plastique regroupant l'Iran, la Russie et la Chine, qui comporte des États vassalisés comme la Syrie. Pourquoi ? L'Iran, qui contrôle une partie de l'Irak chiite souhaite opérer une jonction territoriale avec la Syrie, une bande côtière qui lui permet de renouer avec la puissance maritime achéménide. La Russie, qui se présente comme une puissance de substitution à la France, dans la protection des minorités chrétiennes au Levant a besoin d'un port en eaux chaudes. On notera que les Russes n'ont pas ouvert le feu sur les avions américains se hasardant en Syrie ? Un accord aurait-il été passé au préalable sur les zones survolables ? Quant à la France, elle a montré plus d'hésitation à bombarder en Syrie. Peut-être parce que la Russie l'aurait traitée différemment. De l'autre côté plusieurs puissances n'ont aucun intérêt à la constitution d'un continuum chiite. L'Arabie saoudite a joué la carte du salafisme politique en Syrie et en Irak. Elle a soutenu l'État islamique. Toutefois, l'EI représente une menace pour ce pays qui représente un réservoir de conquête. Ryad profite actuellement de la désorganisation de la production pétrolière irakienne, qui lui offre de nouveaux débouchés. Le Qatar, allié des États-Unis et par lequel sont passées une partie des armes à destination des rebelles syriens est désormais l'objet de toutes les méfiances pour son soutien non prouvé au djihadisme. La Turquie, pratique le louvoiement dans les affaires moyen-orientales. Elle appuie l'EI en permettant l'afflux des volontaires armés. Israël, très fragilisé, n'a pas intérêt à un État islamique fort, ni à régime de Bachar-al-Assad fort. Les États-Unis sont pris au piège de leurs contradictions : souhaitant renverser le régime syrien, ils n'ont pas intérêt à infléchir l'action de l'EI en Syrie. En Irak, en revanche, ils doivent protéger les puits de pétrole du Kurdistan, qu'exploitent leurs

compagnies pétrolières. La grande coalition de 25 pays mise sur pied au sommet de l'OTAN n'a pas réussi à mobiliser un seul pays musulman pour la partie militaire. En revanche, la partie humanitaire, c'est à dire la moins coûteuse et la plus prestigieuse auprès des populations, sera conduite par l'Arabie Saoudite, le Koweït et la Turquie. Cet ouvrage est sans égal sur le sujet.

Roland Pipet



Thomas Flichy de La Neuville, Grégor Mathias, 2030, *Le monde que la CIA n'imagine pas*, Paris, Bernard Giovanngeli Éditeur, 2015

Thomas Flichy de La Neuville, Professeur agrégé d'histoire, est Chef du département des études européennes et internationales à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr et chercheur associé à l'UMR 8596 Centre Roland Mousnier (CNRS – Université de Paris IV - Sorbonne). Grégor MATHIAS, professeur certifié d'histoire-géographie en Alsace et Chercheur associé du groupe Synopsis, experts civils et militaires au service de la Défense du Centre de recherche des Ecoles de Coëtquidan (C.R.E.C.), est Professeur associé aux Écoles militaires de Saint-Cyr-Coëtquidan. Cet ouvrage passionnant s'ouvre dans cette affirmation du titre éponyme qu'aux États-Unis comme en Europe, la dictature de l'immédiateté, combinée à la préférence pour les analyses conceptuelles s'est traduite par une véritable panne de la prospective. Fondés presque exclusivement sur l'analyse statistique, les travaux d'anticipation se sont détournés des mutations politiques et culturelles à venir, comme si la prophétie libérale d'un monde pacifié par l'ouverture des frontières devait immanquablement se réaliser. Il faut toutefois être conscient que la plupart des civilisations en déclin sont marquées par une incapacité à prévoir les dangers qui les menacent. La sanction de la cécité intellectuelle est parfois douloureuse. Incapables de voir le monde comme il est, et n'imaginant leur chute qu'en rêve, les empires finissants accumulent les erreurs stratégiques. Combien plus difficile encore leur est-il de se projeter ne serait-ce que deux décennies en avant. Les auteurs visent évidemment le rapport *Le monde en 2030 vu par la CIA ?* et notamment ses trois erreurs d'appréciation majeures. La première erreur a trait à la projection de l'utopie démocratique sur le monde de 2030. Les Américains évoquent la perspective chimérique d'une réconciliation israélo-palestinienne, comme l'avènement de *gouvernements modérés et démocratiques au Moyen-Orient*. Le concept de *démocratie*

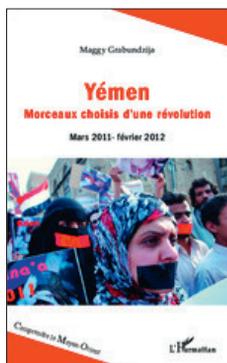
islamique – par essence contradictoire – apparaît à plusieurs reprises, comme s'il s'agissait d'une évolution probable. La seconde erreur a trait aux évolutions géoéconomiques probables : si le rapport insiste à juste titre sur le vieillissement de la population européenne et japonaise, il n'en tire à aucun moment les conséquences sur les potentialités créatrices de ces deux espaces géographiques. Or l'âge moyen d'une population, a une forte incidence sur sa capacité à innover. La troisième erreur a pour objet l'évolution de l'islam. Ce sont ici, à l'évidence les connivences entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite qui expliquent la fable distillée par le rapport 2030, au sujet du terrorisme islamique. Celui-ci est assimilé à un simple mouvement politique et promis comme tel à la dissolution à court terme. En ce qui concerne la France en 2030, Thomas Flichy de La Neuville et Grégor Mathias évoquent évidemment le fait qu'elle se relève à peine d'un effondrement économique majeur. Différant éternellement la réforme de l'État afin de ne pas attenter à un confort devenu le dernier privilège des masses, ils considèrent que des gouvernements mal élus à la légitimité populaire très faible ont longtemps préféré l'immobilisme aux réformes courageuses. L'implosion économique entraîne dans sa chute la part morte des élites composée de technocrates incapables de donner du sens à l'existence face aux effondrements successifs. Les classes dirigeantes connaissent la même évolution que les corps des officiers au début de la guerre de 1914-1918 : celle d'une brusque recomposition. Le chantier est d'autant plus important qu'en 2030, l'État failli est placé sous tutelle financière extérieure. L'État paléo-républicain s'est effondré, les mutations ethniques se sont accélérées sous le choc des migrations. Pour l'Europe engluée dans l'europhisme, les auteurs prévoient une compétitivité en berne. Agées, les sociétés européennes seront concurrencées notamment par des élites indiennes, chinoises, russes, iraniennes, brésiliennes, algériennes ou mexicaines, les économies européennes n'en finiront pas de perdre des parts de marché. Outre les pertes colossales qui fragilisent toujours plus des économies déjà malades, une crise de confiance sans précédent éclate pour la monnaie européenne. Le contrôle des frontières par les États-membres pour interdire l'accès de l'immigration clandestine arrivée par des navires-poubelles depuis la Méditerranée, devient une revendication si forte que des pays comme l'Italie menacent de sortir du traité de Schengen. Le vieillissement de la population européenne a pour conséquence immédiate une surreprésentation des *seniors* dans la société. Trop nombreux, les systèmes des retraites par répartition explosent, conduisant les *papy boomers* tantôt vers la précarité extrême, tantôt vers la dépendance envers les jeunes générations. L'Allemagne connaît des émeutes armées spasmodiques dans ses anciennes vallées industrielles entre les vieux-allemands et les *Länder islamiques autogérés*. L'Ecosse a

quitté le Royaume-Uni. À Ceuta et Melilla, les forces espagnoles ont été débordées par l'afflux des migrants. En 2030, prédisent les auteurs, la Russie a renforcé sa cohérence interne en renouant avec sa propre identité : la solidarité, l'indétermination et la tendance vers l'absolu. Bénéficiant de réformes de fond finalisées à la défense d'un territoire hérité de l'histoire, mais d'une taille très inférieure à la Russie des Romanov, celle-ci se reconfigure défensivement autour de la voie maritime du nord. La montée en puissance de la voie du Nord-Est est la conséquence indirecte du réchauffement climatique. La fonte de la banquise arctique permet aux Russes de créer des bases sibériennes d'exploitation de gisements d'hydrocarbures et de minerais. Le transport maritime en océan arctique est donc devenu très rentable pour approvisionner leurs bases en mer de Kara ou pour acheminer leurs matières premières. En Europe occidentale, les centres culturels russes aiguillent désormais les demandeurs d'asile qualifiés vers l'Université de Saint-Petersbourg qui accueille des chercheurs et des professionnels soigneusement sélectionnés. L'apport de ces nouvelles populations, associé à un rebond de la natalité amorcé à l'orée des années 2010, permet à la Russie de renouer avec la croissance démographique. La Russie a réussi à briser l'encercllement voulu par les Américains par l'intermédiaire des ex-Républiques soviétiques acquises à Washington.

Les États-Unis seront marqués brutalement par le déclin impérial, et devraient retourner à leur tradition isolationniste. Exploitant leurs propres hydrocarbures et se désintéressant des affaires du monde, l'Amérique s'isole, perdant davantage encore le sens des réalités géopolitiques. La quête de prospérité illimitée ayant buté sur une impasse, les États-Unis connaissent un réveil religieux sanctuarisant dans l'esprit collectif la nouvelle terre promise dont l'Amérique s'est détournée pour vouloir régir les affaires du monde. Le temps nouveau est celui du retour au désert. Avec une agilité intellectuelle stupéfiante, les auteurs décrivent les espoirs et les fantasmes d'un développement quasi exponentiel du Brésil, une Afrique débarrassée de l'héritage de la colonisation européenne mais plus pauvre que jamais, une Arabie saoudite que les États-Unis laissent s'enfoncer dans le chaos à partir du moment où le dollar perd sa fonction de réserve de change internationale, un Iran sujets aux réinvestissements internationaux et devant le vide laissé par les États-Unis, la reconfiguration profonde du Moyen-Orient, une Turquie ayant créé l'Union turcique, d'un nationalisme hindou structurant l'identité indienne, d'une Chine, puissance fragilisée à l'horizon 2030 en raison de sa fuite en avant démographique mais compensant l'amorce de son déclin par la mise en place d'une zone économique exclusive incluant le Japon, la Corée, Taïwan et le Vietnam, cette zone de prospérité asiatique permettant la réunification coréenne.

Cette prospective extraordinairement lucide évoque également le fait que le développement spectaculaire des réseaux sociaux aura pour principale conséquence de renfermer les individus sur leurs communautés identitaires, l'explosion de la communication aura réduit plus encore toute forme de pensée libre et au sein des pays paléo-démocratiques, l'illusion d'un gouvernement par le peuple aura volé en éclats depuis longtemps et l'avenir restera ouvert aux inflexions des minorités pensantes et agissantes. Pour se désintoxiquer de la médiocrité et de l'ineptie des rapports pseudo-prédictifs de la CIA, il faut lire d'urgence cette somme de réflexions prospectives d'une qualité scientifique rare.

Roger Pontus



Maggy Grabundzija, *YÉMEN Morceaux choisis d'une révolution*

Mars 2011 - février 2012, Collection : Comprendre le Moyen-Orient, L'Harmattan, 2015

Maggy Grabundzija, chercheuse indépendante, anthropologue, spécialiste des rapports hommes/femmes. Elle réside au Yémen depuis 2002 et travaille comme consultante pour différentes institutions et organisations internationales.

Cet ouvrage relate les événements de la révolution qui éclate début 2011 au Yémen. L'auteure suit la révolte pendant un an et tient un journal des événements et des débats qui agitent Sana'a, la capitale. La «Place du changement» est occupée en permanence par les révolutionnaires. Les morceaux choisis, des billets que l'auteure écrit au quotidien, décrivent de l'intérieur les événements clés qui ont marqué la révolution tout en offrant la parole aux acteurs de cette révolte. Elle dessine en même temps les contours de la société yéménite d'aujourd'hui.

Un livre qui traite du Yémen de manière horizontale et verticale. L'auteure à travers ce journal qu'elle a tenu pendant une année entière, a enquêté directement sur le terrain auprès des acteurs de cette longue lutte pacifique d'hommes qui ont fait la révolution. La révolte démarre donc, vers la mi-janvier 2011, le temps passant, la contestation prend de l'ampleur. Le vendredi 18 mars baptisé depuis, Vendredi de la dignité (*al-karâma*) a été le tournant de la révolution. La tension est alors à son comble lorsque la manifestation a été durement réprimée avec comme conséquence

52 personnes qui y perdirent la vie. Au lendemain de ce massacre, beaucoup d'alliés du Président Saleh, dont Ali Muhsin al-Ahmar, chef de la première division blindée, décident de se rallier à la révolte. C'est donc une partie de l'armée officielle qui change de camp et qui s'associe à la lutte.

La place où ont démarré les manifestations a été baptisée la place du changement (*sabat al-taghyir*). L'étendue du mouvement ne cesse de croître. L'auteure fait un travail d'observation et de description profondes d'une révolte en mouvement en assistant silencieusement aux réunions et en interrogeant de nombreux révolutionnaires.

Le concept d'État civil est un des piliers des revendications des révolutionnaires. L'auteure a tout au long de l'ouvrage tenté de répondre à des interrogations parmi lesquelles : Quelle est la nature de l'opposition à un Président incarnant un régime clientéliste et profondément injuste qui fait que les contestataires revendiquent immédiatement le nom de « révolutionnaires ». Est-ce que les différences régionales, politiques, sociales et de genre, au Yémen, se sont exacerbées, estompées ? Les Yéménites se représentent-ils comme peuple ? Les alliances qui se sont construites, la cohabitation d'organisations idéologiquement si différentes ont-elles constitué une entité de par l'opposition partagée à un régime honni ? Comment les structures fédérées sur la Place envisagent-elles l'étendue de leur pouvoir et de leur rôle dans la révolte ? Comment le peuple perçoit-il ses relations avec ses propres représentants et quels sont les champs d'action de ces derniers ? Car en effet, il appartient au Peuple de définir les champs d'action des différents acteurs de la révolution.

**Les revues Géostratégiques et les publications de
l'Académie de Géopolitique de Paris sont disponibles
aux adresses suivantes :**

Michelle Heras

Librairie Galignani
224, rue de Rivoli
75001 Paris

Jean Touzot Librairie Internationale

38 Rue Saint Sulpice
75278 Paris Cedex
Tel. : 33 (0) 1 43 26 03 88
Fax: 33 (0) 1 46 34 77 11
E-mail : jtouzot@touzot.fr

Gifod Paris Est

12, rue Alexandre Parodi
75010 Paris

Librairie Erasmus

28, rue Basfrois
75011 Paris

L'Appel du Livre

99, rue de Charonne
75011 PARIS
Tel. : 33 (0) 1 43 07 43 43
Fax: 33 (0) 1 43 07 50 80

CELF

9, rue de Toul
75012 Paris

Librairie Aux Amateurs De Livre

62, rue De Suffren
75015 Paris
Tel. : 01 45 67 18 38
01 45 66 50 70

France-Publication

40/42, rue Barbes
92541 Montrouge Cedex

Alize-Sfl - La Manufacture

4, rue Charles Christoffe
93207 Saint-Denis Cedex

Lavoisier - Dpt Abonnements

14, rue De Provigny
94236 Cachan Cedex
Tel. : 01 47 40 67 00
Fax: 01 47 40 67 03

Librairie Alinea

12, rue Jean Roque
13500 Martigues
Tel. : 04 42 42 19 03
Fax: 04 42 80 59 47
Email: lalinea@wanadoo.fr

Librairie Chapitre.Com

Le Plessis
72320 Lamnay

DISTRIBUTEUR À L'ETRANGER

Horizon Education

5-6, Quai du Confluent
78700 Conflans Sainte-Honorine
(France)
Tel. : + 33 1 39 77 11 00
Fax: + 33 1 39 72 48 19
Email: info@horizon-education.com

N° 1

À l'aube du troisième millénaire	A. RASTBEEN
George W. BUSH: Vers une nouvelle politique étrangère?	S. R. EKOVIKH
L'économie américaine: un changement de nature?	T. COVILLE
L'OTAN: et l'union européenne: Les risques du « double élargissement »	H. GARDNER
USA-France: un couple en crise	L. DALMAS
Stratégie américaine en Eurasie et conséquences de la guerre au Kosovo	A. DELVALLE
Les conflits commerciaux entre les États-Unis et l'Union européenne	F. A. KHAVAND
Les relations récentes entre la Russie et les États-Unis	G. TROUDE
La Russie et la « nouvelle » Asie centrale	M. R. DJALILI et T. KELLNER
Turquie: dynamiques internes et externes	G. BERTRAND

N° 2

Globalisation, internationalisation, mondialisation: des concepts à clarifier	G. F. DUMONT
Une géostratégie pour la Paix mondiale	H. GARDNER
Les États-Unis et l'Allemagne: une longue relation profonde et parfois turbulente	S.R. EKOVIKH
La politique française face aux défis africains	J.P. GOURÉVITCH
L'Allemagne et sa stratégie européenne de défense	C. RÉVEILLARD
Les relations Union européenne-Russie, de la guerre Froide à la guerre du Kosovo: approche géopolitique et stratégique	A. DELVALLE
Le Monde Arabe constat d'échec et mise sous tutelle?	A. SPEIR
La question irakienne: les limites de la spécificité française	K. ABOU DIAB
Irak versus America. Stratégie ou grandes manœuvres?	J. M. Vernochet
La Tchétchénie: vers une partition?	V. AVIOUTSKII

N° 3

La défense européenne: l'autre modèle pour l'Union européenne?	C. RÉVEILLARD
L'Europe et la défense: mystification et réalités	J.G SALVAN
La géopolitique méditerranéenne, hier et demain	G.F. DUMONT
Le futur des relations bilatérales entre Italie et États-Unis	R. MENOTTI
Commerce international: le régionalisme menace-t-il l'universalisme?	F.A. KHAVAND
La France face à la subversion islamiste en Algérie, un retour de l'histoire	R. TEBIB
Vers une nouvelle guerre froide Chine-USA	G. FOUCHET
Russie-Chine: du partenariat stratégique vers la réémergence d'un « espace-monde »	V. AVIOUTSKI
Les relations récentes entre la Russie et l'Inde	G. TROUDE

Syrie : un pôle de stabilité?	J.M. VERNOCHET
De la stratégie à la politique, à la géopolitique, quelques éléments d'une approche pluridisciplinaire	A. DELVALLE
Mondialisation : une controverse seulement conceptuelle	J.VERA CASTILLO

N° 4

Europe, Amérique, Occident	G. MILLIÈRE
Les États-Unis : de la défense du libéralisme au nécessaire libéralisme de la défense	S. EKOVIKCH
La Chine : de la révolution mondiale aux intérêts nationaux	H. GARDNER
Les Balkans : laboratoire stratégique du 21 ^e siècle	E. DE LA MAISONNEUVE
Evolutions géopolitiques et stratégiques du Pacifique insulaire à l'orée du 21 ^e siècle	J.P. DOUMENGE
L'Europe renonce, l'Asie s'impose	P.M. GALLOIS
Pour un corps européen de sécurité civile (C.E.S.C) Une contribution de la France	R. TEBIB
Qu'est-ce qu'une crise?	G.F. DUMONT
Guerre et paix. Un regard sur le 21 ^e siècle	A. FAURE-DUFOURMANTELLE
Requiem allemand sur l'Europe	P. HILLARD
La Macédoine face à l'irréductibilisme albanais : un conflit identitaire sur la route de l'Otan et de la mafia albanaise	A. DELVALLE
Du territoire au peuple	L. DALMAS
Recomposition géostratégique au Moyen-Orient	F. ENCEL
L'économie tunisienne : de bonnes performances mais le plus dur reste à faire	T. COVILLE
Maroc : entre continuité et changement	J.M. VERNOCHET

N° 5

La CIA et le monde en 2015	J.P. BLED
De la guerre économique à la guerre de l'information	C. HARBULOT
Défense antimissile : la question des intentions	C. RÉVEILLARD
L'énergie nucléaire : un enjeu mondial et un débat irrationnel	A. RASTBEEN
Pétrole et politique internationale	A. PERTUZIO
Le pétrole définit la lutte pour le pouvoir en Iran : le rôle de l'Italie dans le secteur de l'énergie iranienne	F. SABAH
Géostratégie et autres concepts stratégiques... une opposition ?	H. PARIS
Stratégie : la rupture	E. DE LA MAISONNEUVE
L'ethnisme : émergence et parcours d'un concept idéologique	M. PERGNIER
Repentance d'aujourd'hui, repentance de demain	C. LE BORGNE
Le problème berbère et la protection d'une culture	

foncièrement méditerranéenne	R. TEBIB
Israël risque-t-il de disparaître?	
Réflexion géostratégique sur la nouvelle Intifada	C. FOUCHET
Turquie : la crise annoncée	T. COVILLE
Globalisation du conflit tchéchène	V. AVIOUTSKI

N° 6 - Quel avenir pour le Moyen-Orient?

Vers l'État unique mondial!	A. RASTBEEN
Le Moyen-Orient espace géographique et géopolitique	C.F. DUMONT
Destructurations au Moyen-Orient	J.P. CHARNAY
La guerre du pétrole	H. PARIS
Des économies du Moyen-Orient marquées par la malédiction de la rente pétrolière	T. COVILLE
Perspectives pétrolières et l'Orient	A. PERTUZIO
Le Grand Moyen-Orient et les défis socio-culturels : Beaucoup de questions et pas de réponses	M. MAKHLOUF
La pensée politique musulmane contemporaine	R. TEBIB
Quel avenir pour l'Égypte?	A. LEVALLOIS
Impacts de la guerre en Irak	J.M. SALGON
Cinquante ans de guerre et de méfiance entre Israël et ses voisins arabes	M. TROUDI
L'ingénierie démocratique et son application au processus de paix Israélo-Palestinien	T. DAVIS
Les États-Unis, l'Inde et le Pakistan, des enjeux géostratégiques	S. KACHLEF
L'instabilité actuelle et maintien de la paix dans le Caucase	P. TORRES

N° 7 - Quel avenir pour l'Irak?

La diplomatie bonapartiste de Bush et l'avenir du monde	A. RASTBEEN
Histoire et géopolitique des territoires irakiens	G.F. DUMONT
Prospectives de la présence militaire américaine en Irak	H. PARIS
Irak : les différentes échelles de l'analyse stratégique	C. RÉVEILLARD
Embrouille et prévoyance en Irak	H. GARDNER
La crise de la protection civile en Irak	R. TEBIB
L'économie irakienne : une libéralisation économique « imposée »?	T. COVILLE
L'Irak à la croisée des chemins	F.G. DREYFUS
Eau et pouvoir : la relation stratégique Irak/Turquie	M. DAOUDY
L'Irak : violence, absence de l'État et élections	M. MAKHLOUF
L'avenir des Kurdes irakiens	B. DORIN
La nouvelle dynamique politique et religieuse en Irak	M. GALLETTI

La dynamique de la renaissance chiite en Irak	W. POSCH
La mosaïque des chrétiens en Irak	G.-F. DUMONT
Irak : Laboratoire de la nouvelle démocratie moyen-orientale	M. TROUDI
L'ingénierie démocratique appliquée à l'Irak de l'avant et de l'après-guerre	T. DAVIS
Les rois seoudiens - Vision épique d'après et après Jacques Benoist-Mechin	J.P. CHARNAY

N° 8 - La politique des États de l'Europe et de la Russie au Moyen-Orient

Le rôle déterminant de l'Europe à cette période historique	A. RASTBEEN
La diagonale tragique de l'Europe	J.P. CHARNAY
Unité européenne, unité du Moyen-Orient	
Du paradigme nationaliste au paradigme du développement	G.-F. DUMONT
La politique de l'Union européenne au Moyen-Orient	C. RÉVEILLARD
Partenariat Euro-Méditerranéen ou Partenariat Euro-Arabe	K. BICHARA
Le partenariat euro-méditerranéen	A. AIT-CHAALAL
Europe et Moyen-Orient	
Relations et perspectives pétrolières	A. PERTUZIO et M. RUCHE
L'Orient et la politique internationale de la France	R. TEBIB
La vision britannique de l'avenir de l'Iran	N. HOPTON
La Russie, le Moyen-Orient et la constitution de nouveaux blocs	H. PARIS
Le retour de la Russie au Moyen-Orient ?	G. TROUDE
Le Triangle nucléaire Europe - Iran - États-Unis	P. MOJTAHED-ZADEH
Les échanges économiques entre l'Italie et l'Iran	
La coopération dans le secteur automobile	F. SABAH
Quel rôle pour l'Europe dans le règlement du conflit israélo-palestinien ?	M. TROUDI
Israël et le partenariat euro-méditerranéen	F. GERMAIN-ROBIN
L'Europe et le Terrorisme islamiste globalisé	K. BICHARA

N° 9 - La politique américaine au « Grand Moyen-Orient »

Quelle politique américaine au Moyen-Orient ?	A. RASTBEEN
La politique américaine dans la guerre subversive au Moyen-Orient	R. TEBIB
Mobilisation américaine et gestion européenne au Moyen-Orient	C. REVEILLARD
La politique des États-Unis en Afghanistan	K. FAZELY
Les implications de l'Allemagne dans la reconstruction de l'Afghanistan	J. THOREL
L'Oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan, facteur notable d'instabilité	H. PARIS
La Russie en ses Glacis continentaux	J.P. CHARNAY
Le Moyen-Orient nouveau baromètre	
de la relation transatlantique	S. ABIS & B. MIKHAEL
Le retrait de Gaza : vers la réconciliation israélo-palestinienne, troisième Intifada ou différends intra-Palestiniens ?	H. GARDNER

La politique palestinienne des États-Unis	M. TROUDI
Les composants de la politique étrangère d'Iran	A. NAGHIBZADEH
Le mercenariat moderne et la privatisation de la guerre	Y. H. TEKFA
Le Moyen-Orient entre télé-évangélisme et destinée manifeste	B. KHADER
La problématique énergétique des États-Unis	A. PERTUZIO
La question de la sécurisation pétrolière	G.H. Bricet des VALLONS
L'Entretien de Géostratégiques :	
La démocratisation dans les pays arabes	
Avec B. KHADER	

N° 10 - L'avenir de l'Iran : enjeux stratégiques et économiques

Les éléments étatiques en Iran	A. RASTBEEN
Quelle voie pour la démocratie en Iran et son environnement stratégique?	P. LAFRANCE
Paradoxe de l'exercice du pouvoir en Iran : le Président est élu, le Guide décide	M. ANSARI
L'évolution des femmes en Iran : enjeux et perspective	C. CHAFIQ
La modernité et la République islamique d'Iran	P. BALTA
Démocratisation et concession : le défi iranien et l'ordre régional	H. HASSAN-YARI
L'Arabie saoudite, l'Iran et les Émirats Arabes Unis : perspectives de développement dans l'optique d'un « Grand Moyen-Orient »	T. COVILLE
Les relations économiques internationales de l'Iran	F. KHAVAND
La stratégie de coopération de l'Union européenne avec l'Iran	C. RÉVEILLARD
La France et l'Iran, des nations si lointaines et si proches	G.-F. DUMONT
La vision britannique de l'avenir de l'Iran	N. HOPTON
Les Relations irano-arabes	M. TROUDI
États-Unis - Iran : La longue quête de valeurs et d'intérêts communs	S. EKOVICH
Avoir affaire au léviathan :	
la politique américaine au Moyen-Orient et l'Iran	N. ENTESSAR
Thèses sur l'Iran et l'électronucléaire	H. GARDNER
Le Triangle nucléaire Europe - Iran - États-Unis	P. MOJTAHED-ZADEH
La Technologie nucléaire : perspectives et difficultés	D. H. BAVAND
L'ambition du nucléaire au Moyen-Orient	
Avec Jean-Paul CHARNAY	

N° 11 - L'avenir de l'Amérique Latine : enjeux stratégiques et économiques

Les États-Unis et l'Amérique latine: Les avatars de la doctrine de Monroe	R. TEBIB
Les systèmes d'intégration latino-américain et européen : différences géopolitiques	C. REVEILLARD
La guerre des hydrocarbures sud-américains	le Général H. PARIS

La problématique énergétique des États-Unis	A. PERTUZIO
Les États-Unis versus l'Amérique latine	I. WALLERSTEIN
Mythes et paradoxes de l'Amérique latine au XX ^e siècle	J. BUFFY
Le régionalisme de l'Amérique latine à l'origine d'un nouvel ordre international?	A. NAGHIBZADEH
Conditions, formes et bilans du retour de la gauche en Amérique latine	B. DUTERME
Révolution dans l'arrière-cour d'Amérique : Vision bolivarienne du Venezuela	H. GARDNER
Les relations latino-arabes : pour l'ébauche d'un axe économique et politique Sud-Sud	M. F. TROUDI
L'intelligence arabe de l'Europe : une faille géoculturelle	J.-P. CHARNAY
L'Entretien de Géostratégiques : Quel avenir pour l'Amérique latine dans la globalisation ? Avec le recteur Gérard-François DUMONT	

N° 12 - La Géosociologie de l'Asie centrale du Sud

Géosociologie : note méthodologique	J.-P. CHARNAY
Les révolutions de couleur en Asie	le Général H. PARIS
L'Iran acteur stratégique de l'Asie centrale	A. RASTBEEN
L'Iran géopolitique	C. REVEILLARD
L'Asie centrale et les hydrocarbures	A. PERTUZIO
L'Inde, esquisse pour une géopolitique des populations du géant du XXI ^e siècle	G.-F. DUMONT
La Russie et l'Asie centrale	F.-G. DREYFUS
Société civile et libertés publiques en Asie centrale post-soviétique	S. PEYROUSE
L'Islam en Asie centrale	M. SANAIE
Les mouvements subversifs en Asie centrale	R. TEBIB
Le Pan-islamisme et la rivalité russo-américaine dans la « Shatterbelt » de l'Asie centrale et du « Grand Moyen Orient »	H. GARDNER
Histoire et enjeux de l'islamisme pakistanais	M.-F. TROUDI
La politique allemande dans le processus de reconstruction en Afghanistan	O. SCHULZ
La géosociologie de la diaspora arménienne	S. EKOVIKH
Point de situation dans le Caucase et en Asie centrale	P. TORRES
L'Entretien de Géostratégiques : Le Pakistan : acteur stratégique de l'avenir de l'Asie centrale Avec son excellence, Monsieur Aneesuddin AHMED	

N° 13 - La Géosociologie de l'Asie occidentale

Droit et légitimité du nucléaire iranien	A. RASTBEEN
La Menace nucléaire en Asie Centrale et au Moyen-Orient	le Général H. PARIS
Les implications régionales et internationales de la Crise nucléaire iranienne	C. REVEILLARD
Eau et géostratégie au Moyen-Orient	F-G DREYFUS
La Turquie et sa politique internationale	R. TEBIB
Nœud gordien dans la Méditerranée orientale? Esquisse du conflit chypriote dans l'histoire et au présent	O. SCHULZ
La Syrie: un pays mûr pour l'islamisme	M.F. TROUDI
Mutations géopolitiques et socio-économiques au Liban: Une instabilité chronique?	E. DUPUY
Al-Jazeera, une chaîne pas comme les autres! Une géopolitique de l'information au Moyen-Orient	A. SEDJAL
Les défis à relever et les perspectives d'avenir du Qatar	A. BERGAOUI
Le Kazakhstan ou les défis d'une économie pétrolière	T. COVILLE
L'Europe dans ses neutralités géohistoriques	J.P. CHARNAY
L'entretien de Géostratégiques: La Politique étrangère iranienne: ambitions et enjeux Avec Ahmed NAGHIBZADEH	

N° 14 - Quels avenir pour l'O.N.U.

L'Organisation des Nations unies: quel avenir?	A. RASTBEEN
Les États-Unis et la réforme de l'ONU: idéalisme et réalisme	S. EKOVIKH
Pour une « Refonte » de l'ONU	C. ZORGBIBE
Quelle réforme de l'ONU et des organisations internationales	R. TEBIB
La valeur de l'article 51 et les mandats du Conseil de sécurité	Le Général (cr) H. PARIS
Vers « les Communautés régionales de sécurité »: l'OTAN, l'ONU, et la résolution 1948 de Vandenberg	H. GARDNER
Les opérations de maintien de la paix	C. REVEILLARD
Les rapports des forces et l'avenir de l'ONU	A. SAIE
L'ONU et le Droit des gens	A.PERTUZIO
L'ingénierie démocratique appliquée à la réforme de l'ONU	T. DAVIS
La gestion onusienne du conflit israélo-palestinien: la défaite du droit	M-F TROUDI
Hors armes ou hors passions? La Neutralité	J.P CHARNAY
Comment l'Union européenne arme la Russie?	P. VERLUISE
Puritanisme et Internationalisme: les sources religieuses de la SDN et de l'ONU	F.-G. DREYFUS
L'Entretien de Géostratégiques: Vers quelle réforme de l'ONU? Avec Son Excellence M. Boutros Boutros GHALI	

N° 15 - L'Europe et les crises au Moyen-Orient

Quel rôle pour l'Europe dans la gestion des crises au Moyen-Orient?	A. RASTBEEN
L'Europe et le Moyen-Orient jusqu'à la disparition de l'Empire ottoman	F.-G. DREYFUS
Le changement de paradigme au Moyen-Orient	G.-F. DUMONT
L'Europe et l'avenir du Moyen-Orient	Son Excellence Y. GAZZO
La Grande-Bretagne et le Moyen-Orient	Son Excellence J. HOLMES
Pour une confédération du Moyen-Orient (C.M.O.)	R. TEBIB
Les États-Unis, l'Europe et les crises au Moyen-Orient	S. EKOVIK
La politique américaine et la question palestinienne	B. KHADER
Les conséquences de la construction du mur à Jérusalem	M.F. TROUDI
La Guerre d'Iran sera mondiale, ou elle n'aura pas lieu	X. HOUZEL
L'Accord de Commerce et de Coopération Iran UE intérêts et limites	T. COVILLE
Irak : de la dictature à un avenir prometteur	Son Excellence M. ABBOUD
La France, l'Afrique et le déclenchement de la guerre en Irak	M. Aicardi de SAINT-PAUL
L'Europe et les crises au Moyen-Orient : de nombreuses raisons d'espérer !	E. DUPUY
Les dilemmes de la guerre israélo-libanaise, un jeu à double niveau ?	M. DAOUDY
Le rôle de l'Europe dans le règlement de la crise libano-israélienne	J.M. VERNOCHE
Les relations entre l'Europe et le Moyen-Orient : Perspectives en cas de crises pétrolières	A. PERTUZZIO
L'Entretien de Géostratégiques : L'Europe acteur régional et international : stratégies de la diplomatie collective européenne au Moyen-Orient. Avec François OSETE	

N° 16 - Les O.N.G.

La crise de l'État-nation et le développement des ONG et de la société civile	R. TEBIB
Les ONG et leur influence dans les relations internationales	F. RUBIO
Géostratégie des ONG	C. REVEILLARD
Les transformations de la diplomatie: le rôle des ONG	M. TÖRNQUIST-CHESNIER
Les ONG et la politique étrangère des États-Unis	S. EKOVIK
Le renouveau du mercenariat dans les relations internationales	Général (cr) H. PARIS
L'action humanitaire de l'Union européenne à l'épreuve du décalage entre temps mondial et temps européen	D. LOUPSANS
L'intervention humanitaire canadienne entre l'instrumentalisation et le soutien aux populations en détresse	P. BEAUDET
Les ONG dans le système onusien : vers un partenariat multi-acteurs?	I. AGAZZI

Géopolitique de la diplomatie informelle: l'exemple de la communauté de Sant'Egidio	E. DUPUY
Les ONG arabo-musulmanes : la nature de leur fonctionnement et les dessous de leurs logiques	F. M. TROUDI
ONG de droits humains activant dans les pays du Sud : une autre perspective	I. TAOUTI
Les ONG kurdes en Europe	A. FERLESCH
Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) une ONG au service des paysans du Sud	R. BILLAZ
<i>L'Entretien de Géostratégiques :</i>	
Quelles approches et stratégies pour une ONG de paix et de solidarité de femmes ?	
Le cas de MEWA - Solidarité Panjshir avec Madame Patricia LALONDE	

N° 17 - La Chine

L'évolution stratégique du XXI ^e siècle : la Chine et l'Iran	A. RASTBEEN
La géopolitique chinoise au risque de la mondialisation	C. REVEILLARD & B. CHARPENTIER
Maîtriser le dragon	M. FOUQUIN
Les relations russo-chinoises depuis le XVI ^e siècle	F.-G. DREYFUS
Chine et Russie : les « retrouvailles » de deux géants	G. TROUDE
La politique de sécurité de la Chine : aspects généraux et évolution	R. TEBIB
Chine : vers un nouvel enlèvement des Sabines ?	G.-F. DUMONT
L'énergie en Chine	M. RUCHE
Chine : hydrocarbures et géopolitiques	A. PERTUZZIO
Les dessous du jeu chinois au Moyen-Orient	M. F. TROUDI
Le duel sino-américain	Général H. PARIS
Union européenne-Chine, un redéploiement stratégique bilatéral	N. LYGEROS
Taiwan entre l'indépendance et l'annexion	G.-F. DUMONT
La question des ventes d'armes à Taiwan	H. GARDNER
La guerre de Corée (1950-1953), un conflit chaud dans la Guerre froide ?	A. BACONNET
L'anneau des amis (Ring of Friends) la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne	B. KHADER
Considérations symboliques sur le complexe israélo-juif	J.-P. CHARNAY
<i>L'Entretien de Géostratégiques :</i>	
L'Arménie face à un certain enclavement géopolitique avec Serge SARKISIAN, Premier ministre d'Arménie	

N° 18 - La crise iraniennne : mythe ou réalité

L'Iran et la géostratégie du XXI ^e siècle	A. RASTBEEN
Les relations franco-iraniennes : histoire d'un espoir tenace	Ambassadeur P.LAFRANCE

Annapolis contre Persepolis	X. HOUZEL
La perspective iranienne de la question nucléaire	H. HASSAN-YARI
Le risque stratégique en Iran	J.-F. CUIGNET
Malbrough s'en va-t-en guerre... en Iran!	Général H. PARIS
Options et contraintes des États-Unis face à l'Iran	S. EKOVIKOVICH
Vers une uniformisation de l'information sur l'Iran en Occident?	C. REVEILLARD
Stratégie américaine et la place de l'Iran dans le Grand Moyen-Orient	E. EZZATI
Iran: pourquoi une diplomatie de négociations sans conditions?	H. GARDNER
L'Iran et le croissant chiite	recteur G.-F. DUMONT
L'Iran face à ses minorités	J.-M. VERNOCHET
Les inquiétudes arabes et le dossier nucléaire iranien	F. TROUDI
La politique de l'Iran pour une communauté régionale	R. TEBIB
Iran: énergie et géopolitique	A. PERTUZIO
Le marché de l'énergie et la confiance entre l'Est et l'Ouest	A. MALEKNEJAD
Ethique de la neutralité: neutralité pervertie? Neutralité perverse?	J.-P. CHARNAY
<i>L'Entretien de Géostratégiques:</i>	
L'Iran politique et géostratégique	
avec Monsieur le Ministre Roland DUMAS	

N° 19 - L'avenir géostratégique de la puissance indienne

Inde-Iran: pour quelle coopération stratégique?	A. RASTBEEN
Aspects du sous-continent indien contemporain	R. TEBIB
Un nouvel acteur géopolitique: la diaspora indienne	Recteur G.-F. DUMONT
Les limites et contrecoups du rapprochement indo-américain dans le domaine de la sécurité	G. MONSONIS
L'Inde, dans sa nouvelle vision entre l'Organisation de coopération de Shanghai et les États-Unis	Le Général H. PARIS
L'Emergence vue de l'Inde: visions et points de vue des médias du sous-continent	J.-B. COTREUIL
Le conflit du Cachemire: un demi-siècle d'affrontements indo-pakistanaï	F. TROUDI
La problématique énergétique en Inde	A. PERTUZIO
Là où l'Asie du Sud et du Sud-Est se rencontrent, l'ombre de la Chine	Le Général A. LAMBALLE
Le rapport de force géopolitique sino-indien	C. REVEILLARD
La compétition énergétique indo-chinoise en Birmanie	L. AMELOT
La Guerre civile à Sri Lanka, genèse, mode d'actions et implications internationales d'un conflit à base ethnique	A. BACONNET
<i>Dossier complémentaire:</i>	
Paradoxes: une paix durable est-elle souhaitable?	J.-P. CHARNAY

N° 20 - Les crises en Europe

L'unification de l'Europe et les réalités décevantes	A. RASTBEEN
L'Europe politique dans la matrice du Traité de Lisbonne	J.-M. VEROCHET & P. ARONDEL
Les conséquences géopolitiques de « l'hiver démographique » en Europe	recteur G.-F. DUMONT
Les revendications régionalistes en Europe	P. HILLARD
Identité, puissance et gouvernance : les conflits dans l'Union européenne	C. REVEILLARD
Les terrorismes et la sécurité intérieure de l'Europe	R. TEBIB
L'Europe, soft power ou mini-OTAN ?	J. KOECHLIN
Approfondir les schismes politiques entre les États-Unis et l'Union européennes – et la Russie	H. GARDNER
Quelle sécurité énergétique pour l'UE ? Le cas du pétrole et du gaz	B. KHADER
Les « futures » crises environnementales en Europe : vers un système d'alerte précoce	E. DUPUY
Le Kosovo, les Balkans et l'Europe	F.-G. DREYFUS
L'autonomie territoriale et la résolution des crises minoritaires en Europe	B. CHATRE
Le processus de paix en Irlande du Nord	Y. H. TEKFA
La Belgique en sursis ?	L. BEYER DE RYKE
L'Espagne et ses particularismes	A. PERTUZZIO
Le Kosovo et les couloirs européens	G. TROUDE
Anticiper les crises. Scénarios géostratégiques des relations UE-Turquie à l'horizon 2020	B. MONTABONE
Quel dialogue entre l'Iran et l'Europe ?	S. M. TABATABAEI
L'Europe et la question tchétchène : une politique de courte vue !	M. F. TROUDI
Etudes stratégiques : Les Systèmes socio-stratégiques en Occident	Jean-Paul CHARNAY

N° 21 - Quelle union pour la Méditerranée

L'Union pour la Méditerranée : une initiative précipitée	Ali RASTBEEN
L'union méditerranéenne, pièce maîtresse du puzzle stratégique euro-méditerranéen	J. DUFOURCQ
De l'« Union Méditerranéenne » au « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » : européanisation d'une idée française	B. KHADER
La question méditerranéenne sous la guerre froide	C. ZORGBIBE
La Méditerranée, un espace migratoire majeur dans le monde	Le Recteur G.-F. DUMONT
La Méditerranée, proie des impérialismes depuis des siècles	
Quelle sécurité pour demain ?	R. TEBIB
Retour sur quelques éléments géopolitiques en Méditerranée	C. REVEILLARD

Du Processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée : une gouvernance introuvable	J.-Y. MOISSERON
De Barcelone à l'union pour la Méditerranée : quelques éléments d'économie politique	M. CHBOUKI
Union européenne géopolitique des crises	J.-M. VERNOCHET
La revalorisation de la position géopolitique de la Grèce	
Perspectives et opportunités en lien avec le transport de l'énergie et le projet de l'« Union pour la Méditerranée »	M. KOTTARI
L'Union pour la Méditerranée : le rêve et la réalité	M. F. TROUDI
États et sociétés au Maghreb, des indépendances à nos jours	B. CALLIES DE SALIES

N° 22 - La géostratégie des crises au « Grand Moyen-Orient »

Le Grand Moyen-Orient : la boîte de Pandore de la Maison Blanche!	A. RASTBEEN
Les paramètres géopolitiques du Moyen-Orient	recteur G.-F. DUMONT
L'Afghanistan d'un isolement paradoxal entre deux vieux empires à la répercussion des crises récentes du Moyen-Orient arabe	Y. LACOSTE
Géopolitique des puissances et Droit des peuples au Proche- Orient : le cas palestinien	H. KHOURY
« Le triangle GCC-Iran-Ouest : ingrédients bouillants d'une crise annoncée »	H. HASSAN-YARI
Le sens de l'espace au Proche-Orient à travers l'exemple palestinien	G. VAREILLES
L'OTAN face à la crise du Moyen-Orient	P. RAZOUX
Partenariat transatlantique et Proche-Orient : un destin commun ?	P. HILLARD
L'Afghanistan à la croisée des chemins, situation, défis et chances	A. BRIE
La Russie, facteur d'équilibre dans les crises qui secouent le « Grand Moyen-Orient » ?	G. TROUDE
Les crises Pétrolières au Grand Moyen-Orient	A. PERTUZIO
Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient	F.-G. DREYFUS
Une stratégie innovante pour résoudre le conflit israélo-palestinien	T. DAVIS
Interventions internationales et montée du terrorisme	A. GIUDICELLI
La guerre Iran-Irak à travers le cinéma iranien	A. BRUNET
Gaza : Israël en tant qu'acteur et narrateur	B. KHADER
Renovatio imperii et royaumes temporels - De la déposition de Romulus-Augustule à l'attentat d'Anagni (476-1303)	J.-P. CHARNAY

N° 23 - Les enjeux géostratégiques entre les États-Unis et l'Iran

Les perspectives géopolitiques de la nouvelle administration américaine et les affrontements régionaux de l'Iran	A. RASTBEEN
---	-------------

Droit international et réalisme politique dans la politique étrangère américaine	Ch. ZORGBIBE
De la Perse de Cyrus à l'Iran des Ayatollahs : constantes et ruptures géopolitiques	J. BARRAT
La diversification du peuplement et la géopolitique interne des États-Unis	Le Recteur G.-F. DUMONT
Relations irano-américaines : qui décide en Iran ?	H. HASSAN-YARI et A.G. DIZBONI
La question du nucléaire iranien	A. ETEMAD
La puissance américaine : déclin ou ajustement ? Assisterait-on à un déclin des États-Unis d'Amérique ?	S. EKOVIICH
Comprendre le processus de prise de décision nucléaire de l'Iran : des leçons pour l'administration Obama	N. ENTESSAR
Les options de Obama après le fiasco de l'administration Bush	H. GARDNER
Les trente années perdues de la diplomatie irano-américaine	K. VADIEI
Quel sera l'impact économique d'un rapprochement entre l'Iran et les États-Unis ?	T. COVILLE
Les États-Unis et leur armée de type entreprise	R. TEBIB
Les géostratégies occidentales, et le problème iranien	J.-F. CUIGNET
Du Moyen-Orient au Sous-continent indien, les limites de la politique étrangère américaine	M. F. TROUDI
Quelle place pour quel rêve américain au troisième millénaire ?	L. LADOUCE
L'internationalisation de la crise cubaine : la conséquence d'un décalage normatif entre Américains et Européens	D. LOUPSANS

N° 24 - La géostratégie de la Russie

La Russie et la nouvelle stratégie de Obama	A. RASTBEEN
Plaidoyer pour une géopolitique de terrain : le cas de la géopolitique de la Russie vue de ses périphéries	recteur G.-Fr. DUMONT
Retour sur la présidence Eltsine - Les débuts de la nouvelle diplomatie russe	Ch. ZORGBIBE
La stratégie de la renaissance. Retour sur certaines évolutions de la situation géostratégique Russe	Ch. RÉVEILLARD
La Russie énergétique	A. PERTUZIO
La Russie et l'OTAN	Général (cr) H. PARIS
La Russie, obstacle majeur sur la route de « l'Amérique-monde »	A. CHAUPRADE
La crise dans les relations OTAN-Russie : Vers un nouveau système de sécurité Européenne	H. GARDNER
Un parfum de guerre froide en Amérique latine : l'arrivée de la Russie dans le « pré carré » des États-Unis	B. MUXAGATO
L'Orthodoxie et la Russie	Fr. G. DREYFUS
Les politiques islamiques de l'URSS et de la Russie	R. TEBIB
Les relations irano-russes : vers une alliance contre l'influence américaine	M. F. TROUDI
Approche historique	

- Damas et Téhéran : une alliance de trente ans renforcée et indéfectible? P. BERTHELOT
Union européenne & Fédération de Russie. Des relations ambiguës
ou des rapports à risque? J.-M. VERNOCHET

N° 25 - Géopolitique de l'Afrique subsaharienne

- L'Afrique, terre de rivalités A. RASTBEEN
Le pétrole et le gaz naturel en Afrique : une part croissante dans l'approvisionnement éner-
gique mondial H. LE LEUCH
États fragiles (notamment en Afrique)... ou états autres? C. DUVAL & F. ETTORI
Religion et Politique en Afrique subsaharienne F. G. DREYFUS
L'Afrique noire mise hors jeu dans le challenge UPM L'Afrique et l'UPM :
carton jaune pour la France? J.-P. GOURÉVITCH
La France et la coopération culturelle avec l'Afrique R. TEBIB
La démocratie en Afrique Général (cr) H. PARIS
Le Sénégal : une géopolitique exceptionnelle en Afrique Recteur G.-F. DUMONT & S. KANTÉ
Le « Pacte Sassou n'guesso » et la théorie des alliances C. ZORGBIBE
Le Kenya : une locomotive régionale en panne M. MÉRINO
La « Chinafrique » : un tigre de papier? Pr. J. BARRAT
La Russie en Afrique : le grand retour? G. TROUDE
Sécurité Humaine et Responsabilité Humaine en Afrique L. LADOUCE
Les conflits de type infra-étatique en Afrique C. RÉVEILLARD
Les enjeux de l'islamisme au Maghreb : le cas algérien M. F. TROUDI
Maghreb : des nouvelles élites issues de la mouvance islamiste J.-M. SALGON
Quel enseignement supérieur et recherche, en Afrique, à l'horizon 2015 Pr. J. F. NDONGO
Les médias burkinabè en 2009 N. LAMBRET
Les relations Taiwan - Afrique : entre continuité et rupture M. AICARDI DE SAINT-PAUL

N° 26 - Géopolitiques japonaises

- Le Japon : vers le retour aux sources A. RASTBEEN
Japon : les enjeux géopolitiques d'un « soleil
démographique couchant » recteur G.-F. DUMONT
L'identité du Japon : un rapport au monde en mutation N. BAUMERT
L'énergie au Japon A. PERTUZIO
Du néant à la Force de réserve policière, puis à la Force armée Général (cr) H. PARIS
La destruction atomique d'Hiroshima et de Nagasaki S. EKOVIKCH
Le Japon, sa politique de sécurité et ses actions internationales R. TEBIB
Les rapports entre le Japon et ses proches voisins M. F. TROUDI
Japon-Corée : l'interminable après-guerre L. BABICZ
Des relations Corée du Sud-Japon à la fois interdépendantes et délicates H. L. JO

Un conflit géopolitique persistant entre le Japon et la Russie	Y. YAMADA
Le Japon et les travaux d'Hercule en « Méditerranée d'Asie »	L. LADOUCE
Japon-Afrique : genèse d'une relation pérenne	M. AICARDI DE SAINT-PAUL
Les systèmes sociostratégiques	J.-P. CHARNAY

N° 27 - La géostratégie de l'Afghanistan

L'Afghanistan : une situation sans issue	A. RASTBEEN
Quelques originalités géopolitiques de l'Afghanistan Universitaire, diplomate	Professeur J. BARRAT
Afghanistan, un Couloir Stratégique	A. PERTUZIO
Échec soviétique en Afghanistan	Général (cr) H. PARIS
Afghanistan : une géopolitique des populations « séculière » et « régulière »	Recteur G.-F. DUMONT
Afghanistan: An Ever Widening War?	H. GARDNER
Guerre asymétrique d'Afghanistan : vers un échec inéluctable?	C. CARON
La solidarité tribale entre talibans afghans et pakistanais : enjeu majeur de la guerre d'Afghanistan	M. F. TROUDI
L'autre versant de l'Afpak. La « bombe islamique » ou le tigre de papier pakistanais	N. TÊNÈZE
La place des partis politiques et des mouvements islamistes en Afghanistan	P. DOMBROWSKY
Afghanistan, la nécessité de la réflexion stratégique	C. RÉVEILLARD
Les services de renseignements en Afghanistan et dans la région	R. TEBIB
Les services de renseignements et de sécurité afghans : bref historique	C. FERRO
La position et les initiatives de la République d'Ouzbékistan	<i>Son Excellence monsieur B. ALOEV</i>
Les relations entre la France et l'Afghanistan	Z. Haquani
Entretien avec Serge Sur. À propos de son dernier livre : <i>Un monde en miettes</i>	
Le vingt-troisième système sociostratégique de l'Occident	J.-P. CHARNAY
Des conséquences de la guerre d'Afghanistan en République Islamique du Pakistan :	
Islamabad et l'instrumentalisation du bilan politique de l' <i>alliance</i> occidentale	N. REYNOLDS

N° 28 - La réémergence de l'Asie centrale

La réémergence de l'Asie centrale	Pr. J. BARRAT
Le front de l'Asie centrale et ses complexités	A. RASTBEEN
Asie centrale ex-soviétique	Recteur G.-F. DUMONT
L'Asie centrale – pôle énergétique	A. PERTUZIO
La politique russe en Asie centrale	Général (cr) H. PARIS
Asie centrale: vers un combat triangulaire	G. TROUDE
Quelle stabilité politique pour demain ?	P. DOMBROWSKY
Le Grand Jeu en Asie occidentale de l'Amérique-monde	J.-M. VERNOCHE

Le Pakistan de Barack Obama	S. EKOVIČH
L'Asie centrale vue d'Afghanistan	Z. HAQUANI
Le Kirghizstan au cœur d'enjeux internationaux	C. FERRO
L'Organisation de coopération de Shanghai : contexte et perspectives	C. RÉVEILLARD
Asie centrale, où l'Ouest rencontre l'Est : OCS-OSCE	H. HASSAN-YARI
Les conflits ethniques et religieux	R. TEBIB
Jalons pour une géopolitique des protestantismes	Pr. F.G. DREYFUS
Les systèmes sociostratégiques de l'Occident en perspective	J.-P. CHARNAY

N° 29 - Où va l'Amérique de Barack Obama ?

Où vont les États-Unis ?	Pr. Jacques BARRAT
Les États-Unis et l'Europe face à l'Iran sur le chemin escarpé de la mondialisation	A. RASTBEEN
La politique internationale des États-Unis	A. PERTUZIO
Vers un nouvel isolationnisme américain	Général (cr) H. PARIS
Une question éminemment géopolitique : le recensement décennal aux États-Unis	Recteur G.-F. DUMONT
La puissance américaine face aux cycles hégémoniques : l'hypothèse Wicht	C. RÉVEILLARD
La longue durée et la politique étrangère des États-Unis	S. EKOVIČH
Les États-Unis et la lutte contre le terrorisme international depuis le 11 septembre 2001	C. ANDRÉ-DESSORNES
Le renseignement américain : un colosse aux pieds d'argile ?	C. FERRO
Les États-Unis et l'UNESCO Je t'aime... moi non plus	J.-M. DETHOOR
Les nouveaux malentendus transatlantiques	P. DOMBROWSKY
Politique étrangère des États-Unis : Barack Obama et le Moyen-Orient	H. HASSAN-YARI
Les relations turco-américaines à l'aune de nouvelles relations internationales	M.-F. TROUDI
Obama face au conflit israélo-palestinien : entre espoirs et réalités	P. BERTHELOT
Les États-Unis et l'Afghanistan	Z. HAQUANI
Les sociétés militaires privées (SMP) aux États-Unis face aux nouvelles guerres	R. TEBIB
Évolutions récentes de l'énergie aux États-Unis et leurs conséquences géostratégiques	H. LE LEUCH
Religions et politique aux États-Unis	Pr. F. G. DREYFUS
Immigration et l'escalade de la crise américano-mexicaine	H. GARDNER
Études stratégiques : les désenchantés de la stratégie de la dissuasion nucléaire globale au terrorisme de destruction massive	J.-P. CHARNAY

N° 30 - La Turquie : Occident ou Orient ?

Occident ou Orient ?	J. BARRAT
La place de la Turquie dans le monde	A. RASTBEEN

La Turquie et l'Union européenne : intégration, divergence ou complémentarité?	Recteur G.-F. DUMONT
L'héritage kémaliste dans la Turquie de 2011	Général (cr) H. PARIS
La Turquie, château d'eau et couloir pétrolier	C. DUVAL
À la recherche de l'introuvable arrière-pays géopolitique...	P. DOMBROWSKY
Les problèmes de sécurité en Turquie	R. TEBIB
La Turquie et l'Afghanistan	Z. HAQUANI
Les Ottomans dans les Balkans (XIII ^e au XX ^e siècle)	Pr. F. G. DREYFUS
La Turquie et le monde arabe au travers de l'exemple syrien	M.-F. TROUDI
Les relations turco-iraniennes : un mariage de raison	H. HASSAN-YARI
La démocratie islamisée ou le paradoxe turc À propos de <i>L'adieu à Moustapha Kemal</i>	C. RÉVEILLARD

N° 31 - Complexités balkaniques

Complexités balkaniques	J. BARRAT
Les Balkans et la balkanisation	A. RASTBEEN
Le peuplement balkanique, un kaléidoscope géopolitique	Recteur G.-F. DUMONT
Limites et frontières dans les Balkans, de l'Empire romain à nos jours	Pr. F. G. DREYFUS
Les Balkans, carrefour stratégique	A. PERTUZIO
La mort ou l'échec de la défense européenne dans les Balkans?	Général (cr) H. PARIS
Les musulmans de Yougoslavie – Un point de vue – XIII ^e au XX ^e siècle	Y. BOGDONVEIC
L'islamisme, une persistance minoritaire dans les Balkans	M. F. TROUDI
L'incertaine frange méridionale	P. DOMBROWSKY
La Grèce : trois décennies d'anesthésiant européen	G. PRÉVÉLAKIS
Heurs et malheurs des géopolitiques albanaises	A. FUGA
Kosovo, enclaves : quel État pour quel territoire?	A. CATTARUZZA
Le Kosovo et le rôle du facteur démographique sur les évolutions géopolitiques	L. CHALARD
Bosnie : une indépendance justifiée? Une unité durable?	L. ROBIN-HUNTER
À propos des conflits post-yougoslaves : rencontre de l'éthique et de la géopolitique	J.-M. DETHOOR
Le retour de la Russie sur la scène balkanique	G. TROUDE
La stratégie chinoise dans le monde : le cas des Balkans	J. NGUYEN Thai Son
Les services de renseignements et les problèmes de sécurité dans les pays balkaniques	R. TEBIB
Balkans : une route, une « zone grise », le crime	X. RAUFER
Le néosoldat	J.-P. CHARNAY
Entretien avec Milos Jovanovic	

N° 32 - Turbulences maghrébines

Turbulences maghrébines	J. BARRAT
Introduction à l'histoire du Maghreb	F.-G. DREYFUS
L'Afrique du Nord sur la voie d'une nouvelle transition	A. RASTBEEN
Le Maghreb, une géopolitique éclatée	Recteur G.-F. DUMONT - Y. MONTENAY
Les régimes politiques arabes : la clanocratie, la kleptocratie et le tribalisme comme modes de gouvernance au Maghreb	H. HASSAN-YARI
Les organisations internationales et régionales et les révoltes arabes	N. GARABAGHI
Quel avenir peut-on envisager pour ledit « Printemps Arabe » ?	A. NAGHIBZADEH
Les Relations entre les États de l'Union du Maghreb arabe et l'Union africaine : coopération ou confrontation ?	P. BERTHELOT
Développement et pétrole en Afrique du Nord	C. DUVAL - A. PERTUZIO
Géopolitique des frontières de l'Union européenne – Maroc : quel climat des affaires ?	P. VERLUISE
Les coulisses de la révolution tunisienne : au cœur de la cyber-guerre	K. BOUZOUTA
La révolution tunisienne entre attente et déception, fragilité et maturité	M. F. TROUDI
La Libye : quelles issues ?	J. NGUYEN THAI SON
Libye : vers une intervention terrestre ?	H. GARDNER
Démocratie parlementaire et islamisme au Maghreb	Général (2S) H. PARIS
Ennahda : les mutations de l'islamisme tunisien	J.-M. SALGON
Les Frères Musulmans en Egypte et en Tunisie : qu'en est-il de la confrérie dans les deux pays clés des dites « Révolutions du jasmin » ?	C. ANDRE-DESSORNES
Essai d'analyse des services de renseignement et de sécurité en Afrique du Nord (Égypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc) depuis l'époque de la décolonisation	R. TEBIB
Quelle évolution possible pour le système politique algérien ?	C. REVEILLARD
Les guerres du désert saharien	P. DOMBROWSKY
La pesanteur du Sahara occidental au Maghreb - Note d'actualité	Z. HAQUANI
La réalité de la menace d'AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb	M. TAJE

N° 33 - La Chine à la croisée des chemins

La Chine à la croisée des chemins	J. BARRAT
Nouvelle dénomination du XXI ^e siècle : le siècle de la Chine ?	A. RASTBEEN
Les six enjeux de l'évolution démographique chinoise	Recteur G.-F. DUMONT
La stratégie économique et monétaire chinoise	C. REVEILLARD
La problématique énergétique de la Chine	A. PERTUZIO
La politique étrangère de la Chine en Asie : vers un axe Pékin-New Delhi-Moscou ou un axe Pékin-Tokyo ?	G. TROUDE
L'évolution de la politique militaire de la Chine	R. TEBIB

L'ASEAN (Association of South East Asian Nations) divisée face à la Chine conquérante	The Hung PHAM
Indomptable, mais indispensable Xinjiang	P. DOMBROWSKY
La mer de Chine du Sud - Biendong: La mère des conflits du futur ou des opportunités de coopération dans la paix?	J. NGUYEN THAI SON
Le projet géostratégique de la Chine en Afrique	S. TCHOKONTE
Présence chinoise en Afrique: contribution à son développement ou... à ses problèmes?	C. DUVAL
La stratégie arabe de la Chine	M. F. TROUDI
Les acteurs du boom économique de la télévision chinoise: le câble et la publicité	
Approche géopolitique de l'Internet en Chine	C. XIAOTAO WANG
La culture française en Chine, quels enjeux, quel avenir?	M. NOTTEAU
Chine et Afghanistan	Z. HAQUANI
Philosophie de la Stratégie: Les anamorphoses guerrières de Léonard de Vinci	J.-P. CHARNAY

N° 34 - La géopolitique de Nadjaf

L'Évolution de l'éducation et de la théologie chiites	A. RASTBEEN
Nadjaf, une ville-monde émergente?	Recteur G.-F. DUMONT
Des Étapes dans l'histoire de la ville de Nadjaf Al-Ashraf	Pr. H. A. AL-HAKIM
Les Manières d'appliquer la vision de Sayyed Ali Al-Sistani, pour reconstruire la ville de Nadjaf Al-Ashraf, capitale de la Culture islamique en 2012	Pr. H. A.-R. KAMOONA
Le Patrimoine historique et architectural de la ville de Nadjaf	Pr. H. A.-R. KAMOONA
Nadjaf Al-Ashraf: Espace spirituel et temporel	L. BOUTAHAR
Al-Nadjaf Al-Ashraf et les défis du monde contemporain	A. A. H. AL-FAHHAM
Nadjaf, ville éducatrice	M. L. HAOUAT
La Coexistence réussie: par le dialogue ou par la force de l'épée	S. M. A.-K. AL-JASHAM
L'Enfance de Nadjaf Al-Ashraf, entre réalité et perspectives	H. HAMID JAÂFAR
Un regard sur la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Kufa	
Le Centre d'Arbitrage Commercial International de Nadjaf	

N° 35 - Fatalités européennes

IN MEMORIAM - L'hommage de la revue Géostratégiques à Hervé Coutau – Bégarie (1956-2012)	
ÉDITORIAL - Fatalités européennes	J. BARRAT
Le monde en attente d'une évolution. L'idéal infructueux de la création des États-Unis d'Europe	A. RASTBEEN
L'Europe à la dérive	Général (2S) H. PARIS

Europe, Union européenne et société civile. Une question géopolitique aussi	F. RUBIO
Pour une politique de sécurité euro-atlantique	R. TEBIB
L'UE depuis le traité de Lisbonne: un droit positif et une pratique profondément renouvelés	C. REVEILLARD
Bref aperçu portant sur la cohérence des politiques pour le développement de l'Union européenne (UE)	C. DUVAL
L'Union Européenne en quête de sens? Mise en perspective d'un multilatéralisme régional au service d'une gouvernance mondiale humainement et écologiquement harmonieuse	N. GARABAGHI
La participation des pays émergents au Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF): l'illustration d'une recombinaison géopolitique?	A. NEU
L'énergie en Europe	A. PERTUZIO
Les relations entre l'Union Européenne et les pays en développement ACP	Z. HAQUANI
L'Europe face au printemps arabe: entre silence embarrassant et encouragements modérés	M. F. TROUDI
L'effondrement des pourparlers sur le bouclier de défense anti-missiles (Missile Defense Talks) et du Traité EFC? Ou vers l'entente OTAN-Russie?	H. GARDNER
Philosophie de la Stratégie: Dürer, Du Chevalier de Melancolia aux Lansquenets de Maximilien	J.-P. CHARNAY

N° 36 - La francophonie: une géopolitique

Où en est la Francophonie après le Sommet de Montreux?	E. JOUVE
Francophonie et géopolitique: la troisième francophonie	M. GUILLOU
La francophonie, géodémographie et géostratégie	Recteur G.-F. DUMONT et Y. MONTENAY
La place de la langue française au sein de l'Union européenne	C. RÉVEILLARD
Portée de la contribution de la « Francophonie » à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement	C. DUVAL
L'enseignement Du Français Dans Le Monde. Une Richesse Pour Les Nations	R. TEBIB
L'Institut pour l'étude de la francophonie et de la mondialisation et la chaire Senghor de la francophonie de Lyon	M. GUILLOU et P.-L. Thi Hoai TRANG
Géopolitique de la Francophonie: le tournant du 21 ^e siècle	P.-L. Thi Hoai TRANG
La France fait-elle encore rêver?	L. LADOUCE
La francophonie en Afrique: une idéologie profonde ou un système d'influence?	Général (2S) H. PARIS
Quel impact de la Francophonie sur le rêve Africain !	M. L. HAOUAT
Après les révolutions arabes en Afrique du Nord: le déclin inéluctable de la francophonie? Enjeux politiques et stratégiques	P. BERTHELOT
Francophonie et recombinaison identitaire dans les les pays en transition: pour une approche géoculturelle	J. GEORGES VUJIC
Le français en Tunisie d'hier à aujourd'hui: état des lieux	M. F. TROUDI

La langue française dans le monde arabe : une multitude de francophonies?	M. NOTTEAU
La francophonie à petits pas en Afghanistan	Z. HAQUANI
Réflexions géostratégiques - À partir de la réussite de la Francophonie en Indochine. Vers L'Espace Géoculturel Francophone en Asie Pacifique?	J. NGUYEN THAI SON
Philosophie de la Stratégie: L'ordre dissuasif	J.-P. CHARNAY
Plaidoyer pour la puissance	P. GAUCHON
Hymne de la Francophonie	G. RAJJI

N° 37 - Incertitudes syriennes

Incertitudes syriennes	J. BARRAT
La Syrie: Le chemin vers la construction du Grand Moyen-Orient	A. RASTBEEN
Syrie: de la géopolitique des populations à des scénarios prospectifs	Recteur G.-F. DUMONT
L'enjeu syrien entre les États-Unis et l'alliance sino-russe	Général (2S) H. PARIS
Vers la fin de l'influence régionale syrienne?	P. BERTHELOT
Le conflit syrien et la guerre discriminatoire à la lumière des enseignements de Carl Schmitt et Francisco de Vitoria	J. G. VUJIC
La Syrie dans l'Orient Pétrolier	A. PERTUZIO
L'ingénierie démocratique appliquée à la Syrie en 2012	T. DAVIS
Brève portant sur le conundrum syrien : pertinence de la notion de développement économique et social pour l'appréhender?	C. DUVAL, A. TRZECIAK
La Turquie dans la tempête syrienne	Z. HAQUANI
La crise syrienne et les médias	C. RÉVEILLARD
Les Armes de destruction massive syriennes : composantes de la Guerre froide, danger dans la guerre civile	N. TÉNÈZ
« En finir avec le Baasisme » : le rôle trouble des pays du Golfe dans la crise syrienne	Q. de LA TULLAYE
Géopolitique de l'eau en Syrie	P. DOMBROWSKY
Les services de renseignement et de sécurité en Syrie - Évolution et actions	R. TEBIB
Le printemps syrien : enjeux et perspectives	M. F. TROUDI
Une intervention en Syrie: protection du peuple syrien ou tentative d'imposition d'un modèle universel?	É. POMÈS
Le complexe nucléo-conventionnel – Complexe: - ce qui est compliqué - ce qui imbrique des éléments hétérogènes - ce qui est perturbant	J.-P. CHARNAY

N° 38 - La géographie des conflits

Un monde en crise	A. RASTBEEN
Dangereuse corne de l'Afrique	P. DOMBROWSKY
Le Pétrole et la Géographie des Conflits	A. PERTUZIO

L'Ouzbékistan : une zone et un facteur de stabilité en Asie centrale	J. BARRAT, C. FERRO
Haut-Karabagh : géopolitique d'un conflit sans fin	Recteur G.-F. DUMONT
L'Oncle Sam et le Mandarin	Général (2S) H. PARIS
L'eau : de la crispation à la coopération régionale	C. FERRO
Conflit afghan, conflit interne et conflit régional	Z. HAQUANI
Le cyberspace, un nouveau champ de conflictualité	C. FERRO, O. BARAT-GINIES
La nouvelle carte spectrale des conflits : une géographie introuvable	J. G. VUJIC
Le Kosovo au cœur de la question des frontières dans les Balkans	A. TROUDE
Courses à l'armement et trafics des armes	R. TEBIB
Phénoménologie de la dissuasion	J.-P. CHARNAY

N° 39 - Le Japon et l'Asie Pacifique

Hommage à Jean-Paul Charnay	
Asie Pacifique : mouvements démographiques et géopolitique	Recteur G.-F. DUMONT
Les contentieux insulaires du Japon et de ses voisins	P. DOMBROWSKY
La politique de défense du Japon	Général (2S) H. PARIS
La Problématique Energétique du Japon et de la région Asie Pacifique	A. PERTUZIO
L'énergie Nucléaire au Japon	A. RASTBEEN
Le réseau urbain japonais - Cœur de la puissance et reflet des fragilités de l'Archipel	Ch. RÉVEILLARD
Le Japon et l'asymétrie géopolitique dans la région Asie-Pacifique	J. G. VUJIC
Le Japon et l'Afghanistan	Z. HAQUANI
Les services de renseignements et de sécurité du Japon	R. TEBIB
L'« <i>US Asia Pivot</i> » ou la quête d'une « profondeur stratégique » : le dilemme de sécurité en Asie	T. HAMEL

N° 40 - Les sanctions visant à préserver la non-prolifération nucléaire

La stratégie du dialogue, plus sage que la confrontation	Le sénateur A. de MONTEQUIOU
Le respect du droit et l'équité, fondement indispensable de la société internationale	Son Excellence M. BOUTROS BOUTROS-GHALI
Entre demandes de suspension et retraitement inexistant, laisser une chance à la paix	A. RASTBEEN
Pour un dialogue constructif et vigilant avec l'Iran	J. MYARD
Y a-t-il un bon usage des sanctions ?	L'ambassadeur F. NICOUILLAUD
Ressources stratégiques, réserves minières, positionnement géopolitique et géoéconomique. Quelle place pour l'Iran dans le monde de demain ?	D. MASCRÉ
Les sanctions de l'Union européenne contre le système financier iranien face au droit européen	T. COVILLE
Les sanctions extra-territoriales et l'indépendance des États tiers	Maître E. HATEM

Le cadre normatif international des sanctions unilatérales : le droit international contemporain	P.-E. DUPONT
Exigences humanitaires relatives à la mise en place des sanctions	M. HAPPOLD
France/Iran Quelle marge de manœuvre pour Paris ?	J.-M. VERNOCHE
Impact et efficacité des sanctions	L'Ambassadeur J.-P. VETTOVAGLIA
The Impact of the EU's Unilateral Economic Sanctions on the UN Collective Security Framework	A. ORAKHELASHVILI
Les Sanctions contre l'Iran - Dans quels buts ? Comment en mesurer l'efficacité ?	F. GÉRÉ
Les effets géostratégiques des sanctions	L'Amiral J. DUFOURCQ
Les sanctions contre l'Iran : Les multiples impacts néfastes	A. FATHOLLAH-NEJAD
Sanctions and The Origin of Social Changes in Destination Countries: the Iranian Case	A. REZA JALALI
Les effets des sanctions sur l'économie des pays ciblés et leurs conséquences politiques et stratégiques	P. BERTHELOT
Annexes : Rappel des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies votées par les membres permanents	

N° 41 - Les évolutions stratégiques de l'Amérique du Sud

Hommage au Professeur Jacques Barrat	A. RASTBEEN
Colombie : dix paradoxes géopolitiques en Amérique du Sud	Recteur G.-F. DUMONT
Le Brésil et les BRICS	Général (2S) H. PARIS
Le Brésil et l'objectif d'accroissement de sa capacité de défense	C. RÉVEILLARD
Le Brésil, un acteur proactif dans le domaine de la coopération pour le développement	Cl. DUVAL, A. TRZECIAK
Les Amériques entre intégration hémisphérique et tentation globale	J. G. VUJIC
Quel Venezuela après Chavez ?	P. DOMBROWSKY
Les Hydrocarbures en Amérique Latine	A. PERTUZIO
Les services de renseignement et de sécurité en Amérique latine	R. TEBIB
Cuba - États-Unis entre <i>statu quo</i> et difficile normalisation	M. F. TROUDI
L'Argentine Kirchnériste	Q. LIMOUZIN
La recherche de la stabilité chilienne	R. MAGUÉ

N° 42 - CHINE - EUROPE Perceptions croisées

La Chine, une puissance mondiale ouverte à un renouveau du dialogue avec la France	sous la Dir. de D. BARJOT et Y. LU
Les perspectives du nucléaire chinois	A. RASTBEEN
La Chine et l'union Européenne : réalités et limites d'un partenariat commercial	D. BARJOT
La Chine dans le multilatéralisme de 1971 à nos jours	R. PERRON

L'internationalisation comme facteur de développement économique : des dragons à l'envol de la chine	J. PARC et R.-R. PARK-BARJOT
Le passé et le présent des études sur l'histoire de la Révolution française en Chine	Y. LÜ
Les étudiants de l'Institut franco-chinois de Lyon – 1921-1950 et 1980-2008	W. WANG
Deng Xiaoping et la Refonte de l'Industrie de la Construction en Chine	Z. XIAOLAN
La Chine : un géant démographique face au vieillissement de sa population	Recteur G.-F. DUMONT
L'identité intellectuelle de deux écoles historiques La nouvelle histoire en Chine et les Annales en France	Z. LIHONG
La Francophonie du XXI ^e siècle	Pr. M. GUILLOU et T. PHAN
À la recherche d'un dialogue sino-occidental efficace à partir de la défaite littéraire de Le Clézio en Chine	L. GUO
Les processus historiques et la dynamique de l'intégration économique régionale dans le delta du Yangtsé	C. JIANJUN
Les problèmes de l'agriculture, des régions rurales et des paysans : le choix d'un chemin chinois dans une perspective historique	J.-M. LIANG
La politique scientifique et industrielle de la Chine en matière d'exploitation des terres rares depuis 1980	D. MASCRÉ
La relation stratégique sino-européenne - Les relations extérieures des institutions européennes	C. RÉVEILLARD
L'entretien de Géostratégiques	B. WICHT

N° 43 - UKRAINE Une crise géopolitique

Que faire pour résoudre la crise en Ukraine ?	A. RASTBEEN
Le problème énergétique Ukraine-Russie	A. PERTUZIO
La paix en Ukraine passe par la nouvelle route de la soie	Ch. BIERRE
Russie-Ukraine - Les enjeux gaziers du conflit	D. MASCRÉ
La crise ukrainienne de 2014 : ses sources et ses conséquences	Général (2S) H. PARIS
L'Ukraine, une terre étrangère pour la Russie ?	Recteur G.-F. DUMONT
Géopolitique de l'Ukraine en crise majeure	J.-M. VERNOCHE
Ukraine : l'examen pour l'indépendance	V. OMELCHENKO
Crise ukrainienne, la fin de l'Occident	X. MOREAU
L'entretien de Géostratégiques	Th. FLICHY DE LA NEUVILLE

N° 44 - SYRIE - IRAK La territorialisation du terrorisme

LE THÉÂTRE « SYRAK »	
Le terrorisme radical	A. RASTBEEN
L'Irak face aux questions religieuses et ethniques	Recteur G.-F. DUMONT

L'État islamique, anatomie du nouveau Califat	Th. FLICHY DE LA NEUVILLE
L'enjeu kurde	Général (2S) H. PARIS
Les doubles jeux turcs et kurdes dans la guerre de Syrak	N. TÉNÈZE
Le fédéralisme irakien à l'épreuve des événements actuels	A. AL YAQOOBI
Géopolitique de l'hyper-réalité - Califat virtuel et grand Marché rédempteur au Moyen-Orient	J. G. VUJIC
TERRORISME	
Islam : le point de jonction Tiers monde - Occident - puissances émergentes	B. DRWESKI
L'avenir de la guerre contre-terroriste entre risque létal et syndrome sécuritaire	J. G. VUJIC
L'Arabie Saoudite et les attentats du 11 septembre	Ch. BIERRE
Les Organisations internationales et régionales et le progrès du genre humain Quel avenir pour la culture de la paix et l'éthique de la non-violence ?	N. GARABAGHI
L'Islamisme en Russie et les menaces en Asie Centrale, de la Russie	M. REMIZOV
Les racines britanniques du terrorisme international	J. CHEMINADE
De l'« Euromaïdan » à la guerre civile, Terreur et terrorisme en Ukraine (2013-2014)	F. SAILLOT
La Francophonie : un grand dessein occulté	A. DUREZ, Recteur M. GUILLOU
L'entretien de <i>Géostratégiques</i>	X. MOREAU

GÉOSTRATÉGIQUES



BULLETIN D'ABONNEMENT

M., Mme, Mlle Prénom

Institution ou Entreprise

Adresse

.....

Tél. : Fax :

E-mail :

Code postal Pays

Ville

Je souscris abonnement(s) à la Revue Géostratégiques

à partir du n° :

et vous adresse un chèque d'un montant de : euros.

Date :

Signature

Tarif annuel : 4 numéros 150 euros (**prix unitaire** : 40 euros)

Tarif annuel entreprise : 4 numéros 250 euros

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Académie de Géopolitique de Paris

CIC Crédit Industriel et Commercial - CIC Saint Denis - 93 rue de la République 93200 St Denis

Tél 08 20 01 02 71 - Fax 01 48 13 33 58 - E-mail : 10271@cic.fr - BIC : CMCIFRPP

IBAN : FR76 3006 6102 7100 0204 1300 143

GÉOSTRATÉGIQUES

12, rue Albert Walter - 93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 20 14 89 - Fax : 01 48 20 82 63

Site internet : <http://www.strategicsinternational.com>

E-mail : strategie@orange.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À RENVOYER

Nous vous remercions de bien vouloir retourner
la fiche de renseignements ci-dessous à :
AGP - 12, rue Albert Walter - 93200 Saint-Denis

**L'Académie de Géopolitique de Paris organise des colloques et
des séminaires sur les sujets internationaux les plus importants**

Nom Prénom

Adresse

.....

.....

Titre/Fonction

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :

Université - recherche - administration publique - média - consultant -
emploi - association - diplomatie - étudiant - autre

Les colloques (journées d'études, séminaires, ...) organisés par l'AGP vous
intéressent-ils à titre professionnel ou individuel ?

.....

.....

CENTRES D'INTÉRÊT

Quels thèmes préférez-vous : économie, politique internationale, transnationale,
théories des religions internationales, militaires, sécurité, points chauds, études du
futur, écologie ?

Océanie

- Australie
- Pacifique

Moyen-Orient

- Arabie Saoudite
- Egypte
- Iran
- Irak
- Israël
- Turquie

Asie

- Chine
- Japon
- Centrale
- Orientale
- Sud
- Sud-est

Europe

- Union européenne
- Ex-URSS
- Centrale & Orientale
- Occidentale
- Nord

Afrique

- du Nord
- Sub-saharienne

Amérique

- du Nord
- Centrale
- du Sud
- Latine

Cochez votre choix s'il vous plaît.